







Digitized by the Internet Archive  
in 2009 with funding from  
University of Ottawa





464 L

NOUVELLES

NOTES INTIMES D'UN ÉMIGRÉ



RF. 13  
P8964noP  
Pradel de Lamase, Joseph de  
PAUL ET MARTIAL DE PRADEL DE LAMASE

---

**NOUVELLES**  
**NOTES INTIMES**

D'UN

**ÉMIGRÉ**

(LE CHEVALIER DE PRADEL DE LAMASE)

OFFICIER A L'ARMÉE DE CONDÉ

---

LES

GRANDES JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

---

PARIS

ÉMILE-PAUL FRÈRES, ÉDITEURS

100, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 100

---

1914-1920

539105  
21.4.52





## AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS

---

Ce volume, le second des « *Notes Intimes* » du chevalier de Pradel de Lamase, était composé et corrigé le 1<sup>er</sup> août 1914. Destiné à être mis en vente quelques jours après, la guerre a retardé sa publication pendant plus de cinq années.

Les récits historiques étant toujours d'actualité, nous espérons que les amis de la vérité lui feront un accueil aussi sympathique qu'à son frère aîné. Beaucoup remarqueront d'ailleurs que les événements de l'heure présente sont la conséquence et, en Russie, la répétition de ceux qui sont rapportés ici.

En relisant les épreuves, nous sommes demeurés persuadés qu'il n'y avait rien à y modifier. Les notes d'éclaircissements que nous avons rejetées en appendice ne servent qu'à préciser quelques détails prêtant à la controverse.

---



## PRÉFACE

---

*Peu d'ouvrages d'histoire, ces années écoulées, ont reçu du public un accueil plus favorable que les « Notes Intimes » du Chevalier de Pradel de Lamase. Ce livre a plu par sa franchise, et nous, éditeurs et héritiers de l'auteur, ferions preuve d'ingratitude si nous ne rapportions le principal mérite du succès aux éminents critiques, appartenant à presque toutes les opinions, qui ont honoré l'ouvrage de leurs appréciations bienveillantes.*

*Les « Notes Intimes d'un émigré » ont provoqué de nombreux articles de journaux ou de revues et, sauf deux ou trois discordants visiblement inspirés par la passion de parti, les autres sont, pour ainsi dire, unanimes à louer la clarté du style et la netteté des idées exprimées.*

*Nous voudrions pouvoir remercier ici, un à un, tous ces aimables confrères qui nous ont aidé à venger non point notre parent — car il importe de ne point rabaisser de graves questions à des intérêts de famille — mais une victime de la Révolution et, avec elle, les milliers et milliers de Français qui n'avaient encore recueilli de leur fidélité au serment et du devoir accompli jusqu'à l'entier sacrifice de soi-même, que les sarcasmes*

*et les calomnies de leurs proscripteurs et des enfants de ces proscripteurs.*

*Nous ne voulons relenir des éloges décernés à l'auteur et dont les éditeurs osent revendiquer une petite part, qu'un encouragement à montrer l'officier condéen tel qu'il fut jusqu'à la fin de sa vie; sans souci cette fois de ménager certaines susceptibilités trop longtemps entretenues dans les âmes les plus droites par des préjugés qu'on estimait naguère inextinguibles.*

*La nécessité de l'émigration et la parfaite régularité de la lutte de l'armée royaliste contre la horde révolutionnaire sont aujourd'hui de mieux en mieux démontrées; la parfaite irrégularité des confiscations opérées par cette même horde pénètre chaque jour les intelligences, grâce à l'ardente campagne entreprise par une brillante phalange d'écrivains qui déracinent, les unes après les autres, toutes les erreurs fori, grâce surtout à l'approbation donnée à l' « Histoire d'une famille française » par le maître souverain de la morale.*

*Encore quelques années de discussions, et toutes ces vérités, toute cette morale formeront le corpus de notre droit public; elles s'imposeront aux consciences françaises avec d'autant plus d'énergie que les faussetés contraires ont longtemps prévalu, au grand détriment de la Justice. Les paroles des vicaires du Christ ne passent point. Leur effet est tantôt foudroyant et tantôt lent à se manifester. N'importe! Il faut que leurs anathèmes et leurs bénédictions s'accomplissent. L'histoire de la religion en fait foi.*

*L'heure nous paraît donc opportune d'ajouter un*



*second volume au premier. La matière est abondante, nous l'avons remarqué lors de la précédente publication, et nous n'avons que l'embarras du choix quand il nous faut ajouter un souvenir à un autre souvenir.*

*Pour le présent livre nous avons choisi les passages qui offrent le plus de cohésion, les « notes » que l'auteur a repérées lui-même dans le calme de sa vie provinciale et qu'il a rédigées avec une certaine coquetterie de plume, soit en fixant les anecdotes dramatiques ou amusantes de l'émigration, soit en exposant les idées qui lui furent personnelles ou, mieux encore, qui composèrent le domaine inexpugnable des proscrits, car on n'admettait généralement aucune concession à l'erreur politique dans ce milieu justement et noblement intransigeant.*

*Nous avons classé dans la première partie du volume ce qui tient à l'histoire proprement dite, en faisant précéder les récits de deux déclarations où le chevalier croit devoir expliquer que ni son exil ni celui de son père ne furent volontaires. Nous avons rangé dans la seconde, la plus importante, les réflexions qui lui furent suggérées par les événements qu'on a l'habitude de qualifier de « grandes journées révolutionnaires ».*

*Il les juge avec indépendance, surtout avec une perspicacité qui pourra paraître parfois bien clairvoyante. Mais les esprits superficiels devraient prendre garde que le chevalier de Lamase fut contemporain de MM. de Maistre et de Bonald, qu'il est mort après eux (1843), que ces deux écrivains célèbres, formés à l'école de l'émigration, n'ont été que les échos éloquents*

*de ce qu'on pensait et de ce qu'on disait autour d'eux, enfin qu'il a lu leurs œuvres.*

*Faut-il observer encore que Cazalès, Maury et beaucoup d'autres avaient parlé à la Constituante comme Bonald et Maistre ont écrit longtemps après eux ? Les idées saines qui circulent maintenant à l'air libre nous paraissent nouvelles ; en réalité ce sont de vieilles idées ressuscitées. Elles étaient communes à tous les cerveaux bien équilibrés avant et pendant la Révolution ; elles n'ont été altérées et démodées qu'après le triomphe des pires usurpations.*

*En ajoutant à tant d'affirmations magnifiques de la vérité politique et sociale le témoignage de notre grand-oncle, nous avons à cœur de prouver que les victimes de la grande proscription, jamais dupes de leurs proscrip-teurs, n'ont pas reconnu un instant la justice ou la nécessité des souffrances qui leur furent méchamment imposées. Contraints de se taire, les émigrés, rentrés et toujours suspects, ont clamé en secret leurs cris de détresse et jeté ainsi en terre une semence qui a mis cent ans à lever et à se développer. Nous commençons la moisson.*

*On s'étonnera peut-être du choix des « Journées révolutionnaires », qui ont inspiré au chevalier de très sages réflexions. Nous le trouvons presque muet sur le 9 thermidor et nous le voyons s'étendre fort longuement sur le 18 fructidor. Telle est sa méthode. Il traite, en réalité, de chacun des incidents que l'histoire officielle nous a habitués à considérer comme les incidents culminants de la Révolution ; seulement son point de vue diffère essentiellement de celui des vainqueurs et de celui de*

leurs panégyristes. La mort de Robespierre ne lui dicte que quelques phrases dédaigneuses. Non que le supplice des montagnards n'ait fait tressaillir de sentiments divers la France émigrée autant que la France territoriale, mais cet événement était prévu comme une résultante inéluctable des luttes intestines de la Convention, surtout depuis l'exécution des dantonistes, des hébertistes et de quelques autres. Si le chevalier eût été doué de la concision littéraire de Joseph de Maistre, il aurait résumé, lui aussi, en un mot lapidaire, l'impression produite à l'étranger; « ce jour-là, quelques scélérats firent périr quelques scélérats ». Il délait cette pensée, et c'est pourquoi nous avons jugé inutile de reproduire ses aperçus, courts à la vérité, mais encore trop longs.

Si les émigrés ne se sont pas réjouis outre mesure de la mort de Robespierre, en revanche ils ont gémi franchement du retour au pouvoir des Girondins, dont cette mort a été le premier signal. Ils ont toujours, en effet, considéré ces faux modérés comme plus dangereux et plus méprisables que les Jacobins. C'est pourquoi le coup de force du 18 fructidor apparaît à l'auteur comme le plus funeste des attentats, le plus fécond en fâcheuses conséquences. Sur cette thèse, les « Notes Intimes » sont intarissables.

Ce que nous en publions suffira sans doute à montrer quelle fut la pensée dominante de l'émigration, et quand la véritable histoire sera faite, nous ne doutons point qu'elle ne soit acceptée comme l'expression de la vérité intégrale. Paul et Martial DE P. DE L.





# PREMIÈRE PARTIE

## LES ANECDOTES

---

### I

#### POURQUOI J'AI ÉMIGRÉ

SOMMAIRE. — Inconvénients et avantages de l'émigration.

— Je consulte un vieux colonel. — Histoire de ce colonel. — Fils d'un officier sans fortune il s'engage simple soldat. — Il parvient graduellement et par une série d'actions d'éclat à commander un régiment. — Il se retire dans un petit bien, aux environs de Strasbourg et devient l'oracle des officiers de la garnison. — Le colonel de W... démontre que l'honneur et le devoir me commandent d'émigrer. — Inviolabilité du serment. — Abandonner le service du Roi équivaut à une désertion. — Fin tragique du colonel de W...

*Janvier 1792.* — J'ai pris la résolution d'émigrer au mois de septembre dernier, la vie n'étant ni tenable au régiment pour un officier qui se respecte, ni tolérable à la campagne pour un gentilhomme qui risque tous les jours d'être égorgé sans gloire par des paysans en délire. J'avais longtemps pesé les cruels inconvénients d'une détermination aussi grave et j'en

avais examiné aussi les rares avantages. En me décidant pour l'affirmative, je ne me dissimulais point que je prenais simplement le parti du moindre mal. C'est pourquoi, avant de sauter le pas, dans l'espèce avant de franchir sans esprit de retour le pont de Kehl qui représentait l'abîme entre la patrie et moi, je désirai prendre conseil d'un homme sage, vieux colonel retraité, qui habitait les environs de Strasbourg et dont les avis passaient pour des oracles aux regards de tous ceux de mon bord.

Je dois dire ce qu'était ce colonel de W... et ce qui lui méritait la légitime autorité dont il jouissait auprès des officiers loyalistes de la garnison.

M. de W... appartenait à une famille d'ancienne noblesse, tombée dans la pauvreté depuis deux ou trois générations.

Son père, avant-dernier de sa race, commandait une compagnie du Royal-Liégeois quand il épousa, par amour, une fille fort belle et de bonne lignée, elle aussi, mais pauvre autant que lui-même. Le ménage, qui s'augmenta d'un rejeton vers 1723, vivait donc chichement de la solde du mari et des revenus d'une terre qu'il possédait en Alsace et louait cent écus. Il est vrai que l'argent représentait alors plus de valeur que de nos jours, mais qu'importe ! Cent écus et les émoluments d'un capitaine pour faire figure, c'était maigre.

Pour comble d'infortune la jeune femme mourut en plein bonheur conjugal, et voilà mon homme ne sachant que faire de son enfant dans sa garnison, et

trop dénué de ressources pour lui payer une pension selon son rang.

Il eut alors recours à un expédient fort hasardeux. Comme il chérissait trop la mémoire de sa femme pour songer à se remarier, il donna sa démission. Le bail de sa ferme tombait justement à sa fin. Il se mit à l'habiter et à la faire valoir par lui-même, vivant à l'écart de ses voisins, n'hésitant pas à mettre la main à la charrue, aidé par un domestique unique, jeune maître Jacques, tour à tour dindonnier, toucheur de bœufs, bêcheur de jardin, conducteur de fumier. Bref, M. de W... père, vivait en véritable paysan, cultivant son petit bien et ne conservant de sa noblesse héréditaire et de ses habitudes guerrières qu'une grande dignité de vie.

Le fils grandit dans cette obscurité. Le père négligea — par force — de l'envoyer au collège; mais il prit sur ses loisirs et sur ses veillées pour lui enseigner ce qu'il savait lui-même et ce qu'un honnête homme ne doit pas ignorer, n'entrevoyant d'ailleurs pour cet enfant d'autre existence que celle qu'il avait adoptée, s'en remettant à la Providence, au hasard d'un héritage inattendu ou d'un mariage inespéré, du soin de rendre à sa famille quelque éclat du passé.

Mais l'enfant, parvenu à l'âge de dix-huit ans, nourrissait d'autres espérances. A force d'entendre son père vanter les grandeurs de la guerre et célébrer l'honneur d'appartenir au service du Roi, il s'éprit d'un goût singulier pour la carrière des armes et fit partager ses enthousiasmes au maître Jacques,

son seul ami et confident, et aussi son condisciple; car, pour donner de l'émulation à son fils, le père avait imaginé d'apprendre au domestique la lecture, l'écriture et le calcul.

Cependant quand le jeune homme sollicita la permission de suivre sa vocation il se heurta à un refus positif. L'ancien capitaine ne connaissait plus personne dans l'armée à qui le recommander efficacement; les pauvres n'ont plus d'amis et, d'ailleurs, il n'avait pas de quoi payer même une sous-lieutenance. Alors même qu'il le pourrait, à quoi cela les avancerait-il l'un et l'autre?

Mais que valent obstacles et objections contre une vocation bien accusée?

Le jeune W... avait économisé dix-huit livres, autant qu'il comptait d'années. Il débauche le din-donnier qui avait aussi cet âge, et les voilà tous deux s'aventurant, sans rien dire, sur le chemin de Paris.

Ils y arrivent tant bien que mal, couchant en route dans les huttes abandonnées, mangeant du pain sec et s'abreuvant aux sources.

Plus un sou en poche, mais point découragés et toujours au cœur le feu sacré. Ils se souviennent qu'un homme de leur village a ouvert, rue Saint-Denis, une épicerie où il fait fortune. Ils se rendent chez lui et le supplient de les employer en qualité de commis, jusqu'à ce qu'ils aient gagné assez d'argent pour se remettre à neuf, car, s'ils persistent à vouloir être soldats, ils veulent se présenter devant le sergent recruteur avec de beaux habits. Le brave



homme de commerçant cherche à les détourner de leur dessein. Il prouve au gentilhomme que le commerce est indigne de sa naissance et qu'il vaut mieux reprendre l'existence de paysan; il lui conseille de retourner chez son père, s'offrant même à payer la dépense du voyage.

Fort dépité, mais non déconcerté, W... va se présenter de ce pas et en tenue de loqueteux, dans le premier régiment venu, toujours suivi du dindonnier.

Comme il était grand et robuste, il fut admis d'emblée; mais le serviteur fut trouvé trop petit et refusé.

Celui-ci se réfugia, de nouveau, chez l'épicier de la rue Saint-Denis, qui le prit en pitié, l'employa d'abord comme homme de peine, puis en qualité de petit commis, puis de grand commis, l'associa plus tard à ses affaires et finalement lui donna sa fille en mariage. C'est aujourd'hui l'un des négociants notables de la capitale.

Mais ce n'est point de l'ex-dindonnier, passé bourgeois, qu'il s'agit.

Le régiment où s'était engagé W... partit pour la guerre de la succession d'Autriche. Le simple fusilier s'y distingua, fut nommé caporal, ensuite sergent, enfin sous-lieutenant de fortune.

Mais précisément parce qu'il n'en avait pas — de fortune — il risquait de végéter éternellement dans ce grade, la paix étant survenue. Il demanda à passer aux îles, fut envoyé à la Louisiane où il devint capitaine de marine et où, par parenthèse, il connut

mon oncle qui y servit cinquante-deux ans, et le fils de celui-ci, mon cousin Charles de Pradel, qui fut tué à bord de la frégate *Le Salomon* qu'il commandait à la fin de la guerre des Sept Ans, en 1763. W... défendit si bien le fort Saint-Nicolas contre les Anglais, qu'il fut fait lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis. Les fatigues de tant de guerres, jointes aux inconvénients du climat des colonies, avaient éprouvé sa santé. Il sollicita sa retraite qui lui fut accordée avec une pension de quatre cents livres seulement.

M. de W... était rentré dans le petit domaine que lui avait laissé son père, mort peu de temps après leur séparation. Jusqu'alors il avait administré son héritage de loin, c'est-à-dire fort mal, laissant aux hommes d'affaires le soin de surveiller le fermier, et celui-ci, n'ayant point entretenu les bâtiments, surmenant la terre pour en tirer le maximum de rendement, l'avait réduite à l'état le plus fâcheux.

M. de W... eut bientôt fait de transformer son domaine en ferme-modèle et les revenus qu'il en tira lui permirent même d'édifier, sur l'emplacement de la maison de métayer où était mort son père, une sorte de petit castel, gentilhommière fort honorable.

Il venait constamment à Strasbourg, se plaisant dans la compagnie des jeunes officiers auxquels il prodiguait ses conseils et ses leçons, fruits d'une longue expérience des hommes et des choses. Tout ce que le métier des armes renferme de gloires et de peines, glorieuses encore, il l'avait connu et pratiqué.

Tel était le vieillard auquel chacun de mes camarades s'était adressé avant de prendre une détermination importante et auquel je m'adressai moi-même. Quelque fût la fermeté de mon esprit, je dois dire que j'aurais encore changé de sentiment s'il m'avait démontré l'erreur ou l'inutilité de l'émigration.

Dans notre très longue conversation M. de W... établit d'abord le bilan de la situation politique. Il me dit que l'Assemblée Législative, qui venait de remplacer l'Assemblée dite Constituante, était composée d'hommes valant aussi peu que leurs prédécesseurs, en tout cas plus ambitieux et plus inexpérimentés, puisque tous avaient leur fortune à faire, et puisque un aveugle suffrage avait éliminé de leur sein les personnages marquants, nobles ou ecclésiastiques, dont quelques-uns auraient possédé la tradition à défaut des qualités innées qui font les hommes d'État.

Il me dit aussi que le Roi n'était plus entre leurs mains que le paravent de leurs mauvais desseins et de leurs mauvaises actions. Le malheureux Louis XVI n'exerçait plus réellement aucune autorité, pas même sur l'armée tirillée dans tous les sens et où les plus détestables passions étaient attisées. Cette armée dépendait maintenant des députés influents qui disposaient de son administration et du commandement.

M. de W... me demanda si je serais bien aise d'obéir à ces gens-là, alors même qu'ils m'emploieraient à toutes sortes de besognes.

Avais-je prêté serment à un Roi libre ou à des intrigants de bas-étage?

Il ajouta sur la sainteté et l'inviolabilité du serment des considérations très élevées que je ne transcris point, toute âme bien née, placée entre son devoir et ses intérêts, les faisant naturellement, et tout soldat, à notre époque, ayant eu, maintes fois, l'occasion de les méditer.

Finalement il conclut en assurant que l'honneur conseillait à tout officier de cesser le service, le service n'étant plus que de la domesticité envers un tas de j...-f... et de clubistes.

Certes il eût mieux valu insurger les régiments et marcher à leur tête à la défense du Roi et au salut de la monarchie; mais l'heure de cette rébellion légitime était passée; les officiers félons ayant devancé les officiers fidèles pour prendre l'empire sur la troupe, contaminée elle-même, dans son ensemble, par les idées nouvelles.

Les arguments de mon interlocuteur fortifiaient singulièrement ceux que je m'étais forgé *in petto*. De plus, ils s'enchaînaient les uns aux autres avec une logique impeccable et ils furent exprimés avec une éloquence dont je me sentais incapable. Néanmoins, afin de donner au colonel occasion de vaincre mes derniers scrupules, j'observai que je pouvais fuir l'humiliation d'obéir à des bandits en donnant ma démission pure et simple et en me retirant dans le patrimoine paternel, fort considérable, et laissé sous la sauvegarde douteuse de mon troisième frère, très jeune, et de deux oncles, très vieux.

M. de W... répliqua victorieusement qu'une

telle retraite équivaldrait à une désertion puisque les frères du Roi rassembleraient en dehors des frontières une armée de soldats fidèles à leur serment, qui deviendrait, par la force des choses, la seule armée de France, l'autre n'étant plus qu'une agglomération de factieux. En outre, si le séjour chez lui de mon père, l'homme le plus respecté de sa province, était rendu impossible, comment espérer qu'on y tolérerait la présence de son fils aîné?

La Révolution se révélait déjà comme une vaste opération de brigandage à main armée, laissant loin derrière elle les entreprises criminelles de ceux de la religion prétendue réformée. Pouvais-je supposer qu'on ne me passerait pas sur le corps pour parvenir au but que poursuivaient les meneurs : la spoliation des riches? Je tomberais de Charybde en Scylla. Je ne sauverais pas le bien que je voudrais sauver; ma vie elle-même serait moins en sûreté parmi mes concitoyens que sur un champ de bataille.

Je remerciai avec effusion M. de W... de ses conseils qui s'harmonisaient avec mes sentiments, et je hâtai mes derniers préparatifs de départ.

Le 31 décembre 1791 je mis donc la barrière du Rhin entre moi et ma patrie inhospitalière.

J'ai conté, ailleurs, quel affreux serrement de cœur m'étreignit quand, pour la première fois, je foulai, en banni, le sol étranger. Je ne retracerai point de telles angoisses.

J'allais oublier de dire que le colonel de W... n'émigrerait pas, quoique prévoyant l'avenir en très



noir. Sur la réflexion que je lui en fis il me répondit qu'il n'avait rien à craindre, qu'il était trop vieux pour provoquer la haine et trop peu fortuné pour exciter l'envie.

Hélas ! Pour une fois, M. de W... n'avait pas raisonné juste. Son domaine, si exigü parut-il, fut néanmoins convoité par un clubiste du village. Celui-ci l'ayant dénoncé comme liberticide il attendait son tour de passer devant le tribunal révolutionnaire de Schneider ou d'être expédié avec bonne recommandation à Fouquier-Tinville, quand il succomba à la maladie horrible qu'on a appelé la pourriture des prisons et qui a fait plus de victimes que la guillotine.

C'est grâce à cette particularité que la tête blanche de M. de W... n'est pas tombée dans le panier sanglant du bourreau.

---

## II

### POURQUOI MON PÈRE EST RESTÉ EN EXIL

SOMMAIRE. — Les intermédiaires entre les émigrés et leurs amis de France. — Arrivée d'un agent à Offenbourg. — Prêtres fidèles et prêtres apostats. — M. de Feletz. — Les décrets lancés contre les émigrés. — Mon père veut rentrer. — Ses correspondances à ce propos. — Le général Marbot-Larivière.

Quand prit fin la désastreuse campagne de 1792 et que fut licenciée l'inutile armée des Princes, je me retirai à Offenbourg, dans ma famille où je passai les dernières semaines de l'année et les deux premiers mois de 1793, avant de prendre rang dans le corps de Condé. Je laissai les miens en proie à d'affreuses perplexités, entrecoupées de lueurs d'espérances aussitôt déçues que conçues.

La finance était presque épuisée, et nos hommes d'affaires s'ingéniaient, souvent en vain depuis deux semestres, à nous faire passer un peu d'argent provenant de créances secrètes dont les débiteurs étaient assez probes pour ne point se refuser à tout paiement, en se prévalant de l'état des choses.

Un de nos agents était parvenu à réunir, par ce moyen précaire, des fonds assez importants. Ne se fiant ni aux banquiers, ni, à plus forte raison, aux

commissionnaires bénévoles qui pullulaient dans le royaume et cumulaient généralement le métier d'espions avec celui d'escrocs, il fit lui-même le voyage du Limousin à Offenbourg pour nous verser directement la somme recueillie, ne défalquant que la dépense de l'aller et du retour. Je note, en passant, qu'il était encore assez facile, à cette époque, d'obtenir des passeports pour se rendre en Prusse; nouvelle preuve que cette puissance n'était en guerre avec la République que pour la forme et que son gouvernement s'entendait secrètement avec les hommes de la Convention.

Naturellement nous comblâmes notre agent de bénédictions. Était-il sincère? Évidemment oui, sur le moment; ce qui ne l'a pas empêché plus tard de se rendre acquéreur, pour un prix dérisoire, d'une de nos propriétés et de la garder après le retour de l'émigration, même contre récompense honnête et remboursement intégral de ses frais.

Éternelle répétition de la fable du chien du jardinier. Les hommes peu fortifiés dans la vertu défendent avec courage le dîner du maître, tant qu'il y a quelque apparence de le sauver de la voracité des voleurs. La défense reconnue inutile, ils veulent prendre leur part du festin et se montrent souvent les plus voraces.

J'ai connu plusieurs prêtres, entre autres deux limousins, d'une intrépide fidélité, ayant refusé le serment, refusé d'émigrer, ayant souffert mort et passion pour leur foi au cours de la Terreur. La tour-

mente passée, ils jetèrent le froc aux orties et, après avoir mené une existence débridée, se sont finalement mariés, affichant partout leur apostasie. Les deux limousins auxquels je fais allusion, cachés dans un faubourg de Paris par une famille des plus nobles et conséquemment des plus exposées, avaient attendu jusqu'au Directoire pour donner libre carrière à leurs mauvais penchants.

Mais dès lors ils n'y allèrent point par quatre chemins, débauchant chacun une fille de leurs bienfaiteurs et les contraignant à les épouser. Peu satisfaits de ce crime contre l'hospitalité ils ont dépouillé, par des artifices de procédures, leur beau-frère de sa part d'héritage, en sorte qu'ils se sont partagé toute la terre patrimoniale de leurs épouses et que l'un d'eux se pavane en maître dans le château historique de leur beau-père par force. Je ne les nomme point <sup>1</sup>. Je dirai seulement que le premier fut moine mendiant, ce qui semblerait exclure la tentation des

<sup>1</sup> Il en est un autre que je puis nommer, quoiqu'il vive encore, parce que sa conduite privée est au dessus du reproche; mais il faut avouer que son attitude comme prêtre est vraiment extraordinaire. Je veux parler de M. de Feletz qui est, je crois, un peu de mes parents par les Calvimont.

M. de Feletz s'est fait ordonner prêtre en pleine Terreur et il n'est point d'acte héroïque qu'il n'ait accompli alors en cette qualité; risquant tous les jours l'échafaud pour remplir les devoirs rendus si pénibles du ministère sacerdotal, caché dans les bois du Périgord et du Limousin. Le danger passé, il n'a plus voulu entendre parler de son engagement dans les Ordres sacrés; il a repris les vêtements civils et vit comme nous, ne donnant d'ailleurs, je le répète, aucune prise à la médisance. Je vais le voir à chacun de mes voyages à Paris, où il est critique influent au *Journal des Débats*.

(Note de l'auteur). •

richesses, si nous n'avions l'exemple du capucin Chabot et de quelques autres; l'autre avait été grand vicaire d'un évêque de la contrée, qui ne valait pas grand chose au point de vue des mœurs, mais qui s'est conduit quand même en héros de la foi, parce que l'honneur du gentilhomme a dominé chez lui les défaillances du prêtre.

L'occasion fait les héros comme les larrons. Socrate prétend qu'on ne doit jamais dire d'un homme qu'il a été heureux, tant qu'il est encore en vie. Je prétends à mon tour qu'il est téméraire de jurer de la vertu ou du vice du prochain qui n'a pas exhalé son dernier souffle. Et encore! Qui saura jamais le rôle joué dans les actions des hommes par l'hypocrisie d'une part, par la fanfaronnade de l'autre?

Mais j'en reviens à mes moutons.

Notre agent nous confirma — ce que nous savions déjà, hélas! — que le pouvoir révolutionnaire avait mis le séquestre sur tous les biens des émigrés, leur ordonnant de réintégrer le territoire de la République, sous peine de mort.

C'était en violation du droit des gens, celui d'aller et de venir étant inscrit dans toute conscience humaine; en violation aussi de leur Déclaration des Droits de l'homme et de la dernière loi édictée par la Constituante, laquelle proclamait que la faculté de se déplacer à son gré constitue le fondement même de la liberté.

Mais à quoi bon philosopher ou récriminer? Nous étions en présence d'un fait brutal; des brigands nous



demandaient la « bourse ou la vie », et ils paraissaient manifestement les plus forts.

Le plus grand nombre des émigrés refusèrent d'obtempérer, se doutant bien que l'injonction de la Convention, renchérissant sur la Législative, n'était qu'une formule, qu'on en voulait tout à la fois à notre bourse et à notre vie. En d'autres termes, nous étions généralement convaincus que la Révolution nous tendait un piège atroce, que ceux d'entre nous qui rentreraient en France ne sauveraient pas leurs biens et perdraient leurs têtes.

C'était mon avis et l'avis de ma mère; sans doute aussi celui de mon père, mais il s'abstenait de le formuler. Cet homme de sacrifice, constamment dévoué aux siens, se persuadait qu'il n'aurait rien fait s'il ne s'exposait au péril le plus évident pour préserver de la spoliation tout ou partie du patrimoine qu'il tenait de ses ancêtres et dont il s'estimait comptable envers ses enfants.

Il commença donc ses préparatifs en vue de déférer aux ordres de Robespierre. Nous eûmes toutes les peines du monde à le décider, avant de mettre à exécution une résolution aussi extrême, à recueillir les conseils d'hommes sages, restés au pays, et sur le dévouement ou la sincérité desquels il ne serait point téméraire de compter.

Mon père écrivit donc plusieurs lettres et il m'a défendu de révéler jamais à âme qui vive par quels moyens demandes et réponses parvinrent à leurs destinations respectives.

Il écrivit : 1<sup>o</sup> à son frère La Ribière pour le prier de transmettre un Mémoire aux autorités du département de la Corrèze et d'engager MM. Delort et Gauthier à intervenir en sa faveur. MM. Delort et Gauthier étaient nos voisins, presque nos amis; ils ont été plus tard députés influents aux Cinq Cents; quoique fortement engagés dans la conspiration il n'y avait pas lieu de supposer qu'ils eussent éteint dans leur cœur tout sentiment d'humanité et de loyauté; nous augurions donc favorablement de leur intervention. Mon père écrivit : 2<sup>o</sup> à sa fille aînée, ma sœur de Rodorel, alors réfugiée à Rouen, la chargeant de réclamer l'avis de M. Lebreton, qui devait devenir plus tard tribun et qui était déjà gendre de M. Darcet, directeur de la Monnaie; 3<sup>o</sup> à M. Marbot-Larivière, ancien capitaine des dragons de Schomberg, ancien député à la Législative et pour lors général de division. Celui-ci était très enfoncé dans le jacobinisme, mais nous avions des raisons d'espérer qu'il ne serait pas sourd quand même à la voix de la Justice et qu'il nous ferait bénéficier de son influence.

Tous ces correspondants, y compris ceux qui ont été interrogés par ricochet, furent unanimes à conseiller à mon père de se tenir coi, l'assurant qu'en deçà de la frontière il encourrait le risque non pas probable mais quasi certain de l'échafaud.

Je transcris les phrases essentielles de la réponse de M. Marbot-Larivière, d'abord parce qu'elle me paraît la plus topique de toutes, ensuite parce que le

personnage est devenu le plus considérable de ceux que je viens de nommer. Je remarque, en passant, que M. Marbot-Larivière, si avant fût-il dans les bonnes grâces du nouveau gouvernement, se montre excessivement timoré, tant la peur est contagieuse et tant ceux qui cherchent à inspirer aux autres cet ignoble sentiment, commencent à le ressentir pour leur propre compte. Dans sa longue épître, il ne se désigne et ne désigne mon père que par leur initiale commune *L.* N'importe ! Si elle eût été interceptée, M. Marbot devenait suspect et perdait tous ses atouts. Je dois la considérer comme un acte de courage :

M. *L.* mande à M. *L.*, bien péniblement, le résultat de son opinion... Les faits que rappelle M. *L.* sont bien vrais. Il suffirait qu'on voulût les entendre et les apprécier *même dans le sens de la révolution* ; mais impossible à nous, avec nos seuls moyens, de leur faire produire l'effet attendu...

On n'a pas d'espoir de trouver quelque faveur auprès de nos hommes publics, ou du moins assez de faveur pour leur faire prendre en mains cette affaire, avant d'en avoir reçu un avis favorable des municipalité, district ou département. *Ce serait-il même une sauvegarde suffisante jusqu'au retour, pendant le voyage et après l'arrivée, etc., etc...*

Je juge inutile ici de m'étendre sur le personnage de Marbot-Larivière autrement que pour faire ressortir l'importance de son témoignage. Sa lettre, en contradiction manifeste avec ses actes publics, car il n'a jamais cessé, soit à la Législative, soit aux Cinq Cents, soit dans ses divers commandements militaires, à pousser aux pires excès, montre du moins qu'il était merveilleusement renseigné sur les inten-

tions de ses amis politiques, et, qu'en même temps, il était tout disposé à se relâcher, en faveur de mon père, de la rigueur de ses principes démagogiques. Il avoue franchement son impuissance, dès le début de la période terroriste.

Sa lettre est datée du 19 novembre 1792; nous la reçûmes aux premiers jours de décembre, et sa lecture détermina mon père à braver la misère et les autres souffrances de l'exil jusqu'en 1802, jusqu'à l'apaisement relatif de l'orage qui a si fortement ballotté toute ma famille et moi-même.

Aucun de nous n'avait eu la volonté d'émigrer; on nous y a forcés le couteau sur la gorge. Encore aurions-nous risqué volontiers la mort pour ne point nous éloigner de notre patrie, si l'honneur ne nous eût commandé de préserver à tout prix celui des femmes.

C'est pour ce « crime » que notre fortune a été confisquée et a passé aux mains de croquants sans moralité et sans courage.

---

### III

#### DEUX FILS DÉNATURÉS

SOMMAIRE. — Le père de Diétrich. — La mort de ce vieillard. — Le frère aîné de Diétrich; sa fuite à l'étranger. — Son neveu; sa fin tragique. — Mort de Diétrich sur l'échafaud. — Second mariage de sa femme. — M. Bertin en Périgord. — Il s'arrête en route dans le château d'un ami de son père. — Histoire d'un revenant. — Ce revenant parle et raconte qu'il est séquestré par son fils dénaturé. — M. Bertin fait châtier le coupable.

#### § 1<sup>er</sup>. — DIÉTRICH.

1817. — Avant de reprendre mes souvenirs d'émigration proprement dits, je désire mettre au net quelques incidents de ma vie de garnison à Strasbourg, incidents que j'ai négligés dans mes premiers manuscrits.

Parmi les individus dont le nom vient tout naturellement sous ma plume se place Diétrich, le trop fameux maire de Strasbourg, avec qui j'eus souvent affaire lors de mes dernières années de séjour en Alsace. Si j'ai dépeint ailleurs cet homme sous de sombres couleurs il ne faut pas s'imaginer que j'enveloppe, dans une même réprobation, toute sa famille infortunée. Je ne peux même m'empêcher de donner un souvenir ému à plusieurs des siens dont le plus respectable, son



propre père, fut victime de la basse ambition de ce cœur dénaturé qui fit tant de mal à sa ville natale, en même temps qu'à la bonne cause <sup>1</sup>.

Ce vieillard vénérable avait, dès le début, désapprouvé l'attitude de son fils, le maire sans-culottes.

Les amis de celui-ci, désireux de mettre à l'épreuve ce qu'ils appelaient son patriotisme, le sommèrent de faire arrêter l'auteur de ses jours, suppôt, assuraient-ils, de l'infâme réaction; c'était un sacrifice que son civisme devait consentir, sans hésiter, aux immortels principes de liberté et de fraternité.

Il hésita néanmoins; ce n'est point, en effet, sans appréhension que les plus criminels se jettent dans le gouffre sans fond d'où l'on ne peut plus remon-

<sup>1</sup> Il n'est pas sans intérêt de rappeler que Diétrich faisait partie, à Paris, de la loge maçonnique des *Philalètes* ou *Amis Réunis*.

Cette loge avait un comité secret chargé spécialement par le Grand-Orient de France de la correspondance étrangère. Ses affaires s'étendant, ce comité se transporta avec ses archives, rue de la Sourdière, où, par surcroît, il s'adjoignit les *Frères d'Avignon*, élèves de Swedenborg, qui vinrent y faire leurs prestiges.

Avec Diétrich se trouvaient le Comte de Saint-Germain, Cagliostro, Condorcet, Raymond, Villermé, l'abbé d'Espagnac et bien d'autres, ayant pour chef Savalette de Lange, le garde du trésor royal.

Pour faire partie de cette loge, il fallait être initié aux nouveaux grades, dits *philosophiques*, ou être *maître* de tous les autres, c'est-à-dire avoir juré haine à tout christianisme, avec les *chevaliers du Soleil*, et haine aux couronnes et à la papauté, avec les *chevaliers-kadosch*.

Ajoutons que ce fut Diétrich, aidé de Cagliostro, qui acclimata l'*Illuminisme* allemand à Strasbourg et en Alsace.

Cette branche de la maçonnerie, d'où sortaient les *Philalètes*, fut introduite à Paris par Mirabeau, au retour d'un voyage diplomatique (?) en Prusse, et son premier disciple et lieutenant fut Talleyrand, futur évêque d'Autun — (Pour plus amples renseignements, consulter l'ouvrage du P. Deschamps, sur les *Sociétés secrètes et la Société*.)

(Note des Éditeurs.)

ter. Mais le besoin malsain de popularité l'emporta sur le cri de la conscience et sur toute autre considération. Diétrich signa l'ordre criminel que lui imposaient ses amis du club, et, par nécessité de s'étourdir, ne se préoccupa plus des suites que comportait cette signature impie.

Or les suites furent effroyables. A cette époque, le pouvoir central ayant, pour ainsi dire, abdiqué toutes ses prérogatives entre les mains d'autorités électives sans responsabilités et même sans mandat fort régulier, l'administration des prisons était tombée, comme presque tout le reste, en la puissance de malfaiteurs dont le péché mignon fut la vénalité, et qui malversaient à qui mieux mieux sur les fonds alloués pour l'entretien de leurs pensionnaires. Que de fortunes édifiées alors par d'obscurs subalternes, rien qu'avec la majoration des vivres qu'ils étaient censés acheter pour la nourriture de ces infortunés, alors qu'ils les condamnaient souvent au jeûne absolu jusqu'à complète inanition !

Les geôliers de Strasbourg firent du zèle à l'encontre de M. Diétrich père. Ils plongèrent cet homme sans reproche, qui avait toujours vécu commodément, dans un cachot fétide, le privant de feu et des objets de première nécessité. Il y mourut au bout de quelques semaines, recouvert d'un misérable sarrau de toile et le corps rongé de poux.

Informé de ce lamentable dénouement le fils indigne ne témoigna, dit-on, aucune émotion, ou, s'il en éprouva, il eut le triste courage de dissimuler, tant

la peur de ne point ressembler à Brutus dominait alors les âmes des ambitieux <sup>1</sup>.

On sait d'ailleurs que Néron, après avoir débuté dans la carrière de la scélératesse par le meurtre de son frère et de sa mère, se livra sans remords aux plus détestables instincts, persuadé, avec raison, qu'à côté du fratricide et surtout du parricide, les plus horribles forfaits pourraient paraître péchés véniels.

Ils sont nombreux les coryphées de la Terreur qui furent possédés de la singulière gloriole d'égaliser, même de surpasser Néron. J'ignore si ce fut le cas du maire de Strasbourg et je ne crois pas qu'il fût doué de l'énergie — car il en faut — nécessaire pour parvenir au plus haut degré de l'infamie. Mais ce que je sais bien, c'est qu'à dater de la mort de son père, il conçut une haine atroce contre ses parents dont l'honnêteté lui était un vivant reproche, et qui ne se cachaient pas, du reste, pour lui marquer leur mépris. C'est son frère aîné surtout qu'il poursuivait avec le plus d'acharnement et auquel il tendait des embûches afin d'avoir un prétexte de l'envoyer à l'échafaud. Mais celui-ci, prévoyant le sort qu'on lui réservait, épargna un nouveau crime à Caïn, en mettant prudemment la frontière entre lui et les satellites du tyranneau. La chose était facile à Strasbourg; on n'avait qu'à traverser le pont de Kehl en déjouant la surveillance toujours relâchée des gardes, ou, à défaut, qu'à détacher une barque de la rive gauche

<sup>1</sup> Voir appendice.

du fleuve pour gagner la rive droite à force de rames, en quelques minutes.

M. Diétrich aîné était, comme son père, un fort brave homme, tenu en grande estime auprès de ses concitoyens, quoiqu'il fût criblé de dettes, car il était possédé de la manie de faire des affaires et ne s'y entendait nullement.

Il destinait son fils unique à la Robe. Mais le fougueux tempérament du jeune homme l'entraînait vers la carrière des armes. Délaissant bientôt les études de droit, il entra dans le service du Roi. Comme il fallait de l'argent pour assurer les premiers pas dans ce chemin périlleux, la mère eut le courage de sacrifier ses diamants et ses bijoux pour faciliter son établissement. Faisant argent de tout, elle réunit la somme nécessaire à l'achat d'une sous-lieutenance dans le régiment de cavalerie *Royal-Allemand*.

Ainsi pourvu, le jeune Diétrich se plaisait à parader sur son cheval dans les rues et à l'extérieur de la ville, fringant et pimpant dans un bel uniforme tout neuf. Un jour qu'il se proposait, sous les faux remparts de Strasbourg, à l'admiration de ses concitoyennes, un chien de boucher boula entre les pattes de sa monture, l'effrayant par ses aboiements. Soit inexpérience, soit affolement, le cavalier, au lieu d'indiquer au cheval un mouvement de recul, lui enfonça les éperons dans le ventre. La bête exaspérée franchit la barrière et se jeta dans l'eau bourbeuse qui remplissait les douves, désarçonnant l'officier qui se cramponna à un pilier émergé des eaux limoneuses.

De son côté le cheval se mit à nager vers la rive opposée, péniblement, car les eaux, épaisses de vase, venaient d'être grossies par un orage.

Des bateliers, attirés par ce drame rapide, accoururent au secours; mais, par suite d'une stupide aberration, ils s'occupèrent tout d'abord du cheval qui se serait bien sauvé tout seul. Ce n'est qu'après l'avoir ramené sur la berge qu'ils songèrent à l'homme. Trop tard, hélas! Celui-ci, à bout de forces, ayant abandonné son frêle appui, avait disparu sous l'eau. On ne retrouva son corps que trois jours après, accroché aux grilles du pont où le remous l'avait entraîné. Il y a apparence qu'au moment de la chute il avait reçu un coup de pied de l'animal, car on constata sur son front une forte contusion, ce qui dut l'étourdir et le priver de l'énergie nécessaire dans un instant si critique.

Nous lui fîmes un superbe enterrement, car nous aimions tous ce brave adolescent dont les débuts promettaient un bon serviteur au roi et à la patrie. Et si j'ai tenu à relater sa fin triste et prématurée, c'est pour démontrer qu'il est peu de familles dont quelques membres n'aient racheté par la vertu et d'éminentes qualités les turpitudes ou les défaillances de quelques autres. C'est une observation que j'ai eu occasion de faire à propos de la mort héroïque de mon ami Barras, et que je suis heureux de renouveler à propos de Diétrich.

Quant au maire, inutile de dire qu'il s'abstint de paraître aux obsèques de son neveu, heureux sans



doute d'une disparition qui le laissait chef de famille.

On sait quel fut son châtiment et comment sa femme, désireuse de vivre sans contrainte avec un libraire de Strasbourg, nommé Lavaud, qu'elle épousa par la suite, porta contre lui une accusation, d'ailleurs fautive, de modérantisme, crime indéfini et cruellement élastique, qu'on avait imaginé alors pour se débarrasser de quiconque vous gênait ou vous portait ombrage. Ainsi Caïn fit école contre lui-même; les coquins, quand les lois sommeillent, se font inconsciemment les instruments de la Justice éternelle.

Diétrich mourut avec courage; ce qui fut beaucoup, sous la Terreur, une affaire de mode. A la veille de monter sur l'échafaud, il écrivit à sa femme une lettre pleine de bons sentiments, quoique prétentieuse, et débordant de tendresse conjugale. Je ne voudrais point douter de sa sincérité en une circonstance si solennelle. Cependant il faut bien reconnaître que la sensiblerie et l'étalage des pensées grandiloquentes en face de la mort furent aussi une affaire de mode. C'est ainsi que le comte de Beauharnais adressa des adieux très touchants à sa femme Joséphine Tascher de la Pagerie, celle qui a depuis épousé Buonaparte, et personne n'ignore qu'il vivait séparé d'elle et qu'il était fixé sur sa conduite. Il n'est point jusqu'au sinistre guillotineur d'Arras et de Cambrai, le prêtre marié Lebon, qui n'ait écrit à sa moitié une lettre qui arracherait des larmes au lecteur, si l'on ne savait que sa plume fut trempée dans le sang,

non le sien, mais celui des centaines d'innocents qu'il avait fait guillotiner.

## § II. — LE COMTE DE X...

Pour faire pendant au parricide de Diétrich je veux flétrir ici le crime, moins odieux dans son exécution et ses conséquences, mais aussi exécration dans son principe, commis par un des nôtres, certain gentilhomme périgourdin qui transgressa gravement, par avarice, le devoir filial, ce dont il a été châtié rudement et par deux fois.

Sa famille étant toujours représentée, je me contenterai de le désigner sous le nom de comte de X... Le fait que je vais raconter est d'ailleurs hors de doute; mon père me l'a narré bien des fois pendant nos tristes veillées d'Offenbourg, m'assurant qu'à la veille de la Révolution il faisait l'objet de toutes les conversations dans nos provinces du centre et même à Paris. On en lira le récit avec d'autant plus d'émotion qu'il commence comme une histoire de revenants, et d'autant plus d'intérêt que le dénouement, où l'on voit le vice puni à l'instar de tous les romans honnêtes, est amené par un personnage porteur d'un nom illustré sous le règne du feu roi Louis XV.

Donc M. Bertin, fils de celui qui fut d'abord lieutenant général de police, puis contrôleur général des finances où il succéda au célèbre Silhouette<sup>1</sup>, quit-

<sup>1</sup> M. Bertin se titrait comte de Bourdeille, seigneur de Brantôme et premier baron du Périgord. Un autre Bertin avait épousé ma cou-

tant sa petite Intendance de Provence pour aller occuper celle plus importante d'Orléans, voulut passer par le Périgord, désireux d'y rendre visite à un ami intime.

Il n'était plus qu'à quatre lieues de distance de sa destination quand il fut surpris par la nuit. Le sauvage pays des truffes n'est pas sûr; peu de routes y sont tracées sur son sol rocailleux et accidenté, et l'hiver le vent mêle ses lamentations sinistres, à travers les bois de châtaigniers et de chênes nains, aux hurlements encore plus sinistres des loups. Bref, M. Bertin ne se soucia point de pousser plus avant, et, comme il passait au dessous d'un château appartenant à un jeune seigneur dont le père avait été lié avec le sien, il décida de lui demander, à l'improviste, une courte hospitalité.

Il fut admirablement reçu et bien traité. Après souper le maître de la maison le conduisit lui-même dans la plus belle chambre, celle qu'avait occupé son père et que, par respect pour sa mémoire, affirmait-il, on ne donnait jamais à personne. Mais que ne fait-on point pour un Intendant, fils d'ancien ministre?

sine Chapelle de Jumilhac; son frère fut évêque de Vannes après mon grand-oncle et parrain de Jumilhac, depuis archevêque d'Arles; sa sœur était mariée au comte de Jumilhac, gouverneur de la Bastille, à qui M. de Launay succéda. Le fils de ce Jumilhac, connu sous le nom de baron de Jumilhac-Cubjac, avait épousé la sœur de M. de Launay et avait été nommé gouverneur de la Bastille en survivance de son beau-frère. Les Bertin et les Jumilhac s'étaient fixés à Bourdeille avant la Révolution.

*(Note de l'auteur).*

Fatigué du voyage, M. Bertin se coucha aussitôt, non toutefois sans avoir couvert le feu, comme il est d'usage quand on veut qu'il soit promptement rallumé au matin. Il n'avait pas eu le temps de s'assoupir qu'il entend ouvrir la porte du fond, insoupçonnée par lui, et qu'il voit s'avancer un grand fantôme pâle, porteur d'une longue barbe blanche et enveloppé dans un immense drap aux plis flottants.

A la réverbération des charbons ardents qui trouaient çà et là leur manteau de cendres, laissant fuser de petites flammèches, M. Bertin distingua l'apparition confusément; mais comme il ne pouvait douter de sa réalité, il retint son haleine et contint ses mâchoires prêtes à s'entrechoquer.

Le fantôme s'arrêta un instant au milieu de la chambre, étendit de longs bras qui le faisaient paraître plus effrayant encore; puis avisant la cheminée, il s'assit tranquillement près du foyer en s'écriant tout joyeux :

— Ah! je verrai donc enfin du feu!

M. Bertin enfonça la tête sous les couvertures, en recommandant son âme à Dieu.

Cependant la curiosité est parfois plus forte que la peur. Au bout de quelques minutes d'angoisses mortelles, il hasarda de sortir un œil de sa cachette et s'aperçut que le fantôme se chauffait bien paisiblement, s'étirant les membres de temps à autre, et poussant des soupirs de satisfaction. Ce fantôme débonnaire méritait d'être examiné de plus près. M. Bertin écarta donc un peu les rideaux du lit, tout douce-

ment, pas assez néanmoins que les anneaux rouillés les retenant à la tringle ne grinçassent légèrement.

— Y a-t-il quelqu'un ici? prononça la voix mal assurée du fantôme.

Pas de réponse. Un fantôme qui parle ! et qui interroge !... La peur s'empare de nouveau du voyageur et lui coupe net le pouvoir de répondre.

Alors la voix se fait plus ferme et presque impérative :

— Au nom de Dieu ! S'il y a un homme dans ce lit, qu'il réponde !

— Hélas ! oui, monsieur le revenant, il y en a un.

— Comment vous nommez-vous ?

— Ber...er...tin.

— Seriez-vous le parent de l'ancien ministre ? Nous nous aimions beaucoup.

— Je suis son fils.

Décidément, la glace était rompue. Et M. Bertin, qui ne manquait pas de courage, mais qui n'avait jamais eu l'occasion de l'exercer contre des fantômes, se persuada dès lors qu'il était possible et même facile de converser avec certains d'entre eux.

Il interroge à son tour et il apprend avec stupéfaction que son interlocuteur est le vrai comte de X... qu'il n'est pas mort, comme on en a fait courir le bruit ; que son fils aîné, estimant trop lent à venir le jour de la succession, a eu la barbarie de l'enfermer dans la haute tour du donjon, faisant publier son décès et enterrer un cercueil vide. Et la séquestration durait depuis huit ans.



Ce fils dénaturé l'y traitait fort mal et le complice qui lui apportait à manger n'oubliait jamais, en se retirant, de fermer la porte à double tour. C'était la première fois qu'il négligeait cette précaution. Le vieillard, s'en étant aperçu, en avait profité pour sortir et revoir son appartement qu'il s'étonnait, après huit ans, de retrouver exactement dans l'état où il l'avait laissé. Il avait eu l'intention de franchir le seuil du château et de s'en aller partout clamer son infortune et la scélératesse de son fils. Mais, voyant du feu, il n'avait pu résister à la tentation de se réchauffer, car, depuis son incarcération, il ne s'était approché d'aucun brasier. Il remerciait d'ailleurs le ciel de cette circonstance, puisqu'elle lui permettait de rencontrer un honnête homme qui, par sa position et au nom de l'amitié l'unissant à sa famille, se trouvait le mieux en mesure et en désir de lui obtenir justice.

On peut juger des sentiments multiples et divers qui envahirent l'âme de M. Bertin au cours de ce récit débité avec volubilité et un accent de sincérité qui défiait le doute.

Mais c'était un homme prudent, habitué, par état, à traiter les affaires épineuses avec circonspection. Après avoir consolé de son mieux le bon vieillard, il convint avec lui qu'il importait de ne rien précipiter; le fils dénaturé, qui avait reculé jusqu'à présent devant l'horreur du parricide, serait capable, en effet, de descendre à ce dernier degré de perversité pour éviter le châtement, et aussi de se défaire de

son hôte d'une nuit pour supprimer un témoin dangereux.

Il fut donc convenu que le comte de X... regagnerait sa prison et que M. Bertin ne laisserait rien transpercer du secret terrible que la Providence, on peut le dire, lui avait révélé.

Le programme s'exécuta point par point. M. Bertin déjeûna gaiement au matin avec le jeune criminel et le quitta sans que rien ne trahît son émotion. Il écourta la visite qu'il rendit de là à son ami, restant chez celui-ci juste le temps commandé par la bienséance et, prenant place sur une rapide turgotine, fila à doubles guides vers Paris, brûlant sa nouvelle résidence d'Orléans, tant il avait hâte de faire son rapport à son père et de presser la délivrance de l'infortuné vieillard.

M. Bertin père, de son côté, conta le fait à son successeur à la lieutenance de police, et celui-ci prescrivit aussitôt les ordres nécessaires.

Le château du crime fut, à la grande surprise des gens du pays, entouré soudain par un cordon de cavalerie. Le vieux gentilhomme fut délivré, le coupable arrêté et livré aux magistrats qui le condamnèrent à la prison perpétuelle.

Ici devrait s'arrêter l'histoire. Mais la Révolution vient de lui fournir un épilogue.

Le vieux comte de X..., homme très bienfaisant et point vindicatif, usait de sa liberté et de sa fortune recouvrées pour répandre le bien autour de lui, comme il avait fait autrefois. Il fut donc arrêté

comme suspect et enfermé dans le château d'Hautefort où ont languï, deux années durant, mes cousins de Bourdineau <sup>1</sup>.

Cette mesure appelait un corollaire; le fils dénaturé fut élargi et remis en possession des biens qu'il avait précédemment usurpés. Mais fidèle, lui aussi, à ses antécédents, il en usa pour pressurer ses métayers. Ceux-ci, moins endurants qu'auparavant, le tuèrent sans que personne ait songé à les punir de ce meurtre.

Par le fait de la mort du misérable, château et domaines redevinrent encore, du moins légalement et nominalement, la propriété du vieux comte de X... On pressait la formalité de sa guillotinaide pour se donner le prétexte d'opérer la confiscation de ses biens, quand survint le 9 thermidor. Le proscrit fut relâché; mais faible, épuisé par tant d'aventures et de privations, il ne tarda pas à mourir entre les bras de son second fils qui, n'ayant pas émigré, avait été incarcéré lui aussi, et qui, redevenu libre, occupa le gros héritage sur lequel il n'avait jamais compté, au lieu de vivre grêlé comme cadet.

<sup>1</sup> Voici, d'après le registre des *suspects* de la commune de *Germain-Ferrugineux* (ci-devant *Saint-Germain-des-Prés*), les motifs de l'arrestation de M. de Bourdineau :

Bourdineau, reclus, ex-noble. On ne l'a jamais cru patriote, attendu qu'il avait un fils mineur émigré. On ne l'a jamais cru dans les bons principes, n'ayant jamais donné à la commune des preuves de civisme. Cependant il venait dans les commencements aux assemblées et a prêté serment de fidélité à la République et à l'Égalité.

(Note des Éditeurs.)

## IV

### L'HOSPITALITÉ ALLEMANDE

SOMMAIRE. — M. de Coux en quête d'un diner. — Chaleureux accueil d'un baron allemand. — Le diner simulé. — Vengeance de M. de Coux. — Dieu! comme ces gens-là ont l'air étranger! — M<sup>me</sup> Dubois suspecte. — Elle se sauve dans une étable. — Son hôte risque sa vie pour elle. — M<sup>me</sup> de Guelb suspecte. — Elle est sauvée par des seigneurs allemands et se réfugie à Berlin. — Frédéric-Guillaume espère devenir roi de France. — M<sup>lle</sup> de Klinglin. — La surprise de Kehl.

Les allemands, comme tous les peuples de civilisation encore un peu primitive, pratiquent facilement les vertus naturelles et, en particulier, celle de l'hospitalité. Il est fâcheux cependant que la lourdeur de leur esprit, influant sur leurs meilleurs sentiments, gêne souvent les actions généreuses dont ils se montrent assez volontiers prodigues.

Cette réflexion m'est inspirée par la mésaventure survenue à l'un de mes compatriotes, M. de Coux, fort aimable officier que j'avais connu en Limousin et qui, pour lors, était tous les jours en quête d'un diner à travers le landgraviat de Bade, à l'imitation d'une infinité de nos camarades.

Sur la foi de renseignements qu'on se transmettait de l'un à l'autre, il avait dirigé ses pas vers le château

d'un baron, veuf sans enfants, connu pour accueillir avec bienveillance les émigrés de passage et les héberger copieusement; mais exigeant d'eux qu'ils payassent en conversations spirituelles les somptuosités de sa table.

De l'esprit ! De Coux en était riche. Il le savait et, sans trop de fatuité, pouvait se promettre un repas de Sardanapale, pour peu que la profusion de son hôte fût en proportion de la dépense de cet esprit, son unique monnaie.

Je dois dire que le baron avait, lui aussi, des prétentions à l'atticisme et qu'il n'était point fâché quand un invité de rencontre reconnaissait son mérite sur ce point, en riant à gorge déployée des plaisanteries qu'il décochait après et pendant boire. Contribution admirative à laquelle les amphytrions ont, de tous temps, obligé leurs convives, et dont les parasites se sont toujours acquittés d'instinct, avec plus ou moins d'empressement et d'habileté. Quand on l'est devenu, non par goût et métier, mais par nécessité de subsister, on se plie sans peine à cette obligation, et il est probable que nombre d'émigrés avaient su déjà, sans trop s'avilir, flatter la vanité du baron par le bon endroit. Mais il est des bornes à tout.

Il faut ajouter que le baron avait beaucoup de lectures, généralement mal digérées, et qu'il faisait alors ses délices des ouvrages traitant du merveilleux. Présentement les « *Mille et une nuits* » étaient son livre de chevet. Ruminant sur un de ces contes absurdes



qui caressent l'imagination enfantine des Orientaux et dont ont raffolé nos belles dames de Versailles, il résolut de l'expérimenter aux dépens de quelque gentilhomme français affamé; et la malchance voulut que cette expérience, de fort mauvais goût, comme on verra, tombât sur ce pauvre de Coux.

Celui-ci arrive; il est reçu non plus à titre de pros- crit sollicitant le vivre et le couvert, mais comme un grand personnage dont la visite inespérée procure à son hôte un honneur dont on sent tout le prix.

— Tiens! pensa de Coux, aussi étonné que ravi des égards dont il est l'objet; c'est encore mieux qu'on ne m'avait fait supposer. Pour peu que cela dure, j'ai bien envie d'abuser et de rester huit jours là où je ne comptais passer que vingt-quatre heures.

Du salon, où le baron le comble de politesses, il assiste aux apprêts du dîner qui lui semble si magnifique qu'il se permet de s'excuser des dérangements qu'on prend pour lui, protestant qu'on le traite vraiment au-dessus de son mérite.

— Vous verrez tout à l'heure, réplique le baron. On ne saurait trop faire pour un martyr de sa foi et de son roi. Votre présence est une bénédiction pour ma demeure.

De Coux s'incline avec modestie et reconnaissance, songeant à part lui :

— J'ai bien fait d'économiser mon déjeuner de ce matin. Je pourrai ainsi prouver à cet allemand que son pays n'a pas le monopole des goinfres.

Enfin on prend place à table, et les deux convives

s'asseoient l'un vis-à-vis de l'autre. De nombreux laquais en livrée apportent le premier service et annoncent à haute voix chaque mets, en découvrant les surtout d'argent qui recouvrent une splendide vaisselle. Les plats sont variés, mais absolument vides. Le maître de la maison n'en témoigne nul étonnement. Gravement il fait le simulacre de servir son hôte, se sert lui-même, vante la délicatesse des assaisonnements.

L'émigré croit comprendre et, entrant dans la pensée du baron, renchérit sur la louange, déclarant que c'est bien à tort qu'on fait tant de cas de la cuisine française, assurant que les maîtres-queux de nos plus grands seigneurs ne sont que marmitons auprès du maître d'hôtel de M. le baron. Puis, afin de mieux jouer son rôle, il mâche à vide des viandes imaginaires et boit avec componction des vins absents.

Le baron en délire de contentement.

Le second service est identique au premier. De Coux, les entrailles tirées par le jeûne et une longue course, commence à trouver la farce un peu longue. Cependant, pour ne point s'exposer à perdre définitivement le bénéfice de la patience, il se résigne à attendre gaiement la terminaison de cette plaisanterie, persuadé que le troisième service compensera largement les lacunes des deux premiers.

Hélas ! même répétition, aggravée cette fois par les sottes railleries du maître de la maison qui presse le français d'avouer que les allemands s'entendent mieux que personne en mystifications de haut goût.

De Coux acquiesce, observant toutefois qu'en toutes choses il faut considérer la fin, parole énigmatique dont l'épais cerveau de son interlocuteur ne cherche pas à pénétrer le sens.

Puis s'animant et feignant de se sentir l'estomac chargé par cette extraordinaire abondance de nourriture, il conclut en assurant que la digestion est singulièrement facilitée par force rasades de vins de luxe, que c'est du reste l'usage en France, dans les dîners entre hommes, d'achever ainsi tous les bons repas.

— J'y ai songé, répond le baron, enchanté de montrer qu'il est au courant des derniers raffinements et qu'il possède à fond son code des grandes manières.

Et aussitôt flacons de cristaux avec étiquettes de vins de France et bouteilles effilées de vins du Rhin d'apparaître sur la table.

— Mais pensez-vous, mon cher hôte, interroge de Coux, qu'il soit bien convenable que les laquais assistent à notre petite débauche, et ne serait-il point séant qu'ils s'écartassent durant une heure?

— Bien dit !... Vous autres, hors d'ici !

— Et qu'ils n'intervinssent pas, quoi qu'il arrive?

— Non, quoi qu'il arrive ! Vous entendez bien. Gardez-vous de rentrer, quoi qu'il arrive !

Nos deux dîneurs penchent les bouteilles pleines de vent et remplissent fictivement des verres qui continuent à sonner creux.

Ensuite ils se portent l'un à l'autre des santés. De Coux reprend ses avantages et entremêle ses

compliments de lardons qui piquent l'allemand au vif, sans lui laisser la possibilité de riposter. A la quatrième ou cinquième dégustation il gesticule d'une façon désordonnée; après la sixième il flageole sur ses jambes; après la huitième il titube; après la dixième il se lève en dansant et, avisant une canne laissée dans un coin, il administre au baron une formidable râclée.

L'autre, qui avait ri jusque-là à se tordre les côtes, se met à hurler, appelant ses gens au secours. Mais son ordre avait été formel; aucun ne bouge. Enfin il supplie l'émigré de cesser le jeu, s'avouant vaincu, jurant qu'incontinent il va le dédommager amplement de sa longue diète.

De Coux, estimant la leçon suffisante, se rassied; mais poussant jusqu'au bout la comédie dont il n'est pas l'auteur et où il fut acteur malgré lui, il s'excuse de son emportement, ajoutant le plus sérieusement du monde qu'il remercie son hôte de ses largesses, l'engageant néanmoins à se montrer à l'avenir plus économe envers lui de ses vins généreux, « parce que, termine-t-il sententieusement, j'aime mieux vous prévenir d'avance que j'ai l'ivresse mauvaise. »

J'ai déjà constaté que les allemands ne sont guère rancuniers.

— Tope-là ! s'exclame le baron, après avoir rajusté sa perruque. Bien parlé et bien joué ! Je vous invite à passer une semaine chez moi et je vous offre mon amitié pour toujours.

La première de ces invitations se conformait au

programme secret de cet excellent de Coux ; il l'accepta donc avec empressement. Il n'eut pas de peine à souscrire à la seconde, parce que son hôte se montra dès lors non seulement généreux, mais affable au possible.

C'est de mon camarade lui-même que je tiens toute cette histoire. Il me l'a contée à l'armée de Condé où, convenablement restauré par une semaine de bonne chère, il arriva bientôt et fut inscrit aux « Chasseurs nobles ».

Et, tel que je le connais, je ne crois pas qu'il ait inventé ni même exagéré <sup>1</sup>.

\*  
\* \*

<sup>1</sup> J'ai revu M. de Coux en Limousin où il s'était retiré après l'amnistie et où il convola avec M<sup>lle</sup> Descubes de la Vernouille, dont la sœur avait épousé mon parent Pradel de Lavaux. Ces deux jeunes femmes jouissaient d'une grande réputation de beauté. La sœur de M. de Coux s'était mariée avec mon cousin, le marquis de Maulmont ; son frère aîné avec une Irlandaise, M<sup>lle</sup> Materson.

Celui-ci émigra aussi et se réfugia à Londres dans la famille de sa femme. Il y retrouva plusieurs de ses compatriotes, entre autres M. Durand de la Faucherie, mon parent par sa mère, née de Meyvières. La sœur de ce la Faucherie avait épousé M. Delort du Puy-malie qui fut député aux Cinq-Cents et s'occupa assez activement de la radiation de mes parents.

Les limousins habitant Londres ne se comptaient pas à cette époque. Je veux signaler le marquis de Lubersac, chef de la famille de ma mère, lieutenant-général et Commandeur de Saint-Louis, et son cousin, l'abbé de Lubersac-Livron, connu pour un ouvrage fort estimé qu'il a composé sur les monuments de Paris, avec gravures à l'appui. Le marquis, rentré en France, est mort à Paris en 1820 ; l'abbé de Livron, moins heureux, a succombé à Londres en 1804. Tous deux ont mené en exil une existence fort malheureuse.

Le père et la mère de la nichée des de Coux n'émigrèrent point et passèrent le temps de la Terreur en prison, d'où ils furent tirés après le 9 thermidor.

Les de Coux, titrés marquis, habitaient le château de La Vergne, dans la paroisse de Bénayes, sur laquelle s'élèvent également les châteaux de Forsac et du Puy-malie. (Note de l'auteur).



Il serait injuste de juger tous les allemands d'après celui-là. D'autres savent donner à leur hospitalité un tour, sinon délicat, du moins courageux et parfois presque héroïque. En toutes choses, je ne saurais trop le répéter, leurs défauts proviennent surtout du vice de leur éducation; d'où des fautes de tact qui les font paraître à nos yeux comme des hurons ou des samoyèdes; et l'exclamation naïve d'une dame émigrée s'explique à merveille : « Dieu ! comme ces gens-là ont l'air étranger ! »

Quoique ayant eu personnellement souvent à me plaindre de leur brutalité native, je serais quand même un ingrat si je ne témoignais ma sensibilité au souvenir des politesses, quelquefois fatigantes, mais toujours respectueuses et désintéressées, dont ils ont comblé à Offenbourg mon père, ma mère et ma sœur, qu'ils savaient malheureux.

En vue de réparer le tort que l'aventure de M. de Coux peut leur causer dans l'esprit de quelques personnes insuffisamment averties, je veux conter le dévouement dont ils usèrent envers les femmes de deux de nos généraux, M<sup>mes</sup> Dubois et de Guelb, les sauvant, au péril de leur vie, d'une mort presque certaine.

C'était en 1796, au moment de l'invasion du général Moreau. Quoique les soldats français ne montrassent plus alors, contre les émigrés, cette aveugle cruauté qui les avait transformés, deux ans auparavant, en bêtes féroces, il était prudent néanmoins de ne point s'exposer aux coups de quelques fana-

tiques, car si les officiers carmagnols n'ordonnaient pas le meurtre des nôtres ils ne le punissaient pas non plus. Pour mon compte, je m'étais empressé d'emmener mes parents à Villingen et, de là, à Fribourg-en-Brisgau <sup>1</sup>.

Le mari de M<sup>me</sup> Dubois ne figurait pas à l'armée de Condé, mais il servait, à Offenbourg, de correspondant aux Princes. Comme il était absent, ce jour-là, de la ville, n'escomptant l'arrivée des républicains que quarante-huit heures plus tard, sa femme attendait sans inquiétudes qu'il vînt la prendre en voiture. Mais voilà qu'un parti de hussards envahit soudain les faubourgs, semant l'effroi dans la population.

M<sup>me</sup> Dubois, prenant peur, se sauva seule par l'autre côté de la ville, les pieds dans de petits souliers de soie. Il pleuvait et le sol détrempé rend sa course si pénible qu'elle s'arrête à mi-route de Gengenbach. Elle aurait trouvé certainement dans cette localité un secours qui lui eût permis de voyager commodément. Mais elle s'affole et, sans calculer, rebrousse chemin, faisant ainsi, en sens inverse, autant de trajet qu'en poussant jusqu'à sa destination.

Heureusement la nuit était tombée quand elle arriva à Offenbourg. Avec sa parfaite connaissance des

<sup>1</sup> Ce ne fut alors qu'une alerte et, à la fin d'octobre, je pus ramener les miens à Offenbourg. Mais le mois suivant, exactement le 28 novembre 1796, ils durent quitter encore cette ville tutélaire et se réfugier à Constance en Suisse, où ils arrivèrent le 6 décembre. Cette brute d'Augereau avait chassé tous les émigrés sans distinction des villes bordant le Rhin sur la frontière allemande.

(Note de l'auteur).

lieux elle n'eut pas grand peine à retrouver, sans encombre, son logis, modeste pavillon rattaché à une maison dont le propriétaire occupait la partie centrale.

Ce brave homme la prévint aussitôt qu'elle était recherchée comme suspecte, pour des raisons que j'exposerai tout à l'heure. Il ajouta qu'il ne pourrait la faire passer pour une personne de sa famille, parce qu'il avait déjà subi une perquisition et qu'on l'avait contraint de déclarer tous ceux qui s'abritaient sous son toit, en spécifiant l'âge et le sexe de chacun. Du reste, un chef de la police française, attaché alors à toutes les armées, possédait son signalement à elle, et ce signalement était parfaitement exact.

Que faire? La situation devenait abominablement critique. Rester, c'était compromettre singulièrement son hôte, car ceux qui cachaient les suspects étaient traités comme suspects; s'en aller, c'était se perdre sûrement soi-même, car s'il était relativement facile d'entrer dans Offenbourg il était à peu près impossible d'en sortir, sans un laisser-passer parfaitement en règle.

C'est alors que se déployèrent le dévouement et l'ingéniosité de l'allemand. En prévision de l'invasion française, autant pour ne point livrer à la déprédation des troupes ennemies le bétail qu'il entretenait à la campagne que pour se réserver des vivres sur pied en cas de disette, il avait retiré ses porcs et les avait logés dans un appentis qui lui servait ordinairement de cabinet de débarras. Cet appentis com-

muniquait à son logis par un assez long corridor que terminait de chaque côté une porte basse dérobée. C'est dans l'appartement des compagnons de saint Antoine qu'il improvisa rapidement une étroite logette où se blottit la femme de l'ancien général de Louis XVI, naguère habituée de Versailles.

Il était temps. A peine avait-elle pris possession de son originale demeure qu'une nouvelle patrouille recommençait les perquisitions, comptant un à un les habitants de la maison, ceux à deux pieds et ceux à quatre pattes. Le compte y était. Quant à la logette, elle était si bien dissimulée qu'elle échappa aux regards soupçonneux.

Le lendemain même cérémonie et ainsi de suite presque tous les jours, pendant six semaines.

La cachette ne fut utilisée d'ailleurs qu'en cas d'alerte. Le reste du temps M<sup>me</sup> Dubois le passait au sein de la famille allemande où chacun était stylé en vue de sa sauvegarde, même les domestiques qui étaient sûrs. Constamment quelqu'un épiait derrière les volets d'une fenêtre le passage des patrouilles, et chaque fois que l'une d'elles faisait mine de préparer quelque visite indiscreète, vite la générale disparaissait et regagnait son malpropre réduit.

Après quarante-cinq jours de ce manège angoissant, le maître de la maison parvint enfin à dépister la vigilance des envahisseurs et fit conduire la malheureuse dans une localité moins infestée de sans-culottes, où elle retrouva son mari, « l'homme au cheval blanc ».

Ce qualificatif commande une explication, et je la donne d'autant plus volontiers que j'aime à présenter les personnages qui me tombent sous la plume, au complet, c'est-à-dire sans rien négliger de ce qui peut les rendre intéressants.

Le général Dubois s'était fait une sorte de réputation à Versailles et à Paris par la possession d'un cheval qui fut un spécimen merveilleux de l'espèce chevaline. Les meilleurs peintres faisaient des bassesses auprès de son propriétaire pour obtenir la permission de le peindre, tant ses formes étaient parfaites et sa robe blanche impeccable. En outre, cet animal offrait la particularité de n'aller jamais qu'au pas, mais d'un pas tellement allongé qu'il dépassait les meilleurs trotteurs. De plus il marchait sans cesse, pouvant tenir la campagne quinze jours, sans un seul de repos, différant en ceci de ses congénères qu'on est obligé de débrider un jour sur trois.

C'est sur son dos infatigable que le général Dubois était parti pour l'exil, et il l'avait conduit de Paris à Offenbourg en soixante heures, quoiqu'il fût âgé alors de vingt-cinq ans.

La réputation du cheval avait accompagné, même précédé, en Allemagne celle du maître. Le prince de Furstemberg en offrit cinquante louis. Le général, pressé d'argent, le céda à ce prix et on prétend que le prince fit une bonne affaire.

Mais il est temps de passer au cas de M<sup>me</sup> de Guelb.



L'odyssée de celle-ci ne fut pas moins poignante que les vicissitudes de M<sup>me</sup> Dubois, mais le dénouement en fut heureux pour elle et pour ses enfants.

Restée à Offenbourg après la mort tragique de son mari tué au combat de Bernstein, n'ayant plus auprès d'elle que son jeune fils et la dernière de ses filles, les quatre autres étant mortes coup sur coup comme je l'ai narré ailleurs, M<sup>me</sup> de Guelb avait tout à redouter, elle aussi, de la haine des républicains.

Elle prévint leurs fureurs en se sauvant la veille de leur entrée dans la ville et reçut asile dans un château du voisinage dont le seigneur, aussi courageux que le bourgeois propriétaire de M<sup>me</sup> Dubois, la conduisit sur la route de Berlin chez un de ses amis, celui-ci chez un autre, et ainsi de suite jusqu'à la capitale de la Prusse. On la présenta à Frédéric-Guillaume qui, touché de ses infortunes, lui accorda sur sa cassette une pension suffisante pour lui permettre de vivre honorablement, admit son fils comme cadet dans un de ses régiments et pourvut à l'éducation de sa fille.

Je me suis déjà complu à signaler et à louer la générosité de ce monarque envers plusieurs émigrés, et j'ai attribué l'honneur de ces largesses à la bonté naturelle de son cœur. Je ne m'en dédis point, car Frédéric-Guillaume a donné d'autres témoignages de noblesse et de magnanimité. Cependant, je ne serais point impartial si je ne notais qu'on l'accusait d'obéir aussi à certains motifs d'ambition; de chercher, par

exemple, à se ménager d'avance des amis parmi les français persécutés.

Depuis cette campagne de 1792, qui paraît encore inexplicable à l'histoire, le roi de Prusse a nourri l'espérance, plus étrange encore, de coiffer la couronne des lis. Les conspirateurs français auraient eu l'art de le séduire par ce mirage, au cours des équivoques négociations qui ont précédé la pseudo-bataille de Valmy. Les Jacobins avaient dépêché leurs plus perfides agents pour lui faire des ouvertures dans ce sens, et ceux-ci, ayant même offert des gages spécieux de leur prétendue sincérité, il aurait eu la naïveté d'ajouter foi à leurs fallacieuses promesses et d'agir en conséquence. On cite parmi ces traîtres qualifiés, traîtres envers leur patrie et traîtres envers leur parole, l'ex-oratorien Billaud-Varenne, devenu bientôt un de nos plus exécrables terroristes.

Tels sont les bruits qui circulaient dans les rangs des émigrés où l'on a toujours vécu dans l'obscur et quelquefois dans l'absurde. Je les mentionne, désireux de ne rien oublier, et parce que mes notes aideront peut-être un jour à expliquer ce que je viens de considérer comme inexplicable. Ce qui leur donne un certain crédit, c'est que la Convention, qui n'a jamais cessé d'envoyer des subsides aux insurgés de la Pologne russe ou de la Pologne autrichienne, les encourageant, par tous les moyens possibles, dans leurs révoltes d'ailleurs légitimes, la Convention, dis-je, s'est constamment montrée indifférente au sort

des polonais placés sous le joug prussien, pourtant plus dur que les deux autres.

\* \* \*

Je dois maintenant faire connaître ce qui avait exaspéré la malignité des sans-culottes de 1796 contre M<sup>mes</sup> Dubois et de Guelb.

M<sup>lle</sup> de Klinglin, alsacienne fixée à Kehl et fille d'un maréchal de camp qui commandait autrefois à Strasbourg, était chargée, pour la région, de la correspondance secrète de nos Princes. Elle perdit la tête au moment de l'irruption foudroyante de l'armée de Moreau et s'enfuit, laissant chez elle de nombreux papiers compromettant beaucoup d'émigrés des deux sexes. Les envahisseurs firent main basse sur tous ces documents et ceux-ci contenaient assez de révélations pour envoyer à l'échafaud M<sup>mes</sup> Dubois et de Guelb. De là l'affolement épouvanté de celles-ci et les péripéties par où elles passèrent avant de sauver leurs têtes menacées.

---

## V

### LES PETITS MÉTIERS

SOMMAIRE. — Les arts manuels mis à la mode par J.-J. Rousseau. — Beaucoup de gentilshommes savent travailler de leurs mains. — Le Marquis de B. cordonnier à Magdebourg. — M. de Champcenetz assaisonneur de salades à Londres. — La femme déguisée en homme; la marchande de modes à Hambourg. — Les artistes. — M<sup>me</sup> Vigée-Lebrun; Le peintre de l'armée de Condé; M. de Marin, violoniste. — Je refuse de donner des concerts. — Les Condéens braconniers. — Les destructeurs de bêtes nuisibles. — Le marchand de haricots. — Ils sont moins chers à Périgueux qu'à Paris. — Le marchand de vins d'occasion. — *Color, Odor, Sapor.* — Chute de cheval. — Le major, chef d'escouade. — Le *trimpi*. — La fête du gâteau à Hildesheim. — Le porteballe. — Le dîner à l'Évêché. — Les petits pois trop mûrs. — Les Limousins se retrouvent et se reconnaissent. — La belle vivandière.

1816. — J'ai parlé ailleurs des métiers exercés par des émigrés obligés de s'ingénier pour vivre sans mendier, encore que quelques-uns s'y soient abaissés, pressés par la faim qui abolit tout respect humain.

Mais je passe sur ces tristesses.

Beaucoup d'entre nous avions été initiés aux arts manuels dans notre enfance. J.-J. Rousseau avait mis à la mode ce système d'éducation. Au programme habituel des études s'ajoutait l'apprentissage chez un

forgeron, un menuisier, un cordonnier, un bijoutier, etc. Les fils des plus grands seigneurs n'ont pas été dispensés de ce supplément d'instruction pratique. Louis XVI aurait passé avec succès ses examens de serrurier et le fils du Duc de Brunswick — car les Allemands furent toujours nos imitateurs — était, dit-on, un excellent tourneur.

Nombreux donc étaient mes camarades sachant façonner le bois, la pierre, le cuir, les métaux; moi-même je menuisais et charpentais passablement, et je confectionnais de l'appétissante cuisine. En sorte que dans l'armée de Condé il a toujours été facile d'exécuter les travaux dont on avait besoin, sans qu'il fût nécessaire de recourir aux ouvriers civils, ce qui aurait coûté fort cher, ou de constituer des compagnies spéciales d'ouvriers militaires, ce qui aurait distrait trop de monde des rangs de combat. Chaque fraction du corps se suffisait à elle-même. Dans la cavalerie, le baron de X. n'avait pas son pareil comme sellier ou bourrelier, et le comte de Z. ferrait les chevaux aussi vite et aussi solidement que saint Éloi en personne.

Cette aptitude à se servir de leurs dix doigts comme gagne-pain est, je crois bien, le seul revenant-bon retiré par les gentilshommes français de l'hospitalité imprudente qu'ils ont accordée au génevois corrompu et de la vogue inconcevable qu'ils ont imprimée à ses livres corrupteurs, à l'*Émile* principalement.

D'Andlau, qui était fort savant, soutenait un jour devant moi que J.-J. Rousseau fut un juif, déguisé



tantôt en protestant et tantôt en catholique. Il prouvait son opinion précisément par la manie du célèbre écrivain de chercher à imposer à nos enfants cette éducation à la juive; il me montrait dans la Bible ou dans l'historien Josèphe — je ne sais plus au juste lequel des deux — un passage où il est recommandé aux pédagogues d'enseigner aux petits rejetons d'Abraham une profession manuelle, concurremment avec les belles lettres et la philosophie. D'Andlau ajoutait que le style de Rousseau se ressent visiblement de l'enflure qui nous offusque un peu dans les Livres saints, lesquels, sans doute, ne présentent pas le même défaut dans le texte hébraïque; car *traduttore traditore*, comme disent les Italiens. Mon ami terminait son exposé, moins paradoxal qu'on ne pourrait le supposer, en assurant que les doctrines de J.-J. Rousseau ne sont que les rêveries du Talmud, débarrassées de leurs monstruosité orientales et rendues accessibles aux peuples chrétiens. Sur ce point, je partageais son avis, sans pourtant être capable d'en déduire les raisons qu'il puisait dans le vaste arsenal de son érudition.

\*  
\*  
\*

L'habileté des émigrés à vaquer ainsi à des travaux généralement réservés aux petites gens, leur a rendu de grands services. Quelques-uns y ont fait fortune. L'agrément de leurs manières et leur politesse, dont ils ne se départaient jamais, même dans les plus hum-

bles échopes, contribuait d'ailleurs à leur attirer une bonne clientèle et à la maintenir.

Je ne veux point répéter combien nous a servi à Offenbourg mon talent de maître-queux et de confectonneur de brioches. Je ne dirai rien non plus de l'ingéniosité de certains de nos compagnons d'infortune, inaptes aux labeurs les plus communs, mais dont l'imagination suppléait à l'impéritie. C'est ainsi que l'un d'eux accepta, au théâtre d'Altona, de s'enterrer dans la peau d'un ours et d'y jouer le rôle de cet animal; il le joua avec tant de grâce et d'esprit qu'il y fut couvert d'applaudissements. On allait voir la pièce pour voir l'ours savant, et l'émigré fit doubler ses cachets de représentation.

Je veux citer des exemples plus notables :

— Le marquis de B., ex-commensal de la Cour de Versailles, s'établit cordonnier à Magdebourg. D'abord il s'en tint, à prix modique, au ressemelage des vieilles bottes. Quelques souliers qu'il eut l'occasion de fabriquer tout neufs attirèrent ensuite l'attention; il ne fit plus que du neuf. Mais les hommes seuls se fiaient à son mérite et semblaient même lui accorder leur pratique par pure obligeance. Une dame de la ville se risqua néanmoins à lui commander une paire d'escarpins pour soirée. Jamais elle ne fut mieux chaussée. Jamais chaussures de danse n'obtinent pareil succès dans le bal où elle les exhiba. Dès lors la réputation du marquis de B. fut établie. C'est à qui, parmi les jolies personnes de l'aristocratie et de la bourgeoisie, lui confierait des pieds à faire valoir

quand ils étaient bien faits et petits, à dissimuler quand ils se trouvaient, par hasard, contournés ou grands.

Le marquis profita largement de l'aubaine, augmentant ses prix à proportion de l'engouement dont il était l'objet, sans tomber toutefois dans l'exagération ridicule du perruquier Léonard qui, vers la fin du règne de Louis XVI, en était arrivé à tarifer 50 louis une coiffure pressée; mais enfin le marquis se faisait payer à sa valeur.

Quand il se détermina à rentrer en France, en 1802, il occupait vingt ouvriers. Il vendit très cher sa boutique et son achalandage. Ayant réalisé de grosses économies, il racheta tous ses domaines et châteaux à bas prix; car, à cette époque, nombre d'acquéreurs s'empresaient de se débarrasser des biens mal acquis, en vue de s'épargner des représailles <sup>1</sup> ou afin de se délivrer d'un remords.

Au moment où j'écris cette page, 1816, on m'assure que le Marquis de B. s'est réinstallé à la cour, toujours fringant et volontiers hautain. Il a effacé gaillardement un quart de siècle de sa vie; ce fut un long sommeil, coupé de rêves fort désagréables, et voilà tout. Il ne veut se souvenir de rien, mais les années ne l'ont pas oublié.

— M. de Champeenetz, frère du journaliste qu'ils

<sup>1</sup> C'est ainsi que le citoyen Duverne, du Veullin, rendit ses biens à la famille de son voisin, le guillotiné Saint-Cy, mais contre remboursement de ses frais d'acquisition abusive et en retenant tout le cheptel. (MARION : *La vente des biens nationaux dans le Département du Cher*). Voir appendice.

ont guillotiné, se piquait, comme moi-même, d'être expert cuisinier. C'était un gentilhomme de très bon ton. Exilé à Londres, il y fut recherché dans la haute société, grâce surtout à la renommée de son frère, l'un des plus intrépides défenseurs du Roi et de la Monarchie.

C'était alors l'usage, conservé encore en province, d'assaisonner et de retourner la salade à table. Le maître ou la maîtresse de la maison s'acquittaient généralement de cet office, mais il arrivait qu'ils priassent un invité ou une invitée de les suppléer. C'était même une sorte de galanterie de s'adresser soit à un jeune homme réputé pour son adresse, soit à une jolie femme connue pour la petitesse de ses mains et la rondeur de ses bras; on n'avait ni cuillers ni fourchettes de bois ou d'ivoire comme maintenant; l'opération s'effectuait avec les doigts et l'opérateur ou l'opératrice retroussaient leurs manches jusqu'au dessus des coudes. Un valet tendait ensuite un bassin rempli d'eau parfumée, ce qui prolongeait un peu l'exhibition des peaux blanches.

L'honneur de procéder à la délicate manipulation échut certain soir au marquis de Champcenetz. Soit politesse, soit expression de la vérité, le maître et la maîtresse de la maison déclarèrent n'avoir jamais mangé salade mieux conditionnée. Tous les convives renchérirent sur la louange. La comtesse de Salisbury, présente au dîner, puisa dans cet incident une occasion nouvelle d'exercer son inépuisable bienfaisance.

On sait que cette grande dame anglaise a fait

preuve envers tous les émigrés, envers les prêtres principalement, d'un dévouement extraordinaire. Elle a procuré du travail à 8.000 de ceux-ci dans une de ses grandes filatures de coton.

Le lendemain, elle fit demander discrètement à M. de Champcenetz s'il consentirait, moyennant rétribution, à accommoder les salades dans les grands dîners, qu'il fût invité ou non à table. Le pauvre diable en était aux environs de son dernier écu; je crois même qu'il vivait uniquement des invitations qu'il cueillait de droite et de gauche, y mangeant comme quatre pour compenser les lacunes antécédentes et subséquentes. Il répondit donc qu'ayant foulé aux pieds tout amour-propre, il accepterait n'importe quelle occupation qui l'aiderait à vivre.

Dès lors les engagements de pleuvoir de toutes parts, trois, quatre par soirée. Notre saladeur n'y pouvait suffire, en sorte qu'il prit le parti de décliner toute invitation honorifique. Les restaurants s'en mêlèrent et il se trouva dans la nécessité de former des élèves, se faisant payer en conséquence.

A cet exercice, répété chaque jour dix ans de suite, il a gagné une fortune supérieure à celle qu'on lui a volée en France.

Il s'est fixé à Paris où il ne tiendrait qu'à lui de mener grand train; mais la mort de son frère et les autres épouvantements de la Terreur hantent toujours sa cervelle. De plus les privations qu'il a endurées aux premiers jours de son exil l'ont rendu avare. Malgré ses cinquante mille écus de rente et plus il



vit fort retiré dans les parages de Saint-Roch, dissimulant son avoir et geignant sur sa prétendue pauvreté. Ce sera tant mieux pour ses collatéraux, car il n'a pas d'héritiers directs, quoique marié.

— Je veux terminer cette kyrielle d'anecdotes en disant quelques mots d'une Française qui s'était établie, sous un faux nom, marchande de modes à Hambourg.

Appartenant à une bonne maison de Basse-Normandie, elle avait fait la guerre des chouans, habillée en homme et suivant partout son mari qui l'adorait et qu'elle adorait. Les enfants furent laissés à la garde de la Providence et d'une vieille grand'mère. Son mari fut tué à ses côtés dans une obscure escarmouche. Après lui avoir donné la sépulture, elle parvint à franchir la frontière, toujours sous ses vêtements masculins mais sans un sou en poche. Robuste et le teint hâlé par la vie au grand air, elle put, sans éveiller les soupçons, continuer à dissimuler son sexe à l'étranger, ce qui lui permit de vaquer aux plus durs travaux. Elle pratiqua longtemps le métier de portefaix et de déchargeur de navires dans les ports de mer, et c'est en passant de l'un à l'autre qu'elle finit par échouer à Hambourg. Réalisant alors un assez gros pécule, elle changea de vêtement et chercha une occupation de femme appropriée à ses goûts.

D'abord ouvrière modiste, elle ne tarda guère à ouvrir boutique à son compte et, comme le marquis de B. à Magdebourg, réussit à s'attirer la meilleure clientèle de la ville. On savait vaguement que

des aventures extraordinaires avaient précédé et accompagné sa vie d'exil, mais elle s'abstenait de confidences, laissant planer sur ce passé un mystère qui ne nuisait pas au succès de son commerce, au contraire.

Bref, elle s'enrichit quoique ne cessant jamais de faire passer des subsides à ses enfants. Ceux-ci la pressaient de revenir, mais elle multipliait les objections, craignant sans doute de ne point retrouver dans son pays le rang auquel elle avait droit et qu'elle avait tenu avant la Révolution. En quoi elle se trompait.

Quand elle s'est décidée, après 1815, à abandonner chapeaux, bonnets, chiffons et comptoir pour revoir le théâtre de son bonheur de jadis et aussi de ses infortunes, elle a rencontré la société provinciale reconstituée à peu près comme auparavant, empressée à lui faire fête et à l'honorer comme une héroïne. Ses deux enfants, mariés, sont devenus à leur tour père et mère de famille. M<sup>me</sup> de \*\*\*, vieillie avant l'âge, respire auprès d'eux, vénérée et choyée, attendant sans impatience et sans appréhension le jour où elle rejoindra l'époux qu'elle a tant aimé et n'a jamais voulu remplacer.

\*  
\* \*

Si les émigrés s'efforçaient de tirer profit de leurs métiers manuels, on doit bien s'imaginer qu'ils n'ont pas négligé de faire argent de leur virtuosité dans les beaux-arts. Nombreux étaient parmi eux les ama-

teurs qui auraient pu rivaliser avec les maîtres de la peinture et de la musique.

Je ne parlerai point de M<sup>me</sup> Vigée-Lebrun que ce cannibale de David aurait fait certainement décapiter par jalousie, si elle s'était attardée en France pendant la période sanguinaire. La Russie lui offrit un confortable refuge et sa reconnaissance a enrichi les musées du czar de chefs-d'œuvre dont les musées de France sont privés.

— Mon frère, le cadet, a réussi à placer à Saint-Pétersbourg beaucoup des jolies miniatures qu'il peignait quand l'éducation des enfants de grands seigneurs moscovites, notamment ceux du Comte Pratasoff-Backmetief et du Baron de Raal, le banquier de la Cour, lui laissaient quelques loisirs.

— M. de ..... s'était révélé à nous quelque temps après l'affaire de Rulsheim où il avait assisté. Il fit le tableau du combat et les connaisseurs s'accordèrent à juger l'œuvre remarquable. Il l'offrit au Prince de Condé qui l'en remercia chaleureusement ; mais comme nos uniformes et ceux des soldats républicains avaient beaucoup de points de ressemblance, le Prince crut tout d'abord que le peintre avait restreint sur la toile le nombre des adversaires pour multiplier le nombre des royalistes et il en fit l'observation au peintre, sur un léger ton de reproche. C'était le contraire qui était la vérité, et M. de ..... n'oubliant point son passé de courtisan, répondit finement : « On voit bien que Votre Altesse n'est pas habituée à compter ses ennemis. »

Le Prince, incapable alors de rémunérer les artistes, suivant les traditions de sa Maison, recommanda M. de ..... dans les cours allemandes.

— Pour M. de Marin le violon commença par n'être qu'un gagne-pain, mais il devint bientôt une abondante source de richesse. Il est vrai que cet instrument ne gardait aucuns secrets pour lui et qu'il en tirait des sons plus qu'harmonieux. Je l'ai entendu une fois, à Toulouse, où j'accompagnai mon neveu Édouard; j'ai entendu Paganini, l'an passé, à Paris, et je ne sais auquel des deux attribuer la palme de parfait exécutant.

Ayant réussi à contracter un engagement dans un grand concert public de Londres, il se fit remarquer dès les premières auditions, et les applaudissements qu'il recueillit l'enhardirent à en organiser pour son propre compte.

Je veux observer ici que les Anglais ont secouru les émigrés Français avec plus de délicatesse que les autres peuples. Ils se sont constamment gardés de les froisser en leur faisant sentir les difficultés de leur situation, donnant beaucoup et toujours paraissant rétribuer un travail accompli. On peut certes leur reprocher de manquer de chaleur et d'être dépourvus de cette grâce qui double la valeur des bienfaits; mais les hommes sont ce qu'ils sont, et bien injuste celui qui exigerait de l'Anglais, naturellement méthodique et froid, l'exubérance du Français; ces insulaires seraient d'ailleurs ridicules dans ce rôle.

Les Anglais s'engouent plus facilement et plus fol-

lement que nous des artistes et, dès qu'ils en ont adopté un, il n'est point de faveurs dont ils ne le comblent, ni d'extravagances dont leur admiration ne soit susceptible. On sait que Vestris non seulement fit tourner la tête des belles dames londoniennes, mais encore celles de leurs maris, jusqu'à celles des ministres qui, certain jour, abandonnèrent une grave délibération pour courir au théâtre où ce danseur exécutait ses entrechats.

Dès que M. de Marin eût été sacré par eux le premier violoniste du monde, les places, pour avoir l'honneur de l'entendre, enchérèrent à des chiffres fabuleux. Il tarifa lui-même les premières 4 guinées (110 francs de notre monnaie actuelle), et les dernières 1 livre (25 francs); et il refusait du monde.

Il recevait le public payant deux fois par mois et ne pouvait suffire, le reste du temps, à distribuer les leçons que sollicitaient de sa grâce les *old* et les *young ladies*.

Il est rentré en France avec deux millions en poche et il vit depuis fort tranquillement en son château familial, au Comté de Foix, faisant le bien autour de lui et universellement respecté. Il n'a qu'une fille mariée au Comte de Puységur, neveu de l'ancien Archevêque de Bourges. Ce Puységur est d'une famille différente des Chastenet de Puységur qui ont donné au Roi plusieurs lieutenants généraux, un maréchal de France et un ministre de la Guerre. Mon colonel du régiment de Strasbourg était neveu de ce dernier.

Quand les Puységur de Foix auront hérité de leur



grand-père ils seront plus riches qu'ils ne l'ont jamais été. Leur fortune aura été reconstituée à coups d'archet <sup>1</sup>.

— Les succès à Londres de M. de Marin faisaient l'objet de conversations parmi les émigrés d'Allemagne et plusieurs, qui ne s'estimaient pas moins bons virtuoses que lui, essayèrent de marcher sur ses traces. Mais l'Allemagne, quoique pays de mélomanes, n'est pas l'Angleterre. Les tentatives de nos violonistes n'aboutirent qu'à de médiocres récoltes.

Comme je passais pour être de bonne force, et je crois, sans fatuité, que, tenant bien mon instrument, je sais m'abstenir de contorsions aux passages pathétiques, deux qualités qui prédisposent favorablement le public, mes amis m'engageaient à mettre mon talent en évidence. Mais, pour espérer réussir, il m'eût fallu habiter une grande ville, Berlin, Hambourg, Dresde, Vienne, c'est-à-dire risquer le tout pour le tout. Je ne m'en sentais pas le courage, laissant derrière moi mes vieux parents dont j'avais fini par rester l'unique soutien, du moins le seul consolateur. Je demurai donc auprès d'eux en 1798 et 1799, tant que les Condéens tinrent garnison en Russie, et je me bornai à donner des leçons de musique concurremment avec des leçons de français et de mathématiques. Je me laissai seulement inscrire dans deux ou trois quatuors d'amateurs où je tenais la première

<sup>1</sup> La musique conserve. M. de Marin a fait attendre sa succession jusqu'à la veille de 1870. Il est mort presque centenaire.

(Note des éditeurs).

partie. Les dilettantes qui m'ont fait l'honneur de m'applaudir m'ont admiré gratuitement.

\*  
\* \*

Je passe maintenant aux petits métiers pratiqués par les Condéens qui ne se contentaient pas des 15 kreutzers de solde à laquelle nous étions tous uniformément réduits.

Je vais parler d'abord de la chasse et de la pêche, si toutefois la pratique en braconnage de ces nobles exercices doit être qualifiée petit métier, et j'en ai bien peur.

Comme je n'ai d'autre confident que mon papier, je veux dire ici toute la vérité, et celle-ci m'oblige à confesser que plusieurs de mes camarades, excédés par l'adversité, s'étaient transformés en véritables ravageurs, sans égard pour l'hospitalité qui leur était quelquefois généreusement offerte par de riches seigneurs. Quand ils n'avaient pas la permission de chasser ou de pêcher, ils la prenaient. Et quels abat-tis effrayants dans les parcs réservés dont les gardes n'osaient leur barrer l'entrée, tant on redoutait d'affronter la lutte ouverte avec ces enragés. Quand ceux-ci ne pouvaient emporter le gibier ainsi ravi aux propriétaires légitimes, ils l'écorchaient sur place, enterraient les chairs et s'en allaient vendre les peaux au marché voisin. J'ai vu, de mes yeux, un de nos maraudeurs tuer une biche privée sous les fenêtres de son maître.

J'ai blâmé ailleurs le Duc de Wurtemberg d'avoir protesté avec discourtoisie contre de telles déprédations, et j'ai rapporté, en même temps, la réponse hautaine que lui infligea le Prince de Condé.

Notre illustre général excusa ses hommes en excitant de la nécessité où ils se trouvaient de se nourrir aux dépens du pays qu'ils protégeaient. Il ajouta, ce qui était indéniable, que l'armée républicaine était tenue à distance du Wurtemberg par eux et par nul autre que par eux; il contraignit le Duc à reconnaître que le jour où notre armée ne serait plus préposée à la défense de ses forêts giboyeuses, les patriotes y causeraient plus de dégâts en une semaine que nous-mêmes en six mois de séjour; ce qui semblait également irréfutable.

Sans justifier les exagérations qui furent le fait de quelques condéens, il est clair, en effet, qu'il vaut mieux, en tout état de cause, laisser le champ libre à des gentilshommes plutôt qu'à des rustres. Ceux-là, pour qui la chasse a fait partie de l'éducation de famille, savent distinguer dans les bois les mâles des femelles, les adultes des faons; dans les étangs les poissons faits des alevins, et ils ne compromettent jamais ni les reproductions ni les croissances; leur dépopulation ne s'étend point d'une année à l'autre. Ceux-ci, au contraire, massacrant tout sans discernement, détruisent de fond en comble, et il faut tout reconstituer après le passage de tels barbares.

— D'ailleurs, tous nos camarades ne s'acharnaient pas de préférence sur les lièvres, les faisans, les per-

drix, les chevreuils, les cerfs et autres animaux qui sont la gloire ou la richesse de la vénerie. Beaucoup s'adonnaient de préférence à la chasse aux loups et aux sangliers qui sont bêtes nuisibles, et ils en ont fait de terribles carnages.

— Un sergent de ma batterie, qui avait été major dans un régiment du Roi, avait adopté une spécialité plus pratique. Il s'en prenait aux bêtes à fourrures, fouins, fouines, putois, martres, renards, etc., non moins nuisibles que loups et sangliers, les piégeant avec la patience et l'habileté d'un garde-chasse de profession. Il m'a confié qu'en un seul jour il avait conquis ainsi pour 60 florins de peaux qu'il salait avant de les expédier à Leipzig, ville où se préparent les plus belles fourrures du monde.

. . .

Un certain nombre de soldats condéens, même des officiers, s'exerçaient en garnison à des trafics dont les petits profits leur permettaient d'ajouter quelques douceurs au menu spartiate du corps.

Le plus original de tous était l'ex-officier de husards de B., qui s'était institué marchand de haricots.

La vocation lui en était survenue d'une aventure assez amusante :

N'ayant jamais tenu garnison qu'en province il eut enfin, au début de la Révolution, l'occasion de faire un tour à Paris, dont on lui avait vanté les

délices que chacun peut se procurer, quand on sait s'y prendre.

Il s'en alla dîner dans un cabaret du Palais-Royal, résolu à opérer une petite saignée dans sa modeste bourse, en s'offrant un repas fin.

La carte des mets était composée de noms hétéroclites, en tous cas fort nouveaux pour lui. Des étiquettes aussi extraordinaires ne pouvaient évidemment recouvrir que des choses exquises, et sa gourmandise, longtemps comprimée, serait bientôt satisfaite.

Après quelques minutes de méditation, son choix s'arrêta sur un plat de *flageolels* marqué 1 livre 6 sols, et il le commanda d'un air capable. Le valet lui servit, en conséquence, des haricots séchés demi-mûrs, et cuits au beurre.

Mon hussard, rouge comme une crête de coq, repousse le plat avec horreur et, d'une voix irritée :

— Remporte tes haricots, maraud ! une livre six sols, quelques douzaines de haricots ! J'en mange tous les jours chez moi ; et pour rien, et meilleurs que dans ta gargote !

Le valet, bien stylé comme ils le sont tous à Paris, obéit avec dignité, non toutefois sans laisser transparaître le sourire. D'autre part, les voisins, ayant entendu et compris, ne se privaient pas de lancer, de table à table, des quolibets à double entente, qui montrèrent à ce périgourdin que Périgueux ni même Sarlat ne sont Paris.

Il se hâta de dévorer un menu quelconque, toujours



rouge, mais, cette fois, moins de colère que de confusion.

Cependant il grommelait : « Flageolets, des haricots ! Ah ! ah ! les haricots instruments de musique ! Serait-ce parce qu'après en avoir mangé, on... ? »

Lors s'esclaffant intérieurement à cette trouvaille qui lui donnait à lui-même une preuve nouvelle de son intelligence, il reprit son assiette et sortit, après en avoir récuré plusieurs autres.

M. de B. était, on le voit, un homme de réflexion. Il songea que les haricots ne se vendant qu'une livre le boisseau dans son pays et une livre six sols le plat à Paris, il y aurait une fortune à faire en commerçant sur ce légume.

Comme il lui restait un petit pécule, il loua une chambre à Fribourg et y emmagasina des caisses de haricots qu'il achetait directement aux jardiniers. Il parvenait à les revendre en détail, soit aux femmes des officiers du corps, soit aux bourgeoises de la ville, avec un joli bénéfice, non proportionné cependant à la différence qu'il avait constatée de Sarlat à Paris.

B. était d'ailleurs un très bon militaire, zélé dans le service et dévoué à la cause royale.

— Un major de notre artillerie s'était fait marchand de vins d'occasion.

Il réussit à vendre un panier de Bourgogne au Prince de Condé qui se trouvait en fonds, ce jour-là. Notre général, constamment grand seigneur, ne se contenta pas d'obliger ainsi son subordonné ; il l'in-

vita gracieusement à boire la marchandise à sa propre table.

Gonflé d'un tel honneur, le capitaine crut la circonstance favorable au déploiement de son esprit et à la manifestation de ses capacités en tous genres. Présentant au jour le premier verre plein qui lui fut versé, il prononça sententieusement : *Color !* Le passant sous le nez, il proféra : *Odor !* L'ayant vidé d'un trait, il s'écria : *Sapor !*

Monseigneur, comprenant à quel personnage il avait affaire, décida de le traiter en camarade et de ne point limiter ses rasades, afin de ne point limiter ses bêtises prétentieuses. Quand il prit congé, le major était abominablement gris et son domestique fut obligé de le hisser sur son cheval.

Il se dirigea vers le campement, au pas et se carrant sur la selle, quoi qu'il plût à seaux, persuadé que l'univers avait les yeux fixés sur lui et ratifiait la faveur qui venait de lui échoir. Au détour de la route il rencontra deux de ses hommes regagnant aussi le campement, mais cheminant à pied, le dos courbé sous l'averse et passablement crottés.

Bien à l'aise sous son ample manteau d'ordonnance, M. de C. les railla, leur trouvant plutôt triste allure.

Soudain le cheval bute et glisse sur le sol détrempé. Voilà mon cavalier à l'équilibre instable, désarçonné et plaqué dans la boue, la face contre terre.

Les deux hommes, sans rancune, ramassèrent l'ivrogne et le ramenèrent au bivouac où tous trois se

séchèrent à un gros brasier, les débris d'une charrette fracassée servant de bûches.

Nonobstant son pédantisme et ses sacrifices répétés sur l'autel de Bacchus, c'était l'un des meilleurs officiers de notre artillerie. Le Prince, exact appréciateur des mérites militaires de chacun et fermant volontiers les yeux sur les petits défauts, l'avait élevé au grade de major, à la fin de la campagne de 1793. J'ai déjà dit que les grades n'avaient d'importance chez nous que pendant le service en campagne. Dans certaines circonstances, un général ne répugnait pas à remplir les modestes fonctions de caporal.

— Cependant C. n'eût pas été fâché de s'en faire accroire, tant son dîner chez le Prince avait exalté sa vanité de gascon.

Simple chef d'escouade dans une marche, notre nouveau major conduisait un capitaine, M. de Mélibus, et deux lieutenants, M. de Parel <sup>1</sup> et moi-même qui servais de truchement, car C. ne savait parler que le français, le patois d'Agen et quelques bribes de latin dont il faisait parade dans les grandes occasions.

<sup>1</sup> Parel était né à Treignac en 1755. Il a fait partie de l'armée des Princes et ensuite de l'armée de Condé où il a toujours servi, comme moi-même, dans l'artillerie. D'abord lieutenant, il fut ensuite nommé capitaine d'une compagnie de son arme, attachée au régiment de Salm, à la solde britannique. La Restauration l'a retraité avec le grade de lieutenant-colonel. Je ne l'avais pas connu en Limousin, mais je me suis lié très fortement avec lui en exil. J'ai donc été fort heureux de le retrouver en 1815, réinstallé dans son château de Forsac qui est assez proche d'Uzerche, et nous ne cessons depuis d'entretenir des rapports de franche amitié.

(Note de l'auteur).

Arrivés dans la maison qui nous était assignée pour cantonnement, il me prit à part et me tint ce langage, tout en blaisant et zézayant affreusement :

— Mon ser, vous direz à nos hôtes que ze suis mazor, qu'il me faut une belle çambre et qu'il en faut une autre pour mon caporal et les deux soldats qui sont avec moi; ce sera bien suffisant.

— Quels deux soldats?...

— Vous et l'autre lieutenant, pardi !

— Ah ! vous leur direz aussi que ze ne manze pas à la maison, parce que ze vas dîner chez le Prince qui m'a invité comme sef.

M. de Mélibus, informé de ce discours, en fut outré, car, de toutes façons, il s'estimait l'égal du major.

Désireux de prendre sa revanche sans tarder, il suivit de loin son chef d'escouade, persuadé que l'impertinent avait encore cherché à en imposer par sa prétendue invitation chez Monseigneur.

En effet, au lieu de se diriger vers le quartier général, il s'arrêtait à la prochaine auberge et commandait un dîner plantureux qu'il avait jugé superflu de partager avec nous.

Mais quelle fâcheuse aventure ! Plus rien à la cuisine. Les premières troupes de passage avaient tout dévoré. Le *mazor* fut réduit à accepter un saladier de vin sucré dans lequel on fit macérer des tranches de pain grillé. A Agen et aussi à Limoges on baptise cette mixture, réconfortante mais commune, du nom de *trimpi*, et ailleurs de soupe au perroquet.

Ayant constaté à la dérobée là déconvenue de C.,

le capitaine s'empessa de nous en prévenir. Nous dépêchâmes le repas fort honnête offert par nos hôtes et, prenant congé, nous nous hâtons vers l'auberge, sous prétexte d'y boire le café.

Le *mazor*, chef d'escouade, y achevait son *trimpi*.

Mais M. de C... ne se démontait pas aisément. Il nous expliqua, *capdédious!* et avec force gestes démonstratifs, que le Prince l'avait désinvité, vu la pénurie de ressources de cette ville de malheur, qui ne permettait pas de lui offrir un dîner conforme à son mérite et à son rang de *mazor*.

Je répète que de légers travers n'empêchaient point M. de C... de passer, à juste titre, pour un officier remarquable à tous les points de vue : instruction militaire, intelligence, bravoure <sup>1</sup>.

\* \*

Cette histoire de repas manqué me rappelle, par association d'idées, un grand dîner que nous offrît en Basse-Saxe, le Prince-Évêque suffragant d'Hildesheim. En le narrant, je relaterai des incidents intéressants qui s'y rapportent.

J'arrivai, au mois de mai 1795, à Hildesheim, en compagnie de plusieurs autres officiers de Condé.

C'était le jour de la fête du Gâteau :

<sup>1</sup> Les états de l'armée de Condé portent comme major d'artillerie, au moment du licenciement, 1801, un M. de Cornet. Nous ne savons si c'est le personnage que le chevalier de Lamase omet discrètement de nommer.



Un bourgeois de la ville, mort au XII<sup>e</sup> siècle, avait beaucoup aimé, durant sa vie, une sorte de pâtisserie qui était fort en honneur parmi ses contemporains. Désireux de faire la postérité juge de son bon goût, il avait légué une rente perpétuelle de cent écus environ de notre monnaie, dont les arrrages devaient être strictement employés, le jour anniversaire de sa mort, à confectionner une infinité de gâteaux absolument semblables à ceux qu'il avait tant savourés et qui devaient être partagés entre tous les citoyens d'Hildesheim, à commencer par les magistrats et sans oublier personne. Il laissait aussi la recette par écrit et imposait la condition de n'y jamais rien changer. Le surplus de sa fortune il le léguait à la ville et aux fondations pieuses pour en user comme bon leur semblerait.

Depuis six cents ans les habitants d'Hildesheim se font un religieux devoir de remplir à la lettre les intentions du généreux testateur et ils ont joint à la distribution du gâteau la coutume d'inviter, ce jour-là, à leur table, tous les étrangers de passage.

Naturellement, le Prince-Évêque donne l'exemple. Informé de notre présence, il nous dépêcha son majordome et nous acceptâmes avec empressement l'honneur qui nous tombait du ciel.

Quelle ne fut pas ma surprise, aussitôt les présentations faites, de rencontrer dans le salon mon neveu à la mode de Bretagne, Jean de Bourdineau, petit-fils de la sœur aînée de mon père, la marquise de la Morélie des Biards.

J'ai parlé ailleurs de ce jeune homme intéressant qui avait adopté, pour vivre, le métier de colporteur. Il me conta qu'approchant de la ville, exténué de fatigue, il s'était assis sur un talus de la route, déposant sa balle à côté de lui. Survint un quidam aux larges épaules, très simplement habillé, qui l'interpella familièrement, lui demandant s'il ne serait pas bien aise qu'on l'aidât à porter son fardeau.

— Vous m'obligeriez beaucoup, répond Bourdineau et, quoique pas riche, je vous donnerai de quoi boire bouteille.

— Tope !

Les voilà donc cheminant côte à côte, et franchissant ensemble la barrière d'Hildesheim. Aussitôt les tambours battent aux champs et la garde présente les armes. Bourdineau en est assourdi et abasourdi. Son porte-balle, éclatant de rire, lui explique qu'il est le propre frère du Prince-Évêque et qu'il l'a bien reconnu sous son accoutrement pour un gentilhomme français ; il conclut en le priant de passer quelques jours au Palais épiscopal où on le traitera selon son rang, non selon le métier que les circonstances l'obligent à exercer.

Je donne à penser si Bourdineau fut enchanté, et, comme un bonheur n'arrive jamais seul, s'il fut ravi de me revoir.

Mais ces digressions m'écartent du dîner. Il fut copieux plus que somptueux. Le Prince-Évêque menait assez grand train, moins grand cependant que ne le laissaient supposer ses revenus s'élevant à plus

de 60.000 florins. Il manquait de magnificence dans les manifestations de ses générosités et pratiquait des économies sentant l'homme de petite maison. C'est ainsi qu'il nous offrit des petits pois qui craquaient le farineux sous la dent, quoique nous fussions en pleine saison des primeurs.

Je ne sais si ma physionomie en exprima de la surprise. Ce fut alors bien involontaire et ce serait la seule fois de ma vie que j'aurais manqué aux convenances. Toujours est-il que notre amphytrion prononça, à ce moment même, des paroles qui me couvrirent du rouge de la confusion, car il me parut qu'il me regardait, tout en parlant :

— Ah ! Messieurs les Français, rien ne vous corrigera de vos instincts de prodigalité ! Vous vous étonnez de manger ici des petits pois un peu avancés. J'aurais pu vous en offrir de très tendres, car mon jardin potager en regorge. Mais ne voyez-vous pas qu'en les laissant mûrir je puis donner deux plats au lieu d'un ?

L'apostrophe était d'un goût médiocre. Aucun maître de maison français ne se la serait permise ; mais nous en avons entendu bien d'autres de ce genre en Allemagne.

J'aurais mauvaise grâce, du reste, à en garder rancune au Prince-Évêque. Persuadé que son caractère et son âge justifiaient cette leçon adressée aux jeunes gens que nous étions tous autour de lui, satisfait aussi de l'avoir donnée, il n'est pas d'amabilités qu'il ne nous ait ensuite prodiguées. Il se montra parti-

culièrement gracieux envers moi, ce qui acheva de me convaincre que ce fut bien moi le pécheur par inadvertance.

Je lui rendis son change au dessert en déclarant que je trouvais exquis le gâteau traditionnel. Je mentais effrontément, car il me parut franchement détestable. Mon palais n'est pas à l'unisson de celui des bourgeois allemands du temps de Barberousse.

— Le dîner fut suivi d'une réception où s'empresèrent les notables de la ville et plusieurs émigrés fixés à Hildesheim, tous gens de bonne compagnie <sup>1</sup>.

Quel plaisir de se reconnaître ! Quelles bonnes

<sup>1</sup> Comme par un fait exprès, nous nous trouvâmes plusieurs Limousins réunis à cette réception improvisée de l'Évêque d'Hildesheim. Avec Bourdineau, je rencontrai mon excellent ami M. de Bazin de Bezon, ancien garde du corps de Louis XVI et ancien garde de Monsieur à l'armée des Princes. Bazin était entré ensuite dans l'armée de Condé où il resta jusqu'au licenciement, ayant même suivi le Duc d'Enghien en Russie, années 1797-98. Il lui survint une singulière aventure en 1796. Blessé au combat de Buchbach, près des Salines de Frieburg, d'un coup de sabre qui lui avait percé l'épaule gauche et d'un autre coup de sabre qui l'avait fortement atteint à la main gauche, il fut fait prisonnier. Il s'évada néanmoins le soir même, après avoir tué le factionnaire qui le gardait.

Je rencontrai aussi les deux cousins de Salès, de Brive, qui étaient accourus à notre secours, le 25 janvier 1790, quand mon père fut assiégé à Roffignac. L'aîné avait été capitaine au Royal-cavalerie et le plus jeune, qui était exactement de mon âge, capitaine au Chamborant. Tous deux avaient été pris vivement à partie par les journaux et les clubs de Jacobins du pays, pour leur participation à notre défense, et ils avaient dû s'exiler pour se dérober à l'échafaud qui les guettait à cause de leur conduite généreuse à notre égard. Je laisse à penser quelle fut notre conversation.

Je dois ajouter que l'Évêque d'Hildesheim avait déjà donné une longue hospitalité à mon oncle l'Évêque de Lubersac et qu'il avait agrégé à son clergé plusieurs prêtres proscrits du diocèse de Chartres. J'eus soin de me recommander de sa parenté, et c'est sans doute pour ce motif que je fus traité avec des égards particuliers — sans préjudice de la petite algarade du dîner.

(Note de l'auteur).

heures passées à parler de nos espérances et aussi de nos déceptions ! Quelles avalanches d'anecdotes !

Je ne veux en transcrire qu'une seule parce qu'elle me ramène à ma chère armée de Condé et qu'elle traite des « petits métiers » ; enfin je crois qu'il n'en est guère de plus digne de clore ces souvenirs à bâtons rompus.

L'héroïne est une femme, une de ces femmes qui nous ont suivis dans toutes nos marches et sur tous nos champs de bataille, soignant les malades et les blessés, faisant au besoin le coup de feu contre l'ennemi.

Celle-ci était originaire de la Franche-Comté, veuve d'un bon gentilhomme qui fut tué sous ses yeux à Rulsheim. Le Prince de Condé n'abandonnait jamais aucun des siens, quelles que fussent les ressources de l'armée et quelles que fussent les siennes propres. M<sup>me</sup> de M. se recommandait d'ailleurs à sa bienveillance par une situation des plus précaires. Elle avait emmené avec elle en exil ses deux petits enfants qu'elle avait placés dans une pauvre ferme du Palatinat et dont elle payait la pension. Elle resta donc dans nos rangs, mais il lui paraissait pénible de demeurer à notre charge. Aspirant à vivre sur son propre fond, elle s'improvisa vivandière. Et quelle vivandière ! Toujours en avant, donnant l'exemple aux plus hardis, relevant et réconfortant les blessés.

Quand j'entendis prononcer son éloge à Hildesheim, je connaissais à peine M<sup>me</sup> de M..., parce qu'elle était attachée à l'infanterie et que, nous, artilleurs,



faisions volontiers bande à part. Mais ce qu'on me dit d'elle, ce jour-là, m'inspira une furieuse envie de lui être présenté. Cet honneur m'échut quelques semaines plus tard, ayant rejoint l'armée pour prendre ma part de la dure campagne de 1796.

C'était une brune, petite, bien faite, dont les yeux de flamme, respirant l'intrépidité, embellissaient un visage qui n'offrait en soi rien de bien remarquable à le détailler, et je constatai qu'elle méritait de tous points, sa réputation.

Je la vis à l'œuvre à l'affaire du 13 août, quand Moreau culbuta les troupes du Prince de Tour-et-Taxis qui les avait postées dans une position des plus désavantageuses. Notre corps, placé en réserve, lutta toute la nuit et la moitié du jour suivant, se dévouant à protéger une retraite désordonnée. M<sup>me</sup> de M. ne se reposa pas un instant, presque toujours au milieu de nous, distribuant ses petits verres d'eau-de-vie, s'adressant de préférence aux blessés ou à ceux dont les forces étaient sur le point de défaillir. Elle ne se portait en arrière, toujours courant, que pour renouveler le contenu de son petit baril suspendu à son côté.

Quand on s'apprêtait à la payer, elle criait qu'il n'y avait pas de temps à perdre, qu'on verrait plus tard, qu'elle avait d'autres malheureux à secourir ou à fortifier.

Ai-je besoin d'ajouter qu'elle n'y perdit rien, que si beaucoup de ses « clients » ne répondirent pas à l'appel du soir, les survivants s'efforcèrent de l'in-

demniser de son active bonté, autant que le permettait leur maigre bourse?

J'étais jeune encore ou presque jeune, trente-trois ans à peine. Elle était veuve avec deux enfants; je ne voulais point m'imaginer que l'injustice dont nous étions victimes serait irréparable, que les biens de ma famille seraient perdus à jamais. En escomptant une prompt réparation et restitution, je calculai avec bonheur que j'étais au moins son égal en noblesse et que ma fortune à venir serait très supérieure à la sienne.

Je m'estimai donc un parti très sortable pour M<sup>me</sup> de M..., plutôt avantageux d'après les raisons positives qu'ont certaines gens d'envisager ces sortes d'affaires où le cœur devrait garder la part prépondérante.

Mais justement mon cœur saignait toujours de la perte de ma fiancée d'Alsace. Je contins le désir effréné qui m'étreignait de demander la main de la belle vivandière et, depuis lors, j'évitai systématiquement l'occasion de la rencontrer.

N'importe ! Son image me poursuit encore et reste la plus agréable vision de mes années d'exil.

---

## VI

### LE SIÈGE DE MAËSTRICHT

**SOMMAIRE.** — Les émigrés exclus des grandes villes. — Ils sont reçus dans Maëstricht. — Ils forment un corps de défense. — La ville est entourée par un corps de troupes français. — Le général Miranda. — Bombardement de la ville. — Sortie victorieuse des émigrés. — Siège en règle. — L'archiduc Charles accourt au secours de Maëstricht. — Levée du siège. — Pertes des émigrés. — Tous les émigrés nommés bourgeois de la ville. — Les Tourdonnet et les Balainvillers. — Les mariages forcés.

Au mois de mars 1793, mon détachement étant cantonné à Fribourg-en-Brisgau, nous reçûmes une nouvelle recrue et je réclamai l'honneur de la présenter à ses nouveaux camarades de la cavalerie de l'armée de Condé. C'était, en effet, un mien cousin, petit-fils comme moi d'une Maulmont, de la maison papale de ce nom, M. Augustin de Tourdonnet, récemment pourvu du titre de bourgeois de Maëstricht. Comme nous étions presque du même âge, je l'avais connu un peu en Limousin où son père fut directeur général des Haras, en résidence à Pompadour, château assez proche du nôtre.

Nous nous liâmes bien vite à cause de cette parenté et de ce voisinage, en raison surtout de l'affinité de nos malheurs.

Il arrivait en droite ligne de Maëstricht où il avait contribué à contraindre les patriotes à lever un siège qui avait été fécond en péripéties et fut le prélude de la défaite de Nerwinden, subie par Dumouriez.

Comme tout le monde parlait alors de ce fait d'armes, premier succès important remporté sur la République; comme, d'autre part, l'évènement avait beaucoup atténué les conséquences de la débâcle de Liège, dont j'ai parlé ailleurs, on pense si j'étais avide d'obtenir quelques détails précis d'un témoin oculaire de cette affaire.

C'est donc de Tourdonnet que je tiens ce que je vais rapporter :

« Après la défaite de Clerfayt à Jemmapes, survenue le 6 novembre 1792, les émigrés, échappés à la boucherie de l'armée victorieuse qui s'était baignée littéralement dans le sang des Français répandus en Belgique, s'étaient réfugiés dans les environs de Maëstricht, sur la rive droite de la Meuse, pays appartenant à la Hollande; neutre par conséquent, à cette époque.

« Beaucoup d'entre eux, prévoyant des jours plus sinistres encore que ceux qu'on traversait, auraient bien voulu s'abriter derrière les remparts, pourtant bien fragiles, de la forteresse. Mais les autorités de la ville ne l'entendaient pas ainsi. C'était alors comme un mot d'ordre à l'étranger d'exclure des grandes cités les Français obligés de fuir les couteaux des assassins. On les tolérait seulement dans les bourgades et villages. Cependant les prévisions des émigrés,

presque tous hommes de guerre, et parmi lesquels on distinguait, avec deux lieutenants généraux, dix-sept maréchaux de camp, ne tardèrent pas à se réaliser.

« La Convention, enivrée par la victoire de Jemmapes et par la réussite de l'audacieuse pointe de Custine qui, ayant pénétré jusqu'à Francfort, l'avait rançonnée, quoique ville ouverte, après avoir occupé Mayence grâce à la trahison de son gouverneur; épouvantée aussi par le meurtre de Louis XVI, qui l'avait mise au ban des nations, la Convention, dis-je, pensa qu'elle ne pourrait durer qu'en terrorisant non seulement la France, mais encore le monde entier.

« Elle se mit à déclarer la guerre à l'univers et, pour faire face à tant d'ennemis à la fois, décréta levées sur levées qui portèrent le nombre de ses troupes à un effectif cinq fois supérieur au chiffre des soldats de métier que pouvaient lui opposer l'Allemagne, la Prusse, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande réunies, sans compter les autres.

« C'est contre l'Espagne qu'elle dirigea ses premiers coups, et le 1<sup>er</sup> février, elle envoyait son cartel à l'Angleterre et à la Hollande. Il devint dès lors évident à tout homme expérimenté que Maëstricht serait une des premières places sur lesquelles porterait l'effort de Dumouriez

« En effet, ce général, d'un naturel pourtant prudent, exalté par la conquête ultra-rapide de la Belgique, s'imagina qu'il lui serait aisé d'ajouter tous



les Pays-Bas, c'est-à-dire la Hollande, aux nouvelles possessions de la République.

« Il se porta avec toutes ses forces vers les frontières de ce petit pays, et, ne voulant pas laisser derrière lui Maëstricht, dont le camp retranché peut contenir 500.000 hommes, il ordonna à son lieutenant Miranda de l'enlever en un tourne-main.

« Mais les heures des capitulations obtenues par persuasion et sans coup férir, étaient passées.

« La Hollande, préparée à l'agression, avait confié à un Prince de la Maison de Hesse la défense de la place. Malheureusement les moyens de celui-ci étaient bien restreints. Il ne disposait en tout que de 4.500 hommes, dont au moins 2.000 de milice bourgeoise. Son artillerie était des plus défectueuses et les remparts, laissés à l'abandon depuis la guerre des Sept Ans, présentaient une fâcheuse apparence.

« C'est alors que les émigrés renouvelèrent leurs instances d'être admis dans la cité avec leurs femmes et leurs enfants au nombre de 5 à 6.000, et leurs prêtres au nombre de plus de 500.

« Quoique le Prince de Hesse n'eût pas reçu d'instructions à leur égard, il admit la requête, ainsi que l'exigeait l'humanité; car les laisser dehors, c'était les vouer à une mort certaine et affreuse. De leur côté les émigrés en état de porter les armes, jaloux de reconnaître cette hospitalité, offrirent de constituer des corps de combattants, placés sous son commandement. Le Prince se rendit à cette sollicitation

et reconnut le prix d'un tel renfort en laissant à ses auxiliaires leur entière autonomie.

« Ces anciens militaires, au nombre de 1.200, se constituèrent en deux divisions de douze compagnies chacune, en une section de 60 artilleurs et une autre de 24 ingénieurs. Quant aux prêtres, ils furent chargés des ambulances et du service des pompes pour éteindre les incendies, sous la direction de plusieurs évêques. Les femmes préparaient la charpie et fabriquaient des cartouches.

« Je viens de dire que la déclaration de guerre datait du 1<sup>er</sup> février. Le 2, les émigrés firent leur entrée à Maëstricht, et le 6, l'armée de Miranda, forte de 15.000 hommes, fut en vue des murailles; le 8, l'investissement était complet.

« Dès lors, le Prince de Hesse et les bourgeois de la ville purent apprécier l'utilité du secours que nous leur apportions, en même temps qu'admirer la science et l'activité de nos officiers.

« En une semaine, les 24 ingénieurs avaient réparé les remparts de telle façon qu'ils les avaient mis à l'abri d'une surprise. Il est vrai que tous nos gens, la plupart appartenant à la plus haute noblesse, y avaient mis la main, aidés de la plupart des prêtres. L'émulation gagna les bourgeois et ce fut avec un zèle fébrile, de jour et de nuit, qu'on remua la terre, qu'on gâcha le mortier et qu'on charria les pierres, zèle qui ne se ralentit pas durant toute la durée du siège, en sorte qu'après sa délivrance Maëstricht était redevenue la citadelle imprenable qui, quarante ans

auparavant, avait résisté aux efforts de Maurice de Saxe.

« De leur côté, les 60 artilleurs réparèrent les vieilles pièces qui dormaient rouillées sur leurs affûts et les mirent toutes en état de servir. Je dois ajouter que la place était suffisamment approvisionnée de munitions pour riposter pendant six mois aux coups des assiégeants.

« Le 9 février, le général Miranda envoya une sommation des plus insolentes au commandant de la place. Il y était dit que si le Prince ne se rendait pas à discrétion dans les trois heures, toutes les maisons seraient réduites en cendres et la garnison passée au fil de l'épée. Au cas où, docile à la voix de la raison qui lui commandait d'obéir sur-le-champ, il livrerait la ville, Miranda consentait à laisser la vie sauve à ses troupes, à l'exception des émigrés dont aucun ne trouverait grâce auprès de lui.

« Le Prince de Hesse répondit avec la dignité qui convenait à cette impertinente bravade et s'efforça, dans sa réponse, de faire honte au chef ennemi de ses sentiments de sauvagerie, déclarant au surplus que les émigrés étaient ses hôtes et que l'honneur aussi bien que la religion lui commandaient de s'exposer au pire pour accomplir jusqu'au bout les devoirs de l'hospitalité.

« Quant à nous, nous admirions la logique et la bonne foi des Jacobins qui répandaient sur nous les plus atroces calomnies, nous reprochant de faire appel à l'étranger, et confiaient à un aventurier péruvien,

demi Peau-rouge, débarqué de la veille en Europe — car ce Miranda était tout cela — le soin de nous égorger.

« Et nous attendîmes, de pied ferme, les événements.

« Comme il en avait menacé, Miranda, les trois heures écoulées, à l'entrée de la nuit, fit pleuvoir sur la ville une grêle de bombes. Un des nôtres en compta plus de sept cents, du soir au matin, le tout dans un fracas infernal.

« Mais nos canonnières s'aperçurent bien vite qu'ils avaient affaire à des rivaux inexpérimentés. Les projectiles des patriotes n'arrivaient presque jamais à destination, ou ceux qui franchissaient les murailles éclataient presque tous en l'air. C'est à peine s'ils allumèrent l'incendie dans trois ou quatre maisons, incendies presque aussitôt éteints par les prêtres pompiers.

« Ces constatations faites, on attendit le jour pour réparer les positions des batteries carmagnoles, et quand on les eut bien observées, nos canons de remparts culbutèrent en un clin d'œil une douzaine de leurs obusiers.

« Une telle riposte n'entraînait point dans le programme de Miranda qui avait reçu des commissaires de la Convention l'ordre impératif d'emporter la forteresse au pas de charge, et qui tâchait d'obéir aveuglément; non qu'il fût dépourvu de talent et qu'il ne comprit l'extravagance d'un ordre pareil; mais comme la première campagne de la république avait été

conduite en dépit du sens commun et qu'elle avait néanmoins réussi, il s'était persuadé que toute cette guerre ne serait qu'un simulacre et il agissait en conséquence.

« S'apercevant enfin que cela devenait sérieux, il entreprit des travaux réguliers d'approche et fit ouvrir des tranchées en zig-zag, hors la plus longue portée de notre artillerie, faisant taire momentanément ses inutiles pétarades.

« Nous le laissâmes s'avancer ainsi jusqu'au 13. Ce jour-là, comme il reprenait son tir un peu mieux dirigé, le Prince de Hesse décida une sortie et nous confia l'honneur de l'exécuter, en nous faisant éclairer par quelques pelotons de sa cavalerie, car, pour nous, nous ne disposions pas d'un cheval.

« L'ennemi ne nous attendit pas et, dans sa précipitation à nous éviter, laissa deux obusiers et une centaine de prisonniers entre nos mains. Ceux-ci tremblaient d'être pendus, tant on nous avait dépeints à leurs yeux sous des couleurs monstrueuses. Ils furent donc aussi étonnés que ravis d'être bien traités.

« Nous savions que la grande partie de l'armée de Dumouriez était composée de mauvaises troupes, sans instruction militaire. L'aspect de nos prisonniers, paysans patauds et mal dégrossis, nous confirma davantage dans cette opinion ; mais comme Dumouriez n'en avait pas moins gagné la bataille de Jemmapes, nous fûmes convaincus qu'il gardait avec lui ce qu'il possédait de meilleur ou de moins mauvais, laissant son rebut à Miranda.



« Dès lors le siège prit une allure régulière et c'est ce qui perdit les patriotes.

« L'Autriche, désormais renseignée sur les intentions secrètes de la Prusse qui semblait avoir lié partie avec les Jacobins depuis Valmy, tout en faisant mine de les combattre; l'Autriche, dis-je, se sentant réellement menacée, tenta enfin de réels efforts pour se défendre. Tandis que l'armée hollandaise, secondée par le général impérial Clerfayt, faisait face à Dumouriez, l'Archiduc Charles accourut à marches forcées au secours de Maëstricht, à la tête de 40,000 hommes aguerris.

« Il passa la Roër le 18 mars, et nous nous apprêtions à le recevoir le 19, quand les éclaireurs du Prince de Hesse, envoyés le matin en fourrageurs, revinrent aussitôt annoncer que le camp ennemi était levé. Le général en chef fit courir à la poursuite des carmagnols, mais ils avaient au moins douze heures d'avance sur nous. Nous ne pûmes que ramasser deux ou trois cents trainards que nous ramenâmes en les poussant devant nous comme un troupeau de moutons, sans les toucher, parce qu'ils avaient presque tous la gale et nous souffrions d'assez de misères sans y ajouter celle-là.

« Nous établîmes le bilan de nos pertes. Miranda nous lança 8.000 bombes au cours de son siège qui devait aboutir, d'après ses instructions, en vingt-quatre heures, mais qui, nonobstant, dura treize jours pleins et se termina à ses honte et dommage. Ses 8.000 bombes n'avaient consumé complètement

qu'une vieille caserne, endommageant à peine une trentaine de maisons. Elles n'avaient fait qu'une cinquantaine de victimes, surtout dans la population civile. Quant à nous, émigrés, nous ne perdîmes que neuf hommes en tout et pour tout, tués dans les sorties.

« Pour la première et peut-être pour la seule fois au cours de l'émigration, pleine justice nous fut rendue. Le Prince de Hesse reconnut, dans une proclamation, qu'il devait son salut à l'habileté et au courage des émigrés. Les habitants de Maëstricht, qui considéraient tous les carmagnols sans exception comme des cannibales, exultaient de reconnaissance et il n'est pas de témoignages de sympathie dont ils ne nous aient accablés.

« Le bourgmestre et ses échevins prirent une délibération pour conférer à chacun de nous le droit de bourgeoisie.

« La confection de ces 1.200 brevets exigea un certain temps ».

— Je n'ai pas voulu quitter Maëstricht, me déclara en terminant Tourdonnet, sans avoir mon diplôme en poche. Le voici, dûment scellé et paraphé. J'en suis aussi fier que de mon titre de marquis de Saint-Vit.

#### POST-SCRIPTUM

1819. — Augustin de Tourdonnet, né en 1767, était fils du Directeur général des Haras du Limousin. Son

père avait été, en même temps, écuyer-cavalcadour du Roi et maître de la garde-robe du Comte d'Artois.

Mon cousin, de quatre ans moins âgé que moi, avait servi en France dans la cavalerie, et je l'avais retrouvé mousquetaire à l'armée des Princes. C'est après le premier licenciement qu'il s'était réfugié à Maëstricht. Son passage fut court à l'armée de Condé. Il put se rendre en Espagne en passant par la Suisse et par l'Italie et, en septembre 1793, il fut agréé au service de Charles IV dans la légion des Pyrénées. Il permuta dans le régiment de cavalerie de Santiago. En 1813, l'Espagne étant presque tout entière entre les mains de Napoléon, il fut réintégré dans l'armée française et nommé major de cavalerie.

La Restauration le fit colonel d'état-major et le retraite avec le grade de maréchal-de-camp.

Augustin de Tourdonnet avait épousé M<sup>lle</sup> de Balainvillers, sœur de l'intendant du Bas-Languedoc, qui lui-même était marié à une Tourdonnet.

M. et M<sup>me</sup> de Balainvillers, en partant pour l'exil, avaient confié leur fortune et leur fille en bas-âge à leur coiffeur en qui ils avaient pleine confiance. Le coiffeur conserva le bien, mais maria la fille, devenue nubile, à son fils. Le mariage était bon et M. de Balainvillers chercha vainement à le faire casser; mais cela tourna mal. Le fils du coiffeur tua sa femme qui voulait tenir le cordon de la bourse et se suicida ensuite, laissant deux petites orphelines. Alors surgit une autre difficulté. Les deux grands-pères se disputèrent la tutelle de ces deux malheureuses. Les tri-

bunaux l'attribuèrent à M. de Balainvillers, mais non sans avoir laissé longtemps plaider, au grand scandale du public, toutes les gazettes donnant des comptes rendus du procès.

Ce mariage tragique est un exemple choisi entre mille, des unions disproportionnées qui furent conclues à la faveur des troubles révolutionnaires. Notre Limousin n'en a pas été exempt plus que les autres provinces. Je n'en veux citer qu'une :

Notre voisin, M. G. de S. M. émigra seul, laissant dans son château sa femme et ses trois enfants, deux garçons très jeunes et une fille, déjà adolescente, qui promettait de devenir fort belle. M<sup>me</sup> de S. M. mourut avant la fin des troubles.

Son homme d'affaires continua la gestion des biens. C'était un scélérat. Il viola la jeune fille, presque sa pupille, et la contraignit à l'épouser, puis il plaça les petits de S. M. dans une pension mal famée de Paris. Il avait formé le plan de s'en défaire et de rester ainsi maître de toute la fortune.

D'ailleurs brutal et méchant, il maltraitait sa jeune femme dont les charmes auraient attendri un tigre.

Un de ses voisins, aussi malpensant que lui-même, mais dont l'âme n'était pas atroce, résolut de la tirer des griffes de ce monstre. Il lui proposa de se faire enlever par lui. Ne voyant pas d'autres moyens de s'affranchir de son dur esclavage, elle y consentit et fit ensuite prononcer son divorce. Le ravisseur l'épousa, prenant bien soin d'obtenir la bénédiction d'un prêtre ;

ce qui, aux yeux de M<sup>lle</sup> de S. M., rendait le mariage indissoluble.

Ce second mari fut assez adroit pour lui faire rendre toute sa fortune et assez loyal pour se conduire honnêtement avec elle. Il retira les enfants de la pension mal famée de Paris et les confia à une bonne institution de Versailles.

A sa rentrée de l'émigration, M. G. de S. M. reprit ses deux fils avec lui et songea aussi à faire annuler le second hyménée de sa fille, lui faisant observer qu'une telle mésalliance l'écartait de la bonne société, mais elle lui répondit : « Mon sort est fixé ; je ne puis espérer ni autre établissement ni même considération publique si je quitte mon mari. J'ai des enfants de lui et ne suis point mécontente de ses procédés à mon égard. Puisque Dieu l'a décidé ainsi, je reste avec lui. »

Cette réponse plut à M. de S. M. qui, maintenant habitué à faire contre mauvaise fortune bon cœur, traita l'intrus comme son gendre et chérit beaucoup ses petits-enfants.

La fortune, venant presque toute de la mère non émigrée, n'avait pas été confisquée, et les G. de S. M. ont pu maintenir leur situation dans le pays.

J'ai relaté ici cette histoire, parce que les S. M. sont alliés, eux aussi, aux Joussineau de Tourdonnet, de la branche cadette, et aux Lamase.





## DEUXIÈME PARTIE

### LES GRANDES DATES RÉVOLUTIONNAIRES

---

#### VII

##### LE MOIS DES MASSACRES

**SOMMAIRE.** — Les massacres de septembre plus atroces que tous ceux dont l'histoire fasse mention. — Tranquillité dans la férocité. — Les instigateurs du crime. — Ils veulent faire disparaître leurs créanciers. — Les perquisitions domiciliaires. — L'almanach des honnêtes gens. — L'impression à l'étranger. — L'opuscule de Dusseldorf. — Les prêtres insermentés. — Le colonel de S. Mart. — L'épicier Guesnault et ses enfants. — La comtesse de Chèvre et ses enfants. — Le bûcher de la place Dauphine. — M. de G... et le régiment de Cambrésis. — Les prisonniers d'Orléans. — Le passe-volant. — Fournier l'américain et Léonard Bourdon. — Transfert des prisonniers à Saumur. — On se trompe de route. — Arrivée du convoi à Versailles. — Fournier livre ses prisonniers aux assassins. — Massacre de la rue de l'Orangerie. — Massacre dans les prisons de Versailles.

1822. — La nouvelle des effroyables massacres de septembre 1792 frappa la France d'une indicible épouvante et l'Europe entière de stupeur.

Nous en eûmes les premiers échos dans les tranchées que nous creusions autour des remparts de Thionville dont nous faisons alors le siège. Je dis bien, des échos seulement, car la vérité apparaissait alors, tantôt affaiblie et tantôt grossie par mille répercussions; et d'ailleurs, après ce long temps écoulé, il ne semble point qu'elle apparaisse encore telle qu'elle fut.

Je laisse à penser l'effet que ces récits produisirent sur nos âmes déjà ulcérées par les injustices dont nous étions l'objet et par le spectacle des crimes impunis qui se succédaient, sans interruption, depuis trois ans, dans notre patrie, la rendant méprisable aux regards du monde.

Aujourd'hui que l'âge et l'expérience, qui en est la suite, me permettent d'envisager, toujours avec indignation mais avec calme, les plus exécrables forfaits, je persiste à conclure qu'il n'en est pas de plus inexcusable dans les annales de l'humanité.

Il ne s'agit ni du nombre ni de la qualité des victimes innocentes, mais uniquement de l'iniquité de leur mise à mort et de l'horrible façon dont furent exécutés les sinistres desseins d'une poignée de bandits, instigateurs du crime. J'ai beau fouiller l'histoire depuis la plus haute antiquité, je ne vois rien qui soit comparable en froide préméditation.

De terribles conquérants ont ordonné l'extermination totale d'immenses cités. Gengis-Khan, par exemple, fit égorger à Mérou, en Sogdiane, près d'un million d'êtres humains sans défense et poussa la bar-

barie jusqu'à dresser une pyramide de 700.000 têtes coupées, sur la grande place de la ville détruite. César nous apprend dans ses *Commentaires* qu'il a fait tuer plus de 1.500.000 Gaulois et 800.000 Helvètes. Sans remonter si haut dans l'histoire des vastes hécatombes, qui ne sait qu'au cours de nos guerres religieuses les vaincus de tout sexe et de tout âge ne trouvaient pas facilement grâce devant les vainqueurs? Les exploits sanguinaires du baron des Adrets racontent encore à quel degré de cruauté peut descendre un homme perverti par de fausses doctrines et livré à ses seuls instincts. Cependant à Montbrison, où sa méchanceté huguenote déferla avec le plus de furie, il n'a fait assassiner que 800 innocents, et l'on doit ajouter à sa décharge qu'il regretta ensuite ses crimes et tâcha de les réparer.

Ces affreuses boucheries s'expliquent jusqu'à un certain point; chez les premiers par l'énervement et l'exaspération de la lutte, l'enivrement de la victoire chèrement achetée, la soif de vengeance, les préjugés dans lesquels avaient été élevés les massacreurs, préjugés qui leur faisaient considérer comme tuable à vue tout être humain n'appartenant pas à leur nation; chez les autres par la haine politique et religieuse, conseillère des plus grands forfaits.

Mais le plus rusé des sophistes ne trouvera jamais une raison spécieuse qui atténue l'infamie des massacres de septembre 1792.

C'est la tranquillité dans l'immoralité, la férocité dans l'abjection.

Guet-apens, cupidité, luxure, trahison, indicible lâcheté, hypocrisie raffinée, tout s'y rencontre, tout ce qui rabaisse l'âme créée à l'image de Dieu au dessous de celle des bêtes immondes. On découvre chez les instigateurs du crime un sang-froid déconcertant et pas l'ombre d'une passion politique.

Un Prince et un Évêque, c'est-à-dire deux hommes qui devaient donner l'exemple de toutes les vertus, ont pu seuls le concevoir, car c'est un phénomène bien connu, cent fois vérifié par l'expérience, que les natures hautes tombent plus bas que les autres dans l'abîme, dès qu'elles s'y sont volontairement précipitées. Je crois me souvenir que les sages latins ont exprimé cette vérité par un proverbe : *Corruptio optimi pessima*. C'est ainsi que les prêtres qui peuplaient la Convention ont dépassé en scélératesse ceux dont c'était l'humeur ou le métier d'être scélérats.

Je reprends, pour mieux me faire comprendre, le point de départ de ces crimes exécrables et je dirai ensuite quelques mots de leur exécution.

Le Duc d'Orléans, Égalité, l'évêque d'Autun, Talleyrand, et leurs plus notoires complices, généralement nobles ou ecclésiastiques, étaient criblés de dettes. De plus, le premier voulait devenir roi et le second premier ministre.

Il leur parut que supprimer leurs créanciers avec leurs familles serait le moyen le plus simple de s'épargner des réclamations. Il leur sembla que, débarrassés de cette gêne, ils parviendraient plus aisément au but de leurs ambitions.



Ils s'abouchent avec le ministre de la Justice, Danton, qui était leur homme puisqu'il présidait le club des Cordeliers.

Ils lui exposent leur plan atroce et Danton, cependant beaucoup moins méchant qu'eux, promet de leur obéir, sentant bien qu'en période de révolution reculer c'est se perdre, comme il en a fait l'expérience deux ans plus tard.

Puis, sous prétexte de dénoncer des complots inexistant, ce singulier ministre de la Justice s'écrie tout à coup, à la tribune de l'Assemblée : « Il faut faire peur aux royalistes ! »

Peur !... Pourquoi ? Les royalistes étaient atterrés depuis longtemps, tellement atterrés que les plus hardis d'entre eux se laissaient assassiner, voler, insulter, molester, sans dessiner la moindre velléité de résistance. Quelle nécessité, quelle opportunité de faire peur à un troupeau de moutons qui n'a plus le courage de fuir à l'approche du loup ? La parole de Danton renfermait un mensonge dans une lâcheté.

Et comment organisa-t-il cette « peur des royalistes ? » En prescrivant des perquisitions domiciliaires dans toutes les maisons des suspects, c'est-à-dire des personnes qui avaient eu le tort de prêter de l'argent à qui ne voulait pas le rendre, ou bien de celles qui — peut-être — n'auraient pas vu plus tard, sans protestation, Égalité usurper le trône de saint Louis.

Ces perquisitions odieuses et abusives durent quinze jours pendant lesquels il est défendu à tout parisien

de sortir de sa demeure, passé six heures du soir. Des sentinelles barrent les rues à leurs issues et aux intersections. D'autres sont postées aux barrières et le long des quais des deux rives de la Seine, avec consigne de faire feu sur toute barque qui fera mine de circuler. Des patrouilles sont installées sur tous les bateaux-lavoirs.

A la faveur de ces quinze jours, ou mieux de ces quinze nuits, car on profita surtout de la nuit pour opérer les plus criants abus de la force, on appréhende trente mille êtres inoffensifs, marqués sur les listes à l'encre rouge, comme les linteaux des portes des égyptiens avant le passage de l'Ange exterminateur.

On entasse ces malheureux dans des prisons ou autres édifices convertis pour la circonstance à cet usage. Ils y respirent, dans une promiscuité monstrueuse, un air vicié. On les nourrit chichement, suffisamment néanmoins pour les empêcher de mourir de faim, car il ne faut pas priver ce qu'on appelle « le peuple » du spectacle de leurs tortures et de la joie de verser leur sang.

On prépare « ce peuple » au carnage par des chansons sauvages que les affidés chantent à tue-tête dans les carrefours et sur les places publiques, et le refrain de la plus explicite de toutes, refrain que les polissons répètent sans comprendre, est celui-ci :

Nous percerons leur flanc,  
Nous boirons tout leur sang,

Enfin, tout est prêt à la fin d'août. On mobilise les forçats de Rochefort et de Toulon, qu'on avait embauchés dans les bagnes de ces ports de mer pour coopérer à la journée du *dix*; on leur adjoint quelques centaines de ces bandits qui grouillent en liberté dans la lie de toutes les grandes villes et que la police connaît chacun par son nom. On divise ce joli monde en escouades de quarante à cinquante hommes, autant de fois que Paris contient de maisons de détention; on les arme, on leur promet une haute paie, on les enivre et on leur commande de *travailler*.

Par surcroît de prudence, on ne livre les victimes à ces fauves qu'une à une. Et, pendant trois jours et trois nuits, on égorge, on tue, à coups de piques, à coups de haches, de couteaux, de lances!... Et, pendant ces trois jours et ces trois nuits, il ne se trouve pas à Paris un chevalier pour courir à la défense de ces infortunés ou partager leur sort!... Pas un des inspireurs de telles atrocités pour concevoir du remords et crier : assez!...

L'incendie ne s'arrêta que faute d'aliments.

Non seulement les dettes du Duc d'Orléans, de l'évêque Talleyrand et de quelques autres transfuges de la noblesse ou du clergé étaient payées, mais on avait, du même coup, préparé l'élection des députés de la Convention, assemblée qu'on a voulu et que certains veulent encore faire passer pour la représentation fidèle de la vraie France. Les temps étaient mûrs pour la proclamation de la République, forme de gouvernement dont le moindre défaut est d'être

diamétralement contraire au génie français. Elle naissait sur du fumier arrosé de sang.

Quand tout fut fini, certains humanitaires, dont quelques-uns étaient complices, firent semblant de gémir; un éditeur essaya même de flétrir le crime dans l'almanach des « honnêtes gens » dont il fut vendu six éditions. Ce fut tout; ce n'était qu'une spéculation de librairie.

J'écris ces lignes trente ans après l'événement, en pleine Restauration, et j'ai le regret de constater que le sang des victimes de septembre crie toujours vengeance au ciel, plus haut même que celui des guillotins.

L'étranger en prit texte pour inspirer au monde une plus grande horreur du nom français et nous, malheureux émigrés, nous en reçûmes souvent un supplément d'avanies.

Au mois de janvier 1793, parut à Dusseldorf un court opuscule intitulé : « Récit des horreurs commises à Paris en septembre dernier ».

L'auteur se prétend renseigné de première main. Je compare aujourd'hui sa narration avec celle des témoins oculaires qui se sont hasardés à parler franc, le danger immédiat passé, et je m'aperçois que l'écrivain allemand a composé son petit livre sur des informations hâtives.

C'est ainsi qu'il limite le nombre des victimes égorées dans les prisons à 1.084 seulement, alors que les historiens français les plus optimistes le portent à 6.000 et que les pessimistes vont jusqu'à 15.000.

Il révèle cependant des détails que je n'ai lus nulle part ailleurs et, pour cette raison, j'en transcris quelques-uns.

— On avait promis aux prêtres insermentés qu'il s'agissait seulement de les déporter, en exécution d'un récent décret. Cinq ou six cents d'entre eux se plaignirent à la Commune d'être logés incommodément et réclamèrent quelque amélioration à leur sort. La Commune leur expédia Maillard, le 31 août. Ce monstre leur parla sur un ton patelin, les assurant qu'ils n'auraient bientôt plus à s'inquiéter, que dans trois jours leur situation serait réglée.\* Les prêtres comprirent qu'ils allaient être déportés et ils ne pouvaient du reste comprendre autre chose. En conséquence ils se munirent de leur argent et de ce qu'ils avaient de précieux. Trois jours après ils furent assassinés, leurs cadavres fouillés et dépouillés. Les maîtres-assassins savaient que leurs chefs avaient entrepris une vaste opération de brigandage ; ils voulaient leur part de butin, sinon dans la mesure de leurs appétits, du moins dans celle de leurs moyens.

Je raconte cela pour montrer que le vol pur et simple a accompagné le meurtre et qu'en cette affaire la cupidité fut inséparable de la cruauté.

Voici maintenant la marque de l'hypocrisie :

— S... signait des mandats d'arrêt contre une série d'individus qu'il savait envoyer ainsi à la mort. Sur ces entrefaites il aperçoit un voisin qui fouaillait son chien et le chien hurlait. S... s'interrompt de son tra-



vail homicide et interpelle ce voisin en termes violents, lui reprochant son manque d'humanité !...

Voici maintenant plusieurs traits de férocité :

— Le Comte de Saint-Mart, ancien colonel, fut percé d'outre en outre d'un coup de lance dans la cour de l'Abbaye. Deux des bourreaux saisirent les extrémités de la lance, relevèrent ainsi la victime et la traînèrent sur les genoux jusqu'au seuil de la prison. Celui qui tenait la lance par la pointe lâcha prise ; l'autre vida son fardeau pantelant dans la rue, le livrant à des mégères qui l'achevèrent en le déchirant à coups de dents et à coups d'ongles. Puis elles lui coupèrent les oreilles et les épinglèrent à leurs corsages en guise de bouquets.

L'auteur allemand ne s'en tient pas aux abominations commises dans les prisons à l'instigation du ministre de la Justice. Il décrit aussi quelques scènes dont les rues et les maisons particulières furent le théâtre :

— Rue Jacob demeurait un épicier nommé Guénault, réputé fidèle au Roi, marié et père de trois jeunes enfants. N'ignorant point qu'il était le point de mire des mauvais garçons de son quartier, ayant fait d'avance le sacrifice de sa vie, mais désirant sauver au moins ses enfants, il expédia ceux-ci à un de ses amis, sous la garde d'un domestique. Au bout de la rue, la petite caravane se heurte à une bande d'une cinquantaine de gamins, armés de couteaux, et dont le plus âgé n'avait pas quinze ans. Ces affreux drôles se jettent tous ensemble sur le domestique et le

criblent de blessures. Puis ils lapident les trois petits Guénault et les laissent morts sur la place. La foule qui les entoure bat des mains et crie : « Vive la nation ! » Elle se précipite de là chez l'épicier, brise les volets, saccage la boutique et massacre le père et la mère <sup>1</sup>.

— Rue du Bac, on tua chez elle la comtesse de Chèvre et ses cinq enfants dont l'aîné n'avait pas dix ans. Ils furent égorgés les premiers sous les yeux de la mère, l'un après l'autre ; les assassins coupèrent leurs têtes et les jetèrent à celle-ci qui avait assisté impuissante à leur mise à mort. M<sup>me</sup> de Chèvre prit la tête du plus jeune, la baisa longuement et s'avança ferme au devant des bourreaux. Ceux-ci lui coupèrent les bras avant de lui couper le cou.

— Sur la place Dauphine on avait allumé un grand feu où furent rôtis nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, et cette cuisine de cannibales se prolongea toute une journée et fort avant dans la nuit. La

<sup>1</sup> La gaité ne perd jamais ses droits, malgré l'horreur du moment, et souvent un mot placé à propos détourne les colères populaires.

C'est ainsi que Jacques Duval d'Espréménil, ancien conseiller au Parlement de Paris et député aux Etats Généraux, ayant eu le malheur de déplaire à la populace vit un beau jour son hôtel de la rue Bertin-Poirée assailli par une bande d'émeutiers qui poussaient des cris de mort. C'en était fait de lui et de sa femme, Françoise-Augustine de Sentuary, qu'il avait épousée veuve du maître des Requêtes, Jacques de Thilorier, lorsqu'un homme se haussant sur une borne, harangua la foule en ces termes : « Gardez-vous bien de piller sa maison, elle est au propriétaire ; ses meubles il les doit ; ses enfants ne sont pas à lui, et sa femme est à tout le monde ! »

Un rire inextinguible saisit les furieux et, désarmée, la foule s'écoula sans commettre le moindre dommage,

(*Note des éditeurs.*)

comtesse de Pérignan y fut amenée avec ses deux filles. Toutes trois furent mises nues, enduites d'huile et allumées. L'aînée des filles, qui avait quinze ans, suppliait qu'on l'achevât. Un jeune homme, pris enfin de pitié, lui tira un coup de pistolet en plein cœur. La foule poussa des cris de rage, saisit le jeune homme, qui hurlait avec eux quelques instants auparavant, et le précipita dans le brasier.

On amena ensuite six prêtres qu'on déshabilla complètement. On coupa un morceau de chair sur le cadavre à demi carbonisé de la jeune fille et on les invita à le manger. Les prêtres fermèrent les yeux et ne répondirent rien. Un affreux plaisantin déclara qu'ils refusaient de manger de la femme pour rester fidèles à leur vœu de chasteté, mais observa qu'ils seraient moins dégoûtés s'il s'agissait de la viande sanctifiée de l'un des leurs. En conséquence, ils firent rôtir le plus âgé et présentèrent sa chair aux cinq autres. Ceux-ci, sans rien dire, se précipitèrent ensemble dans le brasier. On voulut les en retirer afin de les faire souffrir davantage, mais la mort avait déjà fait son œuvre <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La brochure de Dusseldorf nomme un abbé de Lubersac parmi les ecclésiastiques qui ont été mis à mort aux Carmes. C'était un Lubersac de la branche de Saint-Germain, oncle à la mode de Bretagne du général, et parent éloigné de ma mère. Il avait été grand-vicaire de Gap, puis aumônier de M<sup>me</sup> Victoire. Quand il comprit que sa vie était menacée dans la prison, il n'attendit point l'appel de son nom. Comme il était fort lesté malgré son âge, il escalada un mur élevé et se glissa par là dans la rue. Mais le cas avait été prévu. Des assassins attendaient et le dépêchèrent en un clin d'œil à coups de sabre. (voir appendice)

(Note de l'auteur.)

Voilà ce que la prédication philosophique et l'irréligion affichée des hautes classes avait fait, en quelques mois, du peuple réputé le plus doux de la terre !

Cependant je ne garantis point l'authenticité de ces épisodes révolutionnaires, tels qu'ils sont racontés par l'auteur allemand. Je ne les vois cités par aucun historien français. Peut-être l'allemand les a-t-il beaucoup exagérés, peut-être même en a-t-il inventé quelques-uns de toutes pièces pour pousser à son comble l'exaspération de ses compatriotes contre notre nation. Pour l'honneur de mon pays, je souhaite qu'il en soit ainsi. Toutefois je n'ai point cru devoir les passer sous silence parce que, d'une part, tout fut possible sous la Révolution ; parce que, d'autre part, on ne saurait trop insister sur le tort que la Révolution et ses excès ont causé à la France dans l'esprit des autres peuples.

Encore si de tels crimes n'étaient imputables qu'à la plèbe de Paris ; on pourrait arguer de l'impossibilité où l'on fut de réfréner les fureurs de misérables, souvent cosmopolites, qu'on aurait eu seulement le tort grave de déchaîner. Malheureusement il s'est trouvé dans plusieurs autres villes de France, notamment à Versailles, un lot de coquins qui égallèrent en vilénie sanguinaire les plus cruels assassins de Paris, à moins que ce ne fussent partout les mêmes qui se déplaçaient quand le gouvernement avait besoin d'opérer un mauvais coup sans se compromettre ouvertement.

Mon compatriote, M. de G., de Treignac, dont

le père fut l'ami de mon oncle de Masgoutières, m'a donné sur le massacre de Versailles des détails que je veux transcrire ici parce qu'ils sont sûrement véridiques, quoique le narrateur n'en ait pas été le témoin oculaire; mais il les tenait de plusieurs personnes échappées de cette tuerie.

Philippe de G. était jeune sous-lieutenant au régiment de Cambresis, aujourd'hui 20<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Perpignan. La troupe se révolta, encouragée en sous-main par la municipalité de cette ville, qui, à l'instar de la plupart des autres municipalités à cette époque, poussait à l'insubordination les soldats et les sous-officiers, afin d'obéir à un mot d'ordre parti de Paris. Les officiers fidèles, débordés, se retirèrent dans la citadelle, au nombre de 28, résolus à y soutenir un siège et à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils se laissèrent surprendre dans un assaut de nuit et, malgré leurs résistances acharnées mais individuelles, vingt-trois furent pris, ligotés et emportés dans la prison de la ville. Cinq d'entre eux seulement, dont G., parvinrent à se sauver et, d'abord recueillis dans des maisons hospitalières, réussirent ensuite à fuir la terre de désolation qu'était alors la France où la fidélité au devoir était imputée à crime, où le soupçon d'être innocent constituait le plus redoutable des actes d'accusation.

Cet enlèvement des officiers de Perpignan fut effectué en décembre 1791. Quelques jours après, G., muni d'un faux passeport en règle et travesti en matelot, traversa toute la France du sud-ouest



au nord-est, et franchit le Rhin à Cochem<sup>1</sup>. Il s'y établit et ne tarda pas à y épouser une jeune fille de condition. Mais deux années plus tard, en 1794, les Carmagnols envahirent le pays et G..., poussant plus à l'est, se fixa momentanément à Bendorf. Cette ville, non plus, n'offrit plus bientôt une sécurité suffisante aux émigrés. Mon compatriote, laissant sa jeune femme et ses petits enfants à la garde de ses beaux-parents, se réfugia dans notre corps de Condé où je fus heureux de le faire admettre au service de l'infanterie. C'était un bon compagnon, assez expansif. Il me récompensa du petit office que je venais de lui rendre, en me narrant ses odyssées, et surtout en me traçant le tableau exact des massacres de Versailles dont un coup de Providence l'avait préservé. Ce sont ces récits que je vais mettre au net<sup>2</sup>.

\*  
\* \*

La municipalité de Perpignan, se démasquant, accusa les officiers prisonniers d'avoir comploté de

<sup>1</sup> Cochem a longtemps appartenu au département français de Rhin-et-Moselle.

<sup>2</sup> Nous avons cherché à contrôler ce récit de M. de G. et nous l'avons trouvé généralement conforme à ce qui a été déjà publié sur les massacres de Versailles. Malheureusement les procès-verbaux de l'événement semblent avoir disparu, en grande partie, des archives nationales. Voici en résumé la pièce la plus intéressante — et elle l'est bien peu — que nous avons recueillie à la cote (F7 3689<sup>7</sup>) :

« Les prisonniers d'Orléans arrivent avec vingt mille hommes d'escorte. — Mal à propos on a fait courir le bruit que l'assemblée les « fera rétrograder sur Étampes.

« Le convoi arrive le 9. La municipalité, estimant que deux mille hommes et de l'artillerie suffisent à le protéger, décide que trois com-

livrer la citadelle au roi d'Espagne. Accusation absurde de tous points, et parce qu'on ne livre pas une citadelle tant que la ville elle-même n'est pas livrée aux mains de l'ennemi, et parce que l'Espagne n'était pas notre ennemie en 1791, son roi ne manquant, au contraire, aucune occasion de faire à la France des protestations d'amitié. Mais le ministre girondin Roland feignit de prendre au sérieux cette dénonciation. Il joignit la cause des officiers fidèles de Cambrésis à celle des personnages politiques auxquels il imputait le crime de haute trahison et qu'il avait l'intention de faire juger à Orléans par une haute cour de Justice. Les principaux de ces personnages étaient le duc de Cossé-Brissac, ancien commandant de la Garde constitutionnelle de Louis XVI, M. de Castellane, évêque de Mende, un M. de la Rivière, juge de paix qui avait eu le courage de poursuivre un diffamateur de la Reine, M. de Franqueville d'Abancourt, ancien ministre de la Guerre,

« missaires suffiraient comme garde d'honneur. Ce furent : MM. La-truffe, Deplane et Truffet. Ils reçurent le convoi à 2 heures à la grille de Montreuil, d'où on se dirigea à la Ménagerie où on devait les incarcérer, près de l'Orangerie.

— « Après le massacre de la journée, le peuple se porta aux prisons et immola vingt-et-un prisonniers prévenus de crimes. »

N. B. — Sur ces prisonniers on comptait six prêtres insermentés, ce que le procès-verbal omet de mentionner.

Les archives de la guerre sont muettes sur la révolte du régiment de Cambrésis. On voit seulement, assez longtemps après, la nomination de nouveaux officiers, en remplacement de ceux qui « ont abandonné » ; sans aucune mention du transfert de ceux-ci à Orléans et de leur massacre à Versailles.

Quand les dossiers de la Justice militaire seront classés, il est possible qu'on découvre de plus amples détails.

(Note des éditeurs.)

M. de Lessart, ancien ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, et vingt-cinq autres moins connus, en tout trente.

La plupart de ces victimes avaient été désignées par le haineux Vergniaud, surtout MM. d'Abancourt et de Lessart, auxquels il reprochait de ne pas déclarer la guerre à l'Europe. Il est vrai que plus tard il s'ingénia à charger leurs mémoires de la responsabilité de l'invasion que lui-même, plus que personne, avait contribué à rendre inévitable.

Les vingt-trois officiers de Cambrésis vinrent, dans les premiers jours de 1792, grossir le nombre de ces prisonniers et le porter au chiffre de 53.

Enfermés dans le vaste couvent des Minimes, ils n'y furent point trop malheureux. La municipalité d'Orléans, composée de bourgeois peureux, n'était pas animée de mauvaises intentions à leur égard. De plus, quelques-uns d'entre les captifs, fort riches auparavant, disposaient encore de gros revenus et, fort généreux, faisaient bourse commune avec ceux de leurs compagnons d'infortune qui étaient dépourvus d'argent. La nourriture était donc suffisante, et la conversation ne languit jamais entre gens de bonne compagnie. Le duc de Cossé-Brissac, afin de varier les distractions, avait même fait établir à ses frais, dans l'immense réfectoire, un jeu de passe-volant.

Ces prédestinés à une mort violente prochaine en étaient arrivés, presque tous, à se faire entière illusion sur leur sort. Le duc de Brissac, seul, demeurait pessimiste, mais sans le laisser paraître.

Cette quiétude d'esprit, m'assurait G.... doit s'expliquer par le retard apporté à la constitution de la haute-cour dont on les menaçait depuis de longs mois.

Ce qu'ils ignoraient, c'est que ni Roland ni même Vergniaud ne tenaient alors à précipiter les événements en faisant périr trop tôt leurs otages.

La nouvelle de la journée du 10 août attrista donc les prisonniers d'Orléans comme elle affligea tous les bons Français, mais sans leur causer d'alarmes personnelles. Ils se persuadèrent, au contraire, que le renversement du trône hâterait la réunion de la haute-cour après laquelle ils soupiraient, tant ils étaient sûrs de leur innocence et tant ils étaient persuadés que des juges ne résistent jamais à sa démonstration. Cependant le duc de Cossé-Brissac compléta, le 11 août, les dispositions testamentaires qu'il avait prises six mois auparavant.

Mais il s'agissait bien de haute-cour et de justice plus ou moins régulière. Marat et sa bande, émerveillés des massacres de Paris dont le succès dépassait leurs espérances, avaient résolu de les répercuter dans les principales villes de France et de liquider ainsi, d'un seul coup, tous les créanciers de leurs amis avec tous les opposants présumés de leur régime futur. Ce serait autant de travail de moins à fournir à la guillotine.

Ils décidèrent de commencer par les prisonniers d'Orléans; mais il semble qu'on n'ait pu réunir dans cette ville un lot d'assassins capables de procéder à

la besogne sanglante. Il fallut donc recourir aux exécuteurs qui, ayant servi une première fois après la débâcle du 10 août, avaient donné des preuves décisives de leur savoir-faire dans les prisons de Paris.

De son côté, Danton, ministre de la Justice, était déterminé désormais à pousser jusqu'au bout le système de violences meurtrières. Connaissant tous les sacrifiants, la plupart galériens en rupture de fers de Toulon et de Marseille, il en avait parqué deux cents à Longjumeau. Ceux-ci, dépités de n'avoir pris aucune part aux assassinats de Paris et au pillage des cadavres, sollicitèrent, dès le 3 septembre, la permission d'aller chercher leur proie à Orléans, espérant un ample dédommagement, car les aristocrates prisonniers dans cette ville passaient pour avoir les poches bien garnies.

Leur requête, paraissant juste, fut immédiatement agréée et l'expédition aussitôt ordonnée.

Cependant Roland, Vergniaud et autres Girondins, qui avaient déjà excusé et amnistié les massacres d'Avignon, comprenant enfin que leur programme allait être dépassé, commencèrent à prendre peur pour eux-mêmes et imaginèrent de ruser pour empêcher un nouveau carnage. Ils proposèrent d'adjoindre aux 200 marseillais 1.200 hommes de troupes réglées qui auraient pour consigne de transférer les prisonniers d'Orléans à Saumur et de les protéger en route contre la férocité de leurs camarades.

Danton et Marat feignirent d'accéder à cet amendement. Leur siège était fait. Ils composèrent cette



troupe réglée de 1.200 brigands parisiens qu'on amalgama aux marseillais. Le tout fut dirigé par le représentant du peuple Léonard Bourdon, qui s'est distingué ensuite parmi nos terroristes les plus atroces, et commandé par Fournier l'Américain, dont le mieux qu'on puisse dire en sa faveur, c'est qu'il était à demi dément.

Ces 1.400 brigands arrivèrent le 10 à Orléans, où ils ne purent procéder au meurtre des prisonniers, la Garde nationale s'étant montrée disposée à les défendre, et la bataille n'étant pas le fait des coupe-jarrets. Cependant on les leur livra pour obéir à la réquisition et sous promesse de Fournier qu'il les conduirait au château de Saumur, conformément aux ordres du gouvernement.

Ils les lièrent deux à deux avec des cordes, les serrant au cou de façon qu'ils ne pouvaient s'écarter l'un de l'autre sans risquer de s'étrangler mutuellement, et les entassèrent dans six charrettes d'artillerie servant habituellement à transporter des boulets.

En route on ne les maltraita point et on leur donna à manger à leur faim. Fournier eut même l'hypocrisie de les rassurer sur leur sort et poussa la complaisance jusqu'à leur tenir des propos gais, quoique grossiers.

Seulement, d'accord avec Bourdon, il se trompa de route, et le 9 septembre, comme par hasard, le convoi arrivait à Étampes. Les volontaires, entassés dans cette ville, auraient bien voulu se faire la main sur les captifs, mais Fournier protégea ceux-ci efficacement; ce qui prouve, soit observé en passant,

qu'il aurait pu agir de même à Versailles, puisqu'il n'aurait eu à contrarier que quinze bandits, à proprement parler.

Le 10, au matin, il les dirigea sur Versailles, où l'on parvint vers 11 heures.

Le maire de Versailles, Richaud, était prévenu. Cet homme n'a jamais été méchant. Il n'a jamais fait parler de lui à la Convention, dont il fut membre, même à propos de la mort de Louis XVI, puisqu'il n'est entré dans la sinistre assemblée qu'à la fin de janvier 1793. Mais, en la circonstance, sa conduite fut pour le moins maladroite.

Ne doutant point des projets sanguinaires de Bourdon et de Fournier, il chercha à les déjouer, d'abord en faisant préparer dans les bâtiments de la Ménagerie, situés en dehors de l'enceinte de Versailles, des locaux qui devaient recevoir les prisonniers, ensuite en intimant l'ordre au commandant de la troupe de contourner la ville et de ne traverser les rues sous aucun prétexte.

Mais Fournier ne se souciait point des ordres du citoyen maire. A midi, il pénétrait en tête de son armée dans le principal quartier et débouchait dans la rue de l'Orangerie fermée par une grille de fer. Derrière cette grille on avait apposté les assassins professionnels, quinze en tout, chargés de la partie répugnante de l'opération.

Il fit ouvrir la grille et ordonna aux conducteurs de sa batterie de franchir la brèche avec les six charretées de prisonniers, chacune entourée de quatre

soldats seulement. Un prétendu peloton de protection marchait cinquante pas en arrière. Aussitôt, les assassins refermant la grille, les victimes sont séparées de leurs soi-disant protecteurs et les canons ne peuvent plus servir.

Bourdon et Fournier, feignant d'être désolés, s'agitent d'abord comme des possédés, mais ne songent pas un instant à forcer la grille, quoiqu'ils en aient les moyens. Puis ils prennent leur parti du contretemps et ordonnent à la troupe de rejoindre les charrettes par des voies détournées. Le mouvement s'exécute lentement et en désordre. Enfin, on arrive au but au bout de trois quarts d'heure. Le coup était fait.

Les quinze assassins, poussant des hurlements de sauvages, s'étaient rués tous ensemble sur la première charrette et leurs sabres s'étaient abattus sur les prisonniers enchaînés. Aux cris de douleur et d'effroi des patients ils avaient répondu par des clameurs assourdissantes qui avaient attiré nombre de volontaires applaudissant à la boucherie, et des foules populaires ne sachant trop quelle contenance garder. Cependant quelques jeunes gens compatissants avaient eu la présence d'esprit de grimper sur les deux dernières charrettes et de couper à la hâte les cordes qui liaient trois couples. Six prisonniers, dont deux officiers de Cambrésis, ainsi libérés, se perdirent aussitôt dans le public.

Le maire, Richaud, s'étant faulfilé sur le lieu du carnage, avait tâché de s'interposer, mais, sur les

menaces qui lui furent adressées, il eut l'à-propos de s'évanouir et on l'emporta.

Il y eut là quarante-sept victimes. Un seul de ces malheureux se défendit, le duc de Cossé-Brissac, dont la corde avait été coupée d'un coup de sabre destiné à sa poitrine. Il se saisit d'un bâton et en asséna quelques coups vigoureux sur les têtes de ses agresseurs. Cette mimique ne lui servit d'ailleurs qu'à être déchiqueté avant d'être haché.

Quand Bourdon et Fournier survinrent, il ne leur restait plus qu'à accomplir l'opération supplémentaire habituelle, la fouille des cadavres. Il paraît qu'ils trouvèrent 40.000 livres en assignats rien que dans les poches de M. de Brissac.

Néanmoins, le butin sembla maigre. Après avoir taillé les victimes en morceaux et, suivant la coutume, promené les débris humains au bout de piques et de sabres, les assassins désirèrent compléter leur victoire en faisant une visite aux prisons, et le maire Richaud ne sut les en détourner, pas plus qu'il n'avait pu empêcher le massacre des prisonniers.

Les Marseillais espéraient y trouver beaucoup de prêtres réfractaires, mais presque tous étaient démenagés; il n'en restait plus que six qu'ils égorgèrent avec vingt et un laïques.

Telle fut la tuerie de Versailles, telle que je m'efforce de la rapporter d'après Philippe de G... Lui-même en tenait les détails de ses deux camarades de Cambrésis qui, ayant échappé à une mort immi-

nente, avaient réussi à sortir de France et s'étaient réfugiés à Berndorf.

Voilà bientôt trente ans qu'il m'a narré cet événement atroce, et les détails en sont restés fidèlement fixés dans ma mémoire.

Quant à Fournier, son zèle fut mal récompensé par ses amis de Paris. Les Girondins, ayant besoin alors de donner des témoignages de modération, le firent incarcérer, le chargeant des péchés d'Israël; et Robespierre, ayant assez de meurtriers bénévoles à sa disposition, l'a laissé languir en prison durant tout le temps de son règne. Ce n'est qu'après la mort du tyran qu'on l'a élargi, en même temps que les honnêtes gens. Il est tombé, paraît-il, dans l'extrême misère, et notre restaurateur, Louis XVIII, dont le cœur s'émeut facilement au récit des infortunes des hommes de cette espèce, lui a fait offrir une pension.

D'après les on dit, Fournier aurait infligé à notre bon monarque l'affront de refuser son argent.

---



## VIII

### LA MORT DU ROI

SOMMAIRE. — La nouvelle nous parvient à Villingen. — Discours du prince de Condé. — Douleur des émigrés. — Monsieur et le comte d'Artois, chefs du pouvoir. — Inquiétudes du prince de Condé et des émigrés. — Dissentiments entre les princes. — Mes conversations avec mon père et les autres émigrés d'Offenbourg. — Le réquisitoire de M. de Rességuier. — Les conventionnels de la Corrèze.

*Février 1793.* — Quoique n'étant pas encore incorporé à l'armée de Condé, je me trouvais à Villingen le 24 janvier, quand y parvint la nouvelle certaine de l'assassinat, soi-disant juridique, de notre infortuné souverain. Dès le lendemain, le Prince de Condé fit célébrer solennellement un service funéraire pour le repos de son âme. Le catafalque était dressé à l'imitation de celui qu'on élève à Saint-Denis pour les funérailles du roi, et, autant du moins que le permettaient les faibles ressources dont on disposait dans cette petite ville étrangère, le cérémonial fut en tout pareil à celui qu'on avait observé, dix-neuf ans auparavant, aux obsèques de Louis XV.

L'illustre général ne voulut laisser à aucun prêtre, pas même à un évêque, l'honneur de composer l'orai-

son funèbre. Il se le réserva en qualité d'Altesse Royale, et, à l'issue de la messe, montant sur les premières marches de l'autel, il prononça une courte allocution des plus touchantes, telle qu'on devait l'attendre d'un prince naturellement éloquent et dont la sensibilité était surexcitée par la grandeur et l'horreur de l'événement.

J'en transcris ici la fin :

« ...Vous savez, Messieurs, qu'il est de principe que  
« le Roi ne meurt jamais en France. Puisse le ciel  
« préserver de tous les dangers qui l'entourent cet  
« enfant précieux et intéressant qui, né pour le bon-  
« heur, ne connaît encore de la vie que le malheur  
« d'être né ! Quel que soit le sort qui l'attende, il  
« ne peut être qu'agréable à Dieu que ce soit aux  
« pieds des autels — comme c'est l'usage en France  
« — que nous nous livrions au premier élan de notre  
« amour pour les Rois et que nous formions nos  
« premiers vœux pour notre légitime souverain. Le  
« Roi est mort, Messieurs !... Le Roi est mort !... Vive  
« le Roi ! »

Ces nobles paroles appellent des commentaires qui aideront à comprendre l'état d'esprit des émigrés à cette époque.

Quoique la funeste nouvelle ne fût point inattendue, elle ne laissa pas que de nous frapper tous d'une morne stupeur. Quelques-uns de nos compagnons de misère avaient espéré, il est vrai, que les scélérats

qui nous ont dérobé la hache de justice reculeraient, au dernier moment, devant l'accomplissement d'un aussi exécrable forfait, afin d'éviter à leur patrie, puisqu'ils ont toujours de ce mot plein la bouche, l'opprobre éternel dont l'exécution de Charles I<sup>er</sup> a couvert la nation anglaise. Leur douleur, doublée aussi d'une déception, fut par là même peut-être plus profonde encore que celle des autres.

Mais chez la plupart des Condéens, la douleur en soi, en ce qu'elle a d'auguste et de réservé, se taisait. La fureur, le désespoir, une soif inextinguible de vengeance, agitaient les âmes tour à tour, et c'est de tout leur cœur qu'ils mêlèrent larmes et sanglots à ceux de leur général, qui parut néanmoins le plus affecté de tous.

Nous criâmes « Vive le Roi ! » comme on nous le demandait, et j'ai noté que les habitants de Villingen, massés sur la place de l'église, unirent leurs acclamations aux nôtres.

A la naturelle tristesse du Prince se joignaient de sombres préoccupations dont il ne nous faisait point et ne pouvait nous faire les confidents, mais que chacun devinait ou soupçonnait.

La Reine prisonnière et menacée dans sa vie, son fils également prisonnier et sans tuteur, le pouvoir de direction revenait, sans contestation possible et surtout sans crainte de désaveu ultérieur, au Comte de Provence et au Comte d'Artois qui allaient former un duumvirat absolu. Or, personne n'ignorait que ces deux personnages tenaient en suspicion leur

cousin de Condé. Était-ce jalousie ou tout autre sentiment aussi peu avouable? Ou bien, plutôt, incurable méfiance des Bourbons de la branche aînée vis-à-vis de ceux de la branche cadette, et ineffaçable ressentiment de la défection du vainqueur de Rocroy, lors de la guerre civile de la Fronde?...

Toujours est-il que notre général avait beau multiplier les preuves de dévouement et les marques de soumission, rien ne parvenait à guérir ses cousins de leurs enracinées préventions. Le roi lui-même les avait partagées dès le commencement de la Révolution, et la reine en avait été imbibée dans l'atmosphère de Versailles. Il fut question, après les journées d'octobre, de nommer le Prince de Condé généralissime de toutes les armées de France et même de ressusciter en sa faveur titre et prérogatives de connétable; on prétend que Marie-Antoinette se serait vivement opposée à cette proposition en s'écriant : « Je ne veux pas devoir notre salut à ce borgne ! »

Qu'allait-il advenir de son commandement sous l'autorité exclusive des frères de Louis XVI, qui prendraient prétexte du politique redoublement d'anarchie pour l'exercer despotiquement? Qu'allait-il devenir de son armée, si péniblement constituée, si péniblement maintenue? Elle représentait, à elle seule, toute la force de la France royaliste. Les deux régents du royaume *in partibus* n'allaient-ils pas exiger qu'elle fût employée au service de leurs combinaisons secrètes, la détournant ainsi de son but primitif, but exclusivement militaire, et lui

faisant perdre dans quelque échauffourée mal préparée les bénéfices déjà obtenus ?

Telles étaient certainement les réflexions qui hantaient l'âme de notre général et de beaucoup d'émigrés, car ceux pour qui la méditation fut toujours une contrainte étaient bien forcés de se replier sur eux-mêmes et d'envisager les conséquences des événements prodigieux qui se succédaient et des catastrophes titanesques qui se produisaient avec une rapidité et une monotonie désespérantes.

La seule pensée qui nous rassura au point de vue du salut de l'armée condéenne — et cette pensée était grosse de périls pour l'avenir politique — c'est que l'accord était loin d'être établi entre les conseillers du Comte de Provence et ceux du Comte d'Artois. Les premiers, toujours entichés des rêveries mises à la mode par J.-J. Rousseau, Montesquieu et leurs disciples, inclinaient vers une compromission entre les pouvoirs usurpateurs qui dominaient à Paris et la Monarchie légitime; ils ne concevaient rien au-dessus d'une autorité partagée équitablement entre le souverain héréditaire qu'ils s'obstinaient à qualifier l'Exécutif et la nation représentée par des députés élus qu'ils appelaient le Législatif, se préoccupant peu d'ailleurs des conflits sans cesse renaissants que pourrait engendrer cette dualité de puissances rivales.

Les conseillers du Comte d'Artois, parmi lesquels le comte de Vaudreuil se faisait distinguer par beaucoup de sagacité et une grande hauteur de vues, émettaient, au contraire, l'avis qu'il importait de



restaurer l'état de choses tel qu'il existait auparavant, sous réserve de réformes à introduire dans la machinerie administrative, pourvu que ces réformes fussent reconnues vraiment utiles et concourant au développement des libertés nécessaires. Ils disaient aussi que ces réformes, œuvre personnelle du roi, devaient être octroyées et non arrachées, car le souverain qui capitule devant l'émeute abdique par le fait même; ils ajoutaient enfin que le système de concessions successives avait perdu Louis XVI, en même temps que ruiné l'antique Constitution française laquelle n'eut jamais besoin d'être écrite et promulguée pour exister et fleurir. La haine de ces conseillers du Comte d'Artois contre l'Assemblée constituante égalait, si elle ne la dépassait, leur horreur de la Convention. Ils prétendaient que celle-là fut une assemblée criminelle, préparant tous les massacres et les approuvant, aiguissant, en pleine connaissance de cause, le couteau de la guillotine; les Conventionnels ne faisaient, en somme, qu'appuyer sur le bouton de l'inférieure machine dont les Constituants avaient dressé les montants.

Le fâcheux, c'est que ces dissentiments entre les deux cours exilées n'étaient point un mystère impénétrable. Il en transpirait assez dans le public pour exciter la risée des étrangers hostiles et aliéner les sympathies de ceux qui nous auraient été favorables. Quant aux émigrés qui sentaient déjà grandir leurs misères, ils prenaient parti pour l'une ou l'autre de ces opinions suivant la différence de leurs tempéra-

ments, et comme rien n'est tel que la divergence de vues politiques pour provoquer la méfiance haineuse, ils se tenaient les uns les autres pour suspects quand tout leur conseillait de s'unir et de s'entr'aider.

Hélas ! ces deux courants, prenant leurs sources dans les hautes sphères, projetaient leurs remous jusque dans les rangs condéens, où, par ce fait, les esprits se divisaient aussi, sans toutefois que cette diversité de sentiments influât sur le bien du service et sur l'estime réciproque <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces considérations du chevalier de Lamase pourront paraître bien prématurées à quelques lecteurs. Il ne fait cependant que reproduire les conversations qui se tenaient à cette époque dans tous les cercles d'émigrés. Nous n'en donnerons d'autre témoignage que cet extrait d'une lettre écrite par le comte de Vaudreuil au comte d'Artois.

«..... En Angleterre, partout, ici comme ailleurs, on voudrait remettre la France sous l'odieux régime de la Constitution, fantôme chimérique qui ne peut exister. On établit que les français veulent cette odieuse et absurde constitution. Pourquoi? Parce que cette constitution nous ferait passer de l'état de maladie violente, de la fièvre chaude, au funeste état de consommation de la maladie de langueur, et voilà ce que voudraient les raisonneurs. Voilà pourquoi les Malouet, les Lally-Tolendal sont écoutés à Londres, préférablement à de purs royalistes. Leurs principes flattent mieux la haine qu'on nous porte. Ils ont l'adresse d'établir que l'ancienne monarchie est odieuse; que les peuples ne quitteront la république que pour la Constitution. Et moi je soutiens qu'il n'y a de constitutionnels que parmi les cabinets qui nous détestent et parmi les émigrés ex-constituants de l'assemblée constituante, *la plus criminelle de toutes les législatures, celle qui a préparé tous les forfaits, qui a aiguisé le tranchant de la guillotine*, sous laquelle tant de victimes ont péri. Je soutiens encore — ce que la Constitution a prononcé elle-même — que la France n'a que des républicains et des royalistes. Y a-t-il en France une armée de constitutionnels? Non, mais il y a une armée de royalistes. Pourquoi donc établir que la France veut une constitution? Ceux qui le disent savent d'ailleurs qu'auprès le crime et la licence, tout ramène à l'autorité absolue, qui seule peut rétablir l'ordre.»

On voit que M. de Vaudreuil est encore plus explicite que M. de Lamase. Il est vrai qu'il était mieux placé pour voir, savoir, comprendre et parler.

(Note des éditeurs.)

Je dois toutefois mentionner un trait qui n'est pas précisément à la gloire des Condéens constitutionnels. Huit jours ne s'étaient pas écoulés depuis la mort de Louis XVI et la proclamation de Louis XVII qu'un bal fut donné dans la haute société de Villingen. Un grand nombre de soldats du corps d'élite y furent invités, et quelques-uns s'y rendirent. Très peu, il est vrai, mais un seul c'eût été encore trop.

Comme le moment d'être admis à l'armée de Condé n'était pas favorable, et aussi pour échapper à cette frivolité intempestive, je retournai à Offenbourg.

J'y retrouvai mon père et d'autres vieux émigrés hors d'état de reprendre du service actif, en proie aux mêmes angoisses et aux mêmes incertitudes que moi-même. Cependant, l'expérience de l'âge les ayant mûris, aucun d'eux n'hésitait sur la voie à suivre et tous inclinaient franchement vers l'opinion de l'entourage du Comte d'Artois.

Ils justifiaient leur sentiment par les raisons que je viens d'exposer, et j'eus la satisfaction d'être approuvé par mon père quand je lui appris que je comptais, parmi mes camarades, au nombre de ceux qui se prononçaient le plus fortement pour le retour pur et simple à l'ancien état de choses.

Mon père me plaça sous les yeux le réquisitoire prononcé, trois ans auparavant, par le procureur général près le Parlement de Toulouse. M. de Rességuier, homme de bien et d'intelligence, avait eu le courage, seul parmi ses pareils, de conclure au refus d'enregistrement de l'édit de 1790, portant réorganisation

de la judicature sur des bases nouvelles et révolutionnaires; et seul, parmi tous les Parlements de France, celui de Toulouse eut la hardiesse de rendre un arrêt conforme à ces conclusions. Dernière marque d'indépendance donnée par des juges intègres et fiers !

M. de Rességuier et les parlementaires de Toulouse furent vilipendés par les amis du progrès et les partisans d'une nouvelle Constitution. Il est à remarquer que ces idéologues étaient généralement les mêmes qui avaient jeté feu et flammes, vingt ans auparavant, quand Louis XV abolit les Parlements. M. de Rességuier n'avait eu qu'à reprendre leurs arguments pour montrer le vice d'une justice asservie à l'autorité politique.

Il établissait, dans son réquisitoire, que le renversement des anciennes cours et leur remplacement par des tribunaux dont les titulaires, salariés à prix fixe, seraient nommés par le pouvoir central, auraient pour effet infaillible de favoriser leur vénalité et de les rendre suspects aux justiciables.

Cette prophétie n'est déjà que trop vérifiée et le sera sans doute chaque jour davantage <sup>1</sup>. Du reste, M. de Rességuier ne bornait pas ses prévisions à

<sup>1</sup> Ni M. de Rességuier ni l'auteur des « Notes Intimes » ne pouvaient prévoir un inconvénient d'une autre nature, résultant de la suppression des charges de judicature; c'est qu'en 1816 ces charges ont été rétablies en faveur des auxiliaires de la Justice : huissiers, greffiers, avoués. Et, depuis cent ans, nous assistons à ce spectacle étrange de magistrats payés à des salaires de famine et disposant de la vie et des biens des citoyens, tandis que leurs subordonnés immédiats touchent des émoluments dix fois, quinze fois supérieurs aux leurs.

l'ordre judiciaire; il prédisait aussi les pires désastres dans l'ordre politique <sup>1</sup>.

Je renvoie à la lecture de ce document ceux qui auraient besoin de se convaincre que le bon sens n'était pas absent alors de toutes les cervelles françaises.

Constamment la conversation avec mon père roulait sur les conséquences probables de l'horrible assassinat de Louis XVI. Prenant un à un le nom de tous les conventionnels et de tous les régicides, nous parvinmes à établir que la scélérate assemblée se compose d'environ cent cinquante nobles tarés, d'autant de prêtres paillards, et de quatre cents très petits bourgeois sans consistance et sans crédit dans leur

<sup>1</sup> On connaît la fameuse prophétie de Cazotte, qui a été trouvée dans les papiers de M. de la Harpe et publiée après la mort de ce fameux philosophe survenue en 1803.

On a argué de cette publication posthume pour la taxer de faux et prétendre que l'incrédule la Harpe, converti à la fin de sa vie, l'avait inventée de toutes pièces.

Assurément son récit ne rapporte pas textuellement les propos qui furent tenus par M. de Cazotte dans le salon où fréquentait aussi la Harpe. On voit même facilement que celui-ci a arrangé le discours et les dialogues de manière à coudre avec adresse ce qu'il y eut de plus essentiel dans les prédictions. Cependant je me rappelle fort bien avoir entendu parler à Strasbourg, deux ans avant la révolution, d'une conversation fort extraordinaire qui s'était tenue à Paris, dont l'auteur du « Diable amoureux » avait été le principal interlocuteur, et qui avait fort intrigué, voire alarmé la cour. La nouvelle s'en répandait parmi nous, à petit bruit, comme une chose qu'il importe de tenir cachée. Ce qu'on assurait, c'est qu'il s'agissait d'événements prochains de la plus haute gravité, et concernant la couronne et l'État.

Cela, je puis l'attester, et la lecture des derniers écrits de M. de la Harpe m'ont très nettement remis en mémoire les entretiens que j'eus à ce sujet avec mes camarades.

(*Note de l'auteur, 1822.*)



pays. A peine y compte-t-on une dizaine d'ouvriers et quatre ou cinq paysans. Encore sont-ils patrons comme le boucher Legendre ou propriétaires d'un bien-fonds important comme Borie. Ajouter qu'ils n'ont été élus que par 1.500.000 voix sur 7 millions et plus de citoyens actifs, c'est-à-dire qu'ils sont les délégués d'un cinquième de la nation. Ajouter aussi que les 1.500.000 votants sont allés aux urnes sous la vision d'épouvante des massacres de septembre, massacres qui n'avaient été perpétrés peut-être avec tant de barbarie que dans le but de contraindre les volontés des timides.

Du décompte de tous les conventionnels en général, nous passâmes à celui des soi-disant représentants de notre département de la Corrèze (ancien Bas-Limousin). Ils sont sept : Brival, Lanot, Lidon, Borie, Chambon, Pénieres, Lafon.

Ce dernier, non seulement n'a pas voté la mort du Roi, mais s'est abstenu de voter sur la culpabilité. Comme il n'assistait aux débats du procès que depuis quinze jours qu'il avait remplacé, en qualité de suppléant, le titulaire Germinhac mort vers les premiers jours de janvier, il avait argumenté de ce prétexte pour décliner toute responsabilité — limousinerie caractéristique des gens du terroir, mais dont sa mémoire devra quand même bénéficier. — Ils n'ont été que sept ou huit à la Convention pour s'abstenir dans tous les scrutins et, pour cette raison, il est juste de reconnaître que cette assemblée n'est pas composée exclusivement de bandits, pas plus du reste

que le Sanhédrin des Juifs qui décréta dans l'ombre la mort de Jésus, et où figuraient Gamaliel, Nicodème et Joseph d'Arimathie. Le marquis de Barras, frère de mon ami, était dans le cas de ce Lafon. Il ne siégeait dans l'assemblée, par remplacement, que depuis huit jours. Il a eu quand même l'impudeur de s'ériger en juge et de voter la mort du roi, sans sursis.

Les six autres Corrégiens sont régicides : Brival, connu comme vil ambitieux, est l'ancien procureur de la Sénéchaussée de Tulle; mon père a eu l'honneur d'être poursuivi de sa haine; Lanot, homme notoirement débauché et méchant, était naguère un infime clerc de basoche; Lidon, intelligent, mais avocat sans causes, s'était fait homme de loi, de l'espèce des véreux; nous avons beaucoup à nous plaindre de lui; Chambon, noble dépravé, eut pour mère une demoiselle Lamoureux de Chaumont, fille du sous-intendant du Limousin, dont le marquis de Lubersac avait épousé la sœur. C'était donc notre allié, non notre parent, Dieu merci !

Borie, riche paysan, a toujours passé pour fort lâche. Pénières est un médocastre d'Ussel, sans clients.

Sauf Brival et Lanot, il est probable que les autres auraient imité Lafon s'ils n'eussent été talonnés par la peur.

Mon père me prédit que tous ces malheureux auront une fin déplorable et regrette d'être trop vieux pour en être témoin. Il me conseille de les surveiller, et je le lui promets.

## IX

### NOS RÉGICIDES

**SOMMAIRE.** — Mort de Brival. — **LIDON.** — Sa jeunesse orageuse. — Ses spéculations. — Sa haine contre notre famille. — Sa conduite au siège de Roffignac, — Il arrive à la Convention et s'inscrit parmi les Girondins. — Vote la mort du roi. — Est proscrit au 31 mai. — Se cache durant quatre mois. — Est livré par son hôte et se suicide.

**CHAMBON.** — La famille de Chambon. — Des querelles de famille le rejettent vers les démagogues. — Député aux États généraux; il y siège à gauche. — Député à la Convention; il y siège à droite. — Il vote la mort du roi. — Proscrit avec les girondins. — Il se cache pendant six mois. — Est trahi par son métayer et ses amis le tuent à coups de fusil.

**LANOT.** — Ses humbles origines. — Il siège à la Convention sur les bancs de la montagne. — Il vote la mort du roi. — Proconsul dans la Corrèze, il terrorise le pays. — Rentré à Tulle, il y est l'objet du mépris public. — Se fait sauter la cervelle.

**BRIVAL.** — Intelligent et dépravé. — Montagnard à la Convention. — Proconsul dans la Corrèze. — Il est exilé en 1816. — Il meurt fou.

**BORIE.** — Paysan dévoyé. — Régicide. — Il est exilé en Suisse et meurt en exil.

**PENIÈRES.** — Médecin philosophe. — Doucereux. — Il est exilé et se perd en Amérique. — Considérations générales à propos du régicide.

1824. — Je viens d'apprendre la mort de Brival, qui a fini fou furieux dans une maison d'aliénés, en Suisse.

Sauf Pénrières qui a fui en Amérique et dont on n'entend plus parler, tous les conventionnels républicains de la Corrèze ont péri misérablement. M'étant toujours souvenu des prédictions que mon père formulait après le 21 janvier, j'ai suivi la recommandation qu'il m'avait faite alors de ne jamais les perdre de vue.

C'est donc l'heure de rassembler les notes éparses que j'ai piquées, de temps à autre, sur chacun d'eux, et d'en former un tout compact comme en un tableau synoptique.

D'abord LIDON. — C'est le premier des six qui a payé son crime, et le premier aussi des enfants de la Révolution dévoré par sa mère. A ces deux titres, il mérite qu'on s'arrête sur son personnage.

Il était de quelques années plus âgé que moi, mais je l'avais connu un peu au vieux collège des Doctrinaires de Brive, où, avant d'être envoyé à Sorrèze, je faisais mes petites classes, tandis qu'il était dans les « grands ». Un autre de mes condisciples fut Brune, né comme moi en 1763, fils de l'unique imprimeur de la ville, mort maréchal de France après s'être beaucoup compromis dans les excès révolutionnaires et assez distingué sur plusieurs champs de bataille. Pour parler franc, Brune ne valait pas mieux que Lidon.

Celui-ci sortait d'une famille bourgeoise, riche et honorable. Il était grand, de belle prestance; c'est ce qui le perdit. Courtisé par les femmes autant qu'il les courtisait lui-même, fort généreux avec elles, ses

revenus ne suffisaient pas à satisfaire leurs communs caprices. Quoique avocat, il n'était guère doué du talent de la parole et, pour ce motif, ne réalisait, dans l'exercice de sa profession, que des gains fort médiocres. Alors il chercha dans des spéculations hasardeuses l'argent dont il avait un besoin sans cesse renaissant. C'est ainsi qu'il acheta un lot important de terrains rendus libres par la démolition des remparts de Brive, qu'il y traça un parc et y bâtit trois belles maisons posées en triangle, non loin de la route de Paris à Toulouse; l'une au fond du parc, les deux autres à chacun des coins bordant la jolie promenade plantée d'ormeaux, qui remplace maintenant les anciennes fortifications.

Ces agrandissements et embellissements avaient été décidés quand la place fut déclassée, à la suite d'un procès intenté par la famille de Noailles, héritière, pour partie, de la Maison de Turenne, aujourd'hui éteinte. Les Noailles prétendaient à la propriété des fossés, arguant d'une possession immémoriale; mais ils perdirent leur procès, grâce à la plaidoirie de Treilhard, régicide lui aussi et mort comte en 1810, qui fit valoir d'excellents arguments en faveur de la ville, sa cliente.

La spéculation n'était pas mauvaise en soi, mais à la double condition d'être conduite par un homme qui eût les reins solides et ne fut point panier percé. Or, Lidon passait pour avoir mangé déjà plus que moitié de son bien et n'en restait pas moins fort dépensier.



En vue de mener son entreprise à bonne fin, il lui fallut avoir recours à des commanditaires auxquels il proposa une association. Il commença par s'adresser à mon père, connu pour sa libéralité et sa large compréhension des affaires.

La bourse de mon père s'ouvrait facilement en faveur de toute idée dont la réalisation pouvait contribuer au bien du pays. C'est ainsi que sous l'administration de Turgot il avait dépensé beaucoup pour populariser la pomme de terre. De même, en 1785, il souscrivit une grosse somme pour faire exploiter à Bourganeuf<sup>1</sup> la première mine de charbon minéral de la contrée. Mais il ne se souciait point de confier son argent à un homme dont la situation semblait des plus précaires et qui était affligé, sous d'autres rapports, d'une déplorable réputation; il avait abandonné sa jeune femme et sa petite enfant pour vivre publiquement avec la femme d'un horloger, nommé Percas, qu'il avait débauchée.

Mon père déclina donc les propositions de Lidon, et celui-ci en conçut une haine inexpiable.

Sur ces entrefaites éclatait la Révolution. Lidon, n'ayant presque plus rien à perdre, prit la tête du

<sup>1</sup> En 1785, un M. Faure de Cosnac obtint le privilège d'une mine de houille découverte non pas précisément à Bourganeuf, mais à Montmoreau situé à quelques kilomètres de cette petite ville de la Marche. Cette mine existe encore, donnant un rendement de quarante tonnes environ, en moyenne et par jour.

Nous ne savons ce qu'est devenue, à travers les orages de la révolution, notre importante participation dans les mines de Montmoreau.

mauvais parti avec Chignac des Ailleux, Durieux et trois ou quatre autres garnements de la ville.

Il se fit, comme entrée de jeu, nommer commandant de la Garde nationale de Brive, dont M. de Géoghégan, officier retraité, fut élu colonel, et le sieur Grivel, avocat-praticien, lieutenant-colonel.

Lidon connut-il les menaces dont ma famille et notre château de Roffignac furent l'objet, longtemps avant d'être traduites en action? Fut-il l'âme de la conspiration? Je n'en sais rien. Toujours est-il que Lidon souleva des chicanes de procédure pour refuser d'intervenir quand nous fûmes attaqués par les brigands et que mon père sollicita d'urgence le secours de la Garde nationale de Brive. Forcé de marcher, vingt-quatre heures plus tard, sur l'ordre formel du colonel, il arriva quand les malheurs étaient consommés, et c'est lui, de complicité avec Grivel <sup>1</sup>, qui doit

<sup>1</sup> Ce Grivel avait été comblé de bienfaits par mon père. Il témoignait sa reconnaissance en composant des petits vers à chacun de nos anniversaires. J'en ai là, sous les yeux, une longue pièce adressée à ma mère et dont le mieux qu'on en puisse dire, c'est qu'elle est décalquée, en majeure partie, sur les « Nymphes de la Seine », l'ode que Racine adressa à la reine Marie-Thérèse, à son arrivée en France et qui a commencé la réputation du grand poète. Les strophes qui sont proprement du crû de Grivel, sont médiocres et obséquieuses. En voici quelques échantillons :

En vous tout paraît enchanteur.  
Plus on vous voit, plus vous devenez chère.  
Vous êtes ici-bas reine de plus d'un cœur,  
Ne prenez pas ceci pour une erreur,  
Une fleurette mensongère,  
Que la politesse suggère...  
Brûlant, parbleu ! du désir de vous plaire,  
Autant que l'Indien brûle sous l'Équateur,  
Ne me refusez pas un zèle protecteur ;  
Fixez sur moi toujours un regard tutélaire ;

... Que n'êtes-vous ma mère?  
Je serais, j'en répons, bien content de  
[mon père ;  
D'un petit embryon vous feriez un sei-  
[gneur ;  
De tous vos chers enfants je me verrais le  
[frère,  
Et Rosine serait ma sœur !..  
Et *patati et patata!*...

(Note de l'auteur.)

Antoine Grivel, qui s'était fait la main au sac de Roffignac, s'en-

être tenu pour responsable de la tuerie à laquelle les assiégés ont été contraints de procéder pour protéger leurs vies et l'honneur des femmes du château.

Je ne crois pas qu'il ait commandé le pillage qui succéda à la capitulation; mais il y assista en ricanant, façon assez lâche de l'approuver et de l'encourager.

Cette action d'éclat désignait Lidon à l'attention bienveillante des grands chefs de la conjuration. Il fut nommé président des « Amis de la Constitution » de Brive et l'un des administrateurs du département. Il s'y distingua comme persécuteur impitoyable des prêtres insermentés.

L'impiété était alors le titre le plus recommandable aux yeux des électeurs des conventionnels, ou,

gagée deux ans plus tard dans le 4<sup>e</sup> bataillon de la Corrèze, qu'il commandait en second, sous les ordres de Marbot-Larivière, dont il est parlé au deuxième chapitre de ce volume. Le point de concentration était Toulouse. Ils s'y dirigèrent en passant par le Quercy et le Rouergue qu'ils mirent à feu et à sang, sous prétexte de le républicaniser. *Le Midi royaliste*, de Toulouse, a publié, dans son numéro du 13 juillet 1913, le récit d'un de leurs exploits, rédigé par M<sup>me</sup> de Barreau qui, enceinte, fut insultée et emmenée par eux en prison, et dont ils incendièrent le château sous ses yeux. Grivel était accompagné de son fils Jean, âgé de quinze ans.

Antoine Grivel, fils de Jean et de Jeanne Taurisson, était né à Donzenac le 17 avril 1749. La révolution et l'empire prirent ce héros couvert de gloire pour en faire un conseiller à la Cour de Limoges et, ensuite, un président de chambre à cette même cour. Tel était alors l'apprentissage des magistrats. Il est mort le 10 mai 1826.

Son fils Jean, qu'il avait eu de Rose Chambonet, obliqua vers la marine et a fini à Brest, le 10 septembre 1859, vice-amiral, baron, pair de France sous Louis-Philippe, sénateur du second empire, et... chevalier de Saint-Louis!

On sait que le fils de Marbot-Larivière a également fini baron et général de division. C'est l'auteur des fameux mémoires.

(Note des éditeurs.)

pour parler le langage de la vérité historique, aux regards de ceux qui dictaient leurs votes aux électeurs, car ceux-ci furent généralement des brutes avinées.

Notre homme arriva donc à la Convention, précédé d'une réputation de sans-culottisme immaculé !

Je dois reconnaître maintenant que, mis à Paris en présence des pires réalités révolutionnaires et promptement initié aux atroces desseins des conducteurs du mouvement, son âme en éprouva un sursaut de dégoût et de révolte.

Trop tard ! Il est aisé à tout insensé de culbuter dans l'abîme, mais il est condamné à y rester. Tout mouvement qu'il esquisse pour remonter ne sert qu'à le faire chuter dans un gouffre plus profond, jusqu'à ce qu'il soit irrémédiablement fracassé.

Lidon prit position contre les montagnards et demanda des poursuites contre les septembriseurs, premier pas en arrière ; mais il vota la mort du Roi, nouveau pas en avant ; il vota l'appel au peuple, second pas en arrière ; mais il se prononça contre le sursis, autre pas en avant.

Ces votes, en apparence contradictoires, furent le résultat du mot d'ordre donné à sa bande par le chef des Girondins, Vergniaud, qui avait érigé la dissimulation et la fausse sensiblerie en règle de conduite, et qui doit être tenu, avec Rœderer qui trahit Louis XVI au 10 août, pour le plus haïssable des bourreaux du Roi ? Sous couleur de vouloir le sauver,

ces deux hommes ont combiné leurs efforts en vue de le perdre.

Mais ceci est de la grande histoire.

J'en reviens à Lidon qui espérait profiter du meurtre avec ceux de son parti et à l'exclusion de tous autres. Dans ce but, il déclara hardiment la guerre à Robespierre et aux montagnards. Ceux-ci acceptèrent le combat et, faisant appel à la force qui est *l'ultima ratio* des peuples, des assemblées délibérantes et des rois, infligèrent à leurs adversaires la honteuse défaite du 31 mai.

Proscrits, promis à l'échafaud, traqués sur tous les points du territoire, les Girondins essayèrent d'insurger les départements en leur faveur. Mais ils ne comptaient aucuns partisans proprement dits. Les royalistes les méprisaient et les républicains les abominaient.

Après avoir erré, quatre mois durant, entre Limoges, Bordeaux, Bergerac, Brive; recevant, de-ci, de-là, une hospitalité précaire, notamment chez un curé jureur du Périgord dont il séduisit en passant les deux sœurs, Lidon se réfugia enfin chez un notaire de ses amis, nommé Ségeral, habitant les environs de Terrasson. La gendarmerie était à ses trousses. Ségeral n'aurait sans doute pas demandé mieux que de sauver le malheureux, mais il était père de famille. Il s'en souvint et, pour se sauver lui-même, s'en fut dénoncer un hôte compromettant.

La maison fut cernée et Lidon sommé de se rendre. Le proscrit, qui ne manquait point de courage, voire



de témérité, fit feu par trois fois sur les gendarmes et en blessa deux.

Il lui restait encore vingt-cinq cartouches, peut-être assez pour échapper. Cependant, le désespoir s'empara de son âme. On le vit, de loin, le pistolet toujours en main, debout au milieu de la chambre, les yeux fixés au parquet, abîmé dans ses réflexions. Soudain il releva la tête, ouvrit la bouche, y introduisit le canon de son arme et pressa la détente.

Le « scélérat » Lidon, pour employer le vocabulaire de ses adversaires politiques, s'était fait justice, le 6 septembre 1793, à 2 heures de relevée.

. . .

Le cas de BIGORIE DU CHAMBON, son compère en girondinisme et son complice en sans-culottisme, n'est pas moins lamentable.

Chambon, je l'ai dit, appartenait à une honorable famille. De plus, sa mère était une Chaumont, fille d'un sous-intendant du Limousin, et la sœur de sa mère avait épousé M. de Lubersac, qui jouissait d'une haute considération.

Lui-même s'était bien allié et ses sœurs avaient épousé deux bons gentilshommes; enfin, il était riche.

Tant d'avantages auraient dû le maintenir dans la bonne voie. Joignez-y que ses intérêts immédiats lui conseillaient de se défier des perturbateurs du vieil ordre de choses, puisqu'il avait acquis la charge de « trésorier au bureau des finances de Limoges » et

que les innovations, en supprimant cette fonction, devaient lui en faire perdre le capital et les émoluments y attachés.

Mais, à la suite d'un incident de chasse, Chambon s'était brouillé avec son oncle de Lubersac, et sa rancune s'en était généralisée contre toute la noblesse; encouragé dans ce sentiment déraisonnable d'enfant mutin par le gendarme Souham, passé depuis lieutenant général et comte, par un nommé Lachaut qui fut ensuite son principal meurtrier, et par le prêtre Drapeyron de David qui fut jureur et curé intrus d'Uzerche, qui s'est rétracté plus tard, qui a conspiré avec Pichegru et Cadoudal, qui végète quelque part aujourd'hui comme aumônier de régiment, qui fut toujours et qui est sans doute encore possédé des deux démons de la discorde et des grandeurs.

C'est pour faire pièce à M. de Lubersac en particulier et, par ricochet, à tous ses confrères en aristocratie, que Chambon se fit nommer député du tiers aux États Généraux, où il vota les motions les plus destructives de l'ordre social, et qu'il siégea sur les bancs de la gauche quand cette Assemblée usurpatrice eut pris le surnom de « Constituante. »

Peu satisfait de cette désertion, Chambon déchaîna la guerre civile dans sa petite cité de Lubersac, y provoquant la Garde nationale commandée par un fidèle royaliste, M. de Beaune de Lafragne, faisant tirer sur elle par les Jacobins qu'il présidait et qui restaient à couvert dans leur local. Comme nonobstant la Garde nationale avait riposté vigoureuse-

ment, Chambon se déshabilla, ne gardant que sa chemise qu'il trempa dans le sang d'un mouton égorgé, enfourcha dans cet accoutrement un cheval à poil et courut d'une traite jusqu'à Tulle, où il se plaignit amèrement d'être en butte aux couteaux des assassins réactionnaires. Cette indigne comédie sortit son plein effet. Les administrateurs du département, déjà timorés, passèrent par toutes ses volontés. Ils ordonnèrent de désarmer ses adversaires et d'en emprisonner une vingtaine. Finalement ils lui conférèrent une sorte de dictature sur ses compatriotes.

Ceci se passait fin juin 1791. Chambon devint ainsi roi absolu de sa ville natale, où il était honni par tout ce qu'il y avait de propre.

Élu membre de la Convention, il se figura qu'en persévérant dans la voie des violences calculées et de la mauvaise foi, il parviendrait également à se faire roi de Paris. Mais la partie se présentait plus difficile à jouer.

S'étant embauché dans le parti des Girondins, par un restant de pudeur d'abord, la jugeant moins scélérate que celle des montagnards; par spéculation ensuite, l'estimant plus intelligente, il partit en guerre, à l'aveuglette, contre la faction adverse.

Au moment du procès de Louis XVI il fit preuve des mêmes fluctuations d'esprit et des mêmes tergiversations que son ami Lidon. Il vota la culpabilité, la mort et l'appel au peuple. Sur la question de sursis il se prononça ardemment en faveur de l'affir-

mative; mais quand vint l'instant de passer aux voix, il s'abstint piteusement, par peur du cul-de-jatte Couthon qui avait roulé ses yeux de gros veau en le regardant.

Comme il avait choisi pour cibles directes Robespierre et Marat, qu'il les avait même menacés à la tribune de la gueule de son pistolet, son affaire fut des plus claires au 31 mai. Compris nominativement dans le décret de proscription, sa tête, par animosité spéciale du chef des Jacobins, fut mise à prix, et à bon prix.

A l'instar de Lidon, Chambon courut à Bordeaux dans l'espoir d'y organiser l'insurrection; mais on sait que Bordeaux, d'abord favorable à la cause des proscrits, ne tarda pas à capituler, laissant carte blanche aux guillotineurs Tallien, Yveteaux, Julien, et au président du tribunal révolutionnaire, Lacombe.

Le malheureux se réfugia dans les environs de Limoges, puis de Saint-Yrieix, enfin près de Lubersac, chez un de ses anciens métayers, nommé Dechau, qui avait acheté un bien national et l'exploitait à son profit.

Il y vivait caché dans un réduit en planches recouvert d'un amoncellement de foin, quand l'idée saugrenue lui vint de confier à cet homme cinquante louis en or et une montre ornée de rubis.

« Tu remettras cette montre à ma femme, lui dit-il. Si je meurs, tu garderas pour toi les cinquante louis; si j'en réchappe, tu me les rendras. »

Une telle aberration de jugement reçut sa récompense immédiate. Dechau courut dénoncer son hôte et ancien maître à l'agent national de Lubersac.

Cet agent n'était point méchant homme et conservait d'ailleurs quelque sympathie à Chambon, dont il était parent. Le voilà bien empêché, car il y allait de sa propre tête.

Il imagina de surseoir jusqu'au lendemain à l'arrestation du proscrit et profita de la nuit pour dépêcher à Chambon un homme sûr qui l'avertit de s'esquiver au plus vite. Mais le délateur faisait bonne garde, ne voulant point risquer de perdre les cinquante louis. Quand l'agent national, comptant bien trouver la cage vide, arriva le lendemain à la métairie, escorté de la Garde nationale, il eut le crève-cœur de constater qu'il lui faudrait remplir jusqu'au bout son devoir de ferme républicain, d'égorger son parent et ex-ami.

Néanmoins, les illusions sont tenaces. Il espérait encore que Chambon se rendrait de bonne grâce et, une fois prisonnier, il combinerait les moyens de le faire évader.

La Providence, qui veille à la punition des coupables, en avait décidé autrement.

Sommé de se rendre, Chambon apparut dans l'embrasure de la fenêtre du grenier et crâna; ce qui lui était facile, étant naturellement brave.

Il entama un discours contre Robespierre, engageant ses auditeurs à marcher sur Paris contre ce



tyran; mais personne ne voulait rien entendre. Robespierre se montrait le plus fort, et les « meilleurs amis » de Chambon, ceux qui l'avaient porté en triomphe deux ans auparavant, ne se souciaient point d'insurger la cité de Lubersac (3.200 habitants) contre Paris et la Convention. Et puis, la route est longue de Lubersac à Paris.

Alors, découvrant sa poitrine, Chambon, sans défense, s'adressa à ces hommes armés : « Que mon meilleur ami tire le premier ! »

Ce « meilleur ami », qui fut son caudataire avec le gendarme Souham, ne se fit point prier. Il tira et ses voisins tirèrent. Le « scélérat » Chambon tomba, le corps criblé de balles.

Ce meurtrier de Louis XVI expira le 29 novembre 1793, deux mois et demi après Lidon.

Hélas ! l'expiation atteignit aussi ses proches. On avait promis à sa tante et mère adoptive, M<sup>me</sup> du Moyne, de lui ramener son « petit » vivant et on l'avait engagée à lui préparer, en attendant, un bon bouillon de volaille. Le soir, on conduisait devant sa porte un cadavre étendu sur une charrette. Et comme les mœurs de cannibales régnaient alors à Lubersac comme partout, les assassins passèrent ce cadavre à la « couverte », le faisant rebondir jusqu'aux rebords de la fenêtre où se tenait la pauvre vieille. Elle poussa un cri; elle était devenue subitement folle.

La fille de Chambon, âgée de douze ou treize ans, qui assistait aussi à cet horrible spectacle, devint également folle, quelque temps après. Elle fut enfer-

mée dans une maison de santé où je crois bien qu'elle respire encore <sup>1</sup>.

En enregistrant cette fin déplorable du régicide Chambon, loin de moi la pensée d'accabler sa mémoire. Bigorie du Chambon possédait certaines qualités : une nature généreuse, un courage physique indiscutable, une imagination ardente, une intelligence peu ordinaire, des manières courtoises...

Mais de là à le représenter comme un martyr, tout au moins comme une victime intéressante de nos discordes civiles, il y a plus que de l'exagération.

Et cependant je rencontre, même parmi ceux de mon bord, des gens disposés à soutenir ce paradoxe et à donner le change sur son personnage. Ils font circuler des lettres attendrissantes qu'il aurait écrites au cours de sa proscription, où il parle sans cesse de ses vertus, de sa sensibilité, attestant Dieu qu'il a travaillé pour sa cause et réclamant impérativement de lui une place dans son paradis.

Du reste, pas un mot de repentir au sujet des désordres qu'il a fomentés et qui ont déterminé tant de ruines dans le pays; pas une ligne au sujet de son vote parricide et sacrilège. Verser le sang des justes et du Juste c'est, pour les hommes de son espèce, un incident insignifiant de l'existence.

\* \* \*

<sup>1</sup> Nous rappelons que cette « note » du chevalier de Lamase est datée de 1824.

Je me suis longuement étendu sur Lidon et Chambon, dans l'espérance, peut-être vaine, d'atténuer les préjugés favorables à leur cause, que des imprudents contribuent à entretenir et à propager.

Rien, à mon sens, n'est plus préjudiciable à l'ordre public et à la saine morale que cette manie de tresser des couronnes à de grands coupables, sous prétexte que la Justice éternelle les a frappés trop sévèrement à leur gré et qu'elle a étendu sa main implacable sur leurs proches.

Cette fausse pitié est le résultat d'un sophisme du cœur. Elle ne tend à rien moins qu'à détourner la commisération des victimes trop nombreuses qu'ont faites les votes et motions impies des députés aux assemblées politiques, ou leurs prédications incendiaires au début de la Révolution.

Avant de verser des larmes sur les tombes du suicidé Lidon et du massacré Chambon, j'attendrai que des pleurs sincères aient arrosé, suffisamment pour y faire croître d'impérissables cyprès, celles des hosties expiatoires et pures, mortes sous le couteau du bourreau ou dévorées par la pourriture des prisons. Mais de celles-là personne ne consent à parler; c'est un mot d'ordre.

Décrivons maintenant les châtimens variés qui furent réservés aux quatre Corrèziens complices de nos deux Girondins :

LANOT, m'a appris mon père, était, avant la Révolution, méchant clerc de procureur à Tulle, légèrement frotté de latin et de droit. Gagnant peu, mais plein d'appétits.

Je ne le suivrai pas dans ses débuts de démagogue, où il se mit à la remorque de Brival, et j'arrive sans transition à son attitude à la Convention.

Au procès du Roi, il vota constamment avec les Montagnards; en d'autres termes, il vota *oui* sur la culpabilité, *non* contre l'appel au peuple, *oui* pour la mort, *non* sur le sursis. Il accompagna même son vote de mort de paroles atroces où se révélait son âme mauvaise.

Tant de zèle méritait une récompense. Ses collègues l'expédièrent, de concert avec Brival, en qualité de proconsul dans son département d'origine; et là, pendant une année, il s'en donna à cœur joie d'incarcérer, de torturer, d'humilier, de rançonner — de rançonner surtout — et de faire périr les honnêtes gens auxquels naguère il portait envie.

Dame guillotine joua sous ses ordres. Il fit couper le cou au mendiant Picharou d'Uzerche, coupable d'avoir déploré la proscription de mon père; à M. de la Filolie, père de onze enfants, coupable d'être noble; à M<sup>me</sup> Ségeral, coupable d'être bourgeoise et de réciter ses prières chez elle au lieu d'assister à la messe de l'intrus; à deux magistrats, coupables d'avoir été magistrats; à quatre paysans et à un notaire de Meymac, coupables d'avoir assommé un âne qu'il avait revêtu d'ornements sacerdotaux, en lui plaçant un calice sous la queue.

Quand les planches de l'échafaud de la Corrèze eurent bu assez de sang pour dégoûter les plus cyniques de ses amis, Lanot empaqueta sur des charrettes tous ceux dont il désirait se défaire et les expé-

dia à Fouquier-Tinville qui l'en débarrasserait sans scandale. Mais cette mesure radicale fut prise trop tardivement. La première fournée de Lanot et Brival, qui comprenait quatre-vingts de ces malheureux et malheureuses, arriva à Paris le 8 thermidor; la fin de Robespierre survenant aussitôt, ils furent remis en liberté et regagnèrent leurs pénates sains et saufs.

La plupart étaient ses créanciers.

Il s'y prenait de plusieurs façons pour rançonner ses victimes. La plus simple consistait à les emprisonner sans motifs et à mettre à prix leur libération conditionnelle. L'argent ainsi extorqué était censé destiné au trésor public; mais, ne tenant aucun compte, Lanot, pas plus que Brival, n'en rendait aucun. Une autre façon consistait à faire fouiller les suspects et à se faire apporter tout le numéraire et les assignats qu'on découvrait dans leurs poches. On vola ainsi plus de mille livres en or à mon oncle, le prieur de Masgoutières; on lui extorqua en outre, la reconnaissance de plus de 20.000 livres qu'il avait placées en dépôt chez Nauche, ami politique de Lanot, Le proconsul aurait bien voulu obtenir la remise de ce numéraire, mais il eut affaire à plus malin que lui. Nauche déclina habilement l'invitation, prétextant la nécessité d'obtenir un ordre positif du Comité des Finances de la Convention. Or, Lanot ne se souciait guère de le solliciter. Cependant, il y avait eu des pourparlers entre les deux compères. Plus tard, après notre retour de l'émigration, Lanot



n'étant plus qu'un cadavre, Nauche, devenu châtelain, en a excipé pour répondre à nos réclamations que le proconsul lui avait arraché cet argent, mais il en a menti. Le gouvernement m'a rendu, en 1815, la reconnaissance du dépôt, et elle est vierge de toute quittance.

Lanot aurait déshonoré la Convention si elle avait pu l'être. La Terreur passée, ses collègues le décrétèrent d'accusation avec Carrier, J. Lebon, Collot d'Herbois, Barrère et quelques autres des plus compromis. Mais ces décrets n'étaient que de la poudre aux yeux; ils servaient à détourner l'attention des mauvais coups que cette assemblée de malheur accomplissait à la sourdine avant d'expirer.

Lanot ne fut ni arrêté, ni jugé.

Il eut le front de revenir à Tulle et la naïveté de s'étonner que toutes les mains et même tous les regards se détournassent de lui avec horreur. J'ai souvent observé que la perversité poussée à un certain degré supprime jusqu'à la pudeur instinctive.

Le croira-t-on? Lanot, qui s'était créé tant de sources de revenus illicites, qui, en outre, avait emprunté à Pierre et à Paul, végétait presque dans la misère. S'étant offert, à bouchées doubles et triples, toutes les jouissances dont il avait rêvé autrefois, il n'avait rien gardé.

Logé dans un pauvre appartement, toujours seul — et pour cause — il avait coutume de faire chaque matin une promenade hors de l'enceinte de la ville. Une femme du peuple, sœur d'une de ses victimes

de Meymac, le suivait à chacune de ses sorties, l'invectivant et lui jetant de la boue.

Il supportait ce contre-temps, mais ses créanciers le harcelaient. Un seul le laissait tranquille, M. de Brossard, bon gentilhomme de mes parents qui avait renoncé, avant la Révolution, aux privilèges de son ordre pour se faire banquier.

Lanot lui avait emprunté, en 1793, dix mille livres, le couteau sur la gorge, et M. de Brossard, espérant acheter sa tranquillité par ce sacrifice, s'était exécuté, contre une obligation à dix ans d'échéance, sans intérêts.

Dix ans ! Lanot signait tout ce qu'on voulait à ce long terme, songeant à part lui que dix ans c'était plus qu'il n'en faut pour faire disparaître créanciers et créances.

Je viens de conter comment M. de Brossard avait échappé au règlement de comptes que son débiteur lui avait ménagé au Tribunal révolutionnaire de Paris. Dix ans, c'était toujours long, mais ce n'était plus indéfini. Le cours régulier des choses reprit, et l'échéance de 1803 s'avavançait à grands pas. Lanot, au paroxysme de l'inquiétude, s'aventura à se rendre chez son créancier pour implorer termes et délais.

Il se présenta tête basse et mine défaite. D'un geste hautain, M. de Brossard l'arrêta sur le seuil de sa porte :

— Ah ! c'est vous, citoyen Lanot, prononça-t-il sur un ton sarcastique. Vous venez pour cette créance ; je l'ai passée aux profits et pertes. Vous ne serez

jamais inquiété par moi; c'est ainsi que les chrétiens se vengent. Allez ! Je vous ai assez vu.

Lanot se retira, le visage décomposé. Il eût préféré des menaces ou des insultes. Il reprit sa promenade et y retrouva les invectives de la paysanne de Meymac.

Brusquement il rebrousse chemin, remonte au galop ses escaliers et s'enferme à double tour dans sa chambre...

Quelques instants après, on entend une détonation. Lanot s'était suicidé comme Lidon. (V. appendice).

\*  
\* \* \*

Le cas de BRIVAL ressemble sur beaucoup de points à celui de Lanot. Tous deux furent également méchants et tous deux puisèrent dans la condamnation de Louis XVI une sorte de volupté sadique; tous deux, de concert, terrorisèrent leurs compatriotes.

Cependant Brival, plus intelligent que son complice, rompu aux roueries de la procédure, sut se dérober aux trop lourdes responsabilités. Aussi ne fut-il point décrété d'accusation au cours de la réaction thermidorienne. L'Empire nomma cet ex-procureur à la Sénéchaussée de Tulle conseiller à la Cour d'appel de Limoges, et je me suis souvent demandé quelle justice pouvait rendre ce légiste qui avait débuté dans la Révolution en violentant les lois, qui avait consumé quatre ou cinq ans de sa vie à violer les règles élémentaires de l'équité.

Compris dans la loi d'exil, qui atteignait les régicides infidèles au pardon follement accordé en 1814, Brival se réfugia en Suisse, où il vivait dans l'aisance, car, tout en partageant les orgies de Lanot, il avait mis à l'abri une partie de ses rapines. Le restaurateur Louis XVIII a permis, en effet, à ces traîtres d'emporter leur bien de l'autre côté de la frontière : ce qui forme un douloureux contraste avec le destin des émigrés, qui non seulement n'emportèrent rien au départ mais n'ont rien retrouvé au retour.

Brival qui, avant la Révolution, enrageait de n'être point noble et ne s'était peut-être engagé dans la voie du crime qu'avec l'espoir de le devenir, Brival, le démocrate sans-culotte, perdu dans la solitude du bannissement, s'enfonça plus avant dans ses rêves de grandeur. Il avait déjà donné quelques témoignages de dérangement d'esprit ; tout à coup il se persuada qu'il était devenu duc et pair de France. Il tint sur son idée fixe des discours tellement extravagants qu'il fallut l'enfermer. Sa démente empirant de jour en jour, il vint de mourir fou furieux, dans une camisole de force.

\* . \*

Je passe à BORIE, paysan riche et éduqué, ou plutôt passe-paysan, car il avait fait ses académies dans un collège du pays et s'habillait en monsieur pour aller, le dimanche, à la messe. Déclimaté à la Convention, il suivit la foule en votant la mort du Roi sans sursis. C'est pourquoi on plaide en sa faveur l'entraînement.

Je n'admets point cette excuse parce qu'elle peut servir à tous les criminels indistinctement, même à Judas qui subit manifestement les entraînements de son avarice et de la peur que lui inspiraient Caïphe et les princes des prêtres.

Borie, rentré dans la vie régulière, exerçait sous l'Empire les modestes fonctions de juge de paix et s'y fit estimer. Intègre — ce qui est à noter chez un conventionnel, car la plupart de ses collègues furent voleurs autant qu'assassins — il ne recueillit que la pauvreté de sa fugue politique.

Aussi vivait-il misérablement en Suisse, où il fut banni en même temps que Brival, si misérablement qu'on eut pitié de lui à Paris et qu'on lui accorda sa grâce dès 1818. Mais il mourut sur la terre étrangère, le jour même qu'il avait fixé pour son retour. C'était écrit.

Il convient de se montrer aussi peu sévère que possible en pareil sujet, et je veux mentionner, en terminant cette courte notice, que Borie, paraissant revenu de ses erreurs, menait une vie irréprochablement chrétienne et élevait chrétiennement ses enfants <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous sommes heureux de compléter les notes du chevalier de Lamase. Un petit-fils de Borie s'est fait missionnaire et il est mort martyr en Cochinchine, en 1840, âgé de trente ans seulement. Il venait d'être consacré évêque. Léon XIII l'a béatifié et son procès en canonisation s'instruit. Tant il est vrai qu'une semence contaminée donne parfois de bons fruits et qu'il y a place dans la France future pour les descendants des malfaiteurs, s'ils consentent à repousser un héritage suspect. Ce qui est révoltant, c'est le spectacle de fils de bandits se réclamant des crimes de leurs pères et, en même



Il n'a pas échappé néanmoins à la punition méritée par le crime du 21 janvier. Il n'y a pas d'entraînement qui tienne. Borie était assez intelligent pour mesurer l'énormité de l'acte qu'il accomplissait en tuant son roi. Et si, par hasard, il put croire que les rois sont des hommes comme les autres, il avait assez de discernement pour savoir que, sous nul prétexte, un juge ne condamne à mort un innocent.

\*  
\* \*

J'ai dit que PÉNIÈRES avait fui en Amérique. Est-il mort? Prêche-t-il les immortels principes aux Iroquois ou aux Serpents noirs? Peu importe, pourvu qu'on soit débarrassé de lui.

Ce médocastre était surtout avocat patelin. Sous-préfet d'Ussel pendant l'Empire et aux Cent Jours, il corrompait toute la contrée par ses paroles doucereuses, et, à ce titre, fut un de nos plus dangereux révolutionnaires.

Il était imbu jusqu'aux moelles de la fausse sensiblerie mise à la mode par J.-J. Rousseau. Immédiatement après avoir voté la mort du Roi, il demanda l'abolition de la peine de mort. L'insensé ou le malfaiteur qui réclamerait le recul immédiat de la mer, dont il aurait rompu les digues, ne paraîtrait ni plus extravagant ni plus hypocrite.

temps, de leur dévouement aux bons principes. Ces gens-là répudient le passif et gardent jalousement l'actif. (Voir appendice).

*(Note des éditeurs.)*

C'est néanmoins en débitant de telles niaiseries, nuancées de mauvaise foi, qu'on prétend se recommander à la reconnaissance de ses contemporains et à l'admiration de la postérité.

Je ne désire point la mort du pécheur. Pourtant, si j'apprenais que Pénieres a été rôti par les Hurons et mangé par les Sioux, je n'en serais pas autrement désolé.

Je demanderais ensuite la suppression définitive de toutes les rôtisseries de chair humaine.

\* \*

1835. — J'ai enfin tenu la parole que j'avais donnée à mon père en février 1793, et constaté, avec une satisfaction infinie, que les prévisions de ce vieillard vertueux ont été justifiées.

Mais, m'objectera-t-on, le département de la Corrèze n'est pas toute la France, et nos six régicides ne sont pas tous les régicides, puisque ceux-ci furent au nombre de 381. Combien, parmi ces derniers, n'ont point subi la loi du talion, vivent heureux, au contraire, riches, honorés même, ayant fondé des familles qu'ils ont poussées dans la noblesse et jusque dans les conseils de nos rois légitimes <sup>1</sup>?

Il est vrai, et je ne nie aucun de ces scandales :

<sup>1</sup> L'auteur fait évidemment allusion à l'entrée de Fouché dans le ministère de 1815.

mais attendons la fin. Du reste, les exceptions ne sont pas aussi multipliées qu'on le suppose.

Je viens de lire une curieuse statistique concernant le destin de chacun des 381 régicides. J'y vois que 203 seulement survivaient au moment de la proclamation de l'Empire, onze ans après le forfait. Tous les autres, fauchés par la guillotine ou disparus dans des tourmentes tragiques engloutissant leurs familles sous leurs ruines.

Ces 203, sauf de rares exceptions, se sont agenouillés devant Bonaparte, quémandant des places, de l'honneur, de l'argent, surtout des titres de noblesse, se montrant d'autant plus friands de ces hochets qu'ils avaient davantage vilipendé l'institution de l'aristocratie.

Qu'adviendra-t-il de ces palinodies et de cette mascarade?

Que ne suis-je doué de talents littéraires? J'aurais composé un livre sur le modèle de la « mort des persécuteurs » de Lactance. J'aurais fait voir les Néron, les Valérien, les Maximien, les Galérius de nos jours expiant dans des supplices infâmes le sang d'Abel qu'ils se sont plu à répandre; les enfants de nos Marc-Aurèle déshonorant le nom de leurs pères, nos Pilate et nos Dioclétien payant d'une vieillesse humiliée et bafouée les lâchetés de leurs forfaitures.

Qu'on se garde de me blâmer si je m'applique spécialement à mettre au carcan les meurtriers de Louis XVI. Sans doute, sous la Terreur, des crimes plus horribles que celui du 21 janvier ont été commis

en France. Mais le meurtre du Roi fut le forfait-type, celui d'où ont découlé tous les autres.

Ce n'est point sans des raisons profondes que nos pères avaient classé le régicide au sommet de l'échelle des crimes. Ils y voyaient le plus odieux des parricides, parce qu'en France le gouvernement était fondé sur l'autorité paternelle et que notre souverain passait, sans métaphore, pour le père adoptif de tous ses sujets.

Les rois sont inviolables. Les gredins qui ont tué Louis XVI avaient reconnu eux-mêmes et proclamé à plusieurs reprises ce principe sacré. Ils se sont donc parjurés.

Enfin, Louis XVI était innocent des prétendus méfaits qu'ils lui ont imputés. Depuis saint Louis, son aïeul, nul n'incarna mieux que lui la royauté bienfaisante. Ses meurtriers, érigés en juges, ont donc commis le crime de prévarication.

Honte éternelle sur eux !

---

## X

### LES GIRONDINS

SOMMAIRE. -- Meurtre de Marie-Antoinette. — Louis XVI et Charles I<sup>er</sup>. — Marie-Antoinette et Marie Stuart. — Supplice des Girondins. — Impression produite au camp des émigrés. — Jacobins et Girondins. — Vergniaud au collège du Plessis et à Saint-Sulpice. — Sa visite à Rofignac. — Le procès Durieux. — Vergniaud à la Législative. — Apologie et amnistie des massacres d'Avignon. — Vergniaud à la Convention. — Décrets contre les émigrés. — Le procès de Louis XVI. — Les Girondins plus hostiles au roi que les Jacobins. — Le 31 mai. — Le retour des Girondins au pouvoir.

1833. — Nous apprîmes, à deux semaines d'intervalle, l'assassinat de la reine Marie-Antoinette et le supplice de vingt et un Girondins, décapités le même jour sur l'ancienne place Louis XV.

La première de ces nouvelles nous a couverts de honte encore plus qu'elle n'a excité notre indignation, parce qu'elle nous forçait à rougir en face des étrangers au milieu desquels nous vivions et qui ne se gênaient pas pour nous accabler de leurs mépris. Faire la guerre aux femmes en effet, déshonore, autant les nations qui ne savent point l'empêcher que les misérables qui l'entreprennent. On nous reprochait de n'avoir pas défendu notre souveraine, sans tenir compte des impossibilités.



Autant le meurtre de Louis XVI fut plus exécrable que celui de Charles I<sup>er</sup>, autant le martyre de Marie-Antoinette l'emporte sur celui de Marie Stuart, et par la qualité de la victime et par les circonstances de sa mort.

Cromwell et ses puritains arguaient de dissidences religieuses avec leur adversaire, et l'on sait que les contradictions théologiques engendrent des haines implacables. De plus, Charles I<sup>er</sup> s'était dressé hardiment contre ses sujets révoltés et leur avait livré batailles sur batailles. Ses vainqueurs ont pu exciper de la nécessité d'exercer des représailles et de faire un exemple terrifiant qui désarmât et réduisit au silence les partisans de l'ennemi terrassé. Enfin Cromwell s'était posé en compétiteur au trône d'Angleterre, où la légitimité n'a jamais été assise comme en France sur des principes indiscutables. Pour mieux dire, la loi fondamentale, fille de la conquête, y fut toujours branlante; les nombreuses guerres civiles dont ce pays a été le théâtre en sont témoins. Cromwell, qui a d'ailleurs eu l'audace d'assumer la plus grosse part des responsabilités du régicide, a donc pu, en se reportant à des précédents, s'excuser dans sa conscience.

Arguties et sophismes, j'en conviens, et la mémoire des puritains anglais n'en est pas moins digne d'une flétrissure éternelle. Mais alors à quelles exécutions et malédictions n'est-il pas juste de vouer les régicides français?

Ceux-ci ont prémédité froidement leur double crime

et ils ont accompli leurs forfaits par entière perversité d'esprit et de cœur.

Quoique la haine religieuse fût la conseillère intime de leur haine de sectaires, les conventionnels se sont gardés de la manifester ouvertement. Jansénistes et calvinistes, qui ont dirigé l'infâme opération du fond de leurs conciliabules secrets, n'osèrent jamais avouer qu'ils tuaient un prince catholique parce que catholique et parce que fils de saint Louis; ils ont voilé aux yeux de Louis XVI l'auréole de son sacrifice chrétien. En outre, ils n'avaient aucunes représailles à exercer contre lui, puisqu'il ne s'était pas déclaré leur ennemi, qu'il n'avait jamais pris les armes pour se défendre, qu'il nous avait même interdit de le défendre. Ceux qui soutiennent le contraire mentent impudemment. Ils ont tué leur bienfaiteur par raffinement d'ingratitude.

De même en ce qui concerne Marie-Antoinette. Son procès fourmille d'imputations calomnieuses qu'avec toute sa fourberie la méchante Élisabeth n'aurait point osé formuler contre sa rivale Marie Stuart. Celle-ci était une vaincue comme Charles I<sup>er</sup>, vaincue par ses sujets révoltés d'Écosse et vaincue dans ses tentatives de succéder en Angleterre à sa cousine Marie, comme c'était son droit, au lieu et place de la fille adultérine d'Henri VIII. Et, à l'instar de Cromwell, Élisabeth a pu colorer son crime d'une nécessité politique. Prétexte également, mais sophisme suffisant pour laisser quelques illusions dans les esprits superficiels ou prévenus. Enfin, le meurtre

de Marie Stuart a été décent, et ses bourreaux ont entouré la victime d'égards jusqu'au dernier moment.

Les assassins de Marie-Antoinette n'étaient fondés à prétexter ni d'une rivalité quelconque, ni même d'une hostilité avérée.

Ils l'ont tuée parce que reine de France et fille des Césars du Saint-Empire; pour assouvir ce que leur pensée crapuleuse contenait de plus abject, et aussi pour ravaler les bas instincts du populaire qui aime à se repaître du spectacle de la majesté avilie. Ils l'ont outragée dans son interrogatoire plus atrocement que femme perdue ne le fut jamais; ils ont semé d'insultes son long calvaire de la prison à l'échafaud, donnant son agonie en pâture aux ivrognes; ils ont entouré cet échafaud de mégères et de prostituées chargées de salir ses oreilles, jusqu'à la chute du couperet, de leurs huées et de leurs propos obscènes.

Mais j'ai hâte d'arracher ma pensée douloureuse à ces horreurs, et je me dépêche d'en arriver à l'exécution des Girondins.

\*  
\* \*

Dirai-je que j'ai sursauté de joie en contemplant de loin leur hécatombe? Ce serait exagérer, parce que mon éducation y aurait répugné et parce que, contrairement à l'empereur Vitellius, j'estime que les cadavres des ennemis sentent aussi mauvais que ceux des amis.

Au camp des émigrés, sauf la fraction bien réduite

des constitutionnels incorrigibles, nous étions d'avis que le supplice de ces malfaiteurs constituait une première expiation des meurtres du Roi et de la Reine, et qu'il en présageait d'autres de même catégorie. « La Révolution, comme Saturne, commençait à dévorer ses enfants ! » Vergniaud avait lancé cet apophtegme ampoulé, et ce jour-là — une fois n'est pas coutume — il avait proféré une vérité que le méchant Saturne s'était empressé d'expérimenter à ses dépens.

Nous n'étions donc point fâchés que les criminels pratiquassent des coupes sombres dans leurs rangs, ce qui épargnerait plus tard aux rois la tristesse d'infliger des châtimens trop nombreux ; nous étions surtout ravis que la Révolution s'en prît, pour débiter, à ses plus grands coupables. Nous considérions, en effet, les Girondins et leurs pareils comme beaucoup plus responsables que les énergumènes des malheurs de notre patrie et de nos propres malheurs.

Les Jacobins sont venus à la Révolution seulement en humeur de voler, humeur que partageaient les Girondins. Les premiers se sont mis à tuer à tort et à travers, quand les seconds leur eurent enseigné qu'ils le pouvaient impunément et qu'ils y trouveraient plaisir.

C'est en application des théories des Girondins, c'est à la faveur de leurs excitations et encouragements que Jacobins, Montagnards, Hébertistes, Babouvistes et *tutti quanti* sont tombés graduellement au dernier degré de la cruauté. Le sot orgueil des

légistes n'avait sans doute point prévu de tels excès. Ils s'étaient imaginé qu'on démusèle la bête qui gronde au fond de tous les cœurs humains et qu'on la remusèle à son gré, qu'il y suffit d'un peu d'éloquence. Ne possédant d'ailleurs d'autre autorité que celle de leur parole, ils se sont vite aperçus du peu de résistance qu'offrent à la tempête les toiles d'araignée les plus finement tissées. Tant pis pour eux s'ils furent victimes de leur présomption, et je hausse les épaules quand un philanthrope ou un théophilanthrope verse des larmes sur leur sort funeste ; car c'est le propre des philanthropes et théophilanthropes de s'apitoyer sur les bourreaux en état d'expiation et de demeurer impassibles au spectacle des innocents torturés. Le nouveau poète, Victor Hugo, vient de mettre plus que jamais à la mode ce genre de sensiblerie à rebours <sup>1</sup>.

Personnellement je me suis réjoui franchement non de la guillotnade, mais de la chute définitive du chef de la Gironde, Vergniaud, tant, par sa noire ingratitude, cet homme avait été désastreux à mon père et aux miens, et tant il m'avait déplu la seule fois que j'eus l'occasion de le voir.

Ce fut en 1781, au moment où, les cours militaires terminés à Sorèze et m'apprêtant à rejoindre mon régiment, je jouissais des dernières vacances dans ma famille. Vergniaud, lui, quittait Paris pour se rendre

<sup>1</sup> Victor Hugo venait de publier le « Dernier jour d'un condamné. »

(Note des éditeurs.)



à Bordeaux dans l'intention d'y exercer son métier d'avocat. Ayant passé par Limoges, sa ville natale, il s'écarta de sa route, prenant par Brive et Périgueux au lieu d'Angoulême, allongeant ainsi de quelques lieues à peine. Il crut de son devoir d'entreprendre ce détour pour rendre à mon père une visite de bien-séance et de reconnaissance. Aujourd'hui que la tombe renferme bienfaiteur et obligé, je ne commets point d'indiscrétion en révélant le motif de cette reconnaissance, et il vaut d'être noté.

M. Vergniaud père, commerçant en graines et fourrages et, comme tel, fournisseur de l'armée, était tombé en déconfiture en 1769, alors que son fils Victurnien n'avait pas achevé ses études à Limoges, à l'ancien collège des Jésuites, que les Théatins avaient remplacés en 1763, après la dispersion de l'ordre célèbre. C'était un assez bon élève, non « très bon » comme l'impriment ses panégyristes; donnant quelques espérances aux hommes qui étaient alors à l'affût des jeunes intelligences pouvant plus tard être utiles au roi. M. Turgot, notre Intendant, ne voulut point qu'à cause de la catastrophe de son père le jeune homme fût condamné à suivre une carrière vulgaire où ses aptitudes seraient stérilisées. Il résolut de l'expédier à Paris dans un grand collège où s'effectuait le triage judicieux de ceux qu'on recommandait à l'attention du gouvernement royal. Le collège Chanac semblait désigné, puisqu'il était réservé presque exclusivement aux boursiers limousins; mais M. Turgot estima que cette promiscuité

de boursiers serait mortifiante au fils d'un homme qui avait été riche. Il fit choix du collège de Plessis, où l'on élevait les enfants appartenant à l'aristocratie ou à la haute bourgeoisie de toutes les provinces. Seulement on y payait pension, et celle des grands — je me souviens exactement du chiffre — s'élevait à 466 livres. M. Turgot, déjà accablé de charges de cette nature, pria mon père et notre voisine, la marquise de Fayat, dame de Saint-Martin-Sepert, de le suppléer en faveur de son nouveau protégé, leur assurant qu'ils feraient une œuvre bonne et agréable au roi. Tous deux y souscrivirent, et Victurnien Vergniaud fit à leurs frais sa rhétorique et sa philosophie. Puis il fallut payer son entretien au Séminaire de Saint-Sulpice, car le jeune homme avait décidé de se diriger vers le sacerdoce, comme il se serait dirigé vers une autre carrière.

Il renonça au bout de trois ans à sa pseudo-vocation, ne sachant plus qu'entreprendre, apte à tout et propre à rien. N'ayant réussi ni dans le métier d'intermédiaire de commerce, ni dans celui de poète et de littérateur, il parvint à l'âge de vingt-huit ans, nourri et soutenu par son beau-frère, M. Alluau, qui s'en fatiguait. De guerre lasse, celui-ci lui fit prendre ses grades de bachelier et licencié en droit et l'expédia à Bordeaux, fagoté en avocat, espérant que le fruit-sec se tirerait d'affaire dans le barreau célèbre et fort occupé de cette ville, qu'il ne le verrait plus et ne payerait plus pour lui.

C'est donc en se rendant à ce poste qu'il s'arrêta

une journée à Roffignac. Je n'ai jamais rencontré homme d'aspect plus commun. Le corps, les épaules surtout, étaient d'un rustre de nos campagnes, le visage épais comme celui d'un bouvier, avec peu d'expression dans le regard. Malgré cet aspect mal engageant, des manières de petit-maitre qu'il croyait à la mode parce qu'il s'était faufilé à Paris dans quelques salons peu difficiles; estimant qu'il parviendrait ainsi à nous éblouir, quoiqu'il n'ignorât point que mon père et ma mère eussent pratiqué la cour et la ville.

Vergniaud nous lut des vers de sa composition, qui ne nous parurent pas supérieurs à ceux que pondaient journellement les rimailleurs amateurs de Brive ou d'Uzerche. Il improvisa aussi des madrigaux à l'adresse de ma mère et de ma sœur de Rodorel, alors nouvellement mariée. Marie-Anne en riait de tout son cœur, de ce rire de femme qui déconcerte les plus audacieux conteurs de sornettes. Bref, il produisit sur l'une et l'autre une impression défavorable.

L'impression de mon père ne fut pas meilleure. S'étant longuement promené dans le parc avec son hôte de passage, il résuma ainsi son jugement, motivé par sa pratique de la magistrature : « Je crois connaître toutes les roueries des avocats; je n'en ai entendu aucun dont le raisonnement soit plus sophistiqué ni les affirmations plus mensongères. Il ne se fera pas estimer au Parlement de Bordeaux, mais il se peut qu'il acquière de la réputation dans le public où l'on

aime les belles phrases et où les paradoxes font illusion. »

Quant à moi, je fus irrité de l'outrecuidance de ce marchand de paroles qui s'ingéra à me faire des recommandations sur la manière de me conduire au régiment. Peu s'en fallut qu'il ne m'enseignât à tirer le canon ou à le mettre en batterie.

Nous tombâmes toutefois d'accord que la conversation de Vergniaud était variée et exprimée en un langage élégant, sur un ton de voix prétentieux et néanmoins agréable à écouter. Il prenait volontiers un seul interlocuteur pour un auditoire tout entier et s'appliquait visiblement à le charmer.

Puis nous n'entendîmes plus guère parler de Vergniaud. La voix publique nous informa qu'il continuait à Bordeaux les habitudes de paresse qui avaient failli le conduire à la misère noire à Paris. Son extrême facilité d'élocution lui aurait procuré des clients, mais il ne recherchait que les causes véreuses, lui permettant de développer ses sophismes philosophiques et son esprit de chicane, ou bien les causes criminelles retentissantes, qui attirent au prétoire un nombreux public de désœuvrés toujours prêts à exalter le mérite de l'orateur qui a visé aux grands effets, fût-ce au détriment de son client.

Quand mon père apprit, au commencement de 1791, que son ex-obligé entreprenait la défense de Durieux, brigand qui avait conduit les émeutiers au pillage de son château de Roffignac, il n'en crut pas

ses oreilles, et, la nouvelle devenant certaine, il se jugea irrémédiablement perdu.

Vergniaud jouait son va-tout dans l'acquiescement de Durieux, et cet acquiescement équivaldrait à la condamnation de mon père. Depuis un an, notre nom retentissait sur toutes les lèvres et s'étalait dans toutes les gazettes. La jacquerie dont nous avons été victimes, au mois de janvier 1790, avait défrayé plusieurs séances de l'Assemblée constituante et de la Commune de Paris, la Révolution nous faisant l'honneur de conjurer partout ses efforts en faveur de nos voleurs et de nos assassins. Deux ou trois tribunaux : la Cour prévôtale de Tulle, la Cour sénéchale de Périgueux, le Parlement de Bordeaux lui-même, avaient été récusés tour à tour comme suspects d'impartialité, par délibérations spéciales de l'Assemblée. Elle avait aussi attribué la connaissance de la cause à la municipalité de Bordeaux, érigeant en juges des hommes qu'aucune étude préliminaire, aucune expérience, n'avait préparés à la fonction de justice, la plus haute et la plus délicate de toutes les fonctions, mais que leurs accointances avec la conspiration recommandaient à ce choix anormal. Cependant, ce tribunal d'exception fut disqualifié également parce qu'on s'aperçut qu'il pourrait bien être, quand même, impartial. Finalement la cause fut portée devant le Sénéchal de Bordeaux, une enquête minutieuse ayant révélé que les six magistrats composant ce tribunal étaient prêts aux pires forfaitures.



Ces six magistrats qui ont accepté, non la mission de juger Durieux, mais la commission de l'acquitter et de glorifier ses crimes, je les dénonce ici, dans l'espérance qu'on viendra, quelque jour, fouiller dans mes paperasses et en extraire leurs noms pour les livrer à l'exécration publique. Ce sont MM. de Brezets, Desgrange, Desèze (l'aîné) <sup>1</sup>, Brochon, Desmirail — Perrin pour le réquisitoire.

Mon père, sollicité par le pouvoir royal chancelant, harcelé par ses amis, avait composé son dossier avec la conscience et la science qu'il apportait en toutes questions. Il fit comparaître, à ses frais, soixante-dix témoins qui furent unanimes à affirmer sous serment que l'accusé avait été vu et entendu par eux, pillant, saccageant, encourageant au meurtre, se rebellant contre la force armée, etc.; crimes punis de mort, alors et aujourd'hui encore.

Durieux ne produisait en faveur de son innocence que ses dénégations et l'éloquence de Vergniaud. Ce fut assez pour déterminer la conviction de tels juges et pour réduire à néant soixante-dix témoignages concordants.

En vérité, que nous importait qu'on pendît ou non le professeur de billard ! Mais au point d'acrimonie

<sup>1</sup> M. Desèze, magistrat à Bordeaux, avait eu neuf fils. Le défenseur de Louis XVI, plus tard, comte et pair de France, était le quatrième de la liste et s'appelait Raymond. Les neuf frères suivaient presque tous la carrière du barreau. L'indignité de l'aîné, du moins en cette affaire, n'infirmé en rien la parfaite honorabilité du reste de sa famille. Elles sont bien rares les familles de cette époque qui n'ont point compté quelque brebis galeuse.

où la passion politique avait porté les discussions, c'était une question de devoir et d'honneur publics de rendre justice pleine et entière. Rien n'est plus bas qu'un juge rendant ses arrêts sous la pression de la foule et se laissant influencer par les vociférations du dehors. Les moins lâches songent que l'acquittement d'un coupable est péché moins grave que la condamnation d'un innocent. C'est une erreur en toutes circonstances, et quand une absolution injustifiée entraîne la perte ou la ruine de l'accusateur, ce qui fut notre cas, c'est un crime abominable <sup>1</sup>.

Mon père, aussitôt Durieux relaxé par ces magistrats prévaricateurs, fut contraint de s'exiler, et nous tous obligés de le suivre à l'étranger, les uns après les autres. De là notre spoliation totale et le gaspillage de nos existences qui auraient pu être utiles; de là les souffrances et les humiliations de mon père qui, presque septuagénaire en 1791, a eu juste la force de revenir mourir en 1805, pauvre dans son pays où il avait vécu riche et honoré. De là d'autres calamités présentes et, sans doute, futures.

Quant à Vergniaud, il crut bien recueillir les bénéfices de sa double impudence, celle de son ingratitude et celle de son plaidoyer; et qui sait où il ne serait point monté, si dame Guillotine ne l'eût arrêté.

<sup>1</sup> MM. Chauvot et Vatel, l'un en 1856, l'autre en 1873, ont publié, en vue de glorifier Vergniaud, un récit de ce procès de Durieux. Il est difficile à l'ignorance ou à la mauvaise foi de pousser plus loin que ces deux auteurs le mépris du droit et le travestissement des faits.

moins de trois ans plus tard, dans sa vertigineuse ascension?

C'est à l'affaire Durieux, et rien qu'à l'affaire Durieux, ses amis en conviennent, qu'il a dû sa célébrité, car auparavant il ne jouissait que d'une médiocre notoriété dans le milieu bordelais, et il était totalement ignoré ailleurs.

Il fut nommé d'abord administrateur de son département et, quelques mois plus tard, député à l'Assemblée législative.

Tout de suite il y prit la tête de la conspiration révolutionnaire. Comment et pourquoi? Il ne l'a su jamais sans doute, et Robespierre n'a pas su davantage pourquoi il lui a succédé. La postérité se le demandera éternellement, car ces deux personnages n'étaient pas mieux doués qu'un grand nombre de leurs collègues et ils n'étaient pas plus scélérats que la plupart de leurs complices.

Investi d'un pouvoir qui dépassait ses forces, Vergniaud ne négligea rien pour garder les avantages inespérés que lui ménageait le destin. Avec son intelligence claire, quoique imprévoyante, il comprit que le moyen le plus efficace de maintenir sa popularité serait de pousser à l'extrême les doctrines et les menées anarchistes. Il s'appliqua donc à proposer des motions qui étonneraient par leur caractère sanguinaire et à prononcer des discours qui frapperaient d'épouvante si d'autres ne l'avaient surpassé depuis.

C'est ainsi qu'à l'heure même où la France, peu habituée encore au spectacle des scènes de carnage,

frémissait au récit des massacres de la Glacière d'Avignon, il montait à la tribune, le 19 mars 1792, proférait l'apologie des massacreurs et faisait voter leur amnistie. Fidèle à la tactique qui lui avait si bien réussi au procès Durieux, il accablait les victimes de sarcasmes, apitoyait sur les meurtriers qu'il qualifiait tout au plus de « malheureux égarés » et finalement demandait compte aux royalistes du sang versé : « Nos cadavres crient vengeance contre vous ! » s'écriait-il, en lançant des regards chargés de haine.

L'imprévoyant Vergniaud ne devinait pas que cette glorification publique de l'assassinat rendrait possibles, six mois plus tard, les massacres de septembre et ceux de Versailles, qu'il répudia alors parce qu'ils gênaient les petites combinaisons de sa faction.

La Révolution avait commencé et se continuait au cri de « Sus aux aristocrates ! » mot d'ordre vague, enveloppant dans une égale réprobation, avec ceux qui portaient un titre nobiliaire, quiconque se distinguait dans la nation par la fortune, le talent, les services rendus, la probité de vie...

Il y avait dans cette chasse aveugle à toutes les supériorités, pour le moins de grandes confusions à éclaircir et assurément de criantes injustices à empêcher ou à réparer. Vergniaud et ses Girondins n'y virent qu'une occasion de vider leurs poches de fiel de bourgeois envieux, de s'acharner sur des vaincus, de rendre désormais presque impossible toute réconciliation entre les diverses classes de la nation.

C'est surtout contre nous, émigrés et bannis, desti-

tués de tous moyens de nous défendre sur place, que se déployèrent avec le plus de courage leur animosité de parvenus et leur faconde de rhéteurs.

Nous étions partis sur la foi du décret de l'Assemblée constituante, en date du 10 septembre 1791, proclamant intangible le droit des citoyens d'aller et de venir. Un mois plus tard, le 21 octobre de la même année, Vergniaud proposait à l'Assemblée législative qu'on nous ordonnât de rentrer dans un délai de six mois, sous peine de confiscation de nos biens, et son complice Guadet, appuyant la motion, emportait le vote d'un décret contradictoire à celui de la Constituante. Désormais il était défendu d'aller et de venir. « Ordre, contre-ordre et désordre ! » Telle fut la devise de la Révolution et du czar Paul I<sup>er</sup>.

Comme nous ne nous pressions pas de rentrer, puisque nous étions sûrs d'être égorgés en franchissant la frontière, Vergniaud exaspéra cette première mesure draconienne en faisant décréter que nous serions mis à mort partout où l'on nous rencontrerait, sur simple constatation d'identité.

Les Girondins avaient toujours sur les lèvres le mot d' « humanité », et ils condamnaient à mort, sans les entendre, environ 200.000 de leurs concitoyens !

Tous les assassinats commis contre nous depuis ce jour jusqu'au 18 brumaire, toutes les morts prématurées survenues par suite de misère ou dans le cours de la guerre fratricide qu'on nous obligea à soutenir,



nous les devons aux Girondins, et rien qu'à eux. Les autres n'ont fait qu'exécuter les lois qu'ils ont préparées.

C'est surtout contre Louis XVI et sa famille que se manifesta avec le plus de laideur la bassesse d'âme de Vergniaud.

Certes, si la mémoire de ce monarque débonnaire peut paraître lourde au cœur de quelques Français, c'est à celui de ses serviteurs et partisans qu'il n'a pas su protéger. Mais, faisant abstraction du souverain qui fut au-dessous de sa tâche et ne considérant que l'homme en lui-même, en fut-il, parmi ses contemporains, un seul plus vertueux, plus bienfaisant, plus désintéressé, plus magnanime dans la splendeur de sa puissance; un seul plus calme dans l'adversité, plus noble dans l'infortune et aussi, puisqu'il faut risquer ce mot humiliant pour la couronne de France, plus digne de pitié?

Le moment où il est accablé de toutes les angoisses, Vergniaud le choisit pour l'abreuver de nouveaux outrages.

Louis XVI, incapable de sanctionner une loi injuste dès qu'elle lui apparaît telle, oppose son *velo* au décret de proscription porté contre les émigrés et les prêtres fidèles. Soit pusillanimité, soit générosité, il envoie son ministre Duport du Tertre à l'Assemblée pour y exposer les raisons de son opposition. Vergniaud refuse insolemment la parole à l'envoyé du Roi, sous prétexte que le droit d'expliquer les *velos* n'est pas inscrit dans la Constitution; en réalité,

pour creuser plus profondément l'abîme d'abaissement où se débat sa victime.

Cependant Louis XVI conserve la faculté de parler lui-même et, le 14 décembre 1791, il en use pour prononcer un discours pacifique.

S'il est faible, le Roi est intelligent. Élevé en vue d'exercer la fonction royale, il sait comment sa nation doit se comporter vis-à-vis des nations voisines; il comprend qu'à l'heure actuelle une guerre ne peut être que calamiteuse. Malheureuse, elle entraîne le démembrement du pays; victorieuse, elle aggrave les désordres et les tyrannies intérieures. Il supplie donc son peuple et ceux qui se disent ses représentants de beaucoup réfléchir avant d'engager une aussi grosse partie.

Vergniaud saisit la balle au bond et, à dater de ce jour, ne cesse de prêcher la guerre, défiant l'univers, provoquant les puissances, se targuant de parler au nom de la France, alors qu'il ne parle qu'au nom de son parti avide de pêcher en eau trouble.

Deux des ministres du monarque, M. d'Abancourt à la guerre et M. de Lessart aux Affaires étrangères, secondent leur maître de leur mieux, avec d'autant plus de zèle que, par leur position, ils sont exactement renseignés sur les dangers de cette guerre qu'ils prévoient universelle.

Vergniaud les couvre d'avanies, et ce traître parvient à les faire décréter d'accusation de trahison. Il les fait incarcérer à Orléans, et ces hommes de bien sont ensuite, le 10 septembre 1792, les premières

et les plus illustres victimes des assassins de Versailles.

Quand il a eu bien déshonoré le Roi, dépité de constater que le monarque inoffensif ne se départait point de son impassibilité, il suscite contre les Tuileries l'émeute du 20 juin, afin que les insultes de la populace s'ajoutent à celles de la tribune.

Espérait-il que Louis XVI, enfin démoralisé, se démettrait de la couronne en sa faveur à lui, Vergniaud? Qui sait? Les ambitions des vaniteux en délire sont sans bornes, plus déraisonnables que celles des violents.

Mais Louis XVI n'abdiqua pas, et Vergniaud était en train de chercher autre chose, quand éclata la journée du 10 août.

Les Girondins ne furent pour rien dans cette catastrophe qui les a surpris plus que nous; mais ils se sont attachés à lui faire produire toutes ses conséquences.

Je ne crois pas que les Jacobins eussent dès lors conçu le projet de décapiter le Roi; ils voulaient seulement le garder comme otage. Les Girondins furent les instigateurs de son procès et, depuis le 10 août jusqu'au 21 janvier, pas une de leurs motions, pas une de leurs paroles qui n'aient concouru au tragique dénouement. Les plus doucereux étaient les plus dangereux et leur hypocrisie ne les préservera pas de la malédiction de l'histoire.

Ils furent littéralement ignobles pendant le prononcé des votes. Pas un qui n'ait reconnu « coupable »

le malheureux ; si quelques-uns ont reculé devant le vote de mort, ils se sont rattrapés le lendemain en se déclarant contre le sursis. Ainsi ils hâtaient le supplice, tout en se réservant la possibilité de se prévaloir d'une feinte modération.

Les Montagnards ont voté avec des trépignements de rage ; ce qui prouve ou qu'ils furent dominés par la passion, ou qu'ils gardaient au fond du cœur un reste de conscience qu'ils s'efforçaient d'étourdir. Les Girondins ont voté froidement, prétendant attirer la compassion sur eux-mêmes, prenant les dieux mythologiques à témoins de leur malheur d'être obligés d'égorger un innocent.

On excuse les Girondins en disant que ce furent des enfants imprudents et inexpérimentés. Allons donc ! c'est les insulter grièvement ; c'est faire tort à leur intelligence, dont ils étaient si fiers et qui fut réelle, quoiqu'elle se soit constamment développée en étendue et jamais en hauteur. Ce furent de fieffés gredins ; ils ont mis le feu aux maisons, sachant fort bien que nombre d'habitants allaient y périr ; mais persuadés qu'ils feraient à leur gré la part de l'incendie, parce qu'ils disposaient des quelques seaux d'eau de leur éloquence.

La Providence, secondée par Marat et par Sanson, ne leur a pas permis de procéder au sauvetage et de se construire des palais sur les ruines qu'ils avaient faites consciemment et dans des vues égoïstes.

Les plaigne qui voudra ! Je persiste dans mon sentiment. Les vingt et un Girondins guillotins, le

30 octobre 1793, ont subi le sort qu'ils méritaient, et je ne suis point fâché que Vergniaud ait été le dernier de sa race <sup>1</sup>.

Théoriciens de la Révolution, pareils aux jansénistes dont ils continuaient les traditions, ils ont poussé jusqu'à ses derniers raffinements l'art de la dissimulation et de la mauvaise foi; ils ont équivoqué sur toutes les questions, appliqués à donner le change sur leurs sentiments intimes, transformant, par exemple, leur soif effrénée de domination en patriotisme, transposant leur insatiable cupidité en amour du bien public.

C'est un grand malheur que beaucoup des complices de Vergniaud aient réussi à se sauver de son naufrage. Sortis de leurs tanières deux ans après, ils ont recousu les fils rompus de la conjuration.

Redevenus maîtres absolus du pouvoir après le 18 fructidor, leur règne absolu de deux ans a causé des ruines plus irréparables que celui de la Terreur. Telle est mon opinion; telle était aussi celle de M. le comte de Vaudreuil qui l'a soutenue devant moi à Hambourg dans un dîner d'émigrés, et nous applaudissions tous à ses paroles.

<sup>1</sup> Il y avait à Vigeois un curé du nom de Vergniaud. C'était le cousin du Girondin, peu fier d'ailleurs de porter son nom. C'était aussi un brave homme de prêtre et j'ai cherché souvent à le voir pour lui parler du défenseur de Durieux. Mais il m'évitait, sans doute pour s'épargner une conversation sur ce sujet. Quoiqu'il ne demeurât qu'à trois lieues de chez moi il m'a même si bien évité qu'il est mort en 1823, sans m'avoir donné l'occasion de satisfaire mon caprice.

(Note de l'auteur.)



Jusqu'à fructidor, la Révolution n'était que dans les faits ; après cette date lugubre, elle a pénétré dans les esprits ; presque tous les Français en ont eu le jugement faussé.

Quand Bonaparte a balayé, le 18 brumaire, la tourbe des corrupteurs et des corrompus, nous avons espéré un instant qu'il balayerait aussi leurs doctrines et que c'en était fait de l'insupportable domination des Girondins. Ce fut encore une illusion. Par nature et par éducation, Bonaparte dédaignait leurs principes et méprisait leurs personnes. Par intérêt, il a appliqué leurs principes et s'est servi de leurs personnes. Afin que nul n'en ignorât, il a fondu en bronze la statue de leur chef, Vergniaud, et l'a colloquée à la place d'honneur de son sénat.

Nous avons encore espéré à l'avènement de Louis XVIII, mais notre Restaurateur n'a vu et n'a régné que par Decaze, qui fut leur âme damnée.

Les dénominations seules ont subi des changements. Libéraux avant-hier, doctrinaires hier, centres droits ou centres gauches aujourd'hui, c'est toujours la même espèce qui occupe le pavois. Héritiers des jansénistes qui l'étaient eux-mêmes des calvinistes, ce sont toujours les mêmes sangsues attachées aux flancs de la France, épuisant ses veines, paralysant ses mouvements, l'empêchant de poursuivre ses hautes destinées.

Voilà quarante-cinq ans que dure cette maladie quasi-mortelle, et je n'aperçois nulle part le médecin quasi-divin qui procurera la guérison.

## XI

### LA TERREUR

SOMMAIRE. — Correspondances entre émigrés et la France. — Les soldats agents de transmission. — Lettre du chevalier de La Ribière à son frère, Jean de Lamase. — Le chevalier de La Ribière optimiste; Suggestionné par les aigrefins du pays. — Quelques voleurs de nos biens. — Lettre de l'abbé de Masgoutières à son frère, Jean de Lamase. — La prison d'Uzerche. — Résignation du prisonnier; ses inquiétudes au sujet de ses proches. — Le régime de la prison. — L'hypocrisie des persécuteurs. — Les horreurs des prisons de Brive. — Un vieillard de 98 ans. — Le ravage des épidémies. — Les spoliations. — L'échafaud. — Les prisonniers rançonnés. — Les prêtres reclus. — Fidèles et apostats. — Les cacheurs de prêtres. — Traits de dévouement. — Ce n'est point encore le règne de l'Antéchrist. — Sottise et pédantisme des révolutionnaires. — Mes oncles de La Ribière et de Masgoutières sont relâchés. — Ils sont entièrement dépouillés.

1814. — Pendant les dix années de son cruel exil, mon père est resté en correspondance constante avec le Limousin. Comment s'y est-il pris? Il a toujours refusé de me le dire, même après son retour; tant il craignait de compromettre, fût-ce par les confidences les plus intimes, les braves gens qui avaient risqué leur vie pour sa cause, et que le gouvernement consulaire, dont il se méfiait, aurait molestés en raison directe de leur dévouement à l'égard du proscrit, toujours suspect.

J'ai cru comprendre cependant que l'échange de lettres s'opérait par l'entremise de soldats du pays dirigés sur la frontière ou rapatriés en congés de convalescence par suite de blessures ou de maladies contractées en campagne, et dont la plus ordinaire était la gale. Du moins, j'ai connu deux de ces honnêtes garçons qui se sont vantés à moi d'avoir rempli de ces périlleuses commissions, sans chercher à s'en faire accroire, puisqu'ils ont refusé les petites récompenses que j'étais en mesure et que je croyais de mon devoir de leur offrir.

Même au plus fort de la Terreur cette correspondance ne fut pas ralentie. J'en ai donné des preuves ailleurs, en relatant les lettres échangées entre mon père et M. Marbot-Larivière, général de division et ex-député à l'Assemblée législative; et entre mon père et ma sœur de Rodorel, MM. Delord, Gautier, Lebretton, etc.

J'en veux montrer aujourd'hui deux autres exemples, en transcrivant mot à mot deux lettres écrites par mes oncles restés au pays; parce qu'elles me semblent peindre exactement l'état des choses et le sentiment public en Bas-Limousin, à cette triste époque; l'une au commencement de la Terreur proprement dite, l'autre au moment le plus aigu de cette période sanguinaire.

Voici d'abord la lettre de mon oncle La Ribière :

« *A Monsieur, Monsieur Guérin, Docteur en médecine près du Temple-Neuf, pour M. de Pradel à Offenbourg.*

Uzerche, 12 janvier 1792.

« Mon cher frère et aîné,

« J'ay reçu ta lettre du 28 décembre, pour laquelle tu me mandes que ton fils a perdu la lettre que je t'avais écrite. Comme je m'en trouve une copie, je te la renvoie. M. Pl. m'a dit t'avoir écrit par M. Vannie; il me charge de te faire bien des compliments.

« J'ay présenté ta pétition au district; ils l'ont envoyée au département. J'attends la réponse qu'ils feront, et aussitôt qu'ils l'auront faite je te le ferai savoir.

« A l'égard des pistolets que tu demandes, j'ai renvoyé Moussour <sup>1</sup> à Tulle. Il m'a dit être allé à la manufacture où l'on les fait. On ne veut pas les faire à moins de 42 livres la paire. Je les trouve bien cher auprès de ceux que M. Deneux t'avait fait faire et qui ne coûtaient que 32 livres. On m'a dit aussi qu'ils ne seraient prêts que dans un mois; j'en ai commandé quand même trois paires. Aussitôt qu'ils seront faits, je te les ferai passer par la diligence à l'adresse de ton fils.

<sup>1</sup> Ce Moussour fut incarcéré plus tard et menacé de l'échafaud, comme « agent de l'émigré Lamase ».

« J'ay reçu ce matin une lettre de M. Allègre ; il me mande qu'à Allassac les gens de la campagne commencent à vouloir faire du train. Le vicaire,<sup>1</sup> qui est un enragé, a dit au milieu de la place qu'il fallait aller piller les maisons des aristocrates et qu'il se mettrait à la tête pour le pillage. Les bourgeois sont à plaindre. Dieu veuille que cela finisse !

« Le jour des rois il se passa du train à Chamboulive. L'ancien curé, qui logeait dans la maison de M. Masmorel, la populace alla le chercher en le menant sur la place, lui donnant des coups, lui disant que s'il ne s'en allait pas on lui couperait la tête. Après toutes ces insultes et les avanies qu'on lui a faites, il a été obligé de s'en aller.

« Il n'y a rien de nouveau à Uzerche. Le blé se vend bien, mais on ne voit que des assignats. *En ce qui concerne les biens, tout va très bien.* Mon frère, l'abbé, te fait bien des compliments. Bien des compliments et amitiés à tout le monde.

« Ton frère, chevalier de Saint-Louis. »

Mon onclè me reproche à tort d'avoir perdu sa première lettre. J'étais alors en train d'émigrer moi-même, et la correspondance qui me fut adressée à cette époque ne m'est jamais parvenue.

Il n'y a pas lieu de s'étonner du ton optimiste de mon oncle La Ribière. Son intelligence n'a jamais dépassé la petite moyenne de celle des gardes du corps

<sup>1</sup> Intrus



où il a fait un très bon service et où il fut toujours accoutumé à penser d'après les insinuations des autres comme à parler d'après leurs conseils. Ces « autres » étaient en 1792 le nommé Bayle et le nommé Dessus, devenus depuis de farouches révolutionnaires. Mais jusqu'à la fin de 1792 ils ont simulé les bons apôtres et fait les patelins, ne sachant trop encore de quel côté le vent tournerait, circonvenant le pauvre vieux soldat dans l'espérance de lui tirer les vers du nez et de lui arracher les lambeaux de sa légitime.

Ce sont eux qui l'ont fait jeter en prison dans le courant de novembre 1793 et qui l'y ont maintenu quinze mois, sans qu'il se soit jamais douté quels étaient ses persécuteurs. Ils l'en ont fait sortir en janvier 1795, lui persuadant qu'ils étaient ses sauveurs. Il leur en a toujours gardé une reconnaissance touchante mais stupide.

Quand il est mort en 1810, il a institué ce Dessus son héritier. Celui-ci croyait bien trouver un magot dans la succession, parce que mon oncle, à qui l'Empire avait restitué sa pension militaire et qui recouvrait en cachette, de temps à autres, de vieilles créances, vivait dans une honorable aisance; mais il n'a trouvé que des frusques et des papiers que je regrette.

On voit par sa lettre qu'à cette époque la fureur de la foule était principalement dirigée contre les prêtres fidèles, et que les prêtres infidèles, dans leur haine d'apostats, attisaient méchamment et folle-

ment cette fureur qui bientôt ne les épargna pas eux-mêmes.

Quant à ce que dit mon oncle La Ribière de la situation florissante des propriétés de mon père, il n'y a pas lieu, non plus, d'en être surpris. L'Assemblée législative avait bien voté déjà le séquestre des biens des émigrés, mais le roi Louis XVI avait opposé son *velo* à ce premier décret de spoliation, et l'idée que la volonté du Roi ne serait pas toujours souveraine n'entraîna point facilement dans le cerveau d'un ancien garde du corps. Stylé par Dessus et Bayle, il voyait donc tout en rose de ce côté.

Son dévouement à mon père était sans bornes. Il en fut généralement ainsi autrefois des cadets envers les aînés. Certain que sa commission serait exécutée avec la ponctualité d'une consigne, c'est donc à bon droit que mon père lui avait confié le soin de transmettre une pétition aux autorités constituées. Il y réclamait un sauf-conduit pour regagner ses foyers avec sécurité. Mais les convoiteurs de nos biens, dont les plans étaient arrêtés d'avance, avaient intérêt à laisser en exil le châtelain de Roffignac et de Charliac.

La pétition resta donc lettre morte comme toutes celles que mon père a adressées plus tard au district et au département, fin de 1792, fin de 1794 et milieu de 1795 <sup>1</sup>, chaque fois en vue de se conformer aux injonctions du pouvoir politique d'alors. Rompu aux

<sup>1</sup> Nous avons donné, dans l'« Histoire d'une Famille française » pages 279 et s.), tous les éclaircissements relatifs à cette dernière pétition qui est capitale, en ce sens qu'elle établirait aux yeux des

subtilités du droit écrit, mon père s'évertuait à rester fidèle à la lettre de la loi, afin de ne donner plus tard aucune prise à ses adversaires. Ces précautions ne lui ont du reste servi de rien, ni à moi non plus. Nauche, notre ex-commensal, Bayle, notre ex-huissier, Charliat, notre ex-métayer, Delmont, notre ex-valet de chambre, Vinatier, notre ex-valet de charrue, une trentaine d'autres, ex-voisins et ex-obligés, jouissent toujours de mes terres que nous tenions par héritages de plus de dix générations successives.

\*  
\* \* \*

Voici maintenant la lettre de mon oncle de Masgoutières. Elle décrit les horreurs dont mon pays fut le théâtre sous le règne de Robespierre, et je m'abstiendrai de la commenter.

« Prison d'Uzerche, ce 24 mai 1794, fête de N.-D. auxiliatrice.

« Mon très cher frère et aîné,

« Voici la cinquième lettre que je t'écris depuis sept longs mois que je languis en prison. Je n'ai reçu de réponse qu'à la première et ne puis savoir, par conséquent, si les trois autres te sont parvenues. Il est vrai que tu peux les avoir reçues et m'avoir répondu sans que je le sache encore, parce qu'il est plus facile

juges les plus prévenus que notre aïeul n'a jamais été émigré, dans l'acception que la loi révolutionnaire attachait à ce prétendu crime.

(Note des éditeurs.)

de t'envoyer de mes nouvelles que d'en avoir des tiennes.

« Pour dire le vrai, on nous marque assez de complaisance pour nous laisser écrire et nous trouvons assez aisément des amis sûrs qui emportent de prison ce que nous leur confions ; mais la surveillance est plus forte et plus sévère pour ceux qui entrent que pour ceux qui sortent. On est toujours fouillé quand on arrive et presque jamais quand on s'en va.

« Je te fais ces explications, mon cher frère, pour que tu ne m'accuses pas de tomber dans des redites si je répète les nouvelles que je t'ai déjà apprises. Mais il faut que tu saches tout pour te soumettre à la volonté de Dieu et ne pas rester confondu devant les mystères et les profondeurs de sa Providence.

« Et tout d'abord, ne t'apitoie pas sur mon sort. Il est naturel qu'aux heures de persécution les prêtres de Jésus-Christ soient les principales victimes de la fureur des méchants ; et je bénis Dieu de m'avoir appelé, sur mes vieux jours, au titre si enviable de confesseur de la foi, après tant d'années de sacerdoce passées dans une tranquillité souvent nuisible à la perfection. Ce qui est le plus navrant pour moi, dans le triste état où me voilà réduit, c'est d'être témoin des inquiétudes de notre frère Larivière et de ton fils, Roffignac, mon filleul, tous deux enfermés avec moi, et de ne pouvoir rien faire pour adoucir leurs amertumes.

« Pour moi, ayant fait déjà le sacrifice de ma vie, il m'arrive de soupirer après la mort sur l'échafaud

et de cueillir ainsi la couronne du martyre. Mais, moi disparu, qui consolera mon frère et mon neveu, l'un trop âgé et pas assez imprégné des vérités de notre sainte religion pour accepter sans murmures les décrets de la Sagesse éternelle, l'autre trop jeune pour résister au choc qu'il subirait de mon supplice, car je suis maintenant tout pour lui?

« Je n'ai pas voulu les instruire de l'état de notre pauvre sœur Marie-Charlotte, que les monstres laissent dépérir dans ta maison dont ils se sont emparé pour la transformer en prison des femmes, après en avoir démoli la partie antique ainsi que la porte Pradel, sous prétexte que ces deux constructions rappelaient les temps féodaux. Infortunée religieuse ! Heureusement son âme n'est pas dénuée de secours spirituels, comme je te l'expliquerai tout à l'heure.

« Quant à nous, nous sommes enfermés dans la maison Nayne, avec une infinité de nos voisins et de nos amis de toutes les conditions, nobles, bourgeois, marchands, paysans, ramassés dans la contrée, à Vigeois, Lubersac, Treignac et autres paroisses environnantes.

« Nous y vivons entassés, mal et peu nourris, couchant sur la dure, et les plus favorisés sur de méchantes paillasses ; les santés s'en ressentent et déjà bien des morts ont été emportés sans respect pour être enfouis sans honneur, on ne sait où.

« Cependant, ton fils n'a pas encore été malade, Larivière non plus. Pour moi, je n'ai souffert que de mes anciennes douleurs rhumatismales.



« Nous pâtiſſons ſurtout de la faim, ſurtout ceux qui n'ont plus rien et ne peuvent faire apporter des vivres du dehors ; ce qui eſt notre cas. La municipalité alloue 20 ſous par jour pour la nourriture des priſonniers, mais comme ils ſont verſés en assignats, ce mode de paiement réduit la ſomme de chacun à 8 ou 9 ſous. Ajoute le gain des fournisseurs, qui ne ſe font pas faute de profiter de notre détresse, et la gabegie qui règne dans l'administration. C'eſt à peine s'il eſt dépensé 4 ou 5 ſous par perſonne. Auſſi, nous ne mangeons qu'une écuellée de ſoupe par jour et une livre de pain noir ſouvent moiſi. Ceux qui font venir des vivres abandonnent leur portion de l'ordinaire, ce qui augmente un peu celle des autres.

« Quelquefois nous faiſons le jeûne complet. La ſemaine dernière, nous ſommes reſtés trente-six heures ſans diſtribution, et nous avons cru qu'ils avaient réſolu de nous ſupprimer par inanition. Nous avons fait une pétition, et le geôlier l'a transmiſe à la municipalité qui ſ'eſt enfin exécutée. Ce geôlier n'eſt pas inhumain, mais il eſt avide.

« Tu te demanderas ſans doute comment il ſe fait que je ne puiſſe faire apporter des vivres du dehors.

« Hélas ! mon frère, ils m'ont laiſſé ſans un ſol. Quand ils m'ont arrêté à Treignac ils m'ont miſ à nu, fouillant tous mes vêtements juſqu'à travers les doublures, prenant tout le numéraire et tous les assignats que je gardais en réſerve. Ils ſe ſont auſſi emparés de reconnaiffances de dépôts que j'avais

faits, l'un de 800 livres, l'autre de 900 louis, le tout en or, entre les mains de Nauche.

« J'ai pu obtenir d'eux un reçu des reconnaissances de ces dépôts ainsi qu'un autre de neuf louis doubles qui étaient dans ma bourse.

« Me rendront-ils tout cet argent? Le rendront-ils à mes héritiers si je succombe à tant d'adversités, comme c'est probable? J'en doute et j'en suis maintenant à me demander si Nauche, qui est aussi ton dépositaire, n'est pas entré en collusion avec nos bourreaux.

« Ce qui me le fait supposer, sans jugement trop téméraire, c'est qu'il est venu me voir récemment dans ma prison, m'engageant fortement à emprunter sur le fonds de mon prieuré de Masgoutières, afin, insinuait-il, de me procurer des ressources qui adouciraient ma situation et celles de mes frère et neveu.

« Tu sais bien que ce prieuré est un bien d'Église. Muni de la permission de mon évêque légitime, je l'ai acquis, du moins j'ai acquis la portion que Nauche a bien voulu me laisser, dans l'intention de le rendre à l'Église, si cette affreuse tourmente prend fin. Je ne puis donc disposer d'un sol de son capital sans perdre mon âme pour sauver ma vie terrestre ou celles des miens, qui me sont plus chères que la mienne propre. Quant aux revenus dont je pourrais jouir, ils les ont mis sous séquestre.

« Nauche n'ignore point tout cela. En me donnant un conseil impie, il a joué vis-à-vis de moi le rôle de démon tentateur.

« On commence d'ailleurs à raconter sur son compte des choses abominables. On dit que c'est lui qui fait arrêter les honnêtes gens du pays; ceux qui ne sont pas enfermés ici il les a fait expédier par charrettes à Paris, avec instructions secrètes de faire leur procès et de les guillotiner. Quand ils seront morts, il se portera adjudicataire de leurs biens confisqués et les acquerra à vil prix. C'est lui qu'on accuse d'être l'auteur de la fin d'un ami de ton fils aîné, notre jeune cousin, Jean de Meyvières, qu'ils ont décapité à Paris. On dit qu'il prépare le même destin au père, dont il convoite la belle propriété du Repaire<sup>1</sup>.

« Mais de ces horreurs on n'a aucune preuve, car s'il est grossier dans le club il n'a rien relâché vis-à-vis de nous de ses manières affables.

« Assez maintenant de t'entretenir de nos infortunes; il faut aussi que tu saches ce qui se passe à Brive.

« Dans cette ville de malheur, les honnêtes gens semblent encore plus tourmentés qu'ici même. La canaille y a pris absolument le dessus. Durieux, l'ancien pillard de ton château de Roffignac, y domine et n'a de cesse qu'il n'ait fait incarcérer tout ce que la ville et le district comptent de gens craignant Dieu et ayant aimé le Roi.

« Un vaste couvent et plusieurs autres maisons

<sup>1</sup> Le château et la terre du Repaire appartiennent maintenant à un descendant de Nauche.

ont été transformés en prison dont il est le geôlier en chef.

« Cinq ou six cents personnes y sont enfermées et traitées par lui insolemment et durement. Rien ne lui est plus pénible que d'en remettre en liberté, quand la municipalité daigne s'apercevoir qu'elles ont été emprisonnées sans motifs.

« Ces prisons ne se vident guère que par l'échafaud ou les épidémies qui sévissent avec une rigueur impitoyable dans des locaux privés d'air, sur des malheureux et des malheureuses privés des aliments essentiels.

« Il s'y passe des scènes dont l'enfer lui-même doit frémir de honte.

« Ils avaient enfermé notre vieux cousin, M. de Maledent <sup>1</sup>, n'ayant aucun égard à son âge de 98 ans. L'infortuné a promptement dépéri en prison et, huit jours après son incarcération, il expirait sur sa paille. C'est ensuite que se révéla l'insigne scélératesse des bourreaux. Les deux filles de M. de Maledent, toutes deux septuagénaires, implorèrent la grâce d'ensevelir le corps de leur père et de l'emporter pour l'enterrer décentement. Cette grâce leur fut refusée avec inhumanité; mais là ne s'arrêta point la barbarie des vampires. Ils ordonnèrent de débarrasser le dortoir du cadavre encore chaud. Deux journaliers, rendus

<sup>1</sup> Jacques de Lamase, grand-père de mon père et de mon oncle de Masgoutières, avait épousé, en 1682, Gilon-Paule de Maledent, mon arrière-grand'mère.

(Note de l'auteur.)

féroces par les exemples et les excitations des chefs, le prirent sans respect par les pieds et, le tirant après eux, lui firent dégringoler ainsi les cinquante degrés de l'escalier. A chaque marche, la tête du mort heurtait la pierre, se déchirait, se fendait, éclaboussant d'un sang noir les degrés et les murs. C'est dans cet état qu'ils l'abandonnèrent au milieu de la cour où il resta toute la nuit. Je ne sais où ils l'ont enterré, car ils font disparaître leurs victimes.

« Pauvre cousin de Maledent ! Te souviens-tu, mon frère, que nous aimions à lui prédire qu'il deviendrait centenaire ? Nous lui avons promis de célébrer son grand anniversaire par une belle fête, et je devais y prêcher le sermon.

« Dieu ne l'a pas voulu ! *O allitudo !*

« Beaucoup d'autres vieillards et d'infirmes sont morts de même, et aussi bien des jeunes gens que tu ne rencontreras plus, si Dieu te fait la grâce de retourner au pays.

« Je ne te parlerai pas des humiliations et outrages infligés aux femmes ou aux jeunes filles, parce que ma plume de prêtre se refuse à retracer de telles infamies. Sache cependant que l'honneur d'aucune n'est en sûreté et que des brutes avinées vont quelquefois le leur ravir jusque sous les yeux des maris et jusque sous le regard des mères. Pour quelques-unes le meilleur ou le seul moyen de se préserver est de consentir à se marier avec leurs tyrans, même avec leurs anciens domestiques, s'ils font partie d'un Comité. Elles espèrent, par ce sacrifice, se donner



une sauvegarde et procurer un protecteur à leurs familles.

« Les gens des Comités devinent ceux qui gardent encore un peu d'argent caché. Afin de le leur arracher ils les font incarcérer, puis mettent à prix leur libération sous caution. Ils taxent eux-mêmes le montant de cette caution, suivant l'estimation des fortunes présumées. M. Desors, de Meyssac, a payé 24.000 livres; M. de Bauvoir, 40.000, et il est âgé de 93 ans, mais on lui a fait entrevoir le sort de M. de Maledent. M<sup>me</sup> d'Anglard a payé 1.200 livres, nos amis de Soursac et de Lentillac, 2.000 chacun, la marquise de Fayat et sa sœur, la vicomtesse du Verdier, M<sup>me</sup> Green de Saint-Marsault, aussi 2.000. A Treignac, où je connais tout le monde, Faurie et Lavarelle ont extorqué plus de 50.000 livres dont M. Pesreaux a payé à lui seul 20.000; Lachaud en a donné 1.500; les deux Verdrigeat, 450 à eux deux. A Ussac, on a enfermé, certain jour, toutes les femmes des agriculteurs dans le château et on ne les a relâchées que moyennant paiement d'une rançon, depuis trois sous jusqu'à trois livres. •

« Et, malgré ces rachats, tous ne sont pas certains d'en être quittes. Il en est qu'on a fait payer deux ou trois fois.

« N'espère plus retrouver tes biens, du moins ton mobilier ni ton bétail. A Roffignac, à Charliac, à Vignols, à Lamase, à Fleyniat, à Uzerche et ailleurs, on a tout dispersé aux enchères.

« Beaucoup de tes voisins, de ceux que tu croyais

de tes amis, de ceux que tu as obligés, se sont montrés les plus cupides. Je peux te citer entre autres le notaire à qui tu avais accordé ta confiance quand tu l'eus retirée à Bonnélye. Je t'avertissais de te méfier, que cet homme ne me disait rien de bon, qu'il était trop porté sur son ventre pour être honnête. Tu n'as voulu rien entendre. Eh bien ! Bonnélye n'a pas paru aux enchères, tandis que l'autre a montré une âpreté sordide, à déguster les plus impudents <sup>1</sup>.

« On trouve difficilement acquéreur de tes biens-fonds, parce qu'on craint toujours un revirement de fortune et on a peur d'être obligé de te rendre compte plus tard. Cependant plusieurs domaines sont déjà vendus, entre autres celui de Rioupeyroux. L'acheteur, l'huissier Bayle, m'a juré qu'il te le rendrait à ton retour. Je n'en crois rien, à moins qu'il n'y soit forcé ! Cet hypocrite fait figure d'honnête homme quand il parle aux honnêtes gens, mais au club il fait les motions les plus subversives. On l'accuse d'être l'auteur principal de la mort du mendiant Picharou qu'ils ont guillotiné pour avoir dit qu'il mangeait à sa faim quand tu étais encore au pays. Ils ont guillotiné aussi M. d'Arche, M. de la Filolie et plusieurs autres.

<sup>1</sup> Nous n'avons d'ailleurs pas eu de chance avec nos hommes de confiance. Le notaire Lascaux, que mon père avait nommé juge de Roffignac et de la Chartrouille, est devenu le jacobin le plus forcené d'Allasac. De même, notre juge seigneurial de Lamase et de Charliac, qui a terrorisé les honnêtes gens d'Uzerche.

*(Note de l'auteur.)*

« Voilà ce que tu dois savoir, et ne t'étonne point si je suis si bien renseigné dans ma prison. C'est dans ce sombre séjour que se concentrent toutes les nouvelles et, comme on n'a plus rien à risquer, on ne se gêne pas pour les dire. Chaque jour, il nous arrive de nouveaux compagnons d'infortune, ramassés au hasard dans tous les coins du pays. Nous vivons tous ensemble, parce que tu penses bien que la maison Nayne n'est pas assez grande pour fournir une chambre à chacun. Et que faire ensemble, sinon se raconter ce qui se passe au dehors?

« Te l'avouerai-je? En dépit des tristesses du temps, en dépit même de l'horreur de ces nouvelles qui renouvellent nos angoisses, c'est comme une consolation de pouvoir ainsi converser librement. Certains prisonniers n'ont pas perdu leur gaieté, et leur caractère enjoué distrait la tristesse des autres. Nous nous préparons du reste tous à une mort prochaine, nous exhortant mutuellement à bien mourir.

« Nous sommes ici plus de trente prêtres. Dernièrement, le jour même du mardi gras, il nous en est arrivé de Treignac une fournée d'une douzaine, accompagnés d'autant de laïques. Ils ont été amenés sur des ânes, la tête tournée vers la queue et affublés de grotesques oripeaux. Leurs conducteurs leur faisaient remarquer la générosité de la République qui leur procurait des montures au lieu de les contraindre à venir à pied. La populace les a hués et s'est gaussée d'eux.

« On m'assure que le nombre des prêtres reclus

dans le département, tant ici qu'à Brive, Tulle et Ussel, s'élève à plus de cent cinquante. On en a guillotiné deux à Tulle. Les desseins de la Providence sont insondables; ceux qui meurent en prison sont ainsi abondamment pourvus de secours spirituels.

« Dans les campagnes, personne n'en est dépourvu non plus. D'autres prêtres, cachés ou déguisés, ont encore échappé aux recherches et veillent soigneusement à remplir tous les devoirs de leur état. J'ai délégué à l'un d'eux le soin des huit paroisses que l'évêque m'avait confiées au commencement des troubles. Tant que je suis resté libre, j'ai conscience de n'avoir pas laissé un mourant sans confession, un enfant sans baptême, un mariage sans bénédiction. J'ai dit souvent la messe et donné de nombreuses communions. Hélas! je ne puis plus secourir mes ouailles autrement que par mes prières, mais je suis sûr que mon suppléant me remplace avantageusement.

« Des paysans intrépides recèlent ces prêtres et leur facilitent la célébration de la messe. On les appelle les « cacheurs de prêtres ». On m'a signalé, parmi eux, un gros propriétaire de Saint-Bonnet-Elvert, qui risque tous les jours sa vie et sa fortune. Dieu le récompensera de son dévouement à sa sainte cause <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce paysan, que ne nomme point l'abbé, s'appelait Graffeuil, et sa mémoire reste vénérée dans le pays. Plus de dix de ses descendants ont été ou sont encore prêtres dans le diocèse. L'un d'eux vient de mourir grand-vicaire et prélat domestique de S. S. La famille n'a du reste jamais cessé de prospérer; c'est une des plus honorées de la contrée.

« Les prêtres jurcurs témoignent d'autant de zèle que les réfractaires. Presque tous se sont rétractés en secret et ont reçu l'absolution. Les endurcis se sont mariés ou mènent une vie scandaleuse et se montrent les plus enragés des terroristes.

. . . . . leur impiété  
Voudrait anéantir le Dieu qu'ils ont quitté.

« C'est un prêtre fidèle qui se charge de nos correspondances. Il nous rend constamment visite, si l'on peut appeler « visite » les apparitions brusques et brutales qu'il fait parmi nous. Il vit publiquement à Uzerche, si bien déguisé qu'on ne peut le reconnaître. Il fait soi-disant le métier de portefaix et se tient à la porte du club des Jacobins, aux heures de séances, pour cirer les chaussures et faire les commissions des citoyens libres. Il paraît si ferme républicain qu'on lui a donné la charge de nettoyer les deux prisons et d'enlever les ordures de ces « sales aristocrates et calotins ». On lui permet aussi de faire des petits trafics avec les prisonniers qui gardent quelque argent. Il pénètre la pipe à la bouche, proférant des injures et des menaces, rudoyant ceux pour qui il a des lettres à remettre, de façon à les leur glisser sans qu'on s'en aperçoive. Il empoche de la même façon celles qu'on lui confie et fait aussi le triage des ordures, si quelqu'un lui a fait signe qu'elles contiennent un message.

« Il procède à peu près identiquement dans la



prison des femmes, sauf qu'il les outrage encore plus vilainement, surtout celles qui sont malades. En réalité, c'est pour approcher d'elles plus près et les confesser. C'est ainsi qu'il a donné l'absolution et le saint Viatique à notre sœur Charlotte.

« Il a confié à la plus discrète des prisonnières une petite boîte en métal pleine d'hosties consacrées, avec mission de communier les agonisantes en cas d'urgence.

« Cet homme de Dieu m'a autorisé à te le nommer comme je te nomme d'autres personnes dans cette lettre. Ce nonobstant, je n'use pas de la permission. Dieu, je l'espère, te le fera connaître ou à tes enfants, et vous pourrez lui marquer ma reconnaissance <sup>1</sup>.

« Après tout, je ne crois pas qu'il soit ignoré de nos coquins autant qu'il le pense. Nauche et Bayle, par exemple, sont bien trop rusés pour ne point soupçonner, tout au moins, le métier qu'il fait. Les plus criminels ont certainement gardé, au fond du cœur, quelque trace d'humanité et quelque ferment de christianisme qui leur vient de leur baptême. Ils s'imaginent, par quelques bonnes actions accomplies en cachette, contrebalancer les horribles méfaits opérés en plein jour, sans doute dans l'idée de marchan-

<sup>1</sup> Des indiscretions ultérieures m'ont permis de penser que ce prêtre dévoué était un nommé Boulière, que j'ai connu depuis curé de Péret. J'ai essayé d'obtenir de lui confirmation de mon soupçon, mais il a toujours détourné la conversation de ce sujet qui offensait sa modestie.

(Note de l'auteur.)

der à Dieu leur damnation au jour du grand Jugement.

« En ma qualité de prêtre je souhaite que ce calcul soit juste.

« Quoi qu'il en soit mon saint confrère m'a encouragé à mettre dans cette lettre la bride sur le cou à ma plume, me certifiant qu'elle ne sera point interceptée et qu'elle arrivera à destination tôt ou tard. Comment s'y prendra-t-il? Je n'en sais rien.

« Tout bien réfléchi d'ailleurs je ne puis me compromettre davantage que je ne le suis déjà auprès de nos persécuteurs et je ne compromets aucun de ceux que je désigne, pas même mon commissionnaire bénévole, puisque son affaire serait claire au cas où on le surprendrait faisant le métier de courrier des détenus. D'autre part, cette lettre découverte ne pourrait te nuire, puisque ton existence — la seule chose qui te reste comme à nous — est à l'abri de l'autre côté de la frontière. Et puis, il faut que tu saches tout.

« Adieu donc, mon très cher frère et aîné; je t'envoie les moins mauvaises nouvelles vers la fin pour que tu ne croies pas, comme je l'ai cru moi-même, que nous sommes arrivés au règne de l'Antéchrist. Les saintes Écritures annoncent qu'à cette époque terrible les bons paraîtront comme abandonnés de Dieu, et je viens de te faire voir qu'ils ne le sont pas.

« C'est seulement une très cruelle épreuve qu'il inflige à ses élus. « Il a pris son van », comme disent

encore les Écritures, et il fait le triage de ceux qui sont à lui.

« Mais que cette épreuve est longue et dure !

« Adieu encore. Fais bien mes compliments, ceux de la Ribière et ceux de Roffignac, à ma belle-sœur et à ceux de tes enfants qui seront auprès de toi.

« Ton frère,

« HENRI, *prêtre.* »

Je me suis promis de ne point commenter le tableau de mon oncle de Masgoutières. Je ne veux y ajouter qu'un trait qui peint, là comme ailleurs, la sottise prétentieuse des demi-lettrés que furent la plupart des révolutionnaires. Un nommé Besse, d'Uzerche, chargé de dresser, avant les enchères, le catalogue de notre bibliothèque, découvrit un *Cornelius nepos* et inscrivit bravement sur son catalogue : « Plus un livre par Corneille le neveu ». Il avait fait sa quatrième au collège et voulait le montrer ; il eût mieux valu qu'il n'eût point fait sa huitième.

Mon oncle La Ribière fut libéré quelques mois après le 9 thermidor. Il était désormais à la merci de ses persécuteurs qui se sentaient aussi parfaitement maîtres de lui en liberté qu'en prison.

Mais ils firent languir davantage mon oncle de Masgoutières qui était une proie moins facile, et ne lui ouvrirent les portes de son cachot qu'au cours de l'été 1795. Sa libération n'alla pas d'ailleurs sans échange de correspondances nombreuses entre le prisonnier et les personnes qu'il croyait capables de

s'intéresser à son sort, et sans envoi de multiples pétitions aux représentants du pouvoir.

Parmi les correspondants de mon oncle, à cette époque, je remarque un nommé Beneyton, de Salon, Lavareille, de Treignac, et l'inévitable Nauche.

Beneyton le berne, et Lavareille, qui l'avait arrêté de concert avec Nauche, le raille. J'ai sous les yeux une lettre où on lui conseille de déclarer qu'il a prêté le serment constitutionnel et qu'il a acheté des biens nationaux. Au prix de ce double reniement on lui promet de le relâcher. Ces gens-là voulaient donc le salir dans son honneur de prêtre après l'avoir atteint dans sa liberté et l'avoir menacé dans sa vie.

Mais leur perfidie portait à faux. Du consentement de son évêque légitime, Mgr Du Plessis, le prier de Masgoutières avait prêté un serment conditionnel parfaitement orthodoxe, et, toujours avec la même autorisation, il avait acheté de ses deniers une partie de son prieuré, avec l'intention de le rendre à l'Église. En règle avec sa conscience, il ne devait garder aucun scrupule à reconnaître la matérialité de deux faits en apparence exacts, la prestation du serment et l'achat d'un bien national.

On le relâcha donc. Du reste, l'objet principal de la persécution était désormais rempli. Des fortes sommes dont on l'avait délesté de vive force il ne recouvra que neuf louis doubles trouvés dans sa bourse et que Lanot, moins canaille en cette circonstance que les aigrefins d'Uzerche, lui rendit. Quant à son bien, c'est-à-dire aux domaines du

prieuré, ils étaient réduits à rien, du moins quant aux revenus. Le séquestre les avait dilapidés, pour plusieurs années d'avance, pendant les dix-huit mois de sa gérance.

Mon oncle de Masgoutières était donc aussi complètement dépouillé qu'un vulgaire émigré.

Il reprit, aussitôt libre, ses fonctions de curé de ses huit paroisses, exerçant les lourdes fonctions de pasteur avec un zèle infatigable, tenant un registre exact des mariages, des naissances et des morts. Il se préoccupa aussi de réparer les ruines matérielles de son prieuré, mais le temps lui manqua pour mener cette tâche à bonne fin. Il mourut au bout de deux ans, épuisé par son séjour en prison et par ses privations, laissant en souffrance les gages accumulés de sa vieille servante. Mon père, au retour d'exil, s'engagea en son lieu et place, pour un tiers seulement, parce que les enfants de ma tante de la Morélie devaient un second tiers, et Dessus, qui avait capté le petit héritage de mon oncle La Ribière, le troisième tiers. Mes cousins de la Morélie se sont exécutés de fort bonne grâce, mais il m'a fallu menacer les Dessus de poursuites pour les décider à remplir leur devoir.

Je relate ce minuscule détail pour montrer à quel degré de ruine les malfaiteurs révolutionnaires du pays avaient réduit tous les honnêtes gens, sans égard pour l'âge — car mon oncle de Masgoutières avait plus de soixante-dix ans quand ils l'emprisonnèrent — sans respect pour son caractère sacré, oublieux



en outre de l'amitié qu'ils lui avaient témoignée quand il était riche et influent.

J'ai voulu aussi dégager la mémoire de mon oncle de toute suspicion d'insolvabilité. Nous avons réglé toutes ses petites dettes jusqu'au dernier liard. Nous avons veillé à ce que le bien d'Église, suivant sa volonté expresse, retournât à l'Église, sans nous permettre d'en distraire un sol pour un usage profane.

POST-SCRIPTUM. — On m'a fait voir, depuis mon retour dans mes foyers, un grand nombre d'actes d'accusation libellés contre les victimes de la Terreur. J'ai copié celui de M. Lacoste, un des plus honnêtes gens du pays, magistrat des plus estimés de Tulle.

Sa lecture montrera le degré d'ignominie et d'imbécillité où étaient tombés les misérables qui commandaient alors.

J'en ai corrigé les fautes d'orthographe aussi honteuses que les sottises que contient le papier :

#### MOTIF D'ARRESTATION DE COSTE CI-DEVANT AVOCAT.

« La Coste, désigné sous le nom de sapeur de la contre-révolution. Pour connaître cet individu profondément pervers, il est essentiel d'entrer dans sa conduite avant et après la Révolution. Cet être profondément ignorant se fit d'abord graduer pour se donner un nom; il joua un certain rôle en qualité de lieutenant de la justice du ci-devant évêque de Tulle. Ses principales occupations furent au contraire

de la ci-devant église de Saint-Julien. Le motif de cette grande fréquentation était de se donner à l'extérieur un air de probité, et, pour la colorer, il affectait de faire des annonces à sa porte pour en imposer au peuple crédule. Ce prestige a duré un certain nombre d'années, parce que le peuple ne considérait que les actions extérieures. Un écu de six francs changé en liards et divisé en quinze sols à certains pauvres lui avait donné une espèce de confiance populaire. On en parlait avec une espèce de vénération. Mais la Révolution arrive. Le masque d'hypocrite est tombé et la perversité de son âme s'est fait connaître telle qu'elle était. La profondeur de ses crimes a paru au grand jour, et ce singe des ci-devant saints n'a été comme eux qu'un cœur corrompu et profondément scélérat dont le but a été dans tous les temps de séduire le peuple. Analysant sa conduite depuis le commencement de la révolution, d'abord nous le voyons paraître dans l'assemblée du ci-devant ordre des avocats, et débuta pour s'opposer à ce qu'on demande, dans la rédaction des cahiers de l'assemblée des bailliages, le droit de réduire ses rentes. On le voit ensuite dans une autre liste s'opposer à ce qu'on demande : l'abolition en partie des droits de servitude dont le peuple était accablé. On le voit grand ami de l'esclavage; le bas valet des anciens chanoines, dont il a été toute la vie le factotum par circonstance du ci-devant prévôt dont il a enlevé tous les titres et les meubles dans l'espoir d'une contre-révolution. On le voit, au moment du ser-

ment des prêtres, coalisé avec toute cette bande impure et scélérate. Sa maison est le repaire de tous les brigands. C'était le lieu de leurs séances, de tous les projets contre-révolutionnaires. Son bien et sa fortune est à leur disposition. C'est lui qui est nommé dans ce conciliabule pour aller fanatiser les religieuses conjointement avec ses grands amis Grandchamp, Graviche, Brival et Bardon, prêtres réfractaires. Toutes les machinations qui ont eu pour motif de faire égorger les patriotes sont sorties de ce repaire. C'est là où ont été faites les listes de proscription. C'est là où les têtes des patriotes ont été condamnées à l'échafaud. C'est là qu'au nom de Dieu on a juré d'égorger tous les bons citoyens, et les projets du neuf Avril... 92 furent ébauchés dans cette caverne de brigands. C'est le membre qui dans le temps partageait les crimes de Melon, le maire, en sa qualité d'officier municipal conjointement avec ses dignes collègues, travaillait à fomenter la guerre civile et à préparer la guerre du petit Coblenz. Tout le monde est instruit du rôle qu'il jouait dans cette affaire. C'est lui qui distribua les cartouches et rassemblait les conjurés au point qu'il doit être regardé à juste titre comme un des principaux moteurs de cette scène contre-révolutionnaire. Les remords de ses crimes, s'il est possible qu'il puisse en exister dans un être aussi pervers, ou, pour mieux dire, la peur l'obligea à fuir de cette commune pour aller se réfugier d'abord parmi les royalistes de la Vendée dont il a fui à la vue des républicains et pour aller se réfug-

gier parmi les royalistes de Bordeaux, où la présence de l'armée révolutionnaire qui allait punir les coupables l'a fait fuir jusqu'à Tulle. En connaissant qu'il était coupable, il est allé se réfugier dans le repaire décrété pour les brigands, en attendant le glaive de la loi qui doit le frapper.

« Pour copie conforme au registre :

REIGNAC, *prt*; CLEYNIE AINÉ, *S<sup>re</sup>* .»

---

## XII

### LE 18 FRUCTIDOR

SOMMAIRE. — Le décret du 10 janvier 1795 invite les émigrés à rentrer. — Quelques-uns profitent de cette invitation fallacieuse. — Je détourne mon père de les imiter. — Le coup de force d'Augereau. — Le décret du 19 fructidor lancé contre les émigrés. — Perquisitions domiciliaires. — Les assassinats de Quiberon et le général Lemoine. — Les exécutions militaires dans toute la France. — M. Merle d'Ambert. — Exécutions de femmes et de vieillards à Toulon et à Marseille. — La Bussière. — Clotilde de Surville. — Le rôle odieux de Merlin de Douai. — Il essaie de déshonorer les commissions militaires. — Quelques-unes refusent de se prêter à ses fantaisies. — La chasse aux pretres réfractaires. — Les paysans d'Alsace. — Profonde perversité des Girondins. — Post-scriptum. — Le 18 brumaire. — Bonaparte au régiment de la Fère. — Son arrivée au pouvoir. — Il déçoit toutes les espérances. — Trois raisons de son attitude révolutionnaire — Merlin devient son conseiller. — Influence néfaste du règne de Napoléon. — Les mensonges de Lareveillère-Lépeaux. — Le livre de l'abbé de Reignefort. — Les plus vils coupables.

### I

*Octobre 1799.* — Je ne me féliciterai jamais assez de n'avoir pas suivi en Russie mes camarades de l'armée de Condé. Le congé volontaire auquel je me suis résigné m'a permis, en effet, de donner un bon



conseil à mon père. Si je n'avais pas été auprès de lui au mois d'août 1797, si je ne lui avais démontré alors l'imprudence qu'il s'apprêtait à commettre en se rendant à Paris pour y solliciter sa radiation, un nouveau crime serait commis sans doute à l'heure actuelle; je pleurerais le meilleur des pères et le plus vertueux des hommes.

Sa résolution était prise. Ne recevant point de réponse à la pétition qu'il avait adressée au printemps de 1795 aux administrateurs de son district, et nominalement à Nauche, l'un d'entre eux, pour se conformer au décret de la Convention du 10 janvier de la même année, invitant les émigrés de sa catégorie à venir en France réclamer leur radiation et leur garantissant la vie sauve; mon père, excédé d'ailleurs par des tristesses toujours renaissantes, s'était mis en tête de s'adresser aux chefs du pouvoir directement et sur place. Aux remontrances apeurées de ma mère, il alléguait le proverbe : « Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints. »

J'observai que si les « saints », auxquels il faisait allusion, sont traîtres, cruels, fourbes, voleurs, répugnants de mauvaise foi, c'est parce que leurs « Dieux » sont perfides, féroces, cupides, dresseurs d'embûches, artisans de guet-apens. Les premiers pensent plaire aux seconds en imitant en petit ce que ceux-ci font en grand, et ils leur plaisent en effet.

Je fis remarquer que le Directoire était composé des personnages les plus tarés, sans contredit, de la Révolution : de Barras, de Carnot, pour n'en citer que

deux, qu'aucun scrupule ne devait arrêter, aucun crime faire rougir. C'étaient les Girondins au pouvoir, et nous étions convenus ensemble que les Girondins sont les plus misérables des révolutionnaires, cent fois plus exécrables que les Jacobins, bêtes fauves qui ne sont plus à redouter quand elles sont repues, tandis que rien ne ralentit la méchanceté des vipères dont le venin se renouvelle après chaque morsure.

J'ajoutai que nous n'avions pas affaire seulement aux Girondins proscrits au 31 mai 1793 et échappés aux recherches de leurs adversaires, mais aux Girondins sans l'étiquette et partant plus dangereux, aux Girondins qui avaient traversé la Terreur en hurlant avec les loups, applaudissant et coopérant aux décrets les plus sanguinaires. S'ils avaient châtié cruellement Robespierre et sa bande, c'était moins pour le punir de ses crimes que pour se venger en sauvages de la peur qu'ils en avaient eue. Les Sieyès, les Barras, les Treillard, les Fourcroy, les Merlin de Douai me paraissaient, en un mot, dépourvus de tous les sentiments qui séparent l'homme de la nature de l'animal de proie. Merlin me semblait le plus détestable parce qu'il est instruit et sait colorer les forfaits des apparences légales. Lors du procès de Louis XVI il avait enseigné aux hésitants l'art de fouler aux pieds le devoir et la pitié sans paraître violer les règles du droit, rassurant ainsi certaines consciences troublées qui, en suivant leur penchant, auraient épargné à la France l'opprobre du régicide. N'était-ce point une

témérité d'accorder quelque confiance aux promesses doucereuses de ces gens-là ?

Mon père tombait d'accord avec moi sur tous les points. Néanmoins, il ne voulait point démordre de son idée, prétextant que, dans la situation où nous étions réduits, un risque de plus ou de moins ne pèserait guère dans la balance de nos destinées.

Il fallut que ma mère et ma sœur joignissent leurs supplications aux miennes pour lui arracher l'engagement de surseoir six mois encore à l'exécution de son funeste projet.

Un mois ne s'était pas écoulé depuis cette discussion de famille qu'éclata la nouvelle du coup de force du 18 fructidor — 4 septembre 1797.

Toutes les garanties dont se flattaient les honnêtes gens étaient supprimées. L'Assemblée des Cinq-Cents, composée pour les trois quarts de bons Français, royalistes secrets, était sabrée par cette brute soudarde d'Augereau qui, le talent militaire en plus, ne valait pas mieux qu'Henriot le septembriseur, le chef des assassins soudoyés par la Commune, le général du coup de force du 31 mai. La Révolution redevenant ainsi maîtresse absolue, il fallait s'attendre au retour des abominations dont le souvenir était encore chaud.

En effet, le lendemain même du jour marqué par ce qu'ils appellent « leur victoire », le 19 fructidor, nos Girondins, sûrs maintenant de l'impunité, les Sieyès, les Lareveillère-Lépeaux, ont porté un décret draconien contre les émigrés rentrés et les prêtres

insermentés; ils ont chargé Merlin, leur ministre de la Justice, de l'appliquer.

Aux uns et aux autres il fut ordonné de quitter la ville où ils résidaient dans les vingt-quatre heures et le territoire de la République dans les quinze jours; aux émigrés sous peine de mort immédiate, aux prêtres sous peine de déportation à la Guyane. Aucune excuse ne serait admise, ni la maladie, ni l'impécuniosité, ni aucun autre empêchement quelconque.

Quand ces nouvelles désastreuses nous parvinrent presque aussitôt à Offenbourg, mon père mesura l'étendue de l'imprudence qu'il aurait commise en cédant à l'impatience de revoir sa patrie, et me remercia de l'avoir dissuadé de son dessein.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur les suites qui seraient données à la politique inaugurée par la faction victorieuse. Des optimistes entêtés avaient beau nous dire que ce décret du 19 fructidor n'était qu'un épouvantail à moineaux, qu'il ne serait jamais exécuté, que la France, saturée de sang innocent, n'en permettrait pas l'application, qu'elle se lèverait d'un bout à l'autre, que toutes les provinces ne seraient bientôt plus qu'une Vendée. Nous étions persuadés, au contraire, que les scélérats du pouvoir se montreraient impitoyables. C'étaient des Girondins, et les Girondins versent le sang et torturent l'innocence, non par fureur comme les Jacobins, mais par volupté. Ils y mettent de l'hypocrisie, parce que ce vice est un ragoût des raffinés du crime.

A partir de ce jour, nous avons suivi les gazettes

de France et d'Allemagne avec plus d'attention qu'auparavant; nous avons mis de côté les lettres qui nous parviennent quand même du pays; nous avons interrogé avec soin les nouveaux proscrits qui fuient la terre d'épouvante, et j'ai noté au jour le jour tout ce que j'ai pu recueillir de ces diverses sources d'information.

Ce sont ces notes dont je forme ici un faisceau compact.

La chasse aux émigrés rentrés et aux prêtres fidèles a commencé même avant l'expiration du délai dérisoire de quinze jours accordé aux victimes désignées pour se mettre à couvert à l'étranger. Aussitôt pris, aussitôt fusillé, car on ne guillotine plus; on n'a pas osé rétablir le tribunal révolutionnaire; on confie à des commissions militaires le soin de condamner, et les condamnés sont mis à mort sur-le-champ.

A Paris, les perquisitions domiciliaires ont recommencé comme à la veille des massacres de septembre; on arrête à tort et à travers et on livre les suspects au général Lemoine, qu'ils ont nommé gouverneur de la capitale parce qu'il a donné déjà des preuves de rare férocité.

C'est ce Lemoine, ami de Lanjuinais, qui a organisé à Vannes et à Auray les conseils de guerre chargés d'exterminer, un à un, au mépris d'une capitulation jurée et du droit des gens, les combattants royalistes de Quiberon. Il les envoyait aux pelotons d'exécution, chaque jour par fournées de trente ou quarante, se plaisant à prolonger les angoisses des



survivants, insultant ses victimes dans leur marche vers la mort.

Ayant appris que l'un de ces malheureux était bon dessinateur, il lui assigna pour prison sa propre maison, l'invitant à donner à sa fille des leçons de son art, le faisant dîner à sa table, le traitant paternellement, encourageant même le penchant que les deux jeunes gens témoignaient l'un pour l'autre.

Quand tous les prisonniers furent tombés sous les balles assassines, Lemoine offrit à son hôte un repas meilleur que de coutume et, après le dessert, lui dit tout à coup :

« A votre tour, jeune homme !

— A mon tour ? Quel tour ?

— Et d'être fusillé, parbleu ! Allons ! Pas de protestations. Le peloton vous attend dans le jardin. »

Le jeune homme salua galamment M<sup>lle</sup> Lemoine, qui s'évanouit ; il prononça quelques paroles dures à l'adresse de son bourreau qui ricana, puis il descendit, fort calme, et se plaça de lui-même à son poste de mort. Refusant de se laisser bander les yeux, il voulut commander le feu et tomba en criant : « Vive le Roi ! » Lemoine ricanait toujours <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le duc d'Angoulême, passant récemment dans la ville où le général Lemoine mange sa retraite, celui-ci a sollicité l'honneur de lui présenter ses hommages. Il a été reçu immédiatement et cordialement. Mgr le Dauphin n'a fait aucune allusion au passé de son visiteur, sous prétexte que ce n'eût pas été chrétien. Un Vendéen aurait été consigné dans l'antichambre. Ou nos princes se moquent de nous ou ils ont perdu le sens du juste et de l'injuste : Δίκαιον και ἀδίκαιον.

(Note de l'auteur, 1828.)

C'est à cet homme que le Directoire replâtré a confié le soin d'exercer ses cruautés.

Le 17 janvier, il a fait périr M. de Trion, de Confolens, chevalier de Malte, qui avait fait la guerre en Vendée. Une amnistie antérieure couvrait tous les insurgés et combattants de cette province. M. de Trion vivait tranquille, se reposant sur la foi des traités. Mais il avait du bien, et les révolutionnaires de son district enrageaient de n'avoir pu l'en dépouiller pendant la Terreur. Ils l'ont dénoncé comme émigré rentré et, sans plus ample information, on l'a conduit au supplice.

Il a fait périr également un nommé Julien Dubreuil, âgé de vingt-deux ans. Celui-ci avait quinze ans quand il émigra avec ses parents, et leurs lois exemptaient de toute poursuite ceux qui étaient sortis de France avant seize ans révolus. Ils n'ont rien voulu entendre.

Le comte de Lorges, le chevalier Desroches, le comte de Mesnard <sup>1</sup> n'ayant pu, faute d'argent, franchir la frontière avant la quinzaine de grâce, ont été fusillés.

Il n'a servi de rien aux victimes désignées de pousser la soumission jusqu'à la platitude, presque jusqu'à l'apostasie.

L'ancien colonel du régiment de marine, M. Merle d'Ambert, s'était distingué, au début de la Révolution, parmi les officiers les plus déterminés à barrer

<sup>1</sup> Le colonel de Mesnard était le frère aîné du comte de Mesnard, qui a accompagné la duchesse de Berry dans son expédition de 1832.

(Note de l'auteur, 1835.)

la route aux désordres publics. Mirabeau l'avait dénoncé à la tribune pour avoir manqué d'égards envers les gardes nationaux de Marseille où il tenait garnison. Supposant que la Monarchie se résoudrait enfin à se défendre, il s'était rendu en Angleterre, en mai 1792, muni d'un passeport parfaitement en règle, en attente des événements, et décidé à revenir pour offrir son épée au Roi, si les événements se déroulaient comme il le désirait. Ces événements, grâce à la mollesse de la défense de Louis XVI, furent le 10 août et ses suites.

M. Merle d'Ambert, désormais renseigné sur l'avenir de la cause royale, s'empessa de rentrer en France et de prêter le serment civique, le 25 septembre 1792, serment impliquant adhésion pure et simple à la République.

Ses concitoyens l'avaient inscrit quand même sur la liste de leurs émigrés. Il protesta et, dès le 28 février 1793, obtenait sa radiation, par décret spécial de la Convention.

Il avait été arrêté comme suspect au fort de la Terreur et relâché après le 9 thermidor. Rendu de plus en plus circonspect par les dangers courus et difficilement surmontés, il s'était ingénié, depuis lors, à donner des preuves irrécusables de son républicanisme. S'étant fait élire commissaire de sa section, il correspondit avec le gouvernement pour affaires de service, faisant précéder sa signature de « citoyen Merle, » de la devise « la fraternité ou la mort ! » Il jura haine à la royauté et à l'anarchie, attachement

et fidélité à la République. Enfin, gage suprême, considéré comme indice indiscutable de civisme, il acheta un bien national dans les environs de Paris.

Les amis de M. Merle m'ont assuré qu'il l'aurait rendu certainement au propriétaire légitime. Mais si cette intention fut dans son cœur, rien ne la trahissait extérieurement.

Cet homme habile, qui probablement nous reprochait d'avoir émigré pour accomplir notre devoir jusqu'au bout, n'en fut pas moins arrêté nuitamment le 8 juin 1798, chez lui, à Paris, rue Basse-du-Rempart, et déféré à une commission militaire.

C'est le Girondin Cochon qui lui avait ménagé cette surprise. Plusieurs députés, Barras lui-même, Bernadotte, qui avait servi comme sergent dans son régiment, s'intéressèrent à son sort. Mais Cochon avait bien pris ses mesures. Il s'était fait adresser par la municipalité d'Ambert, en Auvergne, une dénonciation où Merle était représenté comme royaliste incorrigible et émigré rentré. Les démarches de ses protecteurs n'aboutirent qu'à retarder son procès de trois semaines. Il comparut le 29 juin. Le ministre Merlin lui refusa un défenseur et interdit aux juges de vérifier les dires des municipaux d'Ambert. M. Merle fut donc condamné sans être entendu et fusillé le lendemain dans la plaine de Grenelle. Il avait quarante-deux ans et laissait une veuve et deux orphelines.

M. Merle d'Ambert était resté en France dans l'espérance de préserver de la confiscation les vastes

domaines qu'il possédait en Auvergne. Ce fut son crime et sa perte. Frustrés dans leurs convoitises, ses voisins sans-culottes épiaient depuis six ans le moindre faux pas qu'il aurait pu commettre. Il n'en commit aucun, mais le 18 fructidor leur permit enfin de recourir au faux témoignage. Sa fortune patrimoniale tomba, par le fait de sa mort, dans le domaine public, et le bien national qu'il avait acquis près de Paris y retomba. C'est ce que demandaient les fripons.

Si l'on étudie plus tard, un à un, les dossiers des victimes de la Révolution, on s'apercevra sans doute que la plupart des assassinats ont eu pour point de départ la convoitise de voisins peu scrupuleux. D'où je conclus que ce grand mouvement prétendument régénérateur, appuyé sur les théories libertaires, égalitaires et fraternitaires, n'est au fond qu'une immense entreprise de brigandage à main armée.

Mais je reviens aux tueries de ces deux dernières années.

Pendant que les émigrés rentrés tombent à Paris sous les balles comme les feuilles des arbres quand il fait grand vent, la province, du moins certaines provinces, rivalisent de zèle.

On fusille à Caen, Poitiers, à Lyon, Rennes, Tours, Marseille, à Toulon et ailleurs.

Marseille et Toulon notamment sont sans pitié. Jamais les commissions militaires n'y prononcent d'acquittements, quels que soient l'âge, la condition, le sexe des infortunés qu'on traduit à leur



barre. A Toulon on exterminé des femmes enceintes ; à Marseille, une vieille revendeuse subit le même sort. Celle-ci n'avait jamais quitté son échoppe, même au moment des guillotinades de Barras, de Fréron et de Robespierre jeune. Elle s'offrait à le prouver, mais le tribunal militaire n'en chercha pas si long. On lui présentait une accusée ; on lui imposait la consigne de condamner ; la revendeuse fut donc expédiée au peloton d'exécution.

En s'embarquant à Toulon pour son expédition d'Égypte où il fait, dit-on, merveille, Buonaparte, apprenant ces horreurs, a été indigné. Il a lancé à la garnison de Toulon une proclamation fort dure où il reproche aux soldats et aux officiers d'accepter un métier déshonorant et il leur défend de fusiller, à l'avenir, aucune femme ni aucun homme ayant passé la soixantaine.

Il est étrange qu'un général se permette de réprimander des troupes qui n'appartiennent pas à son armée et de leur donner des ordres. Mais ce Buonaparte jouit d'un tel prestige, on le considère tellement comme le maître de la France que tout le monde s'incline avec respect devant ses injonctions. Depuis son passage à Toulon la commission militaire de cette ville a montré quelque modération.

Je ne puis continuer l'énumération des victimes de cette seconde Terreur, presque aussi sanglante que la première et cent fois plus méprisable. Je ne veux point terminer cependant sans envoyer le salut de l'épée à deux de mes camarades de l'armée de Condé,

MM. de La Bussière et de Surville, tombés sans gloire sous les coups des assassins de Fructidor.

La Bussière, grièvement blessé à Ober-Kambach, avait été fait prisonnier. A cette époque les soldats patriotes ne fusillaient presque plus les condéens après le combat. Non seulement le général républicain n'envoya pas mon ami à la mort, mais, ne pouvant l'échanger contre un des siens, en raison de sa blessure, il le fit parfaitement soigner à son infirmerie. Il ne se contenta point de cette marque d'humanité. Comme il était influent à Paris, il intrigua pour obtenir la radiation de son protégé, et ce fut chose faite à peine La Bussière sorti de convalescence. Notre camarade regagna donc ses foyers dans les environs de Poitiers. Son père n'ayant pas émigré, la fortune patrimoniale était demeurée intacte et, le père mourant sur ces entrefaites, il jouissait, sans plus s'occuper de politique et de discordes civiles, d'une très large aisance. C'était un scandale.

Dénoncé comme émigré rentré, La Bussière brandit en vain son certificat de radiation ; les juges ne se donnèrent pas la peine de l'examiner. Les soldats, épouvantés du crime qu'on les forçait à commettre, tirèrent mal, et mon ami, tout sanglant, resta debout après la première décharge. On recommença. Qu'importait aux bourreaux ! Les domaines de La Bussière étaient enfin confisqués.

M. de Surville avait été l'un de nos camarades les plus aimés et les plus estimés, je ne dirai point à cause de sa bravoure, car cette qualité est commune

dans nos rangs, mais nous lui savions gré de ses sentiments religieux, sincères sans affectation, et de son talent de poète, qui honorait le corps.

Nous savions tous de quel subterfuge il avait usé pour se faire connaître. Comme les pièces de vers en langue courante, qu'il publiait nombreuses dans le *Mercuré galant*, l'*Almanach des Muses* et autres recueils, passaient presque inaperçues, il imagina d'en composer en vieux français et de les mettre sur le compte d'une vieille dame de sa famille qui aurait vécu sous les règnes de Charles VI, Charles VII et Louis XI.

Il s'encourageait, dans son innocente supercherie, du stratagème de deux poètes anglais fort célèbres qui, sous leur nom propre, venaient de frapper en vain, eux aussi, aux portes de la renommée, Chatterton et Mac-Pherson <sup>1</sup>.

On s'y est laissé prendre en France et en Angleterre, si bien prendre que M. de Surville, Chatterton et Mac-Pherson sont victimes de leur mystification et qu'on fait toujours honneur à Rowley, à Ossian et à Clotilde de Surville de poèmes que ces personnages fabuleux n'ont sans doute jamais songé à écrire, si même ils ont existé.

Je possède très imparfaitement l'anglais moderne et pas du tout le gaélique. Je ne puis donc discuter

<sup>1</sup> C'est en 1770 et 1772 que Chatterton et Mac-Pherson ont publié sous les noms supposés de Rowley et Ossian des poèmes qui ont beaucoup ajouté à la gloire de la littérature anglaise et qui sont traduits en français.

les raisons invoquées par nos voisins d'outre-Manche pour persister dans leur erreur littéraire sur ce sujet ; mais l'obstination des Français à propos de Clotilde de Surville m'étonne.

Les expressions et les tournures de Clotilde de Surville ne ressemblent pas à celles de Villon ou de Charles d'Orléans, dont cette dame aurait été contemporaine. Tout au plus y découvrirait-on un lien de parenté lointaine avec la langue de Marot ou des poètes de la Pléiade, ce qui retarderait au moins d'un siècle l'acte de baptême de l'auteur prétendu. Encore convient-il de noter des différences. Si le vocabulaire de Clotilde de Surville et de Marot est sensiblement le même, la première observe généralement les règles de versification posées par Malherbe ; ce qui retarderait sa naissance encore d'un autre siècle.

Peut-être, après tout, le marquis de Surville aurait-il rencontré, dans ses vieux papiers de famille, des vers griffonnés par d'antiques parents ou parentes et se sera-t-il escrimé à les nettoyer, en s'efforçant de leur conserver une mine poussiéreuse. C'est la seule hypothèse que je puisse envisager en faveur de la thèse de ceux qui soutiennent l'authenticité de Clotilde.

J'ai tâché d'en avoir le cœur net avec notre camarade, mais il a chaque fois détourné la conversation. Outre la difficulté, en pleine campagne de guerre, de se prêter à de longs entretiens sur un sujet qu'il considérait comme futile, M. de Surville, que je n'ai

connu qu'en 1793 et 1794, avait alors d'autres préoccupations en tête.

Très religieux, comme je viens de le dire, il comptait parmi les très rares qui avaient fait sur eux-mêmes un retour complet. Il prétendait que toutes nos calamités sont la juste punition de l'impiété affichée au cours du siècle finissant, et prédisait que le peuple de France ne serait sauvé qu'après avoir fait amende honorable au cœur de Jésus. Dans sa ferveur d'apôtre il s'ingéniait à recruter des prosélytes qui propageassent cette opinion. Il en était arrivé au point de subordonner au rétablissement intégral de l'Église romaine, épurée de gallicanisme et de jansénisme, la restauration de la Monarchie elle-même, pour laquelle cependant son dévouement de gentilhomme fut toujours sans bornes.

Blessé, lui aussi, comme La Bussière, dans une petite escarmouche, il sollicita du prince de Condé un congé illimité. Il rentra hardiment en France, et je ne sais comment il s'y prit pour obtenir sa radiation. Le fait est qu'il l'obtint en 1796, et il revint dans son pays, le Velay. La religion, grâce à une courte et demie éclaircie, jouissait à cette époque d'une liberté précaire et d'ailleurs trompeuse. M. de Surville en profitait pour évangéliser les paysans, sans toutefois endosser le caractère de prêtre, assurant qu'un laïque jouirait, à cet égard, d'une plus salutaire influence.

Le 18 fructidor est survenu et, dès lors, tout a été remis en question. Les ecclésiastiques fidèles ont été



pourchassés avec autant de rage et plus de haine foncière qu'au temps de la grande Terreur. M. de Surville se fit « cacheur de prêtres ».

On le prit dans une grotte, écoutant la messe avec d'autres zéloteurs. Ceux-ci firent s'enfuir le célébrant avec les fidèles, et quatre assistants, dont lui, se rendirent aux gendarmes.

Livré à une commission militaire sous la double accusation d'être émigré rentré et propagateur de fanatisme, on a corsé son cas dans l'espérance de l'avilir, et on y a ajouté l'insinuation de faux monnayage. Pourtant, les juges n'en demandaient pas tant. Ils l'ont condamné avec ses trois compagnons et les ont fusillés dans les environs du Puy <sup>1</sup>.

Le remplacement de Fouquier-Tinville et de ses émules de province par des officiers, souvent ignorants, dénote l'astuce criminelle des Lareveillère-Lépeaux et des Merlin. Ils ont cherché ainsi à déshonorer l'armée, contre laquelle ils professent la haine

<sup>1</sup> J'ignore si l'on compte de mes compatriotes limousins parmi les victimes de Fructidor, mais j'en sais deux qui n'ont échappé que par une fuite opportune aux poursuites dont ils étaient l'objet : MM. Saint-Martin de Bagnac et M. de Meyvières de l'Ortolary.

M. de Bagnac fut dénoncé comme émigré rentré, quoique n'ayant jamais quitté le pays. Il se hâta de se réfugier en Vendée, où grondait une nouvelle insurrection.

Même mésaventure survint à M. Étienne de Meyvières qui se tira d'affaire de la même façon. Ce Meyvières était cousin du propriétaire du Repaire, dont l'un des fils fut guillotiné à Paris par les soins de Nauche, et les deux autres ont servi avec moi à l'armée de Condé. Le père de M. Étienne de Meyvières avait acheté l'Ortolary aux Rochon.

MM. de Bagnac et de Meyvières sont rentrés dans leurs foyers après la grande amnistie. Leurs propriétés n'avaient pas été vendues.

(Note de l'auteur.)

du lâche contre le courageux. Ils s'efforcent de la rendre complice aux yeux du public, et même coupable principale de leurs propres forfaits. D'autre part ils évitent les protestations qu'aurait fait naître le relèvement de la guillotine en permanence, sachant bien que les fusillades s'exécutent généralement dans les cours des casernes et que, même opérées en plein jour, elles n'impressionnent guère les foules.

Afin de mieux s'assurer le concours obéissant de l'armée dans l'œuvre d'injustice et de mort, Merlin a édicté une procédure qui réduit le rôle des commissions militaires à un métier purement mécanique. C'est la police qui instruit les procès des victimes désignées, décidant souverainement et sans entendre les inculpés, si ceux-ci sont émigrés rentrés ou non, ou bien fanatiques ou coupables d'autres crimes de ce genre. La police les renvoie tout saucissonnés aux commissions militaires qui n'ont plus qu'à constater l'identité des patients et à prononcer la peine de mort, la seule laissée à leur disposition. Aussitôt prononcée, aussitôt exécutée. Le malheureux passe de la barre du tribunal au poteau.

Que voulez-vous que fassent des officiers sans instruction auxquels on impose une telle consigne et qui sont dressés à trembler devant un tas de robins, lesquels ont déjà guillotiné une trentaine de leurs généraux victorieux? Je parle, bien entendu, des officiers nouveaux promus, de ceux qui sortent de la basse classe, qui n'ont rien étudié et, par conséquent, n'entendent rien aux grimoires des hommes de loi.

Quant aux officiers félons, transfuges de nos rangs, qui acceptent et remplissent cette fonction de juges-bourreaux, je n'en parle pas ; j'aurais trop à dire.

Néanmoins, tant est puissant le sentiment de l'honneur dans toute armée organisée — et je n'excepte point l'armée républicaine, que nous avons appris à admirer toujours, à estimer souvent — que l'assouvissement des fantaisies homicides des savants Merlin et Treilhard a rencontré en beaucoup d'endroits des difficultés inattendues.

Je reçois de France, à ce sujet, des renseignements dont mon âme de soldat se réjouit grandement.

Plusieurs Commissions militaires ont refusé de siéger ; d'autres ont revendiqué le droit d'étudier les dossiers des accusés qu'on amenait à leur barre et, les ayant reconnus innocents, les ont absous. Il est vrai qu'on maintient quand même ceux-ci en prison. D'autres enfin, stylés au dehors par des hommes de bien et de science, ont eu recours aux subtilités du Code pour retarder le prononcé des sentences, en attendant des jours meilleurs ; soulevant des conflits, se déclarant incompétentes, renvoyant les inculpés du nord au midi et de l'est à l'ouest, se reconnaissant quelquefois insuffisamment éclairées et réclamant un supplément d'instruction. On m'a cité un malheureux, nommé Bordes, qu'on traîne ainsi, depuis quinze mois, de tribunaux en tribunaux.

Merlin enrage, mais on commence enfin à le mépriser, et du mépris à la désobéissance formelle il n'y a pas loin.

Il se venge sur les prêtres insermentés et veut contraindre les commissions militaires à les fusiller comme des émigrés rentrés. Quelques-unes, dans le commencement, se sont prêtées à ce caprice.

C'est ainsi que M. Stachler, curé de Neuve-Église, près Schlestadt, a été fusillé le 4 février de l'an passé ; je l'avais connu vicaire à Strasbourg. Deux mois auparavant, un chanoine Dauthémy — de Blois, je crois — avait subi le même sort.

On avait débuté, le 24 octobre 1797, par un nommé Lempereur ; on avait continué à Marseille par un M. Donadieu, âgé de quatre-vingts ans.

C'est en Bretagne et dans les autres provinces de l'Ouest, sauf en Vendée où l'on a peur d'un nouveau soulèvement, que les exécutions de prêtres ont été le plus nombreuses. A Saint-Malo ils ont tué un capucin, nommé Tournois, avec trois jeunes gens qui l'accompagnaient dans son apostolat des campagnes ; à Rennes, M. Lemoine avec l'enfant qui lui servait la messe. Ils y ont ajouté un pauvre vieillard, M. Tieugon, octogénaire comme son confrère de Marseille.

Depuis plusieurs mois on ne m'a signalé aucun autre massacre de prêtres. Merlin et compagnie paraissent s'être arrêtés dans cette voie, effrayés par la réprobation publique, et aussi parce qu'un jurisconsulte de Besançon, M. Proudhon, leur a démontré qu'en agissant ainsi ils violaient trop ouvertement les lois qu'ils ont faites, et le sens commun.

La loi du 26 août 1792 donnait, en effet, à tous les prêtres obstinément fidèles au Pape le choix entre

l'exil et la déportation. Une autre loi du 10 janvier 1795 leur permettait de rentrer pour solliciter sur place leur radiation. Enfin leur décret du 19 fructidor fait le départ entre les émigrés rentrés et les prêtres insermentés, ceux-là destinés au poteau d'exécution, ceux-ci à la déportation seulement.

Merlin ordonnait quand même aux commissions militaires de considérer les prêtres rentrés comme émigrés et de les mettre à mort comme tels. Quand beaucoup furent tombés sous les balles, M. Proudhon prouva enfin qu'on ne pouvait être à la fois l'un et l'autre, sans quoi l'on n'aurait pas eu besoin de faire de distinction. Le raisonnement a paru tellement clair que le Directoire, désavouant son ministre Merlin, a défendu de faire dorénavant cette confusion. On se contente maintenant, sur les conseils de Lanjuinais, de ramasser les prêtres réfractaires dans tous les coins de France et de Belgique et de les expédier à fond de cale, par milliers, à Sinamary, où la plupart, dévorés par la fièvre et les privations, regrettent sans doute de n'avoir pas été martyrisés plus tôt, chez eux et sans ce paroxysme de souffrances.

La marque la plus odieuse peut-être de cette seconde Terreur, c'est que le Directoire répète, en sens inverse, la manœuvre traîtresse qui a si bien réussi contre nous, émigrés de 91 et de 92.

On nous a poussés hors de notre patrie par tous les moyens et on a ouvert toutes grandes les portes de sortie; puis on nous a commandé de rentrer, sous peine de mort. De nombreux émigrés auraient volon-



tiers obtempéré à l'invitation, mais alors toutes les portes de France ont été solidement verrouillées à l'intérieur.

Depuis deux ans on commande de sortir, également sous peine de mort, dans le délai d'une quinzaine; mais les portes sont barricadées à l'extérieur. Les armées républicaines étant victorieuses sur toute la ligne et les puissances vaincues étant devenues d'autant plus obséquieuses et soumises qu'elles ont été arrogantes et impérieuses, le Directoire leur a dicté diplomatiquement l'ordre de ne recevoir aucun fugitif. C'est à qui, parmi elles, témoignera de plus de docilité servile. Impossible, par exemple, de pénétrer en Espagne, dans le Piémont ou dans le margraviat de Bade. En face, derrière, c'est la constante menace de mort. Infortunés passagers d'un navire en feu, qui n'ont plus à choisir qu'entre le bûcher ou la noyade !

Des centaines de paysans alsaciens avaient fui leur province en 93 pour échapper à Schneider, ce capucin apostat qui promenait sa guillotine dans tous leurs villages. Comme ils étaient rentrés sur la foi de la loi du 10 janvier 1795, on leur a ordonné de déguerpir en vertu du décret du 19 fructidor. A moins de se loger en barque au beau milieu du Rhin, le reste du monde leur a été fermé. Par quel prodige échapper à cette embûche infernale? Combien d'entre eux, errant dans les bois, ont été dévorés par les loups !...

Je viens d'écrire tout ceci sous l'empire d'une indi-

gnation que mes lecteurs, si j'en trouve jamais, partageront, j'espère.

Quels pénibles moments je viens de passer, depuis trente mois, avec ma famille ! Et cela menace de durer !

Le Jacobinisme a fini comme finit tout incendie faute d'aliments. Mais la faction girondine, mille fois plus scélérate que celle qui a expié au 9 thermidor, peut prolonger son pouvoir indéfiniment, parce qu'elle perpète ses mauvais coups en sourdine, sans heurter la sensibilité de la foule qui ne saurait d'ailleurs contre qui diriger des représailles, tant les chefs sont experts dans la dissimulation. Les complices sont tous les fonctionnaires, et il est de l'essence des fonctionnaires d'être irresponsables, de ne compter pas plus que des numéros matricules dans les rangs d'une armée cohérente. Ce n'est pas comme au temps des proconsuls où les Carrier, les Joseph Lebon endossaient hardiment, à la face du monde et devant la postérité, les hontes et les cruautés de leurs forfaits.

Les Lareveillère-Lépeaux, les Merlin, s'ils sont forcés plus tard de s'expliquer, rejetteront la faute sur la loi.

Ces coquins font le mal pour le mal, sans l'excuse de l'exaspération de la fièvre chaude ; ils assassinent froidement, méchamment.

Je consigne ces réflexions au bas de ce manuscrit pour être un des premiers à les stigmatiser. Mes arrière-neveux se convaincront un jour que si nous avons été malheureux, nous n'avons pas été dupes ;

non plus, du reste, que la grande majorité des émigrés qui ont évité de tomber dans l'infamante embuscade qu'on leur tendait en 1795. Ils verront aussi qu'il n'a pas dépendu de moi d'arracher à ces traîtres le masque d'humanité dont se couvre leur hideuse hypocrisie.

## II

*31 Décembre 1821.* — Je viens de relire ces pages déjà jaunies par le temps, et j'éprouve le besoin d'y ajouter un post-scriptum.

Que d'événements depuis dix-huit ans !

Je ne vais parler ni de moi-même ni de ma rentrée en France, de la vie que j'y ai menée sous l'Empire, moins dure assurément que celle de l'exil, mais, à certains égards, aussi pénible ; ni de la mort de mon père et de celle de ma mère ; ni de la réintégration de mon foyer, ce qui me laisse enfin l'espérance, que j'ai crue longtemps irréalisable, de mourir où je suis né.

Je veux entretenir mes héritiers uniquement des événements politiques auxquels, bon gré mal gré, la destinée de chacun est liée, car tout homme, même rejeté hors de ses pénates, vit inséparablement de la vie de sa nation et participe de sa bonne ou de sa mauvaise fortune.

Ces événements ont été si prodigieux, si contraires aux prévisions humaines, qu'une coupure nette s'est produite entre la génération qui avait atteint l'âge d'homme en 1789 et celle qui a grandi depuis cette

date. Pour la première fois depuis que le monde est monde, il y a solution de continuité entre ceux qui meurent et ceux qui survivent.

J'ai à peine dépassé cinquante-huit ans, étant né en 1763, et je sens que je passe pour un revenant d'un autre âge aux yeux de ceux qui ont déjà trente ans et même plus. Rien ne nous rapproche, ni les idées, ni les souvenirs, ni les intérêts, ni la compréhension des hommes et des choses. Ils me recherchent néanmoins, et c'est moi qui les évite, sans tomber cependant dans la misanthropie. La solitude, où je me complais, me permet de me replier sur moi-même, de revivre mon passé et de méditer sur les choses dont je fus témoin, en tâchant d'en tirer les enseignements qu'elles comportent.

Les enfants de mon frère Roffignac, que j'ai résolu d'adopter et d'élever, dans l'espoir qu'ils perpétueront dignement la famille, y puiseront des leçons et des règles de conduite.

Récapitulons :

Quelques jours après que j'eusse soulagé ma bile à propos des gredins hypocrites et sanguinaires de Fructidor, nous recevions la nouvelle du 18 brumaire.

C'était le septième ou huitième coup de force des factions révolutionnaires, changeant, chaque fois, la face apparente du gouvernement et renouvelant son personnel. Depuis qu'on l'a proclamée sacrée comme un dogme intangible, la souveraineté du peuple n'a été vraiment que la souveraineté du sabre.

Autant nous avons été alarmés des actes violents

de quelques autres soudards, des Henriot, des Auge-reau, par exemple, autant nous nous sommes réjouis du trait d'audace de Buonaparte.

Quoique servant, comme lui, dans l'arme de l'ar-tillerie, je ne connaissais pas le personnage; mais mon ami Parel disait l'avoir connu au régi-ment de La Fère, dans la batterie dont il était capitaine en second. Parel, aujourd'hui lieutenant-colonel en retraite, m'en avait parlé quelquefois et, comme on doit le penser, m'en reparle bien sou-vent <sup>1</sup>.

C'était, me dit Parel, un bon officier, assez dé-braillé dans sa tenue et dans ses propos, emprun-tant volontiers aux camarades fortunés le louis qu'il oubliait de rendre; mais exact dans le service, paraissant attaché à son métier <sup>2</sup>.

Parel m'a dépeint Napoléon comme un homme de bon naturel, plein de cœur quoique fort égoïste, répugnant instinctivement à l'injustice et aux vio-lences inutiles. J'ai noté, dans les pages ci-dessus <sup>3</sup>, le dégoût que lui avaient inspiré les barbaries de la commission militaire de Toulon, et je lui en ai fait mérite. Je ne m'en dédis point. On m'a assuré, d'autre part, qu'en 1793, accompagnant à Marseille les pro-consuls Barras, Fréron et Robespierre jeune, il avait été bouleversé par le spectacle des guillotines dont il fut témoin. Certain jour notamment qu'il vit cou-

<sup>1</sup> Voir appendice.

<sup>2</sup> Voir appendice.

<sup>3</sup> Voir page 227.



per la tête d'un négociant âgé de quatre-vingt-six ans et passant pour le plus honnête homme de la ville, il aurait pleuré de honte et de douleur et serait rentré chez lui en proie à une fièvre violente.

Comment cet homme, rayonnant de gloire à trente ans, sur lequel la France et le monde tenaient les regards fixés, le croyant destiné et décidé à panser toutes les blessures dont saignaient la patrie et l'Europe; comment, dis-je, cet homme a-t-il déçu les meilleurs espoirs? Comment, au lieu de panser les blessures, a-t-il pris, au contraire, à tâche de les agrandir, d'envenimer et d'entretenir les plaies, à ce point que les quinze années de sa domination ont retardé la guérison peut-être de cent ans?

Je ne m'explique ce phénomène que par trois raisons : 1<sup>o</sup> par son élévation trop rapide et disproportionnée avec sa valeur intrinsèque; 2<sup>o</sup> par son origine corse; 3<sup>o</sup> par son inexpérience des affaires politiques, inexpérience qui l'a contraint à se servir des hommes nouveaux, éclos et mûris sur le fumier révolutionnaire; ce sont ces hommes funestes qui ont guidé et maintenu leur élève et maître dans la voie où ils étaient engagés eux-mêmes, et d'où il n'a ni su ni pu se retirer.

*Première raison.* — Son examen m'entraînerait à formuler mon opinion sur le génie militaire de Napoléon, que je considère inférieur à celui de plusieurs de ses émules en exploits guerriers, Bernadotte, Moreau, Davoust, par exemple. Comme l'expression de cette opinion, même si je pouvais la rendre publique,

ne prévaudrait point contre l'idolâtrie dont le nom du vainqueur d'Austerlitz et de Marengo est toujours l'objet, je me tais. Je dirai seulement que ses succès inouïs dans des guerres follement entreprises avaient exalté son orgueil à un tel degré qu'il en perdit la notion du juste et de l'injuste. Mauvaise préparation à l'exercice du pouvoir souverain dont la fonction consiste précisément à imposer la justice et à réprimer l'injustice.

*Deuxième raison.* — J'ai habité la Corse environ six mois. J'y ai fait mes premières armes, mon régiment y détachant quelques batteries auxquelles je fus d'abord affecté. Je ne me suis pas déplu dans cette île. J'étais à l'âge où l'on trouve tout nouveau, tout beau. J'ai constaté cependant que les indigènes ne pensent pas comme nous, ni ne parlent et n'agissent comme nous, qu'ils n'adorent pas Dieu comme nous, quoiqu'ils se croient bons catholiques. Pour eux, Dieu c'est le protecteur, le grand *padrone* qu'on vénère quand il vous écoute, qu'on vitupère quand il paraît sourd à vos prières.

Certes, les Corses sont imbus du sentiment de l'honneur; l'honneur est même la règle directrice de toutes leurs actions; mais ils ne l'entendent pas comme nous, ne l'appliquent pas aux mêmes sujets. Pour eux l'honneur consiste à ne laisser aucune injure invengée, et chaque vengeance implique une représaille, en vertu des lois de ce même honneur. Comme les familles épousent les querelles des individus et les villages celles des familles, il s'ensuit que

les querelles y sont interminables, quoique provoquées souvent par des motifs futiles.

Le but de la vie pour les Corses c'est d'abord de ne point travailler; ensuite de parvenir aux honneurs et à l'argent, mais plus aux honneurs qu'à l'argent, car ils sont plus glorieux que cupides. N'ayant jamais supporté de justice réglée, ils ont accoutumé de ne compter que sur eux-mêmes et sur leur fusil pour établir leur bon droit.

Quoique leurs ambitions s'exercent sur un petit terrain et pour de faibles intérêts, leur imagination embrasse volontiers l'univers. Ils estiment, peut-être avec raison, que celui qui a bien conduit une campagne de vendetta est également apte à conduire une grande guerre.

Bonaparte, nourri et l'âme pénétrée de telles idées, est survenu au moment où toutes les lois étaient abolies et toutes les autorités avilies, en France aussi bien qu'en Corse. Le fusil, manié avec à-propos, était l'unique source du pouvoir.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Napoléon, les circonstances l'ayant rendu le plus fort, ait abusé de la force avec moins de scrupules encore que ses prédécesseurs dans la voie révolutionnaire. Pas lieu non plus d'être surpris qu'il ait aspiré d'emblée au premier rôle, puisque, dans le sentiment des Corses, il est aussi facile d'escalader une montagne qu'une colline. Simple question de temps et d'occasion. J'ajoute qu'en sa qualité d'étranger, ignorant de nos mœurs et point gêné par nos traditions, le vaincu de

Waterloo considérait la France comme terre conquise, d'où il pouvait tirer, en toute sûreté de conscience, le plus de bénéfices et de jouissances possible.

*Troisième raison.* — Cette dernière réflexion m'amène tout naturellement à parler de l'entourage politique du despote, entourage dont les conseils ont été plus préjudiciables à la France et à l'humanité que ses fantaisies personnelles.

Quand Bonaparte usurpa le pouvoir, qui trouva-t-il à ses côtés, parmi ses partisans de la première heure aussi bien que parmi ses adversaires momentanés? Des révolutionnaires, et rien que des révolutionnaires. Les quelques royalistes fourvoyés dans ce milieu déguisaient leurs sentiments intimes, espérant seulement imprimer à la révolution une marche moins brutale.

C'est donc parmi les artisans de désordre que Napoléon chercha ses appuis, épousant leurs idées, consolidant leurs crimes.

Il ne pouvait établir ses choix qu'entre les Jacobins et les Girondins. De cœur il inclinait vers ceux-là qui avaient soutenu ses premiers pas et lui avaient fourbi son épée, mais en 1800 les Jacobins étaient honnis; il choisit les Girondins, dont aucun ne lui tint rancune du coup de balai du 18 brumaire.

Ces théoriciens et principaux bénéficiaires de la Révolution lui ont inspiré leurs méthodes de gouvernement, lui persuadant, assez aisément du reste, que son intérêt commandait, non seulement de maintenir les prétendues conquêtes de 1789 et de 1793, mais

encore de dresser des barrières infranchissables à toute tentative ultérieure de justice.

Merlin, devenu son Procureur général à la Cour de Cassation, lui a enseigné comment on commet impunément des infamies en les couvrant du manteau de la légalité. Treilhard lui a rédigé un code dont l'application consacre les rapines les plus éhontées. Fouché enfin lui a montré que l'arbitraire pur et simple supplée au silence ou à l'indulgence des lois.

Les conjurés ont commencé la Révolution le 14 juillet 1789, sous prétexte que trois galeux et quatre lépreux languissaient, arbitrairement détenus, à la Bastille. En 1814, après le premier retour des Bourbons, on a relâché 2.500 malheureux enfermés dans les forteresses de l'État, quelques-uns depuis quinze ans, sans avoir jamais su pourquoi. Et combien d'autres y sont morts dont on n'entendra jamais parler? La plupart de ces infortunés étaient d'anciens émigrés, rentrés sur la foi de l'amnistie du 28 vendémiaire an IX, mais dont les biens restaient invendus à cette époque. Ni Merlin ni Treilhard ne se souciaient de les leur rendre. La possibilité d'une restitution quelconque donnait la colique à ces fripons.

En résumé, le règne de Napoléon, que la plupart des victimes de la Révolution auraient accepté, si ce victorieux n'avait fait que remplacer une dynastie vaincue, a été plus désastreux que le passage de l'ouragan révolutionnaire dans toute sa fureur.

Je parle seulement des désastres moraux, de l'af-



faiblissement des consciences habituées désormais à compter la force pour tout et le droit pour rien ; du renversement de tout l'ordre chrétien qui, durant des siècles, avait établi entre les Européens des rapports de véritable fraternité, sinon de paix absolue.

Napoléon a imprimé aux guerres modernes, et sans doute aux guerres futures, un caractère d'inhumanité et de dévastation qu'elles n'eurent pas avant lui. Il a renouvelé les procédés des barbares. Autrefois, on protégeait de grands pays avec de petites armées ; maintenant, on saccage toutes sortes de pays avec d'immenses armées. Celles de Napoléon ont semé à travers les nations des germes de haine inextinguible, qui se développeront et ne disparaîtront que par des exterminations réciproques.

Napoléon a gangrené le monde. Depuis Mahomet II c'est l'homme le plus néfaste qu'ait éclairé le soleil.

Il en a été ainsi grâce à ses conseillers sur lesquels il me plaît de faire retomber le poids le plus lourd de ses fautes.

Ceux-ci demeurent debout quand leur créature, Napoléon et sa famille, sont tombés. Ils demeurent debout et pensent avoir fondé leurs propres dynasties pour l'éternité.

Treillard est mort comte en 1810 ; ses enfants, honorés jusque dans le faubourg Saint-Germain, jouissent en paix de la grosse fortune que l'ex-mince avocat de Brive avait amassée. Merlin a été fait comte aussi ; il vient d'être exilé dans les Pays-Bas, mais il y a emporté les dépouilles de ses victimes.

Son exil n'est qu'une villégiature un peu prolongée<sup>1</sup>.  
Ainsi des autres.

Il n'apparaît pas, hélas ! que la restauration des Bourbons modifie sensiblement cet état de choses. Les mêmes principes de gouvernement sont invoqués, le même personnel les applique. Les anciens grands seigneurs figurant à la cour n'y jouissent d'aucune influence; ils ne servent qu'à décorer un grand scandale.

Je ne puis supposer que nos princes se trahissent eux-mêmes, mais ils trahissent la France aussi sûrement qu'inconsciemment.

Le seul bénéfice que j'aie retiré de l'avènement de Louis XVIII, c'est l'octroi d'une modique pension militaire et de la croix de Saint-Louis, récompenses qu'on ne pouvait refuser à dix années de campagnes et à trente années de sacrifices de tous genres. Je n'attends aucune réparation, aucune restitution. Emplois et gratifications s'en vont à nos persécuteurs, à nos bourreaux. Fouché a été ministre du Roi Très Chrétien, et la sœur de Robespierre touche une pension quadruple de la mienne !...

Je me console de mes déceptions en lisant et relisant les ouvrages qui traitent de la Révolution, pour et contre.

<sup>1</sup> Merlin est revenu des Pays-Bas après la Révolution de 1830. On assure qu'il fait le bon apôtre, prêchant la modération, la concorde et même, ma parole, la foi en Dieu. C'est une bien belle parabole que celle de l'enfant prodigue. Mais je ne croirai au repentir de cet ex-assassin qu'après qu'il aura restitué l'argent qu'il a volé et recollé les têtes qu'il a fait couper.

(Note de l'auteur, 1838.)

L'abbé Barruel, MM. de Bonald et de Maistre me semblent avoir envisagé la question à un point de vue philosophique très élevé, M. de Maistre surtout. Je suis de leur avis quand ils disent que le retour aux principes religieux sera le meilleur remède aux maux que cette révolution a engendrés et nous a transmis ; mais la France ne sera guérie réellement que le jour où l'on aura rendu à chacun ce qui lui appartient : *Cuique suum*. C'est l'axiome de la justice. Les droits des uns ne sont pas plus respectables que ceux des autres. Aux rois leurs trônes, aux particuliers leurs domaines ; à chacun le fruit de son travail et du travail des aïeux. Les particuliers ont fait jadis les rois ; nous-mêmes ne les avons point abandonnés quand ils semblaient s'abandonner. Ils devraient bien ne pas l'oublier.

J'ai lu un ouvrage de Lareveillère-Lépeaux sur Fructidor et un autre de l'abbé Labiche de Reignefort sur la déportation des prêtres insermentés. C'est après les avoir lus que j'ai éprouvé le besoin d'ajouter ce long post-scriptum à la note déjà longue que j'ai consacrée à Fructidor.

Lareveillère-Lépeaux fait sa propre apologie et celle de ses complices. Ce méchant bossu se drape devant l'histoire en philanthrope, et prétend que le coup de force d'Augereau n'a pas coûté une goutte de sang.

Il compte pour rien les meurtres innombrables des commissions militaires, sous prétexte sans doute que les balles répandent, en effet, moins de sang que le

couteau de la guillotine qui le faisait jaillir à flots du cou des victimes. Il compte pour rien aussi les milliers de prêtres qui sont morts de fièvre et de consommation à Sinamary.

L'abbé de Reignefort, qui fut désigné pour la déportation et ne dut qu'à des circonstances fortuites de n'être point expédié à la Guyane, peint les souffrances indicibles endurées par ses confrères, enfermés avec lui sur les pontons de l'île de Ré. Je verse des larmes en lisant ce qu'il rapporte de la mort édifiante, mais cruelle, de mon cousin germain de la Morélie <sup>1</sup>.

Il ressort de la lecture de son ouvrage que les trois quarts des prêtres déportés ont succombé, soit à l'île de Ré, soit à Cayenne ou Sinamary. Lareveillère-Lépeaux et ses complices comptent-ils pour rien aussi ces assassinats raffinés autant que sacrilèges?

Les plus grands coupables ne sont peut-être point d'ailleurs les membres du Directoire. Merlin, qu'on ne saurait jamais assez flétrir, fut l'instrument trop intelligent des haines et des impiétés de pires que lui.

Il a combiné savamment tous les meurtres. Les députés qui ont porté les motions homicides et préparé les décrets contre les ecclésiastiques fidèles à leur vocation sont encore plus criminels.

C'étaient les mêmes qui, dix ans auparavant, avaient imaginé la « Constitution civile du clergé », piège perfide où ont trébuché tant de consciences.

<sup>1</sup> Voir *Histoire d'une Famille française*, page 323.

Ces fourbes avaient l'audace de se targuer de sentiments prétendûment religieux. C'est pour sauver l'Église qu'ils vouaient ses prêtres à l'apostasie ou à la mort. En réalité ils donnaient à Jésus le baiser de Judas pour le livrer pieds et poings liés à Caïphe et à Pilate.

Ils sont aujourd'hui ducs et comtes, pairs de France du Roi Très Chrétien, millionnaires, et ils occupent en maîtres les plus belles terres de nos anciens grands seigneurs.

Je n'ai ni assez d'éloquence ni assez d'autorité pour leur lancer l'anathème. Je l'emprunte aux saintes Écritures :

« Parce qu'ils ont persécuté les malheureux et les ont fait mourir...; parce qu'ils ont aimé la malédiction...; parce qu'ils n'ont pas eu pitié de l'homme de douleur...; qu'ils soient couverts de honte...; que leurs jours soient abrégés...; que leur table opulente leur devienne une pierre d'achoppement...; que leurs descendants soient errants et vagabonds...; chassés de leurs demeures et contraints de mendier!... »  
Ainsi soit-il ! comme dirait mon frère, l'abbé : le cinquième.

---



## XIII

### LA PROCLAMATION DE L'EMPIRE L'HÉRITIER NÉCESSAIRE

SOMMAIRE. — Napoléon se fait plébisciter; je vote blanc. — Les anciens émigrés toujours suspects. — Doutes sur la durée de l'Empire. — Une consultation de mon père. — La loi fondamentale du royaume; sa perfection. — Non écrite, mais intangible. — Les rois faits pour les peuples, non les peuples pour les rois. — Le contrat qui lie les rois de France à la nation; sa nature. — Obligations imposées au souverain et à la famille royale. — Le droit de dévolution. — La loi française l'emporte sur celle des autres nations, notamment de l'anglaise. — Le roi de France père de famille et non pasteur. — L'héritier nécessaire. — Impossibilité de se dérober au devoir de régner. — Les luttes pour maintenir la loi fondamentale. — Quelques exceptions au droit de primogéniture. — Droit des Français de s'enquérir de l'identité de l'héritier nécessaire. — La France immortelle. — Les familles vraiment françaises suivent le sort de la nation.

*Juin 1804.* — Le consulat vient de se transformer en empire et Bonaparte de muer en Napoléon. Je ne vois pas ce qu'il y a de changé en France, et je n'aperçois guère ce que notre maître gagne à une modification d'étiquette.

Depuis bientôt deux ans qu'il s'est fait consul à vie et unique, <sup>1</sup> tous les pouvoirs ont été concentrés

<sup>1</sup> Buonaparte s'est fait nommer consul à vie le 2 août 1802.

(Note de l'auteur.)

en ses mains, et nos fiers Brutus, agenouillés à ses pieds, regrettaient seulement, dans l'excès de leurs adulations déshonorantes, de n'avoir plus rien à lui donner ou à lui laisser prendre.

Pourquoi ce Corse parvenu, qui ne croit qu'à la force secondée par la ruse, a-t-il exigé la ratification par le peuple de son pouvoir usurpé?

Est-ce pour feindre une nouvelle preuve de fidélité aux principes de la Révolution qui n'admet que l'expression de la volonté populaire comme origine de la souveraineté? Il est vraiment bien bon. Les peuples se sont toujours exprimés ainsi que le désiraient les plus forts, et il n'est pas d'exemple qu'un esclave ait émis un avis contradictoire à celui de son maître, alors surtout que les intérêts de celui-ci sont engagés dans la réponse. Le fouet ferait bonne justice de toute velléité d'opposition. Et à quoi bon se le dissimuler? La France entière est une esclave tremblante sous la menace du fouet. C'est pour nous placer dans cette position humiliante que les amants de la liberté ont versé des torrents de sang pur, et renversé, avec le gouvernement paternel de nos rois, l'échafaudage de nos libertés séculaires. De leur magnifique programme ils n'ont réalisé que l'égalité de tous et de chacun dans la servitude.

Napoléon, en convoquant son peuple (son peuple !) aux urnes, a-t-il cherché, dans sa perfidie italienne, à connaître ses ennemis, en établissant une sorte d'inquisition sur les votants et les non-votants? Ses sbires tiennent, en effet, registre de ceux-ci, prêts,

sans doute, à les inscrire sur de nouvelles listes de suspects ou de proscrits !

Si telle fut sa pensée profonde et celle de ses damnés conseillers, je leur échapperai encore une fois. Je l'avoue sans honte : je n'ai pas eu le courage de m'abstenir.

Amnistié de mon crime d'émigration depuis le 26 avril 1802, je suis inscrit, par conséquent, dans ma section de Paris, où j'habite, parmi les citoyens actifs.

Quoique amnistié, je sens peser sur mes épaules une atmosphère de suspicion. Napoléon Buonaparte gouverne comme la Convention et le Directoire, par le mouchardage et la délation, moyens bas que Tacite a flétris en décrivant les règnes honteux de Néron et de Domitien, et qui répugnaient même à leur Camille Desmoulins.

Nous, émigrés rentrés, sentons rôder l'espionnage autour de nos demeures, dans la rue, dans les lieux publics ; il semble qu'on nous ait laissé réintégrer notre patrie pour nous surveiller plus à l'aise et nous supprimer avec moins d'esclandre. Force nous est de nous montrer prudents dans nos démarches et circonspects dans nos paroles. Et encore, s'il plaît à ces bandits de nous chercher noise, ils ne seront point embarrassés pour susciter contre nous de faux témoins, car cette espèce pullule naturellement à la faveur des temps troublés.

Je n'ai pas eu le courage de m'abstenir, mais j'ai eu celui de voter blanc, toutefois après m'être assuré que je ne serais pas le seul dans ma section à user

de ce subterfuge. Ainsi nul ne pourra distinguer mon bulletin de refus de celui de mes complices. Quoique le Corse m'ait amnistié du crime d'avoir défendu la race de mes rois, je ne pouvais, en conscience, l'amnistier d'avoir mêlé au sang de Louis XVI le sang royal de mon général, le duc d'Enghien <sup>1</sup>. Il l'a fait assassiner pour montrer à ceux qui lui ont tenu l'étrier qu'il est capable d'un forfait pareil à celui qu'ils ont commis le 21 janvier et qui les a rendus l'opprobre du genre humain.

Napoléon n'a pas eu ma voix, mais aurait-il obtenu, même de plein gré, l'unanimité des suffrages des citoyens actifs et surtout passifs, pense-t-il vraiment que le premier acte de sa comédie, si bien joué soit-il, exercerait une influence quelconque sur le dénouement?

Dieu sait si nous tous, émigrés, ou presque tous, étions résignés à subir les conséquences d'événements dont nous n'avions pu arrêter le cours. Nous acceptions d'avance, plusieurs même auraient acclamé le chef d'une dynastie nouvelle, pour peu qu'il nous fût prouvé que ce chef venait de la part de Dieu, de qui découlent tous les pouvoirs, soit par voie directe, soit par voie indirecte.

Mais toutes nos illusions sont tombées, et je suis plus que guéri de l'espérance de voir se réaliser, par Buonaparte, un règne de justice.

<sup>1</sup> Le duc d'Enghien a été fusillé à Vincennes le 21 mars 1804, deux mois avant la proclamation de l'empire.

Napoléon est le successeur de Robespierre, non celui d'Hugues Capet, de Charlemagne et de Clovis.

Cette pensée me rassure sur l'avenir. Depuis quinze ans, j'en ai vu tant culbuter de gouvernements fondés sur la force et la ruse, tant précipiter de la roche Tarpéienne de ces idoles élevées sur le pavois par la canaille victorieuse, que j'en déduis l'intime conviction de la chute inévitable de notre empereur de carnaval. Cependant, il est évident qu'il est plus puissant et mieux assis que ses prédécesseurs. Peut-être sa chute en sera-t-elle retardée et peut-être son règne sera-t-il plus néfaste que celui des autres.

Il vient de promulguer et de faire éditer sa Constitution divisée en chapitres et en articles.

Mais j'en ai tant vu déjà de ces Constitutions écrites et éphémères : celle de 1791, celle de l'an I, celles de l'an III, de l'an VI, de l'an VIII; il paraît que nous vivons, depuis une semaine, sous le régime de celle de l'an XII. Que pèsent ces chiffons de papier au souffle de la moindre tempête qui passe à travers la rue ?

Il a fallu un cyclone et la trahison intéressée de tous les rois d'Europe pour renverser l'antique Monarchie française défendue par le plus faible des souverains; il n'a fallu que le sabre du portefaix Henriot pour déchirer la Constitution de 1791, que le sabre du maître d'armes Augereau pour anéantir la Constitution de l'an III. Ainsi de suite.

J'aurais voulu être assez savant pour établir la



différence de solidité entre les Constitutions écrites, votées, promulguées et ratifiées, et les Constitutions non écrites, mais gravées dans les consciences <sup>1</sup>. J'aurais montré que les premières émanations du caprice essentiellement mobile des foules sont fatalement caduques; que les secondes, manifestations extérieures de la volonté immuable de Dieu, sont intangibles parce que sacrées. J'aurais fait voir que les rois par la grâce de Dieu sont dignes de tous nos

<sup>1</sup> Le chevalier de Lamase regrette à plusieurs reprises de n'être pas doué du talent littéraire dont il aurait usé, dit-il, pour immortaliser les siens. Nous croyons qu'il aura fait beaucoup pour son père en conservant la consultation que celui-ci lui a donnée sur le pouvoir royal en France. Au surplus, nous pensons être agréables à sa mémoire en publiant la note suivante où il s'exprime sur le même sujet avec plus de netteté.

(*Note des éditeurs.*)

« J'aurais voulu avoir des talents littéraires, non pour chercher à me faire une réputation, mais pour essayer, à l'exemple de tant d'autres, de faire passer à la postérité les noms de mon père et de ma mère, car, moi disparu, on ne pensera plus guère à eux; ils seront ensevelis dans l'oubli avec tant de générations qui les ont précédés.

« Mon père était un si brave homme! probe, doux et pourtant ferme, courageux dans l'adversité, le type accompli du vrai chef de famille et du citoyen vertueux, sans compter d'autres qualités toutes recommandables.

« Et mon grand-père! Je ne l'ai pas connu, mais sa mémoire est restée longtemps en vénération dans le pays, tant que ceux qui l'ont connu ou qui en avaient entendu parler ont vécu. Tous ces souvenirs sont maintenant balayés par un cataclysme sans nom qui a fauché et déraciné le passé!

« Et la mère de ma grand-mère! Quelle admirable verdeur elle avait conservée! Je me souviens être allé chez elle à la fin d'octobre; elle avait 87 ans. Il faisait froid et je le lui fis observer: « Mon ami, me répondit-elle, va te chauffer à la cuisine. Je ne fais jamais « allumer de feu avant la Toussaint, et je ne veux pas prendre de mauvaises habitudes. »

« Mon excellente mère, pieuse, charitable, vive mais bonne, l'esprit fin, délicat, très gai et même d'une tournure assez originale, réunissait toutes les vertus et les qualités sans compter; ce qui ne gâte rien, au contraire, elle était belle comme les amours. »

respects, et les rois ou empereurs par la grâce du peuple de tous nos mépris.

Mais les tentatives que j'esquissais pour exposer ces vérités ne me plaisaient pas.

Heureusement, mon père est venu me voir, le mois dernier, à Paris, où il tâche de débrouiller ses affaires, espérant arracher quelques bribes de ses biens à nos spoliateurs <sup>1</sup>.

Je lui ai communiqué mes ébauches. Ce respectable vieillard a l'intelligence toujours nette et la mémoire d'une étonnante précision. Les questions de droit n'ont aucuns secrets pour lui et il possède l'histoire de France dans ses recoins les plus obscurs.

Il a consenti à s'intéresser à mes modestes essais, les a emportés pour les examiner à loisir et, quelques jours plus tard, il me confiait un exposé complet que

<sup>1</sup> Nous croyons utile de reproduire ici les notes express de Jean de Lamase, inscrites sur son carnet, et relatives aux diverses étapes de son émigration et de son exil. Leur laconisme paraîtra sans doute plus éloquent que de longues descriptions et protestations :

(*Note des éditeurs.*)

Le 24 janvier 1790, je fus attaqué;

Le 1<sup>er</sup> février 1791, je pris un passeport (à Uzerche);

Le 4 mars 1791, je pris un passeport à Strasbourg;

Le 6 mars, j'arrivai à Offenbourg;

En novembre 1791, ma femme vint m'y rejoindre;

Le 28 octobre 1792, nous partîmes pour Villingen;

En septembre 1793, nous revînmes à Offenbourg;

Le 28 juin 1796, nous fûmes obligés d'en partir une seconde fois;

En novembre 1796, nous revînmes à Offenbourg;

Le 28 novembre 1797, nous fûmes obligés de partir par ordre du général Augereau, et nous arrivâmes le 6 décembre à Constance.

Le 15 février 1799, nous fûmes contraints de quitter Constance et nous arrivâmes à Arensburg, le 10 mars 1799.

Je me suis adressé à 64 municipalités (55 en France, 9 en Allemagne).

je transcris ici mot à mot. Puisse sa lecture remettre un peu d'ordre dans les cervelles détraquées, un peu de clarté dans les intelligences brumeuses !

#### L'HÉRITIER NÉCESSAIRE.

Les Francs de Clovis, plus libérateurs que conquérants des Celtes-Gaulois, laissèrent intactes les mœurs et les coutumes des autochtones : tant celles qu'ils tenaient de leurs ancêtres antérieurs à César que celles qui dérivait d'une longue pratique de la loi romaine. Ils n'imposèrent au pays sur lequel ils fixaient enfin, et pour toujours, leur course vagabonde, que la règle fondamentale de leur Constitution politique.

Cette règle était excellente en soi, parce qu'elle impliquait le développement logique de l'autorité paternelle. Elle avait maintenu constamment la cohésion parmi les hommes libres (*free*), écrémés au sein de toutes les nations, évadés de leurs tribus respectives pour fuir le joug des lois des sociétés régulièrement organisées, ne connaissant d'autre droit que celui de l'épée, impatients de toute discipline qui n'était point celle de la guerre.

En dépit de certains inconvénients plus apparents que réels, l'hérédité du commandement par ordre de primogéniture, sans dérogation possible, avait remédié chez eux aux excès d'une indépendance individuelle sans frein, parce qu'elle créait d'avance un obstacle invincible à toutes les ambitions et compé-

titions. Les Francs avaient d'instinct neutralisé une famille pour faciliter aux autres la pleine jouissance de leurs libertés et le plein dégagement de leurs activités.

Transportée chez les Celtes-Gaulois, auprès desquels les Francs se recommandaient par des affinités frappantes, puisque ceux-ci furent, comme eux, non une même race issue d'un père commun, mais un heureux mélange de tout ce que les races humaines, sans exception <sup>1</sup>, ont enfanté d'hommes énergiques et intelligents, l'institution héréditaire a produit également parmi eux de merveilleux résultats.

Il semble que, dès le commencement, Dieu ait placé le principe incommutable de cette hérédité politique sous sa sauvegarde directe, concédant, pour ainsi dire, à la dynastie royale des Francs les mêmes privilèges qu'il avait jadis conférés à celle de David d'où devait naître le Christ; rangeant la loi fondamentale qui assurait sa pérennité, immédiatement au dessous de la loi constitutive de son immortelle Église. Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner si les écrivains ecclésiastiques se sont complu à comparer la nation française à la tribu de Juda; si, du temps de Childebert, trente ans seulement après Clovis, un pape proclamait que le royaume de France est le plus beau des royaumes après celui du ciel.

\*  
\* \*

<sup>1</sup> Les ancêtres de la nation française sont gaulois, romains, vandaux, alains, goths, germains, arabes, mongols, scandinaves, etc.

(Note de l'auteur.)

Notre loi politique fondamentale, qui avait rendu les Francs nomades victorieux des légions romaines et, au milieu de l'anarchie universelle des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, leur permit de fonder un État solide et stable, s'est perfectionnée singulièrement au contact de la civilisation et de la morale chrétiennes.

C'est une maxime absolue de cette morale que les rois sont faits pour les peuples, non les peuples pour les rois. Dans la généralité des cas, son application est subordonnée au bon vouloir des princes, et sa sanction à la patience des sujets. De ce manque de définition et réglementation ont découlé parfois des abus d'où les républicains ont pris texte pour condamner en bloc tous les régimes monarchiques. Je parle seulement de la plupart des gouvernements étrangers où la nature et l'étendue de la puissance royale n'ont pas été clairement énoncées <sup>1</sup>.

Rien de pareil en France. On sait quels sont les droits et les devoirs des rois, et quels les devoirs et

<sup>1</sup> En Espagne, par exemple, le pouvoir royal est théoriquement illimité et, pratiquement, soumis à des restrictions qui le désarment.

Ainsi le roi d'Espagne a le droit de disposer de ses peuples par donation ou testament, et c'est en application de ce droit que les Bourbons occupent maintenant le trône de ce pays. D'autre part, les liens d'obéissance qui rattachent certaines provinces au pouvoir central sont des plus relâchés.

A son avènement, le nouveau roi reçoit le serment des Aragonnais sous cette formule insolente : « Nous qui valons chacun autant que « toi et, pris ensemble, beaucoup plus, nous jurons de te rester fidèles « si tu respectes nos droits et nos franchises. Sinon, non ! »

Les légistes attribuent aux principes de la vieille loi gothique ce régime du pouvoir royal qui rend les souverains espagnols plus maîtres de leurs peuples que les monarques français et, en même temps, moins libres d'exercer leur autorité.

(Note de Jean de Lamase.)



les droits des sujets. Notre souverain héréditaire, chef de guerre et chef de justice, ne commande ni en raison du droit du plus fort, ni au titre d'une élection revisable par son essence, pas même en vertu d'une délégation divine, doctrine qui n'a eu cours forcé que chez les Hébreux, en témoignage de la mission surnaturelle dont furent investis David et ses descendants. Notre monarque est roi, revêtu de la plénitude de l'autorité temporelle, parce qu'il incarne en sa personne la nation tout entière. Et il l'incarne de telle façon qu'il peut, dans des circonstances déterminées, exercer le pouvoir dictatorial sans qu'aucun des régnicoles perde un atome de sa liberté primordiale, sans que subisse le moindre accroissement le principe qui défend à un homme de commander à un autre homme, s'il n'a reçu, pour cet objet, un mandat exprès ou naturel.

Son autorité, il ne la tient qu'à bail perpétuel, jamais contesté depuis l'an 480 jusqu'à l'an 1789. En échange de son droit de régner, le roi fait, en accédant au trône, abnégation totale de ce qui lui appartient en propre; non seulement de ses biens meubles et immeubles, mais de sa personne même et de tout ce qui touche à sa personne : femme, famille, enfants, collatéraux. En un mot, il abandonne à la nation, sans aucune espérance de retour, ses biens réels et ses biens personnels. S'interdisant d'aliéner la moindre parcelle du capital, il n'en aura plus que la jouissance viagère. C'est la rançon de sa prérogative, fixée une fois pour toutes.

Ce n'est point là une vaine fiction. Les actes du roi sont étroitement réglés d'après ce contrat tacite. Il contrôle la vie publique et la vie privée des princes et princesses de sa maison, les empêchant notamment de contracter mariage valable sans sa permission ; non point parce qu'il est leur *paterfamilias*, mais parce que princes et princesses sont enfants de France et que sa charge lui impose le devoir de veiller à ce que le sang de France ne subisse aucune altération. Son existence conjugale est quelquefois astreinte à un servage humiliant, sous le joug duquel s'éteignent les instincts élémentaires de la pudeur. Seule la gloire d'être reine de France a pu déterminer telle ou telle nouvelle mariée à le subir. Les premières relations des époux ou, pour le moins, leur simulacre, se passent, en effet, en présence de témoins irrécusables convoqués à ce spectacle, et les reines accouchent en public. Le premier venu peut entrer dans leur chambre, dès qu'elles sont prises des douleurs de l'enfantement et assister à leur délivrance.

Les enfants du roi, garçons et filles, font partie intégrante du domaine national et le père n'a droit, en aucune façon, de disposer de leur avenir, je veux dire qu'il ne lui est loisible ni de les déshériter ni de leur attribuer un héritage dont la possession serait contraire à l'hégémonie du royaume.

Pour me résumer, si le Pape s'intitule « Serviteur des serviteurs de Dieu », notre monarque est le « serviteur des serviteurs de la France ». C'est cette similitude presque parfaite de la Constitution française

avec la Constitution de l'Église qui a fait notre nation si grande parmi les nations.

Moins avantageé en ce sens que le Pape lui-même, il est interdit au roi de France d'abdiquer. Si l'un d'eux — cas d'ailleurs inédit — s'était dérobé à son devoir de gouverner, il se serait rendu coupable de désertion. Un tel renoncement, au surplus, eût été dénué de valeur; le trône n'aurait pas été vacant; on aurait désigné un lieutenant-général, chargé de gouverner à la place et au nom du défaillant.

Seul, parmi tous les hommes, le roi de France, de par sa fonction même, est inapte à tester; il ne peut, en effet, léguer de patrimoine, puisqu'il a fait abandon de la totalité de son avoir en accédant au trône; il ne peut non plus léguer ses économies, puisqu'elles font retour invinciblement à son successeur, quel qu'il soit, et, par son successeur, à la France.

Il se trouve dans le cas du locataire qui aura amélioré la terre dont le fonds ne lui appartient pas; le propriétaire de ce fonds en appréhende nécessairement la plus-value, au jour de la résiliation.

Ce, au détriment des hoirs, le successeur politique du roi défunt ne fût-il son parent qu'au vingt-deuxième degré, comme cela s'est vu à l'avènement d'Henri IV. Les testaments des rois, qui ont cherché à passer outre à cette charte prohibitive, ont été cassés impitoyablement.

Si le roi ne peut disposer de rien par testament, à plus forte raison lui est-il interdit, de son vivant, d'aliéner ou d'amoindrir le patrimoine national dont

il a seulement la garde en qualité d'usufruitier. La nation seule, convoquée dans ses grandes assises, en distrair valablement une portion, si minime soit-elle. Pour exercer ce *jus abutendi*, elle n'a point d'égard aux volontés royales ; elle les réforme au besoin. C'est ainsi que le traité de Londres, signé par le roi Jean, fut révisé par celui de Brétigny ; le traité de Blois, conclu par Louis XII, est annulé par les États Généraux de Tours ; les États de Bourgogne refusent de souscrire aux conditions du traité de Madrid par lequel François I<sup>er</sup> avait cédé cette province à l'empereur Charles-Quint <sup>1</sup>.

La vieille Constitution française, jamais écrite sur des parchemins périssables, mais gravée dans les consciences et transmise par une tradition certaine, a établi une Monarchie, absolue dans la plupart de ses manifestations, sur des bases essentiellement républicaines. « Le roi, notre seigneur, chef de la république française », comme disent les vieilles chartes, avait laissé subsister, sans y porter atteinte, les nombreuses républiques locales florissant, de temps immémorial, sur toute la surface du territoire et provenant des municipes romains. Il en avait même fondé de

<sup>1</sup> On peut objecter que le roi Henri II a rétrocédé l'île de Corse, et le roi Louis XV le Canada, chacun de sa pleine autorité. Mais cette objection tombe si l'on observe que la Corse et le Canada n'ont jamais fait partie du domaine de la Couronne ou de la nation, ce qui est tout un. Henri II et Louis XV étaient personnellement seigneurs distincts de ces deux pays qui n'étaient point incorporés. C'étaient des accessoires ou, mieux même, des crofts, et le croft est partout considéré comme usufruit dont le locataire dispose à son gré.

(Note de Jean de Lamase.)

nouvelles au cours des siècles, en affranchissant les Communes, en créant les corporations, etc. Il avait unifié et concentré toutes ces républiques en un pouvoir central intangible, qui en assurait les perfectionnements et la permanence, les défendait victorieusement toujours, malgré de fréquentes défaites accidentelles, contre les entreprises étrangères.

Le métier de roi de France, ainsi institué et ainsi compris, a été, à travers les âges, le plus majestueux de tous les métiers, le plus enviable et le plus envié.

Le monarque, enveloppé de liens invisibles mais incassables, mis hors d'état de nuire s'il eût été mal intentionné, était placé, en même temps, sur un tel piédestal que ses sujets professaient pour sa personne un amour presque idolâtrique, qui fut justifié d'ailleurs par les mérites intrinsèques de plusieurs de nos rois.

Oh ! combien plus honorables les bornes infranchissables opposées en France à l'abus possible de la souveraineté, et aussi plus fortes que les entraves humiliantes imaginées par les Anglais pour restreindre chez eux l'exercice de la puissance royale. Ce sont celles-ci cependant qu'ont cherché à imposer à Louis XVI les Constituants nourris des sophismes de Montesquieu, le plus dangereux des philosophes parce que le plus sincère.

Rien, en vérité, ne convient moins au génie français qu'un régime où le roi n'est que le fonctionnaire chargé d'exécuter les ordres d'oligarques qui considèrent eux-mêmes leurs mandataires comme un trou-



peau dont les intérêts sont suffisamment sauvegardés quand on a veillé à sa pâture quotidienne et à sa sécurité.

En France, le roi se soucie par-dessus tout de la dignité de son peuple, et ses intérêts sont tellement identifiés à ceux de ses sujets qu'il souffre de leurs souffrances, qu'il est heureux exactement dans la proportion de leur bonheur. En Angleterre le roi n'est que le directeur d'une association de commerce, donc uniquement préoccupé de la bonne gestion des affaires qui lui sont confiées. Ses affaires sont celles de ses associés. S'il s'inquiète, par surcroît, des intérêts généraux de son peuple, bien moindres à ses yeux, c'est par bonté d'âme, non par nécessité de fonction.

En France le roi est père de famille et non pasteur; il est entraîné, par la force des choses, à gouverner paternellement, non despotiquement.

En retour de la main mise pratiquée sur la Maison royale, la nation française avait assuré à son chef la jouissance incommutable et inamissible de son superbe usufruit, s'interdisant à perpétuité d'apporter à ses droits aucune diminution. Chercher à y porter atteinte, les discuter même, constituait aux yeux de nos pères l'attentat que Bossuet a qualifié de « crime irrémissible », l'égalant presque au crime d'hérésie, celui-ci considéré par l'Église comme le plus grave qu'un chrétien puisse commettre.

La nation franco-gauloise, ayant privé son roi de la faculté de tester et de donner, a pourvu à sa succession par une disposition aussi irréformable que le reste de la loi fondamentale. Le personnage appelé à recueillir l'usufruit et les prérogatives de la Couronne, c'est l'aîné de la race et jamais un autre, tant qu'il restera un héritier mâle, à n'importe quelle génération; sans que puisse intervenir aucune prescription à son encontre.

« Le mort saisit le vif », sans interruption de temps et plus nécessairement encore qu'à l'occasion des héritages particuliers. « Le roi est mort ! Vive le roi ! » n'est pas une formule vaine; c'est l'expression de notre primordiale vérité politique. Le nouveau roi est roi parce qu'il est l'aîné, sans que l'âge, l'indignité ou l'incapacité personnelles puissent le frustrer de son droit et le soustraire à son devoir. S'il est absent comme Henri III à la mort de son prédécesseur, il est remplacé momentanément dans ses fonctions par un lieutenant-général; s'il est mineur comme Philippe I<sup>er</sup>, Louis IX, Charles VIII, Charles IX, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et quelques autres, un régent ou une régente gouvernent en son nom; s'il est dément comme Charles VI, un conseil de régence le supplée en fait, mais théoriquement il demeure le roi. La mort seule aura l'efficacité de délier sa chaîne d'or.

Ce n'est ici le lieu ni d'examiner si ce mécanisme de la succession au trône de France a fonctionné avec une régularité parfaite sous les deux

premières dynasties, ni l'opportunité d'étudier si les trois races royales n'en font qu'une en réalité. Ce qui est certain, c'est qu'à partir de l'an 987, date de l'avènement d'Hugues Capet, la primogéniture fut toujours la condition absolue, *sine qua non*, de l'accession au trône.

Si cette loi n'a jamais été codifiée, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, — heureusement, ajouterai-je, parce que toute loi codifiée est périssable de sa nature — on a beaucoup écrit à son sujet, et les commentateurs du moyen âge, aussi bien que ceux des temps modernes, l'ont unanimement présentée comme indéchirable. Ils avaient trouvé le mot juste qui définit admirablement le devoir incombant au premier-né de ne laisser aucun intervalle entre le roi défunt et le roi vivant. Ils ont appelé le successeur imposé, l'HÉRITIER NÉCESSAIRE, nécessaire à la nation qui s'est privée d'avance de la possibilité de le méconnaître, nécessaire à lui-même puisque son aïeule lui impose l'obligation de régner. C'est pourquoi l'on a tenu sans cesse registre exact des naissances de la Maison royale, inscrivant tous les mâles à leur rang, chacun étant potentiellement susceptible de devenir à son tour HÉRITIER NÉCESSAIRE.

\*  
\* \*

La question ainsi réglée, il semble bien, de prime abord, que la succession au trône de France n'ait dû jamais donner lieu à contestation. Cependant, en

toutes choses, il est difficile parfois de réaliser les idées les plus simples.

Tant que les rois eurent des fils — en fait depuis Hugues Capet jusqu'à Louis X — l'hérédité resta hors de discussion et, comme la nation n'avait conservé du système électif que le droit de constater l'identité de l'héritier désigné par la loi, la cérémonie du sacre suppléa longtemps aux enquêtes et autres formalités. L'évêque présentait l'héritier au peuple assemblé et le peuple sanctionnait solennellement son droit indiscuté d'être roi.

Après la mort de Louis-le-Hutin et de son fils posthume disparu à l'âge de huit jours, les Cours parlementaires de Justice furent appelées à interpréter la loi; et ce n'est qu'après leur arrêt que Philippe le Long, oncle de Jean I<sup>er</sup>, fut reconnu apte à lui succéder. Après la mort de Charles IV, la discussion fut plus âpre. Édouard III d'Angleterre, fils d'une fille de Philippe le Bel, prétendit remettre en question le principe même de l'exclusion des femmes à la couronne de France et soutint son hérésie politique, les armes à la main. La défaite finale des anglais a clos définitivement tout incident de ce genre; l'énergie avec laquelle, l'espace de cent ans, les français soutinrent la lutte, témoigna, en même temps, de leur attachement au maintien de la loi fondamentale du royaume. L'heureuse issue d'une longue querelle a fixé pour toujours les hésitations et, dans les siècles suivants, Louis XII et François I<sup>er</sup>, qui n'étaient pas fils de rois, succédèrent sans

ombre de difficulté à leurs cousins, leur parenté avec les défunts étant du reste assez proche.

A la mort d'Henri III, aucun doute ne s'éleva au sujet de la légitimité du roi de Navarre. Par le sang il fut reconnu l'« héritier nécessaire » et, comme tel, apte à appréhender la couronne vacante. Les objections que ses ennemis opposèrent à son intronisation furent, on le sait, d'une nature très spéciale.

Ici, nous rentrons dans l'ordre des exceptions à la règle, et il importe de les examiner de fort près.

\*  
\* \*

La loi fondamentale du royaume, en désignant l'« héritier nécessaire » et en spécifiant la marque essentielle que lui imprime ce caractère, n'a voulu tenir compte ni de l'indignité personnelle du prédestiné au trône si, par hasard, elle devenait manifeste, ni de son incapacité intellectuelle, ni de son âge, ni de l'éloignement de sa parenté, ni de bien d'autres tares physiques ou morales qui, ailleurs qu'en France, seraient une cause d'exhérédation <sup>1</sup>. La loi tenait tout prêts, en effet, les remèdes souverains qui devaient obvier à ces inconvénients dont quelques-uns sont momentanés et d'autres guérissables.

<sup>1</sup> C'est ainsi qu'en Espagne, Pierre le Cruel fut exclu en raison de son indignité personnelle, en faveur de son frère Henri de Transtamare, né d'un mariage morganatique. Un siècle auparavant, les infants de Lara avaient été également exclus à cause de leur état de minorité.

(Note de Jean de Lamase.)



Cependant, comme la proclamation et le couronnement d'un roi équivalent, théoriquement et pratiquement, au mariage de la nation avec son prince, le législateur a dû prévoir certains cas où cet hyménée mystique deviendrait un scandale, et il a frappé d'incapacité les premiers-nés eux-mêmes, qui tomberaient sous le coup de l'anathème; leurs descendants ne peuvent jamais se relever de la sentence d'exclusion qui aura foudroyé l'ancêtre. Ils sont contaminés par un second péché originel pour l'effacement duquel n'existe aucun baptême.

Néanmoins de même qu'en tout mariage certains empêchements sont dirimants et absolus, d'autres sont seulement prohibitifs et relatifs.

A la mort d'Henri III la question de savoir si la profession d'hérésie est exclusive du trône fut âprement discutée. Les meilleurs esprits tenaient, en général, pour l'affirmative; non tous cependant, car le réformateur des Feuillants, le bienheureux Jean de la Barrière, se prononça pour la négative, bravant ainsi la fureur des partisans des Guise. Le Béarnais coupa court d'ailleurs aux contestations en se convertissant avec éclat. Ce grand homme comprit qu'il messierait étrangement au chef de la fille aînée de l'Église de se maintenir en révolte ouverte contre sa mère.

On doit conclure de son exemple que la profession d'hérésie ne constitue qu'un empêchement prohibitif.

La qualité d'étranger constitue-t-elle un empêchement dirimant?

Sur ce cas spécial, il convient de distinguer :

La loi de dévolution est aussi impérieuse que celle de primogéniture. La dévolution impose au roi proclamé l'obligation d'augmenter le domaine national de son propre patrimoine libre de tout vasselage. Si l'héritier désigné se trouve dans l'impossibilité de détacher une partie de son bien propre pour en accroître notre fortune publique, en un mot, s'il est vassal d'un souverain étranger, il subit la conséquence de cette situation fâcheuse. La France est une nation reine qui ne rend hommage à personne par l'intermédiaire de son chef.

Ce fut le cas de Charles de Lorraine, prince feudataire de l'empire d'Allemagne; il ne pouvait recéder au royaume, même virtuellement, le fief qu'il possédait de l'autre côté du Rhin, et ce fut justement qu'il fut mis hors la succession de son oncle Louis V.

D'autre part, Henri III était roi de Pologne quand s'ouvrit à l'improviste la succession de Charles IX. La Pologne était royaume indépendant; notre héritier nécessaire l'apporta en dot à la France et ne cessa, sous son règne, de se qualifier des deux titres de France et de Pologne. Les circonstances malheureuses seules empêchaient l'union réelle des deux peuples, mais leur mutuel souverain ne pouvait être taxé d'étranger ni chez l'un ni chez l'autre, et la gloire du nom français l'emportait sur le polonais.

De même Henri IV était roi de Navarre, théoriquement d'ailleurs, car la Navarre proprement dite avait été conquise cent ans avant son accession

au trône de France par Ferdinand le Catholique, et le chef de la branche capétienne des Bourbons ne possédait positivement que les vicomtés du Béarn, de Foix et du Limousin. N'importe ! L'héritier apporta à la France, libres de tout vasselage, ses droits potentiels avec ses droits manifestes, et ses adversaires les plus déterminés ne songèrent pas un instant à le taxer de « prince étranger ».

La qualité de bâtard est un empêchement dirimant absolu et je le note parce qu'il n'en est pas partout ainsi, notamment en Portugal. Mais notre nation est trop belle et trop noble princesse pour accepter jamais pareille mésalliance. On sait avec quel mépris les Parlements ont déchiré le testament de Louis XIV, qui s'était permis d'enfreindre cette règle de haute convenance. Non seulement les bâtards, mais aussi les enfants issus d'un mariage morganatique, c'est-à-dire contracté par un prince avec une femme de rang inférieur et contrairement à la volonté royale. La loi fondamentale ne conteste pas leur légitimité religieuse et civile, mais leur légitimité politique. C'est le cas des Bourbon-Busset, dont l'ancêtre, évêque au temporel de Liège, se maria sans l'autorisation de Louis XI. Ses descendants, subissant les conséquences de ce manquement à la discipline royale, sont rentrés dans le rang des gentilshommes ordinaires.

\* \* \*

Je pourrais énumérer quelques autres cas d'empêchement à l'accession du premier-né de la race royale

au trône de France ; mais tu ne m'as demandé, mon cher fils, qu'une consultation générale sur le *plerumque fit*, et je me suis efforcé de te la donner aussi complète que me l'ont permis le rappel de mes vieux souvenirs et aussi le désir de te fixer sur la nature et l'étendue de tes devoirs éventuels.

Quels seront-ils ? Dieu, je l'espère, t'inspirera, à l'heure où il lui plaira de ramener notre patrie dans la voie où il l'avait engagée, dès le v<sup>e</sup> siècle, pour servir d'exemple au monde, pour devenir, à l'imitation de son Christ, un sujet d'admiration et de contradiction.

Aujourd'hui la France ressemble à une superbe châtelaine universellement respectée tant pour elle-même que pour la noblesse et la richesse de son époux ; jalousée de toutes les mères à cause du nombre et de la beauté de ses enfants, et qui se serait subitement éprise, dans une crise de retour d'âge, d'un aventurier de rencontre. Celui-ci, lui ayant vanté le bonheur de vivre libre, loin de la surveillance du chef de la Maison, elle s'est jetée dans ses bras en un instant de folie luxurieuse, sans ménager la transition habituelle des femmes qui passent de l'état de vertueuses à celui de gourgandines.

Mirabeau, son premier amant, n'ayant fait que passer et la berner, la trahison dont elle a été l'objet de sa part a exaspéré ses fureurs adultères. Elle s'est livrée tour à tour à chacun des hommes corrompus qu'elle a dépistés aux coins des rues de la ville où il n'est bruit que de ses dévergondages ; elle

s'est prostituée à des brigands de profession, à des galériens évadés dont elle a partagé rageusement tous les crimes, même le plus affreux de tous, le meurtre de son époux qui lui a pardonné en mourant.

Comme la Messaline antique, parfois lasse, mais non encore rassasiée, elle n'a rien perdu de sa beauté, don merveilleux qui semble en elle ineffaçable. Sa parure seule a subi des modifications. Au lieu de l'ample manteau de reine qui imprimait à ses traits et à sa démarche un caractère d'incomparable majesté, on la voit, à travers les carrefours, revêtue d'oripeaux tapageurs qui subjuguent les regards des mâles en rut.

Oripeaux, bijoux, gestes lascifs, même le fard dont elle rehausse l'éclat de son teint, composent les attraits dont raffole la grosse cavalerie.

Aussi les soldats s'attachent-ils à ses pas, et elle-même, désireuse de varier la gamme de ses voluptés, préfère maintenant les militaires aux goujats. Elle vient de se donner corps et âme à l'un d'eux tout jeune, tout glorieux, qui lui promet des plaisirs sensuels inédits. Il la brutalisera, il la fustigera, puisque M. de Sade a enseigné aux nouvelles générations que le supplice de la fustigation constitue un raffinement de luxure; mais plus il la maltraitera, plus elle l'aimera; et cela sans doute jusqu'à ce qu'elle ait touché le fond du gouffre de l'abjection.

C'est là, j'en ai la conviction, que Dieu attend la France pour la pénétrer de la conscience de ses



fautes et pour la ramener à la pleine lumière, comme Madeleine repentante.

Le monde alors sera étonné de la retrouver aussi belle, peut-être plus belle qu'avant sa chute, car la beauté de la France est de telle nature qu'aucune blessure, aucune souillure, ne sont capables de l'altérer. La grâce reçue sur les fonts baptismaux de Clovis lui vaut ce privilège unique dans l'humanité. En lui conférant le christianisme saint Rémi lui a conféré l'immortalité qui ne va pas sans l'éternelle beauté.

Ce jour-là, les hommes de savoir inscriront sur des tables d'airain la loi fondamentale que les conspirateurs ont cru anéantir parce qu'ils en avaient effacé les caractères apparents, mais dont l'empreinte est restée gravée dans le fond de nos cœurs ; et, dès lors, la France reprendra un plus brillant essor vers de plus hautes destinées. Elle foulera aux pieds et couvrira de confusion les nations qui se sont coalisées avec ses fils dénaturés pour maculer le sceau divin marqué sur son front.

Tu le sais aussi bien que moi, ayant partagé mon exil et mes souffrances, que les nations étrangères n'ont aperçu, dans nos désordres révolutionnaires, qu'une occasion propice au déchaînement de leurs ambitions comprimées par la vigilance de nos souverains ; que les rois d'Europe ont trahi la cause de la Monarchie pour se venger de la magistrature de primauté que nos rois exerçaient sur eux dans des vues de justice et de paix.

J'ai quatre-vingt-deux ans. Je ne verrai pas le jour de la résurrection de la France <sup>1</sup>, parce qu'il est probable que ses amours avec Napoléon Buonaparte dureront plus longtemps que ceux qu'elle a entretenus avec Mirabeau, Danton, Marat, Robespierre, Barras. Mais tu le verras sans doute.

Ce jour-là, souviens-toi de revendiquer ton droit, inhérent à ta qualité de Français, de t'enquérir au sujet de l'*héritier nécessaire*, avant de le reconnaître comme ton roi. Il est possible, en effet, que les conspirateurs, à bout de force et de ruse, cherchent alors à imposer un chef qu'ils présenteront comme légitime et qui ne le sera pas. Cette nouvelle erreur serait pire que les premières. Tu ne devrais pas obéissance à un roi intronisé par cette porte dérobée; ce serait le mercenaire de la bergerie, qui s'enfuit dès que le loup fait irruption.

Tu enseigneras ces vérités à tes enfants, car tu peux en avoir, ayant à peine dépassé quarante ans, âge que j'avais atteint quand ta mère t'a mis au monde. D'ailleurs, ton frère Roffignac est marié, sans m'avoir consulté, il est vrai, mais en contractant un mariage des plus honorables. Ses enfants nés ou à naître ont droit à ma bénédiction.

Tu leur interdiras de faire partie, sous aucun prétexte, des associations secrètes. Il ne dépendait que de moi de m'y affilier; je me serais sauvé ainsi et

<sup>1</sup> Mon père est mort le 20 février 1805, environ six mois après m'avoir fait cet écrit.

j'aurais sauvé mes enfants. J'ai préféré l'exil et ses amertumes. Les francs-maçons forment la conjuration permanente ourdie contre la Constitution monarchique de la France, c'est-à-dire contre la France elle-même, qu'ils veulent livrer aux peuples de proie qui nous entourent. Je te conseille de lire les livres que M. l'abbé Barruel vient de publier sur ce sujet.

Que mes descendants sachent que si l'un d'eux contrevient au commandement que je leur fais ici, il entrera en loge chargé de ma malédiction.

S'ils sont fidèles, ils doivent compter sur le brillant avenir que d'anciennes traditions annoncent à notre famille, traditions fortifiées par les promesses qui ont été faites à la Maison de Roffignac dont nous avons hérité.

Souviens-toi et qu'ils se souviennent que la perte de nos biens, la ruine de la situation prépondérante que j'occupai dans notre province, sont la rançon équitable de notre fidélité envers notre religion et envers notre roi. Si la vertu n'exigeait point de sacrifices elle ne serait plus vertu.

L'important dans la vie, alors surtout qu'on est chef de famille, consiste à ne point faillir, car les générations qui vivent sont débitrices envers celles qui naîtront. La honte se transmet aussi bien que l'honneur.

De même toutes les familles d'un même pays sont solidaires entre elles.

La nôtre a déjà subi une assez longue éclipse

dans les siècles passés, alors que le ciel de France était embrumé de nuées d'orage.

Être diminuée quand la patrie s'amointrit; s'élever quand elle monte, c'est un des signes auxquels on reconnaît qu'une famille est de pur sang français.

---

## PREMIER APPENDICE

---

### POÉSIES DE L'ÉMIGRATION.

SOMMAIRE. — Presque tous les émigrés et presque tous leurs adversaires métromanes et poètes médiocres. — Ces poésies complètent les mémoires. — Acrostiche sur le nom de Bourbon-Condé. — Madrigal à M<sup>me</sup> de M. — Bout-rimé du vicomte de Ségur. — Une oie pour deux. — Fausse alerte. — La *Henriade* corrigée. — Les nouvellistes. — L'hôpital condéen. — Souhails de nouvel an. — Au général M... r... c... — A l'huissier B. — Épitaphe. — Invective aux Jacobins.

Comme tous les hommes lettrés de son temps le chevalier de Lamase a fait des vers, et beaucoup, et, comme tous les rimailleurs de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, il les faisait généralement médiocres.

Il ne se contentait point de consigner sur des manuscrits spéciaux les productions de sa muse, il accordait aussi une large hospitalité aux productions de ses camarades, en sorte que nous n'aurions que l'embarras du choix si nous succombions à la tentation d'en publier d'interminables recueils.

Ces poésies ont cependant un mérite, celui de peindre l'état d'esprit de l'émigration où la bonne



humeur n'a jamais tari, où tout gentilhomme se serait cru dégénéré s'il n'eût été capable de tourner un madrigal à la louange de la dame de ses pensées ou de décocher une épigramme à l'adresse de ses adversaires.

A ce titre, nous en exhumons quelques-unes du tombeau où elles risquaient fort d'être à jamais ensevelies ; estimant d'ailleurs qu'elles valent à peu près autant que celles que M. d'Ecquevilly a recueillies dans sa belle histoire des guerres de l'armée de Condé, et que celles dont les républicains se sont rendus coupables de leur côté. On sait assez que le siècle de Voltaire n'a pas été un siècle poétique et que la Révolution, à l'inverse des grandes commotions politiques de même ordre, n'a pas suscité d'artistes, comme si les événements étaient assez éloquents par eux-mêmes sans avoir besoin d'être amplifiés par la fiction.

Nous croyons enfin que les « *Notes Intimes* » de l'officier condéen seraient incomplètes si nous le laissons exclusivement à ses anecdotes, à ses récits de bataille et à ses appréciations philosophiques des vertigineuses catastrophes dont il fut le témoin.

Nous serions, au surplus, souvent embarrassés de mettre une signature au bas de la plupart de ces pièces (tout au moins de celles de la période révolutionnaire).

P. ET M. DE L.

Voici d'abord un acrostiche sur le nom de Bourbon-Condé :

**B**attre ses ennemis, épargner les vaincus;  
**O**ublier les affronts, en tout se montrer sage;  
**U**nir tous les talents à toutes les vertus,  
**R**égner sur tous les cœurs, tel est son apanage.  
**B**ourbon est un héros que les dieux immortels  
**O**nt donné pour modèle au reste des mortels;  
**N**ature, en le formant, sourit à son ouvrage.

**C**ouonné de lauriers, dont la main de la gloire  
**O**rne son front altier aux champs de la victoire;  
**N**é du sang de nos rois; au faite des grandeurs  
**D**es Français égarés il oublie les erreurs,  
**E**t de leurs exploits seuls conserve la mémoire.

\*  
\* \*

Voici maintenant un couplet galant composé en l'honneur de M<sup>me</sup> de M., la vivandière dont il est parlé plus haut (page 86 ) :

De quelles fleurs, en ce beau jour,  
 Orner le front de Joséphine?  
 L'œillet, la rose et l'églantine  
 Sont inconnus en ce séjour.  
 Je ne puis tresser de couronne  
 Dans ces champs féconds en guerriers;  
 On n'y trouve que des lauriers,  
 Et c'est Condé qui les moissonne.

\*  
\* \*

Le chevalier attribue ce bout-rimé au vicomte de Ségur, qui était alors à la cour de Russie :

De l'univers Catherine est... l'amour;  
 Aux champs de Mars, malheur à qui s'y... frotte;  
 La renommée est son premier... tambour,  
 Et la postérité sera son garde... note.

\*  
 \* \*

Une assez longue pièce d'alexandrins a la prétention de raconter en termes burlesques la marche pénible des émigrés après leur victoire d'Ober-Kamback (13 août 1796). Chaque homme est surtout préoccupé de découvrir un gîte et un repas. M. de Palaiseau et son ami M. du Bourgblanc finissent par dénicher une oie et la font rôtir. Survient l'auteur des vers, qui sollicite une place à leur table en s'adressant à M. de Palaiseau :

Il dit : par quel hasard, mortel chéri des dieux,  
 Avez-vous pu trouver ce plat délicieux?  
 Depuis trois jours, hélas ! je cherche une volaille,  
 Mais mon triste destin ne m'offrit rien qui vaille.  
 Comptez-vous manger seul un morceau si friand?  
 — Nous sommes trois, dit-il, moi, l'oie et du Bourg blanc.  
 — Quoi? vous n'êtes que deux ! Oh ! logeons donc ensemble.  
 Palaiseau se retourne : « Eh bien ! Que vous en semble? »  
 Dit-il à du Bourg blanc qui tout bas répondit :  
 — On est assez de deux avec notre appétit.

\*  
 \* \*

Dans le même genre, un couplet au sujet d'une fausse alerte qui avait déterminé une courte panique. M. de la Ville-Hulin, aide de camp du prince de Condé, est censé s'adresser au général :

Ah monseigneur ! Ah monseigneur !  
 Tout est ici dans la rumeur ;  
 Tous vos chasseurs sont massacrés,  
 Tous les chefs sont déconcertés,  
 Solémy a le bras cassé,  
 Et moi le c. tout écorché.

Certain abbé D... admirait la *Henriade* de Voltaire, mais n'en jugeait pas certains passages suffisamment orthodoxes. Il avait donc entrepris de corriger ce poème au point de vue de la foi. Quelqu'un le félicite de cette originale entreprise et date son compliment de 1793.

Abbé, dans vos écrits, toujours pleins de raison,  
 On voit briller l'esprit de la religion ;  
 Relevez les erreurs de l'indiscret Voltaire.  
 De l'incrédulité corrigez le champion ;  
 Pour châtier ses vers, ce n'est pas peu d'affaire,  
 Et ce mérite-là vaut celui de les faire.

\* \* \*

A Dusseldorf, les émigrés se donnaient rendez-vous au café Lambert pour y lire les gazettes et s'entretenir des nouvelles du jour. De là une satire des nouvellistes dont la fin, que nous reproduisons, dénote un certain esprit d'observation.

. . . . .  
 On rentre ; on fait régner un peu plus de silence,  
 Et la gazette alors se lit à haute voix.  
 Des nouvelles du jour chacun se fait un choix ;  
 A des revers fâcheux, beaucoup ne peuvent croire,  
 On laisse les revers aux gens dits d'humeur noire ;  
 Et les autres, aimant l'amplification,  
 Font d'abord dans Paris tuer la Convention ;

Mettent Louis dix-sept sur son malheureux trône,  
 Sur son auguste front replacent la couronne;  
 Et se quittant, frappés de cette illusion,  
 En attendent déjà la confirmation.  
 Aussitôt de Lambert la liqueur achetée  
 Lui fait bénir, tout bas, cette folle pensée;  
 Et chacun, à l'envi, lui laisse son argent,  
 Croyant en retrouver en France apparemment.

\*  
 \* \*

Nous aurions désiré donner une autre satire sur l' « hôpital condéen », parce qu'elle démontre la bonne humeur inaltérable des émigrés, qui ne les abandonnait pas même dans ce lieu de souffrances. Mais le morceau présente deux inconvénients graves : il est trop long et quelques vers en sont inachevés. On jugera des autres par ces courts extraits :

.....  
 A droite on aperçoit, couvert d'une guenille,  
 Un hussard réformé, n'ayant d'autre chagrin  
 Que de ne pouvoir plus, du soir jusqu'au matin,  
 Sabrer les ennemis et vider la rouquille...  
 A gauche est un Breton, de la haute Bretagne,  
 Peu touché des beautés que produit l'Allemagne;  
 Amoureux de lui-même, un miroir à la main,  
 Se tâtant le menton, admirant son beau teint.  
 Le jour n'est employé qu'à faire sa toilette,  
 Et la nuit le surprend qu'elle est encor mal faite...  
 Il ne me reste plus qu'à peindre deux Normands,...  
 L'un, un vrai Céladon, discrètement soupire.  
 Il chante ses tourments; son amoureux délire  
 Suffit pour le charmer et pour le rendre heureux...  
 L'autre, un Roger Bontemps, vit heureux et tranquille,  
 Et n'a d'autres désirs, dans son modeste asile,  
 Que de voir ses amis et de les embrasser...



Des quatre pièces suivantes, les première, troisième et quatrième sont incontestablement du chevalier de Lamase. Comme elles appartiennent à deux genres différents, elles suffiront à fixer la critique sur ses aptitudes poétiques, et nous espérons qu'on voudra bien ne se point montrer trop sévère. Nous les donnons donc presque intégralement :

*A mes parents, le 1<sup>er</sup> janvier 1796.*

Où sont ces temps heureux  
 Où c'était notre usage  
 De vous offrir l'hommage  
 De nos plus tendres vœux,  
 Lorsque dans sa carrière,  
 L'astre de la lumière,  
 Entrant dans le Cerceau,  
 Commençait l'an nouveau?  
 D'une tendresse pure,  
 Rien n'arrêtait l'essor...  
 Votre bonheur aussi  
 Faisait ma jouissance.  
 Qui nous eût dit qu'ainsi  
 Nous gémirions ici,  
 Exilés de la France?

Mais aujourd'hui, sans patrie et sans bien,  
 La vie est une triste chaîne.  
 Pour nous qui sommes dans la peine,  
 Le nouvel an ne renouvelle rien.  
 Chaque naissante aurore éclaire,  
 De plus en plus, notre misère,  
 En ramenant le souvenir  
 Des maux qui nous font tant souffrir.  
 Dans un état si peu prospère,  
 Que pourrais-je donc vous offrir?  
 Mon cœur?... ah ! vraiment ce n'est guère !  
 Mais il est tendre et sans détours.  
 Acceptez-en l'offre sincère...

Quelle que soit la destinée  
 Que le sort nous réservera,  
 Quelque contraire qu'il sera,  
 Si l'infortune est obstinée,  
 Mon cœur au moins vous restera,  
 Mon amour vous consolera.

\*  
 \* \*

### ÉPIGRAMMES

*Au général M. r. c..., mon ancien compagnon du  
 Cheval blanc à Rosenheim.*

Sans esprit, sans talent, de tournure maussade,  
 Au physique, au moral, vous manquez de vertus;  
 Vos principes douteux ne sont qu'une parade  
 De nobles sentiments qui vous sont inconnus.  
 Avec un pareil fonds et fort peu de naissance,  
 Quoique suffisamment bourré d'ambition,  
 Il vous fallait la révolution.  
 Aurait-on autrement fait quelque attention  
 A vous, sans cette circonstance?  
 Mais de la fortune la roue,  
 En sens inverse ayant tourné,  
 A son sommet vous a mené,  
 En me laissant, moi, dans la boue !

\*  
 \* \*

*Sur l'huissier B...*

Un cuistre, plein d'hypocrisie,  
 Par de trompeurs et faux écrits,  
 A cru pouvoir pendant sa vie  
 Gagner mon bien avec le paradis.  
 Dieu me préserve de rancune !  
 Ce vieux fripon, je le sais bien,  
 Est assuré de ma fortune ;  
 Du paradis je n'en sais rien.

(1810.

\*  
 \* \*

## ÉPITAPHE DU MÊME

Voici d'un grand coquin la dernière demeure ;  
 Au noir Cocyle il est enfin rendu !  
 Chacun en rit et moi j'en pleure,  
 Car je voulais le voir pendu.

\*  
 \* \*

Nous terminons la série par cette courte diatribe  
 contre les Jacobins :

(*Imitation de Malherbe.*)

C'est assez, vils tyrans ! votre audace effrontée  
 Vingt ans a désolé la France épouvantée ;  
 Et vous osez tout défier !  
 La fortune vous compte au rang de ses victimes,  
 Et le ciel, las enfin de supporter vos crimes,  
 Est prêt à se justifier.

\*  
 \* \*

1914. — L'auteur de *Don Quichotte* estimait que l'art de faire des vers doit être à plus haut prix que celui d'écrire en prose. Ingres préférait son violon à sa palette. Sans aucun doute, le chevalier de Lamase se mirait avec plus de complaisance dans ses épigrammes que dans ses aperçus sur le rôle des Girondins dans la Révolution.

P. ET M. DE L.

## DEUXIÈME APPENDICE

---

Il est arrivé quelquefois au chevalier de Lamase, qui a généralement consigné les faits, soit d'après sa mémoire, qui pouvait s'estomper avec le temps, soit d'après les relations de témoins sujets à l'erreur, quoique sincères, de commettre de légères inexactitudes de détail. Nous étant attachés à vérifier chacun de ses récits, nous n'avons jamais hésité à signaler au bas des pages les erreurs par hasard rencontrées. Mais il en est des corrections des mémoires comme de celles des épreuves d'imprimerie. On a beau y concentrer toute sa conscience et toute son attention, on y découvre toujours quelques points à redresser, quelques virgules à déplacer.

En revoyant pour la dernière fois les épreuves de ce livre, nous avons cru nous apercevoir que certaines assertions de l'auteur prenaient leur source dans les bruits erronés qui avaient cours à son époque. Sa bonne foi étant au-dessus du soupçon, nous désirons qu'on soit bien persuadé que celle de ses éditeurs et héritiers l'est également. Nous avons multiplié nos recherches et nous consignons ici leurs résultats.

### NOTE 1, p. 34.

Le père de Diétrich est bien mort en prison, mais son incarcération ne doit pas être imputée à son fils, car elle fut postérieure de longues semaines à l'arrestation de celui-ci. En le chargeant du crime de parricide, l'auteur n'a fait évidemment que relater les nouvelles mal fondées qui circulaient dans les milieux de l'émigration, où le nom du maire de Strasbourg était en exécration.

## NOTE 2, p. 159.

Ce fut longtemps, en Limousin, une opinion généralement adoptée que le proconsul Lanot s'était fait sauter la cervelle, ne pouvant plus supporter les avanies dont l'accablaient ses concitoyens.

Mais les chercheurs — et ils sont nombreux dans le pays — ont voulu en avoir le cœur net. Ils n'ont trouvé nulle part, ni dans les registres de l'état civil de Tulle, ni dans tout autre écrit contemporain, trace de cette fin tragique. Lanot a disparu vers 1803, sans qu'on ait entendu parler de lui et sans qu'on se soit préoccupé de sa disparition. A-t-il été égorgé dans un bois et enterré au pied d'un arbre par le fils d'une de ses victimes? A-t-il fui comme Caïn et s'est-il transformé en mendiant comme le secrétaire de Carrier qui est tombé mort, en 1869, presque centenaire, sur les marches de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais, où il a demandé son pain durant soixante-quinze ans, et qu'on n'a identifié qu'alors? Lanot, repentant, s'est-il réfugié dans une trappe lointaine? Toutes les suppositions sont possibles et plausibles, mais il semble bien que la légende du coup de pistolet dans sa chambre solitaire doive être reléguée au rang des fables.

## NOTE 3, p. 162.

Borie ne fut pas un méchant homme de nature, c'est certain, mais le chevalier de Lamase pêche par indulgence en l'innocentant de tous autres crimes que celui de régicide. Borie a partagé les responsabilités des autres conventionnels en votant les lois sanguinaires qui ont à jamais déshonoré cette assemblée et chacun de ses membres. En outre, il a fait partie, avec Cavagnac et Pinel, de la mission qui fut envoyée dans les Basses-Pyrénées et les pays basques pour en terroriser les habitants. Il y a fait jouer la guillotine et il y a commis d'autres méfaits dont le moindre était le viol des femmes et des jeunes filles. C'était, paraît-il, la spécialité de ce trio.



## NOTE 4, p. 114.

Le procès en béatification des victimes de la prison des Carmes vient d'être terminé après six années d'enquêtes approfondies et le dossier envoyé à Rome, avec conclusions favorables. L'abbé de Lubersac figure sur la liste des deux cents et quelques martyrs qui vont être proposés à notre vénération. Il ne semble pas qu'il ait tenté d'échapper à ses bourreaux, comme il en avait d'ailleurs le droit. Il les a même étonnés par son ardeur à confesser sa foi et sa résignation en face de la mort.

## NOTE 5, p. 64.

On ne lira pas sans intérêt cette curieuse décision prise par la Commission militaire siégeant à Bordeaux, le 22 frimaire an II, au sujet du banquier juif Peixotto :

« Accusé d'avoir poussé l'aristocratie, même sous l'ancien régime, jusqu'à prétendre qu'il descendait de la famille Lévi et qu'il était, par cela même, le premier noble du royaume; d'avoir platement fait sa cour aux rois et de leur avoir élevé des statues; la Commission militaire, convaincue que celui qui idolâtra les rois et eut l'orgueil de vouloir être au-dessus de tous les nobles, ne pourra jamais être l'ami de l'égalité, et que, sous ce rapport, l'accusé pourrait, sans injustice, être rangé parmi les hommes proscrits par la loi du 27 mars 1793; ayant cependant égard à son empressement à acheter des biens nationaux, quoiqu'il ne put avoir en vue que son intérêt particulier, le condamne à une amende de 1.200.000 livres, dont 100.000 au profit de la république, et 100.000 pour les sans-culottes de Bordeaux; jusqu'au paiement de cette dernière somme, il gardera prison close, et lui accorde 3 mois pour paiement du million restant. »

## NOTE 6, p. 241.

En compulsant les annuaires militaires de la fin du règne de Louis XVI, nous n'avons trouvé aucun régiment d'ar-

tillerie qui contient simultanément les noms de Buonaparte et de Parel. Celui-ci s'était sans doute suggéré à lui-même qu'il avait commandé au futur empereur et il avait fait partager cette conviction à ses amis et à sa famille, où le bruit circule encore qu'il aurait prêté deux louis à Napoléon. Tous ces détails sont sans importance réelle, mais quand même méritent d'être rectifiés, car des erreurs autrement considérables naissent souvent ainsi et faussent l'histoire.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS . . . . .	1
PRÉFACE . . . . .	7

## PREMIÈRE PARTIE

### LES ANECDOTES

CHAPITRE PREMIER. — <b>Pourquoi j'ai émigré.</b> . . .	13
Inconvénients et avantages de l'émigration. — Je consulte un vieux colonel. — Histoire de ce colonel. — Il parvient graduellement, et par une série d'actions d'éclats, à commander un régiment. — Il se retire dans un petit bien, aux environs de Strasbourg, et devient l'oracle des officiers de la garnison. — Le colonel de W..... me prouve que l'honneur et le devoir me commandent d'émigrer. — Inviolabilité du serment. — Abandonner le service du Roi équivaut à une désertion. — Fin tragique du colonel de W..... ..	
CHAPITRE II. — <b>Pourquoi mon père est resté en exil.</b>	23
Les intermédiaires entre les émigrés et leurs amis de France. — Arrivée d'un agent à Offenbourg. — Prêtres fidèles et prêtres apostats. — M. de Feletz. — Les décrets lancés contre les émigrés. — Mon père veut rentrer. — Ses correspondances à ce propos. — Le général Marbot-Larivière.	
CHAPITRE III. — <b>Deux fils dénaturés.</b> . . . . .	31
Le père de Diétrich. — La mort de ce vieillard. — Le frère aîné de Diétrich; sa fuite à l'étranger. — Son neveu; sa fin tragique. — Mort de Diétrich sur l'échafaud. — Second mariage de sa femme.	

— M. Bertin en Périgord. — Il s'arrête en route dans le château d'un ami de son père. — Histoire d'un revenant. — Ce revenant parle et raconte qu'il est séquestré par son fils dénaturé. — M. Bertin fait châtier le coupable.

CHAPITRE IV. — **L'hospitalité allemande.** . . . . . 45

M. de Coux en quête d'un diner. Chaleureux accueil d'un baron allemand. — Le diner simulé. — Vengeance de M. de Coux. — Dieu ! comme ces gens-là ont l'air étranger ! — M<sup>me</sup> Du bois suspecte. — Elle se sauve dans une étable. — Son hôte risque sa vie pour elle. — M<sup>me</sup> de Guelb suspecte. — Elle est sauvée par les seigneurs allemands et se réfugie à Berlin. — Frédéric-Guillaume espère devenir roi de France. — M<sup>lle</sup> de Klinglin. — La surprise de Kehl.

CHAPITRE V. — **Les petits métiers.** . . . . . 60

Les arts manuels mis à la mode par J.-J. Rousseau. — Beaucoup de gentilshommes savent travailler de leurs mains. — Le marquis de B. cordonnier à Magdebourg. — M. de Champcenez assaisonneur de salades à Londres. — La femme déguisée en homme ; la marchande de modes à Hambourg. — Les artistes. — M<sup>me</sup> Vigée-Lebrun. — Le peintre de l'armée de Condé. — M. de Marin, violoniste. — Les destructeurs de bêtes nuisibles. — Le marchand de haricots. — Ils sont moins chers à Périgueux qu'à Paris. — Le marchand de vins d'occasion. — *Color, odor, sapor.* — Chute de cheval. — Le major, chef d'escouade. — *Le trimpi.* — La fête du gâteau à Hildesheim. — Le porteballe. — Le diner à l'évêché. — Les petits pois trop mûrs. — Les Limousins se retrouvent et se reconnaissent. — La belle vivandière.

CHAPITRE VI. — **Le siège de Maëstricht.** . . . . . 89

Les émigrés exclus des grandes villes. — Ils sont reçus dans Maëstricht. — Ils forment un corps de défense. — La ville est entourée par un corps de troupes françaises. — Le général Miranda. — Bombardement de la ville. — Sortie



victorieuse des émigrés. — Siège en règle. — L'archiduc Charles accourt au secours de Maëstricht. — Levée du siège. — Pertes des émigrés. — Tous les émigrés nommés bourgeois de la ville.

## DEUXIÈME PARTIE

### LES GRANDES DATES RÉVOLUTIONNAIRES

#### CHAPITRE VII. — **Le mois des massacres.** . . . . . 103

Les massacres de septembre plus atroces que tous ceux dont l'histoire fasse mention. — Tranquillité dans la férocité. — Les instigateurs du crime. — Ils veulent faire disparaître leurs créanciers. — Les perquisitions domiciliaires. — L'almanach des honnêtes gens. — L'impression à l'étranger. — L'opuscule de Dusseldorf. — Les prêtres insermentés. — Le colonel de Saint-Mart. — L'épicier Guesnault et ses enfants. — La comtesse de Chèvre et ses enfants. — Le bûcher de la place Dauphine. — M. de G... et le régiment de Cambrésis. — Les prisonniers d'Orléans. — Le passe-volant. — Fournier l'Américain et Léonard Bourdon. — Transfert des prisonniers à Saumur. — Fournier livre ses prisonniers aux assassins. — Massacre de la rue de l'Orangerie. — Massacre dans les prisons de Versailles.

#### CHAPITRE VIII. — **La mort du Roi.** . . . . . 127

La nouvelle nous parvient à Villingen. — Discours du prince de Condé. — Douleur des émigrés. — Monsieur et le comte d'Artois chefs du pouvoir. — Inquiétudes du prince de Condé et des émigrés. — Dissentiments entre les princes. — Ma conversation avec mon père et les autres émigrés d'Offenbourg. — Le réquisitoire de M. de Rességuier. — Les Conventionnels de la Corrèze.

#### CHAPITRE IX. — **Nos régicides** . . . . . 139

Mort de Brival. — LIDON. — Sa jeunesse orageuse. — Ses spéculations. — Sa haine contre

notre famille. — Sa conduite au siège de Roffignac. — Il arrive à la Convention et s'inscrit parmi les Girondins. — Il vote la mort du Roi. — Il est proscrit au 31 mai. — Il se cache durant quatre mois. — Il est livré par son hôte et se suicide. — CHAMBON. — La famille de Chambon. — Des querelles de famille le rejettent vers les démagogues. — Député aux États Généraux; il y siège à gauche. — Député à la Convention, il y siège à droite. — Il vote la mort du Roi. — Proscrit avec les Girondins. — Il se cache pendant six mois. — Il est trahi par son métayer et ses amis le tuent à coups de fusil. — LANOT. — Ses humbles origines. — Il siège à la Convention sur les bancs de la Montagne. — Il vote la mort du Roi. — Proconsul dans la Corrèze il terrorise le pays. — Rentré à Tulle il y est l'objet du mépris public. — Il se fait sauter la cervelle. — BRIVAL. — Intelligent et dépravé. — Montagnard à la Convention. — Proconsul dans la Corrèze. — Il est exilé en 1816. — Il meurt fou. — BORIE, paysan dévoyé. — Régicide. — Il est exilé en Suisse et meurt en exil. — PÉNIÈRES. — Médecin philosophe. — Doucereux. — Il est exilé et se perd en Amérique. — Considérations générales à propos du régicide.

CHAPITRE X. — **Les Girondins.** . . . . . 166

Meurtre de Marie-Antoinette. — Louis XVI et Charles I<sup>er</sup>. — Marie-Antoinette et Marie Stuart. — Supplice des Girondins. — Impression produite au camp des émigrés. — Jacobins et Girondins. — Vergniaud au collège du Plessis et à Saint-Sulpice. — Sa visite à Roffignac. — Le procès Durieux. — Vergniaud à la Législative. — Apologie et amnistie des massacres d'Avignon. — Vergniaud à la Convention. — Décrets contre les émigrés. — Le procès de Louis XVI. — Les Girondins plus hostiles au roi que les Jacobins. — Le 31 mai. — Le retour des Girondins au pouvoir.

CHAPITRE XI. — **La Terreur.** . . . . . 188

Correspondances entre émigrés et leurs amis de France. — Les soldats agents de transmission. —

Lettre du chevalier de la Ribière à son frère, Jean de Lamase. — Le chevalier de la Ribière optimiste et suggestionné par les aigrefins du pays. — Quelques voleurs de nos biens. — Lettre de l'abbé de Masgoutières à son frère, Jean de Lamase. — La prison d'Uzerche. — Résignation du prisonnier; ses inquiétudes au sujet de ses proches. — Le régime de la prison. — L'hypocrisie des persécuteurs. — Les horreurs des prisons de Brive. — Un vieillard de 98 ans. — Le ravage des épidémies. — Les spoliations. — L'échafaud. — Les prêtres reclus. — Fidèles et apostats. — Les cacheurs de prêtres. — Traits de dévouement. — Ce n'est point encore le règne de l'antéchrist. — Sottise et pédantisme des révolutionnaires. — Mes oncles de la Ribière et de Masgoutières sont relâchés. — Ils sont entièrement dépouillés.

CHAPITRE XII. — **Le 18 Fructidor**. . . . . : . . . . . 216

Le décret du 10 janvier 1795 invite les émigrés à rentrer. — Quelques-uns profitent de cette invitation fallacieuse. — Je détourne mon père de les imiter. — Le coup de force d'Augereau. — Le décret du 19 fructidor lancé contre les émigrés. — Perquisitions domiciliaires. — Les assassinats de Quiberon et le général Lemoine. — Les exécutions militaires dans toute la France. — M. Merle d'Ambert. — Exécutions de femmes et de vieillards à Toulon et à Marseille. — La Bussière. — Clotilde de Surville — Le rôle odieux de Merlin de Douai. — Il essaie de déshonorer les commissions militaires. — Quelques-unes refusent de se prêter à ses fantaisies. — La chasse aux prêtres réfractaires. — Les paysans d'Alsace. — Profonde perversité des Girondins. — *Post-scriptum*. — Le 18 Brumaire. — Bonaparte au régiment de la Fère. — Son arrivée au pouvoir. — Il déçoit toutes les espérances. — Trois raisons de son attitude révolutionnaire. — Merlin devient son conseiller. — Influence néfaste du règne de Napoléon. — Les mensonges de Lareveillère-Lépeaux. — Le livre de l'abbé de Reignefort. — Les plus vils coupables.

## CHAPITRE XIII. — La proclamation de l'empire.

L'héritier nécessaire . . . . . 252

Napoléon se fait plébisciter; je vote blanc. — Les anciens émigrés toujours suspects. — Doutes sur la durée de l'Empire. — Une consultation de mon père. — La loi fondamentale du royaume; sa perfection. — Non écrite mais intangible. — Les rois faits pour les peuples, non les peuples pour les rois. — Le contrat qui lie les rois de France à la nation; sa nature. — Obligations imposées au Souverain et à la famille royale. — Le droit de dévolution. — La loi française l'emporte sur celle des autres nations, notamment de l'anglaise. — Le roi de France père de famille et non pasteur. — L'héritier nécessaire. — Impossibilité de se dérober au devoir de régner. — Les luttes pour maintenir la loi fondamentale. — Quelques exceptions au droit de primogéniture. — Droit des Français de s'enquérir de l'identité de l'héritier nécessaire. — La France immortelle. — Les familles vraiment françaises suivent le sort de la nation.

## PREMIER APPENDICE

## POÉSIES DE L'ÉMIGRATION

Presque tous les émigrés et presque tous leurs adversaires métromanes et poètes médiocres. — Ces poésies complètent les mémoires. — Acrostiche sous le nom de Bourbon-Condé. — Madrigal à M<sup>me</sup> de M... — Bout-rimé du vicomte de Ségur. — Une vie pour deux. — Fausse alerte. — La *Henriade* corrigée. — Les novellistes. — L'hôpital condéen. — Souhais de nouvel an. — Au général M... r... c... — A l'huissier B. — Epitaphe. — Invective aux Jacobins . . . . . 281

## DEUXIÈME APPENDICE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Diétrich, Lanot, Borie, abbé de Lubersac, Peixotto, Parel. . . . . 290







539105

HF.B  
P8964noP  
Pradel de Lamase, Joseph de  
Nouvelles notes intimes d'un emigré....  
éd. par Paul et Martial de Pradel de Lamase

University of Toronto  
Library

**DO NOT  
REMOVE  
THE  
CARD  
FROM  
THIS  
POCKET**

Acme Library Card Pocket  
LOWE-MARTIN CO., LIMITED

